

Document d'enregistrement universel

Bonduelle
La nature, notre futur

2019 2020



**La nature,
notre futur**

Sommaire

| | | | | | |
|--|---|------------|--|--|------------|
|  1 | Le Groupe Bonduelle | 3 |  4 | Rapport de la Gérance <small>RFA</small> | 147 |
| 1.1 | Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle | 4 | 4.1 | Activité et résultats | 148 |
| 1.2 | Les chiffres clés du Groupe Bonduelle <small>RFA</small> | 6 | 4.2 | Facteurs de risques | 155 |
| 1.3 | Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » | 8 | 4.3 | Risques financiers, juridiques et politique de couverture | 170 |
| 1.4 | Bonduelle dans son écosystème | 12 | 4.4 | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques | 174 |
| 1.5 | Organisation du groupe au 01/07/2020 | 16 |  5 | Comptes consolidés <small>RFA</small> | 179 |
| 1.6 | Bonduelle dans le monde au 01/07/2020 | 18 | 5.1 | Compte de résultat consolidé | 180 |
|  2 | Responsabilité sociétale d'entreprise <small>RFA</small> | 21 | 5.2 | Bilan consolidé | 181 |
| 2.1 | Les chiffres clés du Groupe Bonduelle | 22 | 5.3 | Tableau de flux de trésorerie consolidé | 182 |
| 2.2 | Devenir un groupe à impact positif | 24 | 5.4 | Variation des capitaux propres consolidés | 183 |
| 2.3 | Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs partenaires | 28 | 5.5 | Annexes aux comptes consolidés annuels | 184 |
| 2.4 | Une entreprise avec des usines meilleures pour la planète | 36 | 5.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 235 |
| 2.5 | Une entreprise meilleure pour l'alimentation | 46 |  6 | Comptes sociaux <small>RFA</small> | 241 |
| 2.6 | Une entreprise meilleure pour les Hommes | 55 | 6.1 | Compte de résultat | 242 |
| 2.7 | Éthique et vigilance | 67 | 6.2 | Bilan | 243 |
| 2.8 | Déclaration de performance extra-financière | 77 | 6.3 | Tableau de flux de trésorerie | 244 |
| 2.9 | Note méthodologique du reporting RSE | 79 | 6.4 | Annexes aux comptes sociaux annuels | 245 |
| 2.10 | Annexes | 99 | 6.5 | Renseignements concernant les filiales et participations | 257 |
| 2.11 | Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index | 104 | 6.6 | Résultats financiers des cinq derniers exercices | 258 |
|  3 | Rapport sur le Gouvernement d'entreprise | 113 | 6.7 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 259 |
| 3.1 | Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA | 114 | 6.8 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 262 |
| 3.2 | Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance | 120 |  7 | Informations sur la société et son capital | 265 |
| 3.3 | Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance | 132 | 7.1 | Renseignement concernant le capital <small>RFA</small> | 266 |
| 3.4 | Informations relatives aux rémunérations | 137 | 7.2 | Actionnariat <small>RFA</small> | 273 |
| 3.5 | Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 145 | 7.3 | Action Bonduelle et dividendes | 277 |
| | | | 7.4 | Auto détention | 278 |
| | | | 7.5 | Descriptif du programme de rachat d'actions <small>RFA</small> | 279 |
| | | | 7.6 | Renseignements de caractère général concernant la société <small>RFA</small> | 280 |
| | | |  8 | Informations complémentaires | 287 |
| | | | 8.1 | Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel <small>RFA</small> | 288 |
| | | | 8.2 | Contrôleurs légaux | 289 |
| | | | 8.3 | Documents accessibles aux actionnaires et au public | 290 |
| | | | 8.4 | Tables de concordance | 291 |

Document d'enregistrement universel

Incluant le rapport financier annuel



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 16 octobre 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 euros
Siège social : « La Woestyne » 59173 - Renescure
447 250 044 RCS Dunkerque

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2019 présentés respectivement aux pages 214 et 241 et suivantes du document de référence n° D.19-0903 (https://www.bonduelle.com/fileadmin/user_upload/SITE_CORPO/FINANCE/Document_de_reference/DEU_FR_V7_bis_2018-2019.pdf), déposé auprès de l'AMF le 18 octobre 2019 ;
- les comptes consolidés et le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2018 présentés respectivement aux pages 169 et 219 et suivantes du document de référence n° D.18-0882 (https://www.bonduelle.com/fileadmin/user_upload/SITE_CORPO/FINANCE/Document_de_reference/document_reference_bonduelle_2017-2018.pdf), déposé auprès de l'AMF le 19 octobre 2018.



Le Groupe Bonduelle



1

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1.1 | Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle | 4 |
| 1.2 | Les chiffres clés du Groupe Bonduelle  | 6 |
| 1.2.1 | Profil en chiffres | 6 |
| 1.2.2 | Chiffres clés financiers 2019-2020 | 6 |
| 1.3 | Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » | 8 |
| 1.3.1 | Le modèle de création de valeur de Bonduelle | 8 |
| 1.4 | Bonduelle dans son écosystème | 12 |
| 1.4.1 | Un monde en mutation | 12 |
| 1.4.2 | Tendances du marché mondial de l'alimentation végétale : une demande toujours plus forte pour des produits sains et durables | 13 |
| 1.4.3 | Bonduelle est l'unique <i>pure player</i> du marché du végétal | 15 |
| 1.4.4 | Risques et enjeux | 15 |
| 1.5 | Organisation du groupe au 01/07/2020 | 16 |
| 1.6 | Bonduelle dans le monde au 01/07/2020 | 18 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle - GRI 102-10, 102-14 ⁽¹⁾

Ces derniers mois ont été bouleversés par la pandémie. Comment les avez-vous traversés ?

Il n'aurait pas fallu que la crise sanitaire se double d'une crise alimentaire. Nos collaborateurs ont répondu présent dans l'ensemble des usines du groupe, avec une collaboration sans faille des instances représentatives du personnel pour mettre en place les mesures de protection sanitaire appropriées. La crise de la COVID-19 a révélé la vraie nature des entreprises. La crise a éprouvé notre utilité sociale. En cela, elle a confirmé la robustesse et la cohérence de notre épine dorsale et l'alignement entre notre « tête » - notre vision, notre mission, et notre stratégie, notre « cœur » que représentent nos 7 valeurs et notre « corps » : cet engagement des personnes, et le savoir-faire qui existe partout dans l'entreprise.

La crise a également renforcé nos liens. En premier lieu, nous avons été capables d'améliorer la sécurité au travail en ajoutant à nos standards en place des standards opérationnels spécifiques en réponse à la COVID-19. De plus, malgré la crise, nous avons renforcé encore notre gouvernance de la santé-sécurité avec la création du Group Safety Leadership Council, la diffusion d'un corpus de règles d'or de sécurité commun à tous les sites, et le lancement d'une démarche d'enquête et de mesure de la culture sécurité.

Nous avons également dévoilé le meilleur de ce que nous sommes en construisant des stratégies plus transparentes et inclusives avec nos parties prenantes, avec plus de solidarité. De très nombreuses initiatives et actions de solidarité se sont organisées au sein du groupe pendant la crise de la COVID-19 et elles seront renouvelées. Qu'il s'agisse de dons pour les communautés locales, d'initiatives personnelles ou encore la création et le financement par la Présidence et la Direction générale, les actionnaires et administrateurs du groupe d'un fonds de solidarité dédié au soutien des collaborateurs ayant le plus souffert de la crise. Par solidarité, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 3 décembre 2020, au titre du dividende de l'exercice 2019-2020, une réduction de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe.

Quels enseignements tirez-vous de cette crise ?

C'est collectivement une grande leçon d'humilité ! Cette crise pandémique était totalement imprévue. Nous ne pouvons que reconnaître que nous sous-estimons parfois les signaux faibles, atypiques, de notre environnement et sommes en revanche naturellement enclins à surestimer ce qui conforte nos croyances ou schémas mentaux établis.

Cette crise a aussi amené une grande remise en question : qu'est-ce qui a vraiment changé, que voulons-nous et devons-nous changer dans nos modes de vie, nos interactions, nos aspirations, nos habitudes de travail et de consommation, nos activités, nos projets, nos loisirs ?

Les adaptations qui ont été incontournables pendant la période de confinement ont ouvert la voie à l'invention de nouvelles



façons de travailler : nouvelles règles pour la communication interne et le travail à distance, nouvelles opportunités d'autonomie, de décloisonnement, mais aussi besoin de repères et de sens.

Enfin, cette pandémie a profondément transformé la relation client et le comportement des consommateurs : si ces derniers ont modifié leurs habitudes alimentaires, ils ont aussi changé leur façon d'acheter. À nous alors d'adapter notre *mix commercial*, *marketing* et *supply chain*. De la même façon, nous devons nous interroger sur l'évolution de nos relations avec nos partenaires et fournisseurs à tous les niveaux.

Quel bilan dressez-vous de l'année ?

Sur le plan de la performance économique, le bilan 2019-2020 pour le groupe est une hausse modérée du chiffre d'affaires, tiré par les activités *retail* en longue conservation, et un résultat opérationnel courant inférieur à la *guidance*, affecté par les surcoûts liés la gestion de la crise (distanciation sociale, prime d'engagement pour nos collaborateurs et respect des engagements agricoles vis-à-vis de nos partenaires) et la baisse de l'activité *food service* et *Fresh*.

Malgré une résilience remarquable de l'activité et de nombreuses initiatives visant à limiter les impacts économiques défavorables de la crise de la COVID-19, le groupe n'a pas atteint son objectif de résultat opérationnel courant fixé pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

La restauration hors foyer commerciale et sociale, dont le poids représente 18 % du chiffre d'affaires global et pèse entre 3 % et 28 % du chiffre d'affaires selon les *business units*, est l'activité qui a le plus souffert. La vitesse de redressement du *food service* sera un facteur déterminant de l'évolution de nos résultats (et de la résorption de nos stocks élevés), en fonction de l'évolution du tourisme, des possibilités retrouvées de déplacements, du commerce mondial, de la réouverture des restaurants, hôtels, universités et écoles, etc.

(1) Les faits marquants de l'année sont présentés en partie 4.1.7.



Par ailleurs, toutes nos activités *retail* en frais ont été pénalisées par la crise : le télétravail n'a pas favorisé la consommation d'offres de produits *on-the-go* et produits traiteur et a considérablement réduit la fréquentation des hypermarchés et supermarchés au profit des circuits de proximité (*convenience stores*) où les assortiments sont réduits et du e-commerce où la vente de produits frais est encore peu développée.

Heureusement, côté *retail long life*, les activités de conserve et surgelé ont bénéficié du report de consommation à domicile et de l'attrait pour les produits de longue conservation, notamment en marques propres et dans une moindre mesure en marques distributeurs.

Aux États-Unis, Bonduelle a fait preuve d'une grande résilience opérationnelle considérant l'ampleur de la crise de la COVID-19 dans ce pays. En s'appuyant sur la culture de santé et sécurité préexistante dans les *business units* américaines, le groupe a su assurer la continuité de ses opérations dans un environnement très touché par le virus, grâce à la mise en place de mesures préventives adaptées et efficaces pour la protection des collaborateurs.

En Europe, les huit premiers mois de l'exercice 2019-2020 ont été très encourageants, avec des initiatives prometteuses. À partir de mi-mars, le confinement a provoqué de forts changements de comportements des consommateurs. Les *business units* européennes ont mis en place l'organisation, les moyens et les mesures permettant de continuer à fonctionner, parfois en sursis, tout en protégeant leurs collaborateurs. Les équipes Bonduelle en Europe ont pleinement assuré leur rôle de fournisseur de produits alimentaires indispensables pour le plus grand nombre.

Malgré la crise sanitaire, le groupe a poursuivi son développement international, sur le plan commercial, avec des succès prometteurs notamment en Asie, et continue d'expérimenter de nouveaux modes de distribution directs, à l'instar du robot à salades prêtes à consommer Cabaletta, développé avec la startup californienne Chowbotics. Des robots ont d'ailleurs été mis à disposition de personnels médicaux en France à titre gracieux afin de soutenir leur engagement.

Sur le plan financier, la crise de la COVID-19 n'a en rien entamé le crédit du groupe auprès de la communauté financière comme en témoigne le succès de l'émission de son premier *Neu CP* (billet de trésorerie court terme), accentuant la flexibilité et la compétitivité des financements du groupe.

Quelles sont vos projections économiques et stratégiques ?

Au sortir du confinement, la cellule Prospective que nous avons mise en place avait élaboré quatre scénarios possibles. À la lumière de ce que l'on observe dans le monde, tout nous porte à privilégier un scénario composé d'un redressement long, progressif, asynchrone ponctué de rechutes liées à la résurgence de foyers épidémiques tant qu'un traitement ou un vaccin n'est pas accessible au plus grand nombre.

Dans cette perspective, nous devons nous préparer à la crise économique et faire en sorte que le groupe puisse la traverser en étant capable d'absorber les imprévus tout en saisissant les opportunités.

Cela nous impose également, plus que jamais, d'œuvrer pour notre mission en poursuivant ou accélérant les chantiers dont la pertinence a été très largement confortée par cette crise.

Comment la stratégie va-t-elle s'adapter à la nouvelle conjoncture sanitaire et économique ?

Après avoir traversé cette période, nous en sommes convaincus, nos fondamentaux restent pertinents. Néanmoins, nous ne pourrions pas faire l'impasse sur l'analyse des conséquences plus profondes de la crise de la COVID-19 sur notre stratégie et notre *business*. Il s'agira de rendre nos *business models* à la fois plus résistants et résilients, mais aussi plus adaptatifs et porteurs de potentiel de croissance.

La famille actionnaire de contrôle s'est récemment attelée à mettre à jour la feuille de route stratégique destinée au Conseil d'Administration de Bonduelle, dont le mandat est de s'assurer que la stratégie du groupe et son exécution y sont conformes. Cette nouvelle feuille de route s'inscrit sur un nouvel horizon de 5 ans (2020-2025) dont le terme correspondra à celui de VegeGo!

Cette nouvelle feuille de route, dans la continuité de la précédente, comporte notamment la notion d'impact positif sur la planète et les Hommes avec une ambition RSE ⁽¹⁾ mesurable et certifiable, cohérente avec notre ambition de devenir une entreprise B Corp.

Concomitamment à cette mise à jour de la feuille de route des actionnaires de contrôle, le *Group Management Committee* a entamé un travail de reformulation de la mission de l'entreprise avec deux objectifs : le premier consiste à la rendre plus explicite pour tous nos collaborateurs. Le deuxième objectif est d'intégrer au mieux la dimension transformante et impactante portée par la volonté des actionnaires familiaux et cohérente avec l'ambition B Corp. Une phase de consultation plus large sera menée auprès d'un large panel de collaborateurs représentatifs du groupe pour garantir un processus de co-construction, d'appropriation et d'orientation.

Cette crise a mis au jour la force du collectif. C'est avec cette conviction qu'ensemble nous pouvons faire de grandes choses que Bonduelle a rejoint le B Movement Builders. Avec les autres entreprises adhérentes, nous partageons la conviction que les entreprises peuvent être une puissante force de changement et d'engagement collectif. Faire le bien n'est plus un plus, mais un must.

Quelles sont les perspectives de Bonduelle pour 2020-2021 ?

Compte tenu de l'incertitude qui persiste sur le développement de la crise sanitaire, nous nous adapterons afin de rendre le Groupe Bonduelle le plus résilient possible, en capacité d'absorber les chocs mais aussi de saisir les opportunités. Les perspectives 2020-2021 dépendent pour une large part de l'évolution de la pandémie et corrélativement de l'évolution des différents segments d'activités mais également de l'évolution à moyen terme des habitudes de consommation. La vitesse de redressement du food service sera un élément clé pour notre trajectoire de résultat.

Les perspectives restent donc tributaires de la crise, mais nous restons confiants dans notre capacité à poursuivre la transformation du groupe et à rebondir. À ce titre, nous nous fixons des objectifs de croissance du chiffre d'affaires à données comparables et du taux de marge opérationnelle courante sensiblement équivalents à ceux de l'année précédente.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

1.2 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle - GRI 102-7

1.2.1 Profil en chiffres



Entreprise créée en
1853



2 855 M€
de chiffre d'affaires



56
sites dans le monde



14 617
collaborateurs (équivalent temps plein)



6
marques fortes



126 000
hectares cultivés dans le monde

1.2.2 Chiffres clés financiers 2019-2020 - GR 102-7

1.2.2.1 Indicateurs 2019-2020 - GRI 103-1

| (en millions d'euros) | 30/06/2018 | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|------------|---------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 777 | 2 777 | 2 855 |
| Progression | 21,4 % | 0 % | 2,8 % |
| Résultat opérationnel courant | 124 | 124 | 109 |
| Résultat net | 72 | 73 | 55 |
| REBITDA ⁽¹⁾ | 212 | 213 | 198 ⁽⁵⁾ |
| Levier d'endettement ⁽²⁾ | 2,91x | 3,07x | 3,19 x ⁽⁵⁾ |
| Investissements industriels ⁽³⁾ | 92 | 104 | 91 |
| ROCCE ⁽⁴⁾ | 9,8 % | 9,- % | 8,-% ⁽⁵⁾ |

(1) REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

(2) Levier d'endettement : Dette financière nette/REBITDA.

(3) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 8.3 Immobilisations corporelles.

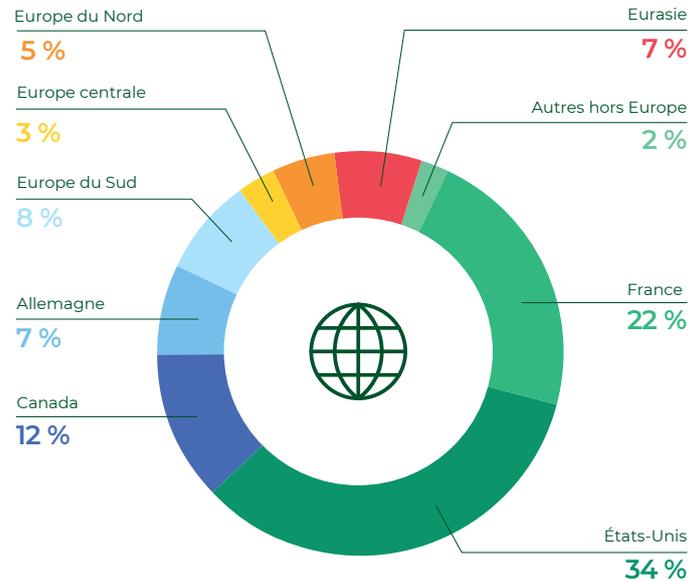
(4) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés.

(5) Hors IFRS 16.



1.2.2.2 Répartition du chiffre d'affaires 2019-2020 - GRI 103-1

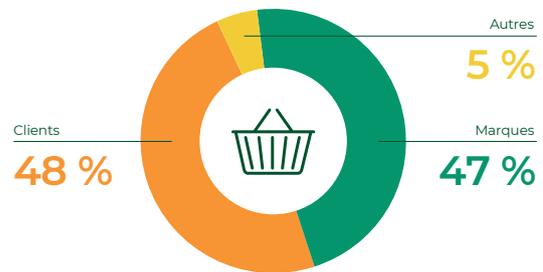
Par zone géographique



Par zone Europe et zone hors Europe



Par marque



Par circuit de distribution



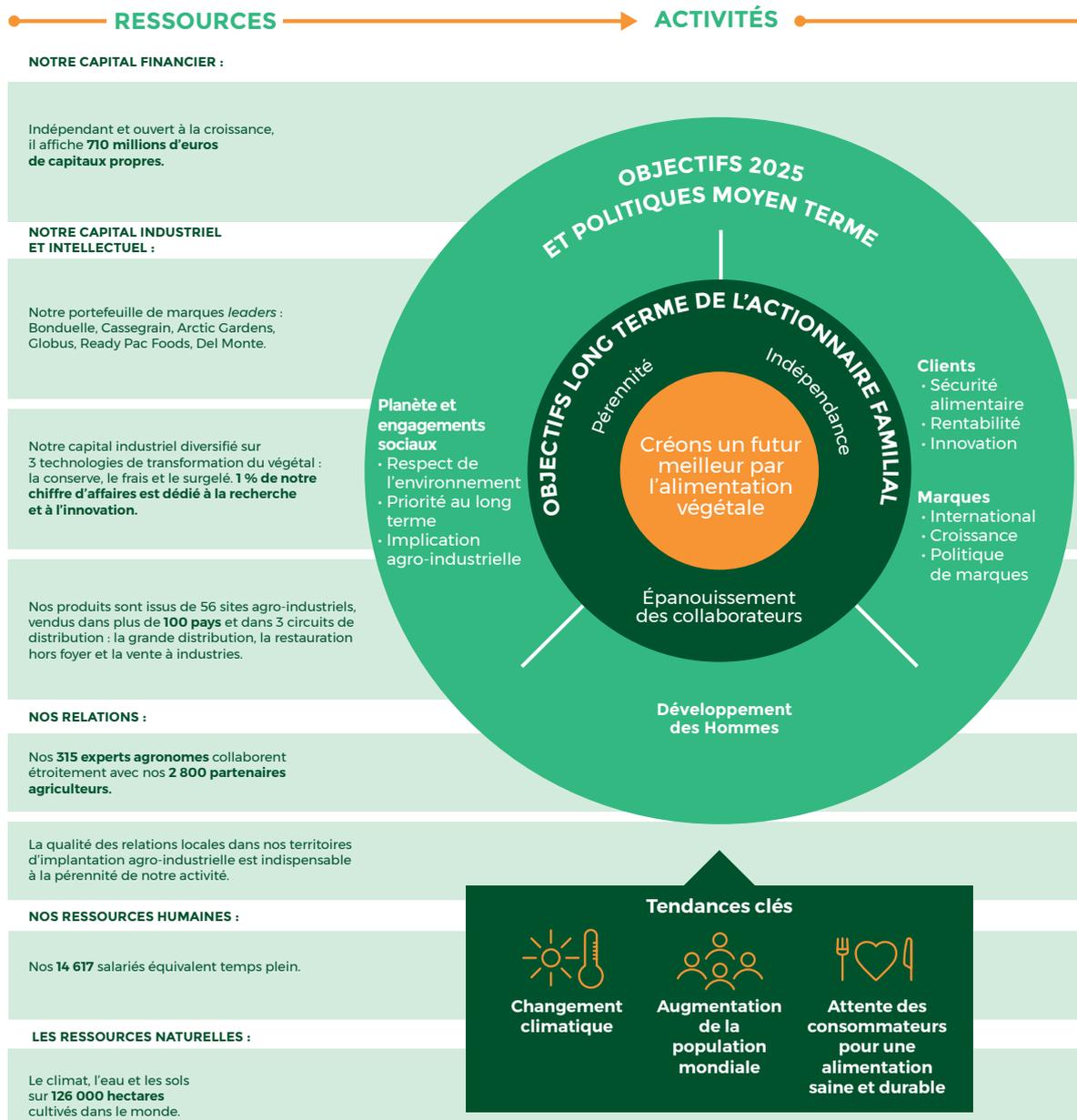
Par technologie



Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

1.3 Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle - GRI 101, 102-2, 102-6



Le Groupe Bonduelle ne cesse de faire évoluer son modèle pour l'adapter aux défis mondiaux tout en répondant de son mieux aux attentes de ses parties prenantes. Aujourd'hui, ce modèle s'articule autour d'une vision, ancrée sur **7 valeurs** (voir 1.3.1.2) et **10 politiques fondatrices** (voir 1.3.1.3) qui permettent au groupe d'évoluer sereinement au fil du temps dans son environnement



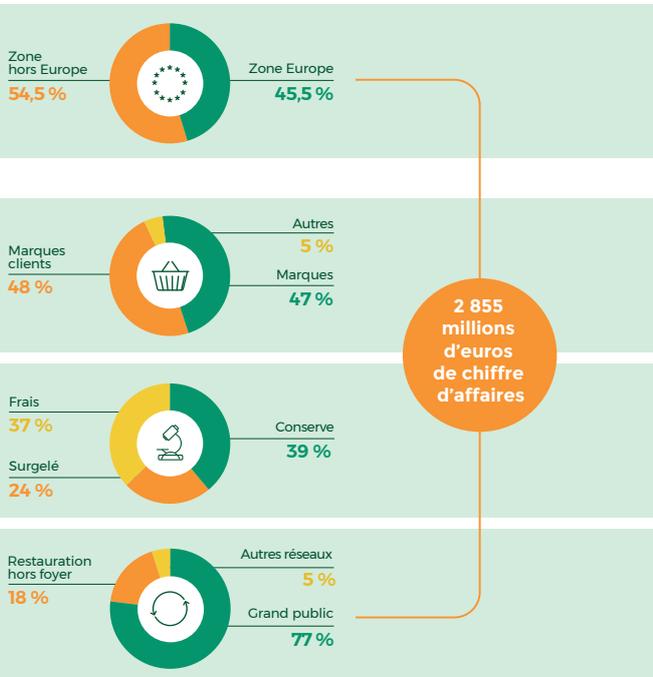
Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

Pour le Groupe Bonduelle, créer un futur meilleur par l'alimentation végétale, c'est devenir un acteur agro-industriel à impact positif sur son écosystème. Bonduelle est une entreprise familiale française d'envergure internationale qui innove avec ses partenaires au sein de la filière végétale depuis 1853 tout en améliorant son modèle économique. Ses priorités : préserver les sols et la biodiversité, s'impliquer localement et favoriser durablement l'envie et l'accès à une alimentation végétale.



VALEUR CRÉÉE

VALEUR PARTAGÉE



Partenaires économiques :
Notre groupe se développe en réinvestissant la majorité de ses résultats et de son cash flow. 91 millions d'euros dédiés aux investissements industriels.

Consommateurs :
Nous proposons une alimentation végétale saine et accessible pour tous les moments de consommations. 100 % des produits à la marque Bonduelle sont conformes à la charte nutrition de Bonduelle, en France, plus de 98 % des produits sont classés Nutri-score A ou B.

89 % des agriculteurs partenaires ont renouvelé leur contrat

Agriculteurs :
Nos contrats sont négociés plusieurs mois à l'avance et amortis des fluctuations des cours mondiaux.

44 % des sites ont initié au moins un projet en lien avec leurs communautés locales

Communautés locales :
L'implantation positive de nos sites sur leurs territoires est l'une de nos priorités.

7,20 de taux de fréquence d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail
80 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière périodique

Collaborateurs :
Nous travaillons au bien-être, à la santé et à la sécurité au travail de nos collaborateurs. 10 % des salariés ont participé à un atelier sur la RSE.

65 % des surfaces cultivées utilisent des alternatives aux pesticides de synthèse
51 % de matériaux recyclés dans les emballages

Sphère sociétale :
500 000 personnes ont bénéficié des projets soutenus par la Fondation Louis Bonduelle depuis 2007.

concurrentiel. Bonduelle donne corps à sa vision, ses valeurs et ses politiques au travers de son projet d'entreprise VegeCo! et son ambition B Corp pour soutenir son impact positif pour la planète et les Hommes !

L'organisation du groupe est présentée en section 1.5, sa gouvernance RSE en section 2.2.1.4.

1.3.1.1 Notre manifeste : La nature est notre futur

L'histoire du monde est ponctuée de grands tournants. Portés par une volonté commune des Hommes de construire un avenir meilleur, ces mouvements changent les comportements, redessinent les rapports au monde et font avancer. Pour Bonduelle, l'heure est à la révolution végétale, un virage inéluctable face aux immenses défis auxquels la planète fait face (voir 1.4.1 Un monde en mutation). Parce qu'il y aura demain 9 milliards de femmes et d'hommes à nourrir, l'alimentation végétale devient un enjeu majeur pour le bien-vivre des générations futures, tant par les quantités à produire que par les façons de produire. La nature, notre bien le plus précieux, nous donne rendez-vous. Il est impératif d'entendre ses nombreux avertissements et de réagir. Dérèglement climatique, épuisement des sols, biodiversité mise à mal, pandémie... autant de menaces qui pèsent sur l'équilibre de la nature et donc sur celui de l'humanité. En tant qu'entreprise familiale tournée vers le long terme et responsable de l'alimentation

de millions de consommateurs à travers la planète, nous voulons être un acteur engagé. Les actionnaires de contrôle et les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont aujourd'hui mobilisés pour construire un futur meilleur par l'alimentation végétale. Chez Bonduelle, nous croyons en effet que nous devons montrer la voie, proposer des solutions innovantes et pertinentes pour nourrir mieux tout en respectant la planète et, ainsi, assurer le bien-vivre des générations à venir. Depuis 1853, nous travaillons avec nos partenaires sur tous les fronts, au développement d'une production végétale moderne et respectueuse de l'eau, de l'air, des sols et des sous-sols. Nous défendons donc résolument une agro-industrie efficiente, écologique, intelligente et solidaire, tournée vers une alimentation saine, sûre, durable et accessible. Nous nous engageons et innovons du champ à l'assiette pour créer ensemble un futur meilleur à travers l'alimentation végétale car, c'est notre conviction : la nature est notre futur.

1.3.1.2 7 Valeurs : l'humain au cœur

Souci de l'Homme, intégrité, équité, ouverture, confiance, simplicité, excellence sont les 7 valeurs de Bonduelle.

1.3.1.3 10 Politiques au service des objectifs de l'actionnaire familial : pérennité, indépendance et épanouissement

Nos valeurs forment le sillon des politiques du groupe, qui concourent à l'atteinte des objectifs historiques des actionnaires de Bonduelle : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs. Ces politiques sont un atout majeur du groupe pour évoluer sereinement dans un environnement économique et politique en mutation rapide et profonde. Elles assurent sa pérennité et son développement au-delà des frontières. Connectées et interdépendantes, elles se traduisent dans ses décisions et actions.

- Priorité au long terme ;
- Croissance ;

- Sécurité alimentaire ;
- Respect de l'environnement ;
- Rentabilité ;
- Politique de marques ;
- Innovation ;
- Implication agro-industrielle ;
- International ;
- Développement personnel.



Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »



1.3.1.4 VegeGo! un projet d'entreprise socle, notamment pour les engagements The B! Pact

Au service de son ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », le projet d'entreprise VegeGo! accompagne la croissance de l'entreprise, avec une vision claire de ce que sera le groupe en 2025. VegeGo! est composé de 4 piliers :

- nous respectons la planète et nos engagements sociétaux ;
- nous favorisons l'épanouissement des femmes et des hommes ;
- nous développons nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes ;
- notre organisation est au service du client.

Cette démarche s'incarne pleinement dans notre promesse : créer un futur meilleur par l'alimentation végétale.

Elle est notamment portée par la démarche de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) de Bonduelle. Déployée depuis près de 20 ans, elle est aujourd'hui nommée The B! Pact : le triple engagement du groupe pour la planète, l'alimentation, et les Hommes (voir 2.2.1.3).

The B! Pact fédère ainsi les actions concrètes et mesurables de nos équipes et de nos partenaires pour atteindre sept objectifs à horizon 2025 :



PLANET



- #1** 100 % des surfaces cultivées avec des techniques culturales alternatives (voir 2.3.2).
- #2** 20 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2035 (voir 2.4.2).
- #3** 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables (voir 2.4.3).

FOOD



- #4** 100 % de nos marques avec un impact positif (voir 2.5.2).
- #5** Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle (voir 2.5.3).

PEOPLE



- #6** 0 accident du travail (voir 2.6.3).
- #7** 100 % des sites du Groupe Bonduelle impliqués dans des projets locaux (voir 2.6.4).

1.4 Bonduelle dans son écosystème - GRI 101

1.4.1 Un monde en mutation

1.4.1.1 Responsabilité et santé : deux priorités sociétales

Facteur de crise sanitaire, économique et sociale, la pandémie de la COVID-19 a révélé plus encore la nécessité de changer nos modèles de production et nos modes de vie. Les modèles d'affaires ont soudainement été réévalués à la mesure de leur responsabilité. Leur utilité sociétale et leur capacité à protéger leurs collaborateurs et leurs parties prenantes sont devenues en quelques semaines des facteurs indispensables de la résilience et de la création de valeur des entreprises. Pendant cette période, les consommateurs ont exprimé leurs besoins de valeurs et de biens essentiels et sains, dans le prolongement d'une quête de sens qui est exprimée par l'ensemble des parties prenantes depuis plusieurs années et à laquelle le monde de l'entreprise répond notamment au travers du mouvement des entreprises à impact positif.

Ainsi, la crise de la COVID-19, par sa soudaineté et son caractère imprévu et mondial, a renforcé la conscience et la prégnance de l'urgence liée au contexte global : changement climatique, croissance démographique, et transition agroécologique incontournable.

1.4.1.2 Changement climatique et croissance de la population

La hausse de la température globale de la surface de la Terre pourrait atteindre, selon les prévisions des scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 1 à 5 °C supplémentaires à la fin du XXI^e siècle. Le réchauffement de la planète et l'augmentation de la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère auront des conséquences nombreuses et multiples dont les effets, s'ils ne sont pas tous décrits avec précision, ne manqueront pas d'impacter les secteurs agricole et agro-industriel : multiplication des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations), déstabilisation des écosystèmes et impacts sur la biodiversité et la vie dans les sols, développement de nuisibles favorisé par la hausse des températures et pertes de rendements pour de nombreuses cultures agricoles. La population humaine mondiale croît sans cesse et les estimations convergent vers le chiffre de 9 milliards d'êtres humains sur Terre en 2050. La nécessité de nourrir ces 9 milliards d'êtres humains dans un contexte, notamment, de changement climatique global, rend indispensable pour nos sociétés de réaliser leurs transitions énergétique et agroécologique.

1.4.1.3 Incontournables transitions énergétique et agroécologique

L'agroécologie ambitionne de transformer l'agriculture et de faire évoluer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables. Elle propose de modifier les modes de production afin d'optimiser leur productivité tout en renforçant leur capacité de résilience face au changement climatique et à la volatilité des prix agricoles et alimentaires. L'agroécologie a également pour objectif de maximiser les services écologiques fournis par les agrosystèmes en particulier l'augmentation de la séquestration du carbone dans les sols, et d'en limiter les impacts négatifs, en particulier par une moindre dépendance aux ressources fossiles. Elle se concrétise notamment par un ensemble cohérent de pratiques agricoles valorisant les processus écologiques et la biodiversité. L'agroécologie consiste donc à concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes naturels. Elle amplifie ces fonctionnalités (ex : lutte contre l'érosion et stimulation de la biodiversité dans le sol au moyen de couverts végétaux et d'abandon du labour, épuration de l'eau, fourniture de zones refuges pour les insectes auxiliaires et bandes fleuries mellifères, etc.) en visant à diminuer les impacts sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires, etc.) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité, éléments minéraux, etc.).

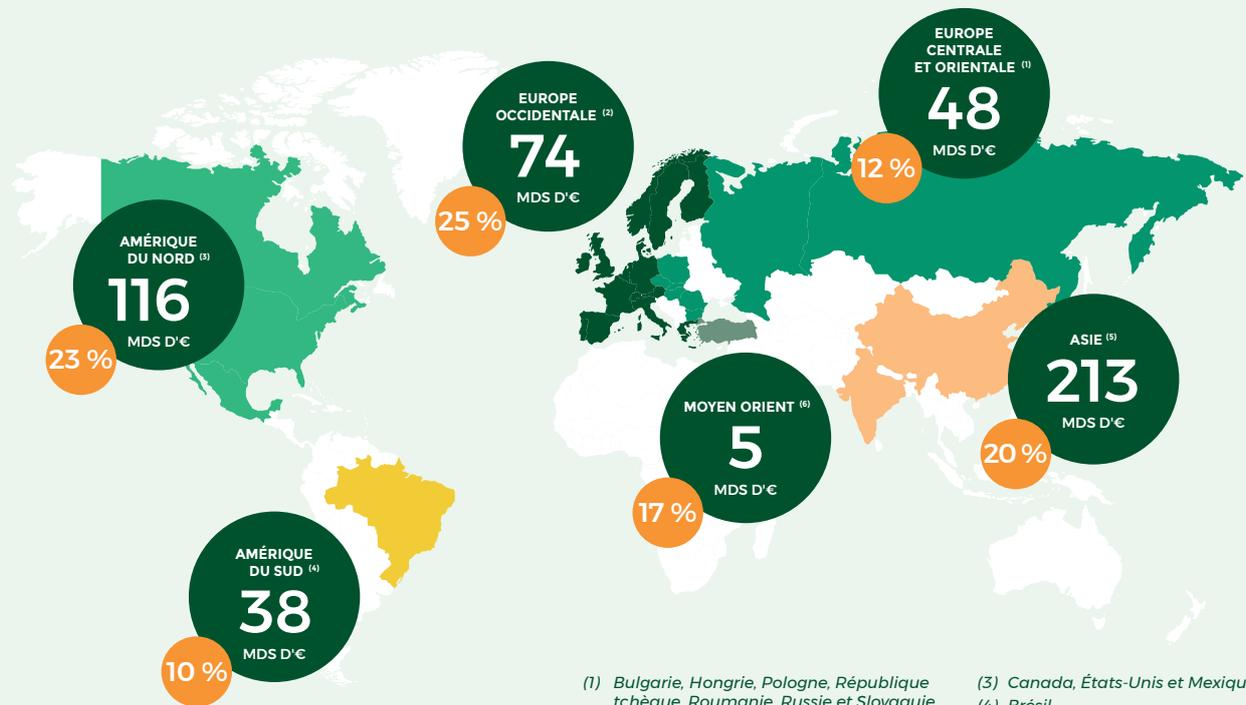
La transition énergétique, quant à elle, ambitionne de transformer le système énergétique actuel vers un nouveau système énergétique basé sur des ressources renouvelables. Pour les acteurs industriels, il s'agit de transformer les modèles productifs pour rechercher la sobriété énergétique et de substituer les sources d'énergie fossiles par des sources renouvelables. Pour les agriculteurs, s'ajoute à ces enjeux celui de mobiliser les foyers de biomasse à partir de laquelle des énergies dites renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité peuvent émerger.



1.4.2 Tendances du marché mondial de l'alimentation végétale : une demande toujours plus forte pour des produits sains et durables - GRI 101

Le marché du végétal est en croissance. Toujours plus précisément informés sur le rôle de la nutrition sur la santé, les consommateurs sont avides d'alimentation végétale, de bio et de local. Sensibles à l'innovation, ils adoptent de nouvelles façons de les consommer : kit repas, commandes en ligne, protéines végétales ou traiteur végétal.

Consommation des légumes dans toutes les catégories en valeur et part des légumes préparés (en %) par zone géographique



(1) Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie et Slovaquie.
 (2) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

(3) Canada, États-Unis et Mexique.
 (4) Brésil.
 (5) Chine et Inde.
 (6) Turquie.

Source : Food for thought 2020

1.4.2.1 L'alimentation s'illustre comme un facteur de santé toujours plus reconnu - GRI 101

L'alimentation est un levier puissant pour optimiser la santé humaine. La perception de la santé par l'alimentation évolue. Composée d'une plus grande part de végétaux,

l'assiette flexitarienne fait consensus auprès des scientifiques. Saine, elle est également vertueuse pour le climat et la biodiversité.

1.4.2.2 Les consommateurs attendent une alimentation de confiance et inspirante - GRI 101

Face au besoin de confiance, la transparence et la traçabilité deviennent incontournables. Les produits et emballages expriment dès lors clairement les ingrédients, l'origine et la méthode de production. L'utilisation de la *blockchain* et le lancement d'applications facilitent l'accès aux informations sur l'étiquette des produits alimentaires. À titre d'exemple, un consommateur sur sept est attentif au Nutri-Score, et les scores A ou B sont en croissance dynamique ⁽¹⁾. Cette exigence renouvelée de connaître l'origine des produits alimentaires se traduit également par un retour vers les petits commerces et vers du temps passé à cuisiner. Les consommateurs vont chercher de nouvelles références culinaires, par exemple de fermentation.

1.4.2.3 L'assiette est interrogée sur son impact environnemental - GRI 101

La connaissance de l'impact de l'alimentation sur la santé et l'environnement s'affine. Les consommateurs affirment la volonté de manger « moins, mais mieux ». L'assiette idéale est bas carbone, respectueuse de la biodiversité et d'origine locale.

Considérés comme meilleurs pour la santé, les légumes biologiques sont désormais partie intégrante des habitudes de consommation des Européens et des Américains. Les réseaux de distribution de produits bio s'étoffent : la grande distribution

renforce son offre, les réseaux de magasins bio ne cessent de grandir, tandis que l'offre bio en ligne s'élargit également. La mouvance des circuits courts, initiée par les petits producteurs et start-up sociales, a été suivie par les grands acteurs.

1.4.2.4 Le système agricole se transforme pour le climat et la biodiversité - GRI 101

Une alimentation bas carbone, saine et durable, est possible. Les systèmes agricoles évoluent pour renforcer leur résilience au changement climatique et préserver la biodiversité. Les pratiques agricoles alternatives essaient, comme l'agroforesterie ou le système de polyculture-élevage. Une mouvance pour une agriculture qui redonne aux sols leur qualité de puits de carbone est également en plein essor. Après des décennies d'une approche avant tout productiviste, une frange d'acteurs du secteur agricole promeut depuis quelques années une approche régénérative. L'agriculture y est totalement intégrée à la société, et l'agriculteur y est rémunéré non seulement pour sa production, mais aussi pour l'ensemble des services environnementaux et sociaux qu'il rend. Inégale selon les régions du monde, la conversion des exploitations agricoles au mode d'agriculture biologique se poursuit. Fin 2016, les exploitations agricoles cultivant selon le mode biologique (certifiées et en conversion) représentaient plus de 6,2 % de la Surface agricole utile (SAU) européenne et 1,1 % de l'ensemble du territoire agricole mondial ⁽²⁾.

La COVID-19 accélère les comportements et les achats préventifs pour la santé et la sécurité

L'épidémie a accéléré le développement du e-commerce. Les *click & drive* ont connu une hausse de leur activité, contrairement aux supermarchés, hypermarchés et hard discount traditionnels. Ces derniers restent cependant un lieu d'achat refuge. Les consommateurs ont également retrouvé le chemin des petits magasins spécialisés : biologiques, surgelés, artisans... De nouveaux modes de distribution sont à explorer, comme en témoigne l'essor du *drive* piéton.

Le marché des végétaux en conserve et surgelés a connu une croissance avantageuse. Il a notamment bénéficié d'une augmentation du taux d'équipement en congélateurs les premières semaines de la crise. Au contraire, celui des végétaux frais traiteur a marqué un léger déclin.

Les comportements des consommateurs ont été marqués par six grandes tendances ⁽³⁾ :

1. des achats dirigés par un souci proactif de la santé et un intérêt croissant pour les produits en faveur de la santé et du bien-être ;

2. une priorité donnée aux produits essentiels à la prévention de l'épidémie, comme les masques ;
3. la constitution de provisions favorisant les aliments de longue conservation, des quantités plus importantes, et un assortiment plus large de produits de santé-sécurité ;
4. une consommation de quarantaine : en ligne, avec des ruptures de stocks et une pression sur la chaîne d'approvisionnement ;
5. des restrictions à l'achat : par les limitations des déplacements en magasin et de stocks, et parfois, par la hausse des prix ;
6. un retour à la normale marqué par la persistance des précautions sanitaires, de l'usage du e-commerce et des gestes barrières.

La sensibilité au prix des consommateurs s'est modifiée. Les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour la qualité et la performance, mais aussi pour le biologique et le durable ⁽⁴⁾.

(1) Nielsen Scan Track, Open Food Facts.

(2) Agence BIO d'après différentes sources européennes.

(3) Nielsen, Quality and efficacy may beat out price sensitivities amid coronavirus concerns, May 2020.

(4) Nielsen, Key consumer behavior thresholds identified as the coronavirus outbreak evolves, March 2020.



1.4.2.5 Perspectives : le marché du végétal poursuit sa croissance - GRI 101

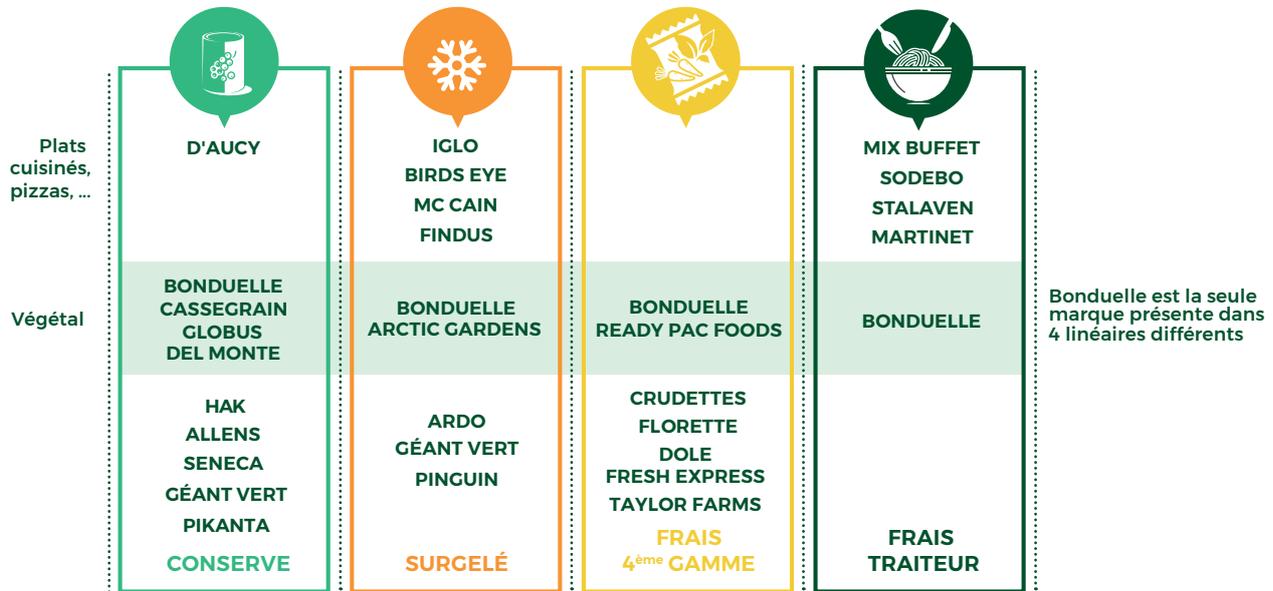
À l'international, les niveaux de consommation du végétal restent encore bien inférieurs aux recommandations nutritionnelles. Néanmoins, en Amérique du Nord et en Europe, les aliments végétaux ont repris progressivement

le pas sur les aliments d'origine animale et leur contribution aux besoins alimentaires s'accroît ⁽¹⁾. La consommation de viande est également remise en cause pour des questions environnementales et de bien-être animal.

1.4.3 Bonduelle est l'unique *pure player* du marché du végétal - GRI 102-2

Avec ses quatre segments d'activité - la conserve, le surgelé, le frais 4^e gamme (frais et cru prêt à l'emploi) et le frais traiteur - Bonduelle est la seule marque présente dans quatre linéaires du marché du végétal. Bonduelle se distingue également par la valeur ajoutée et la qualité de ses produits. Ce

positionnement unique est porté par la proximité du groupe avec le monde agricole, son savoir-faire multitechnologique et l'ambition VegeGo! : faire du Groupe Bonduelle « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».



1.4.4 Risques et enjeux

Bonduelle dispose d'une cartographie des risques groupe et d'un dispositif de gestion des risques (voir 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques). Bonduelle présente ses principaux facteurs de risques en partie 4.2 du présent document. En outre, le Groupe Bonduelle a réalisé une identification des risques et opportunités RSE liés aux enjeux de sa matrice de matérialité. Enfin, en réponse aux exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (relatifs à la Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)) et L. 225-102-4 du Code de commerce

(loi sur le devoir de vigilance), Bonduelle a décrit son modèle d'affaires et ses principaux risques extra-financiers liés à l'activité dans le cadre de la DPEF (voir partie 2.9) et des risques liés aux atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement (voir partie 2.7.2.1). Conformément aux textes précités, la description de ces risques extra-financiers vise autant les risques qui menacent l'entreprise que ceux que l'entreprise fait porter sur ses parties prenantes et sur l'environnement.

(1) L'alimentation végétale, Une question d'équilibre, Fondation Louis Bonduelle, 2019.

1.5 Organisation du groupe au 01/07/2020

GRI 102-4, 102-7, 102-10, 102-45

Le Groupe Bonduelle est composé de 5 *business units* regroupées autour des zones Europe et hors Europe :

- **Bonduelle Americas Long Life (BALL)** rassemble toutes les activités de végétaux en conserve et surgelés en Amérique du Nord et du Sud, aux marques Bonduelle, Arctic Gardens et Del Monte, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle Fresh Americas (BFA)** regroupe l'ensemble des activités des produits frais en Amérique du Nord (bols, salades en kit, snacks, etc.), sous les marques nationales Ready Pac Foods, Bistro, Ready Snax et elevAte et pour des marques distributeurs pour les circuits de grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle Europe Long Life (BELL)** réunit toutes les activités du groupe dans les végétaux en conserve et les végétaux surgelés en Europe, les marques nationales (Bonduelle et Cassegrain), et les marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;

- **Bonduelle Fresh Europe (BFE)** regroupe l'ensemble des activités de végétaux frais prêts à l'emploi (salades en sachets dites de 4^e gamme et salades traiteur) en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle EurAsia Markets (BEAM)** réunit les activités et le développement du groupe, en particulier en Europe orientale, sous les marques Bonduelle et Globus ainsi que sous les marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

En 2019-2020, Bonduelle a pris une participation minoritaire dans la start-up russe Elementaree. Cette société de fabrication et de livraison de kits de repas à préparer (*meal kits*) est l'un des *leaders* de ce marché, en très forte croissance dans les agglomérations de Moscou et Saint-Petersbourg.

Bonduelle Prospective et Développement

Véritable tête chercheuse du groupe pour le mettre en capacité d'être acteur de son avenir et faire de l'innovation le ferment du long terme, **Bonduelle Prospective et Développement** a pour mission d'accompagner la Direction générale et les *business units* dans l'identification de nouveaux territoires de développement ; qu'il s'agisse de nouvelles implantations géographiques, d'innovations techniques, d'exploration de nouveaux marchés ou de nouveaux canaux de distribution.

Hommage à Jérôme Bonduelle

Jérôme Bonduelle, Directeur général de Bonduelle Prospective et Développement depuis septembre 2019, a brutalement disparu lors d'un accident tragique à vélo le 29 août 2020. Son parcours dans l'entreprise était riche d'une très grande expérience internationale (Italie, Canada, Brésil où il fut expatrié pour le groupe, mais aussi USA et Amérique Centrale où il fut missionné pour y étudier en profondeur les opportunités de développement) et d'une palette complète de compétences accumulées dans toutes les technologies du groupe, tant dans le monde du légume que dans celui du champignon. Explorateur polyglotte, esprit curieux et charismatique, Jérôme était un homme rayonnant de chaleur et d'intelligence qui portait profondément en lui l'attention aux autres. Il incarnait pleinement les valeurs d'ouverture aux autres, d'exigence dans la recherche inlassable de solutions, de simplicité et d'authenticité. Jérôme Bonduelle était également administrateur de Bonduelle SA et de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Associé commandité du groupe. Soucieux de la pérennité et de l'intérêt commun, il était particulièrement sensible à la place des femmes et des hommes, à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise et à l'engagement du groupe dans la voie de la certification B Corp.





Organisation opérationnelle

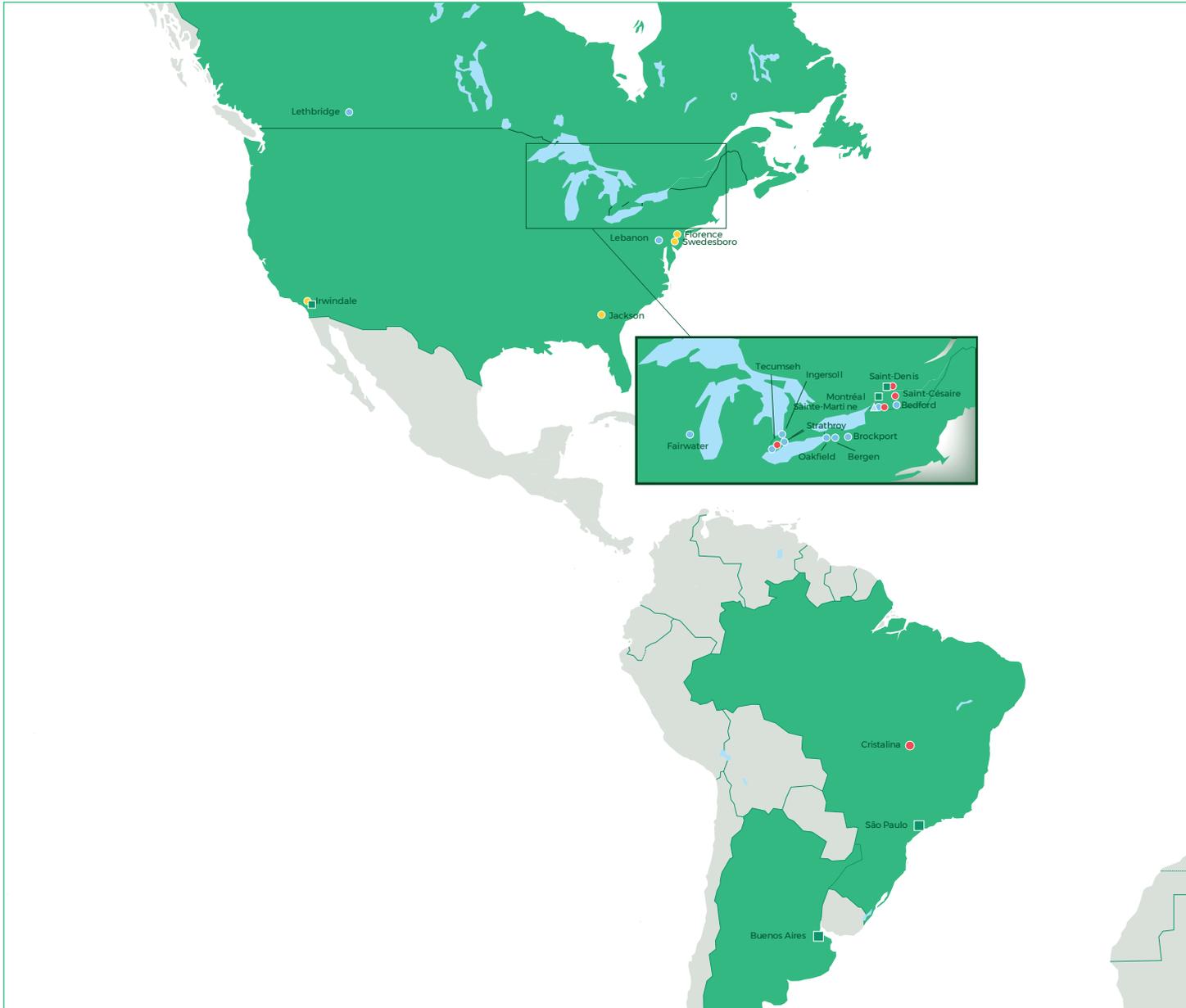
| | BONDUELLE EUROPE LONG LIFE (BELL) Conserve et surgelé | BONDUELLE FRESH EUROPE (BFE) Frais | BONDUELLE AMERICAS LONG LIFE (BALL) Conserve et surgelé | BONDUELLE FRESH AMERICAS (BFA) Frais | BONDUELLE EURASIA MARKETS (BEAM) Conserve et surgelé |
|--|---|--|---|---|--|
| SITES D'AUTO- PRODUCTION AGRICOLE | France • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire | Espagne • Torre-Pacheco | Canada • Sainte-Martine | | Russie • Novotitarovskaya • Timashevsk |
| SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE | France • Bordères • Doué-la-Fontaine ⁽¹⁾ • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Herm • Labenne • Renescure • Vaulx-Vraucourt Hongrie • Békéscsaba • Nagykorös • Nyiregyhaza Pologne • Gnieuwowo • Ruchocice Portugal • Santarém | Allemagne • Reutlingen • Straelen France • Genas • Rosporden • Saint-Mihiel • St-Benoist-sur-Vanne Italie • Battipaglia ⁽²⁾ • San Paolo d'Argon ⁽²⁾ | Brésil • Cristalina Canada • Bedford • Ingersoll • Lethbridge • Saint-Césaire • Saint-Denis • Sainte-Martine • Strathroy • Tecumseh États-Unis • Bergen • Brockport • Fairwater • Lebanon • Oakfield | États-Unis • Florence • Irwindale • Jackson • Swedesboro | Russie • Novotitarovskaya • Shebekino • Timashevsk |
| PLATEFORMES LOGISTIQUES | Belgique • Kortemark France • Flaucourt • Longué-Jumelles ⁽¹⁾ • Montreuil-Bellay ⁽¹⁾ • Rosières | | | | |
| | ZONE EUROPE | | ZONE HORS EUROPE | | |

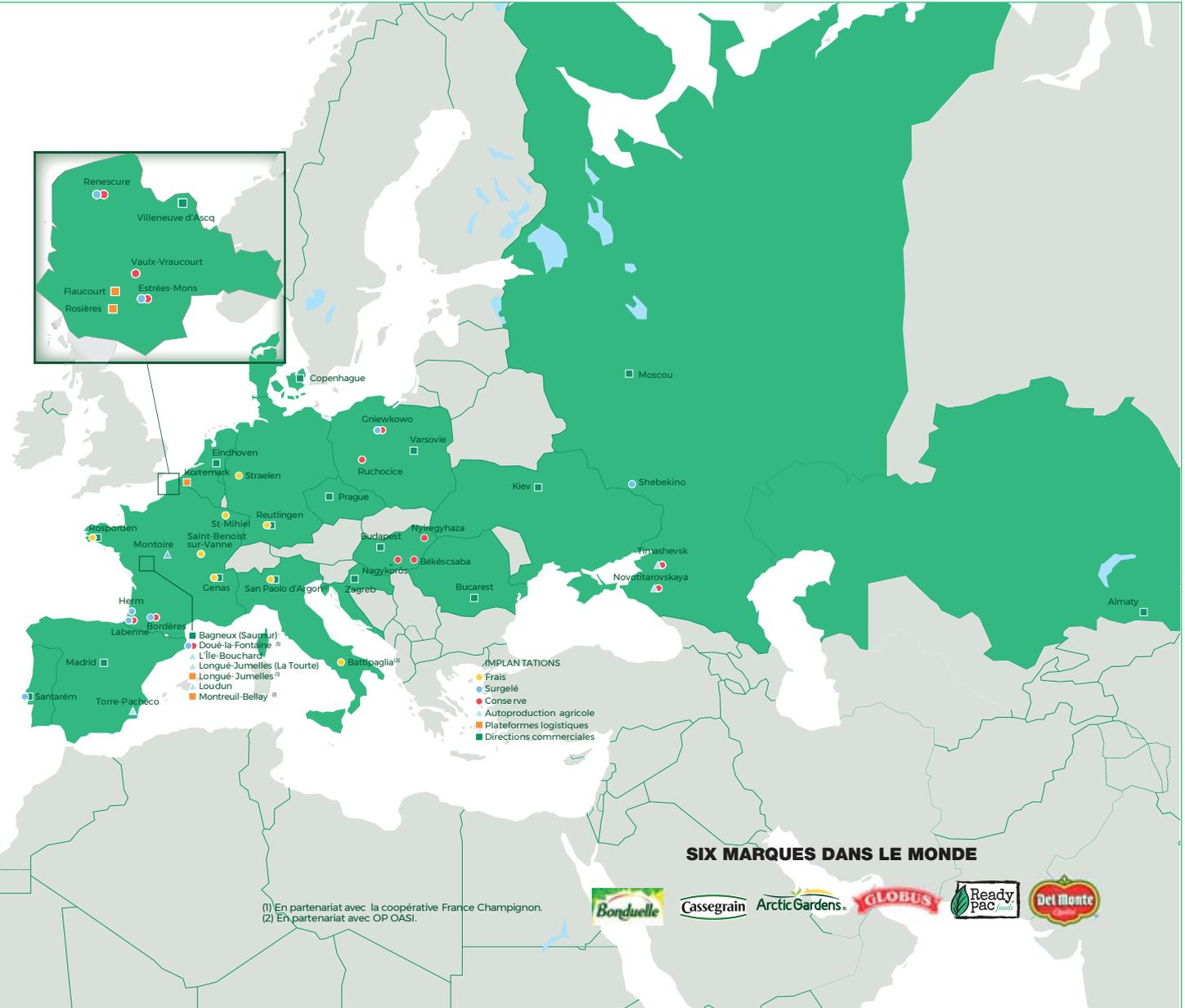
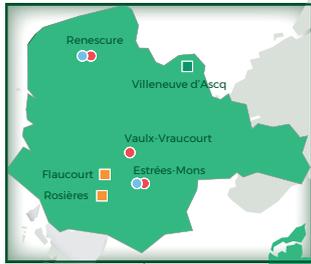
(1) En partenariat avec la coopérative France Champignon.

(2) En partenariat avec OP OASI.

1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2020

GRI 102-2, 102-4, 102-6







Responsabilité sociale d'entreprise



| | | | | | |
|------------|--|-----------|-------------|--|------------|
| 2.1 | Les chiffres clés du Groupe Bonduelle <small>RFA</small> | 22 | 2.6 | Une entreprise meilleure pour les Hommes <small>RFA</small> | 55 |
| 2.2 | Devenir un groupe à impact positif <small>RFA</small> | 24 | 2.6.1 | La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle, une stratégie pour les Hommes | 55 |
| 2.2.1 | De la RSE à l'ambition B Corp : devenir une entreprise meilleure pour le monde | 24 | 2.6.2 | Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre | 55 |
| 2.2.2 | Ouvrir la voie du changement | 26 | 2.6.3 | The B! Pact - Objectif #6 : 0 accident du travail | 58 |
| 2.3 | Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs partenaires <small>RFA</small> | 28 | 2.6.4 | The B! Pact - Objectif #7 : 100 % de nos sites impliqués dans des projets locaux | 61 |
| 2.3.1 | Le modèle d'approvisionnement en légumes | 28 | 2.6.5 | Reconnaissance des collaborateurs | 63 |
| 2.3.2 | The B! Pact - Objectif #1 : 100 % des surfaces sont cultivées avec des techniques culturales alternatives | 28 | 2.6.6 | Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes | 63 |
| 2.3.3 | Organisation, leviers d'action et moyens mis en œuvre | 31 | 2.6.7 | Diversité | 64 |
| 2.4 | Une entreprise avec des usines meilleures pour la planète <small>RFA</small> | 36 | 2.6.8 | Transparence : le Dialogue social | 65 |
| 2.4.1 | Stratégie pour l'environnement | 36 | 2.7 | Éthique et vigilance <small>RFA</small> | 67 |
| 2.4.2 | The B! Pact - Objectif #2 : - 20 % d'émission de gaz à effet de serre | 36 | 2.7.1 | Pratique éthique des affaires | 67 |
| 2.4.3 | The B! Pact - Objectif #3 : 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables | 39 | 2.7.2 | Plan de vigilance | 71 |
| 2.4.4 | Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau | 42 | 2.8 | Déclaration de performance extra-financière <small>RFA</small> | 77 |
| 2.4.5 | Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire | 43 | 2.9 | Note méthodologique du reporting RSE <small>RFA</small> | 79 |
| 2.4.6 | Gestion des flux de transport et des alternatives à la route | 44 | 2.9.1 | Contexte et objectifs | 79 |
| 2.5 | Une entreprise meilleure pour l'alimentation <small>RFA</small> | 46 | 2.9.2 | Procédure | 79 |
| 2.5.1 | Stratégie pour l'alimentation | 46 | 2.9.3 | Périmètre | 80 |
| 2.5.2 | The B! Pact - Objectif #4 : 100 % de nos marques avec un impact positif | 46 | 2.9.4 | Indicateurs | 82 |
| 2.5.3 | The B! Pact - Objectif #5 : Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle | 49 | 2.9.5 | Calendrier 2019-2020 | 84 |
| 2.5.4 | Achats responsables | 53 | 2.9.6 | Rapport d'assurance | 85 |
| | | | 2.9.7 | Résultats de l'ensemble des indicateurs | 87 |
| | | | 2.10 | Annexes <small>RFA</small> | 99 |
| | | | 2.10.1 | Comité d'Éthique | 99 |
| | | | 2.10.2 | Charte éthique du Groupe Bonduelle | 99 |
| | | | 2.10.3 | Matérialité des risques et enjeux | 99 |
| | | | 2.10.4 | Modalité de dialogue avec les parties prenantes | 101 |
| | | | 2.11 | Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociale d'entreprise avec Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index | 104 |



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Avis au lecteur

Le présent chapitre expose la démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Bonduelle : les politiques, engagements, réalisations et résultats RSE du groupe. Il vise à rendre compte de façon transparente de la démarche, telle qu'elle a été conçue par Bonduelle pour contribuer à sa stratégie d'entreprise. Il répond également :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (voir 2.1) ;
- aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (voir 2.7.2) ;
- aux attentes de l'ensemble des parties prenantes du groupe.

2.1 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle



Entreprise créée en
1853



2 855 M€
de chiffre d'affaires



56
sites dans le monde



14 617
collaborateurs (équivalent temps plein)



6
marques fortes



126 000
hectares cultivés dans le monde



THE B! PACT

Bonduelle a initié The B! Pact, des engagements autour d'actions concrètes et mesurables pour faire grandir la place de l'alimentation végétale dans le régime alimentaire de chacun. Les résultats clés pour 2019-2020 sont :

PLANET



- 85 % des surfaces cultivées utilisent des techniques culturales alternatives ⁽¹⁾
- 94 % des agriculteurs signataires de la charte d'approvisionnement agronomique
- 9,7 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du groupe
- 51 % de matériaux recyclés dans les emballages

FOOD



- 62 000 analyses de sécurité alimentaire par an sur nos produits
- 500 000 bénéficiaires des actions menées par notre Fondation
- 7 pays où la Fondation Bonduelle promeut des projets innovants et positifs

PEOPLE



- 44 % des sites ont un projet impliquant leurs communautés locales
- 7,20 taux de fréquence des accidents du travail
- 1 300 collaborateurs sensibilisés à la RSE
- 4 347 tonnes données aux ONG aux États-Unis, Canada et en Europe

(1) Au 30 juin 2020, pour la première année de mise en oeuvre de cet indicateur, les équipes agronomiques des bassins étaient déjà en mesure d'effectuer un reporting sur environ 30 % des surfaces cultivées par les producteurs partenaires.

2.2 Devenir un groupe à impact positif

2.2.1 De la RSE à l'ambition B Corp : devenir une entreprise meilleure pour le monde

L'histoire de notre engagement

1996 - Au cœur de la relation très étroite de Bonduelle avec ses agriculteurs partenaires, la **Charte agronomique** garantit la qualité et la sécurité des produits.

2002 - Bonduelle structure sa **politique RSE** autour de 4 piliers : l'agronomie, l'humain, la qualité et la nutrition, les ressources naturelles.

2004 - La **Fondation Louis Bonduelle** est créée avec pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des Hommes et de la planète.

2012 - Bonduelle lance **VegeGo!**, un projet d'entreprise portant l'ambition du groupe à horizon 2025 d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »⁽¹⁾.

2.2.1.1 Édito - GRI 102-10

« À sa création, Bonduelle portait déjà **une vision de long terme pour l'Homme et la planète**. Les actionnaires familiaux s'étaient fixé pour objectifs : le respect du milieu naturel et la volonté de mettre l'Homme au cœur du projet d'entreprise. Au fil de sa croissance et de son histoire, le groupe a donné corps à ces engagements.

Le changement climatique s'accélère. Les attentes des consommateurs s'affirment. Et notre monde comptera bientôt 9 milliards d'humains. Chez Bonduelle, nous croyons que l'alimentation végétale est une solution durable à ces enjeux. C'est pourquoi l'alimentation végétale, que Bonduelle porte depuis sa création, reste au cœur de **notre ambition à l'horizon 2025 : être le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale**. Notre forte présence agro-industrielle, appuyée sur 160 ans d'expertise, nous place aux avant-postes pour participer à la révolution végétale. Nous savons opérer des changements en profondeur, sur le long terme. Nous créons un impact économique et social positif pour l'ensemble de nos parties prenantes, nos employés et les communautés. **Nous jouons un rôle central en tant qu'acteur agro-alimentaire responsable, et la crise de la COVID-19 en a été un révélateur de plus.** Nos métiers sont essentiels.

La **Charte éthique** rappelle l'adhésion du groupe au Pacte mondial des Nations unies et donne corps à ses valeurs : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence.

Bonduelle publie son rapport RSE en conformité avec le **Global Reporting Initiative**.

2016 - Bonduelle renouvelle ses **objectifs RSE**.

2019 - Bonduelle adopte l'ambition de devenir une entreprise B Corp et lance **The B! Pact**.

2020 - Bonduelle devient membre fondateur du **B Movement Builders**.

Nous avons su inventer de nouvelles façons de travailler ensemble, d'être solidaires et de nous rapprocher encore des consommateurs.

Bonduelle a donc tous les atouts pour s'engager dans une démarche de **certification B Corp**. Ambitieuse et novatrice, cette certification accompagne l'amélioration continue de notre modèle économique pour créer un futur meilleur par l'alimentation végétale. Elle nous aidera à faire de notre objectif d'entreprise une réalité : ne pas être les meilleurs au monde, mais être les meilleurs pour le monde.

The B! Pact est une première étape globale vers cette certification. Elle montre le renforcement de nos engagements pour la planète, pour l'alimentation et pour les Hommes. The B! Pact donne à chacun les moyens d'être acteur de cette transformation, et d'en être fiers. Cette année particulièrement, nos équipes et nos partenaires se sont fortement mobilisés pour rendre accessible une alimentation végétale saine. »

Anne-Sophie Fontaine, Directrice RSE et communication externe du Groupe Bonduelle

(1) VegeGo! est présenté au chapitre 1 du document d'enregistrement universel 2019-2020.



2.2.1.2 L'ambition B Corp – GRI 102-14, 102-46, 102-47, 102-48, 103-1, 103-2

« Nous traversons une période de transition climatique, environnementale et sociétale. L'épidémie de COVID-19 en a révélé plus encore les menaces et les opportunités. L'environnement et l'économie mondiale se repensent en de nouveaux scénarios. Les consommateurs réinterrogent leurs besoins et leurs attentes. Dans ce contexte, la décision de Bonduelle de réinventer son modèle d'affaires pour le rendre plus résilient et créateur d'impacts positifs, prend encore plus de sens.

Il y a deux ans, Bonduelle a pris un engagement fort dans cette voie. Nous avons lancé notre démarche de certification B Corp. Cette ambition porte notre volonté d'amélioration continue. Elle nous a aidés à réaffirmer nos engagements. Elle

est à la fois engageante et inspirante pour tous : collaborateurs, partenaires, consommateurs et communautés locales.

Au-delà de nos activités, nous souhaitons témoigner de l'impact positif de cette transformation et être moteur du changement à grande échelle. C'est pourquoi Bonduelle intègre cette année le programme B Movement Builders de B Lab, aux côtés de cinq autres entreprises pionnières.

En affirmant notre rôle d'acteur agroalimentaire responsable et de chef de file, nous partageons avec chacun notre ambition d'être meilleurs pour le monde. »

Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle

2.2.1.3 The B! Pact – GRI 102-46, 102-47, 102-48, 103-1, 103-2

Bonduelle souhaite créer, avec l'ensemble de ses parties prenantes, un futur meilleur par l'alimentation végétale. Le groupe a initié The B! Pact : un triple engagement pour la planète, l'alimentation, et les Hommes.

Autour d'actions concrètes et mesurables, The B! Pact vise à faire grandir la place de l'alimentation végétale dans le

régime alimentaire de chacun. Il mobilise nos équipes et nos partenaires.

Cette démarche contribue à 6 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Bonduelle est membre depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies.

The B! Pact : un triple engagement



| | | | |
|---|--|---|---|
| | Nous soutenons une agriculture responsable, partout dans le monde, et cherchons chaque jour de nouvelles façons de cultiver, préparer et vendre nos produits. | Nous œuvrons chaque jour à rendre l'alimentation végétale accessible à tous et à faire la promotion d'une alimentation savoureuse et plus saine. | Nous nous engageons pour que notre impact économique et social soit positif, pour nos employés et les communautés. |
| Objectifs 2025 | <p>#1 100 % des surfaces cultivées avec des techniques culturales alternatives (voir 2.3.2).</p> <p>#2 20 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2035 (voir 2.4.2).</p> <p>#3 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables (voir 2.4.3).</p> | <p>#4 100 % de nos marques avec un impact positif (voir 2.5.2).</p> <p>#5 Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle (voir 2.5.3).</p> | <p>#6 0 accident du travail (voir 2.6.3).</p> <p>#7 100 % des sites du Groupe Bonduelle impliqués dans des projets locaux (voir 2.6.4).</p> |
| Contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies |  <p>cible 6.3 cible 6.4</p>  <p>cible 7.2 cible 7.3</p>  <p>cible 15.1 cible 15.3</p> |  <p>cible 2.4</p>  <p>cible 12.2 cible 12.3 cible 12.5</p> |  <p>cible 8.8</p> |



Devenir un groupe à impact positif

2.2.1.4 Gouvernance – GRI 102-18, 103-3

Bonduelle a constitué cette année un Comité de Pilotage B Corp. Animé par la Directrice RSE et Communication externe du Groupe Bonduelle, il est notamment composé de Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle et du *Chief Executive Board* (CEB). Ce comité assure la gouvernance de l'ambition B Corp du groupe et de la stratégie The B! Pact. Il remplace l'ancien Comité RSE. Il valide les orientations stratégiques, les plans d'action et les choix d'investissements. Il suit l'avancement des projets.

La Directrice RSE et Communication externe partage la stratégie RSE et son déploiement au sein du *Group Management Committee* (GMC), qui supervise ainsi la mise en œuvre transverse du plan d'actions.

La Direction RSE impulse la stratégie du groupe et son déploiement, en concertation avec le réseau interne de correspondants RSE dans les métiers et les *business units*.

En 2019-2020, ces différents organes de gouvernance et de pilotage ont travaillé de concert à établir des feuilles de route partagées pour atteindre l'ambition B Corp et les objectifs The B! Pact.

Une démarche RSE déclinée dans les *business units*

La *business unit* BFA s'est appropriée la démarche et les objectifs The B! Pact qu'elle a déclinés en sous-objectifs précis. Cette feuille de route a été établie pour répondre également aux enjeux de l'analyse de matérialité réalisée en 2019. Elle marquera également une première avancée vers l'ambition B Corp. En 2019-2020, BFA a ainsi accéléré sa démarche sur l'éco-conception des emballages, notamment en plastique, l'intensité eau et l'intensité énergie. BFA a intégré la performance sur ces trois enjeux prioritaires dans ses critères d'allocation des bonus.

La *business unit* BALL a redéfini sa stratégie et ses indicateurs de suivi RSE au regard de The B! Pact et de l'ambition B Corp du groupe. Huit groupes de travail thématiques en déploient les plans d'action. En 2019-2020, BALL a ainsi adopté une politique environnementale pour ses usines. Celle-ci unifie les objectifs des sites, autour d'un système de gestion environnemental partagé. La *business unit* a effectué une première évaluation des risques RSE de ses fournisseurs. De nombreuses actions ont été déployées par les ressources humaines, afin de favoriser l'embauche locale, la diversité, le bien-être des salariés, la formation, et les initiatives solidaires et locales. Cette dynamique RSE a été récompensée par le Prix de Reconnaissance 2020 de la Chambre de commerce et d'industrie française au Canada (CCIFD), dans la catégorie Prix RSE.

2.2.2 Ouvrir la voie du changement

2.2.2.1 B Movement Builders



Bonduelle a rejoint en 2020 B Movement Builders, aux côtés de cinq autres entreprises pionnières : Danone, Gerda, Givaudan, Magalu et Natura&Co. Cette initiative a été créée par B Lab afin de rassembler les grandes entreprises multinationales engagées dans un modèle d'affaires plus durable et résilient, qui prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise, y compris les actionnaires.

Le groupe reconnaît ainsi que :

- la transformation est créatrice de valeur partagée pour toutes les parties prenantes et doit être portée par des objectifs ambitieux ;
- les engagements crédibles et concrets s'appuient sur des actions mesurables et une gouvernance transparente ;
- la collaboration crée un impact collectif, élargit les opportunités et favorise l'apprentissage mutuel.

Bonduelle s'engage à collaborer avec ses pairs, à apprendre et partager les meilleures pratiques, et à agir pour contribuer à changer la culture et les entreprises, à grande échelle.

2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles – GRI 102-13

Bonduelle, en tant qu'acteur significatif de son secteur, agit au sein des organisations professionnelles afin d'apporter son expertise économique et industrielle et défendre ses intérêts et ceux de ses confrères. Le groupe s'implique dans les interprofessions et fédérations et auprès des instances gouvernementales des pays où il est présent. Une centaine de collaborateurs du groupe sont impliqués dans les organisations professionnelles. Ils ont poursuivi leurs engagements pour défendre leurs intérêts et ceux des consommateurs, des clients, des fournisseurs et des partenaires agricoles. Les collaborateurs Bonduelle apportent également des réponses aux représentants de la filière afin d'assurer l'application de la réglementation dans des domaines tels que l'approvisionnement en matières premières agricoles, la production industrielle, la protection des consommateurs. Le Groupe Bonduelle n'a pas recours à des professionnels extérieurs pour la représentation de ses intérêts et n'a financé aucun parti politique en 2019-2020. En 2019-2020, les collaborateurs du Groupe Bonduelle ont



dirigé, en tant que représentants de l'entreprise, environ 80 organisations professionnelles dans le monde. Ils ont ainsi exercé des mandats de Président, Vice-président ou d'administrateur notamment :

- en Allemagne : CCFA (Chambre de commerce franco-allemande) ;
- au Canada : CCIFC (Chambre de commerce et d'industrie française), CTAQ (Conseil de la transformation alimentaire Québec), Fondation Initia, *Midwest Food Products Association*, Moisson Montréal, TransformAction ;
- en Espagne : PROMARCA (association qui regroupe la plupart des fabricants de grandes marques de produits alimentaires, de boissons, de pharmacies et de parfumeries) ;
- aux États-Unis : *United Fresh (United Fresh Produce Association)*, *Produce Marketing Association*, *Fresh Produce & Floral Council*, *Western Growers*, *The American Farm Bureau Federation* ;
- en Europe : PROFEL (Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes) ;
- en France : FIAC (Fédération française des industries d'aliments conservés), CTCPA (Centre technique agroalimentaire), UNILET (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), ANIA (Association nationale des industries

alimentaires), ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés), ANIFELT (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés), SYNAFAP (Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais) ;

- en Italie : UIF - *Gruppo « IV Gamma » (Associazione Italiana Industrie Prodotti Alimentari - Groupe des entreprises de fruits et légumes frais, lavés, emballés et prêts à consommer au sein de l'Association italienne des industries alimentaires)* ;
- en Hongrie : Association des entreprises alimentaires d'appertisation.

2.2.2.3 Relations parties prenantes – GRI 102-42

Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques. En interne, le groupe entretient des relations avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. En externe, le groupe consulte et échange avec les agriculteurs, les fournisseurs, les consommateurs, les institutions publiques nationales et locales, etc. (voir 2.10.4).

2.3 Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs partenaires

2.3.1 Le modèle d'approvisionnement en légumes - GRI 102-9, 203-2

Bonduelle, avec ses agriculteurs partenaires, cultive plus de 30 légumes différents, représentant près de 500 variétés. En tant qu'acteur majeur de la première transformation agro-industrielle des légumes, Bonduelle joue un rôle clé dans la filière :

- il est le partenaire des agriculteurs et prescripteur d'innovations pour l'amont agricole ;
- en mettant sur le marché des légumes surgelés, appertisés et de 4^e et 5^e gammes, il offre aux agriculteurs des opportunités de diversification des cultures et leur permet d'allonger les rotations. Il contribue ainsi à la réduction de l'exposition des agriculteurs aux risques techniques et agronomiques d'une part (grâce à l'allongement des rotations), et aux risques économiques (volatilité des marchés des commodités agricoles), d'autre part.

Pour produire des légumes de qualité et accessibles à tous, Bonduelle a construit un modèle d'approvisionnement qui privilégie les achats auprès de producteurs partenaires. Avec ses producteurs partenaires, Bonduelle maîtrise les modalités de production et assure le suivi technique des parcelles pendant tout le cycle de culture. Ce modèle est le modèle majeur : il concerne 81 % des surfaces ⁽¹⁾ dont 6 % sont exploitées par Bonduelle lui-même. Le groupe y cultive son savoir-faire agronomique et y développe des techniques culturales alternatives.

Ce modèle présente aussi de nombreux avantages pour les agriculteurs producteurs partenaires :

- **indépendance** : Bonduelle ne représente dans la plupart des cas pas plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ;
- **sécurisation de leur activité** grâce à des prix garantis plusieurs mois à l'avance et indépendants des cours mondiaux des matières premières ;
- **rémunération équitable** entre agriculteurs, corrigée dans certains bassins des aléas climatiques ou des variations de rendements. Ces variations sont en effet inévitables en raison de l'étalement dans le temps des semis et des récoltes pour permettre un approvisionnement linéaire des usines et l'optimisation de l'usage de leur capacité ;
- **accès à l'expertise** de 315 professionnels de l'agronomie incluant ingénieurs et techniciens de terrain aussi appelés qui partagent avec eux leurs connaissances et savoir-faire ;

- le Groupe Bonduelle travaille également avec des prestataires de services qui peuvent assurer le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales (binage caméra, traitements de protection des cultures, etc.). Ceci évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels spécifiques et permet d'optimiser l'efficacité opérationnelle ;
- enfin, Bonduelle entretient des relations étroites avec ses agriculteurs partenaires (voir 2.10.4 Modalités de dialogue avec les parties prenantes et 2.3.3 Organisation, leviers d'action et moyens mis en œuvre).

Cette démarche permet à Bonduelle de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des matières premières) tout en développant son savoir-faire agronomique.

Pour compléter ses approvisionnements, Bonduelle effectue des achats auprès d'autres fournisseurs. Dans ce cadre, il applique des cahiers des charges d'achats aux standards aussi exigeants que ceux appliqués par les agriculteurs partenaires. Ces approvisionnements concernent 19 % des surfaces cultivées pour Bonduelle. Ils concernent certaines cultures spécifiques ou pallient les baisses de rendement certaines années.

2.3.2 The B! Pact - Objectif #1 : 100 % des surfaces sont cultivées avec des techniques culturales alternatives

2.3.2.1 Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique, au cœur de l'engagement The B! Pact - GRI 102-9, 103-2

Le Groupe Bonduelle souhaite participer activement à la transition agroécologique pour renforcer la résilience des cultures, maintenir leur productivité dans le contexte du changement climatique, proposer des fruits, légumes et légumineuses toujours plus sains et préserver la biodiversité. Il entend ainsi prendre part au développement de l'agriculture de demain, qui permettra de nourrir neuf milliards d'êtres humains en 2050.

Cette volonté du groupe se retrouve dans sa signature de marque « La nature, notre futur » qui place l'ambition de

(1) Dans ce document, les données exprimées en % de surfaces sont établies sur la base des surfaces cultivées par les agriculteurs partenaires, hors surfaces équivalentes fournisseurs.



préservation de la nature au cœur de son action. Elle s'incarne également dans le pilier « Planet » de l'engagement The B! Pact du Groupe Bonduelle. L'ambition de ce pilier est de soutenir une agriculture responsable, partout dans le monde, et de chercher chaque jour de nouvelles façons de cultiver, préparer et vendre ses produits.

Le Groupe Bonduelle est convaincu que l'agroécologie va au-delà d'un ensemble de techniques agricoles. Elle doit s'appréhender dans de multiples facettes dont se saisissent ses acteurs avec pour objectif de refonder une alliance entre l'agriculture, l'environnement, la science et la société. Bonduelle souhaite s'appuyer sur les forces de son modèle d'approvisionnement en légumes (voir ci-dessus, 2.3.1 Le modèle d'approvisionnement en légumes), pour co-construire avec l'ensemble des acteurs de la filière une agronomie inclusive. Elle apporte une solution à de multiples enjeux : sécurité alimentaire, besoin nutritionnel, protection de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, soutien aux producteurs.

C'est à partir de cette vision holistique de l'agriculture que les services agronomiques du Groupe Bonduelle se sont saisis de l'ambition exprimée de devenir une entreprise à impact positif. Ils définiront ainsi la feuille de route The B! Pact Agro qui en sera la traduction opérationnelle sur le terrain.

2.3.2.2 5 Fondamentaux en environnement à mettre en œuvre pour progresser dans la transition agroécologique



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé ses engagements pour la planète. En attendant la mise en œuvre de sa feuille de route qu'il souhaite très complète, Bonduelle s'était fixé dès 2018-2019 un objectif de moyens.

#1 Bonduelle souhaite d'ici à 2025, atteindre 100 % des surfaces cultivées par ses producteurs partenaires avec une combinaison de techniques culturales alternatives permettant de progresser sur chacun de ses 5 fondamentaux RSE agronomiques.

2

Au 30 juin 2020, 85 %⁽¹⁾ des surfaces sont cultivées par ses producteurs partenaires avec une combinaison de techniques culturales alternatives permettant de progresser sur les 5 fondamentaux RSE agronomiques : les sols, l'eau, les résidus, la biodiversité, l'empreinte carbone.

Les 5 fondamentaux RSE agronomiques permettent de garantir et maximiser les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, afin de pérenniser la production agricole et autres services rendus à la société (filtration de l'eau, séquestration du carbone, etc.).

Des objectifs précis se rapportent à ces 5 fondamentaux :

| Priorités | Objectifs |
|-------------------|--|
| Sols | Préserver la fertilité des sols (chimique et biologique) |
| | Préserver la structure des sols notamment en les prémunissant de la compaction |
| | Lutter contre l'érosion des sols |
| Eau | Optimiser les usages de l'eau |
| | Protéger la qualité des ressources en eau |
| Résidus | Diminuer le recours aux pesticides chimiques |
| | Augmenter la part des légumes produits en agriculture biologique |
| Biodiversité | Protéger et augmenter la biodiversité |
| | Protéger les abeilles |
| Empreinte carbone | Réduire les émissions |
| | Améliorer la séquestration de carbone dans les sols |

(1) Au 30 juin 2020, pour la première année de mise en œuvre de cet indicateur, les équipes agronomiques des bassins étaient déjà en mesure d'effectuer un reporting sur environ 30 % des surfaces cultivées par les producteurs partenaires.

Des leviers d'action généraux qui font l'objet d'un consensus se rapportent ensuite directement à ces objectifs. Les techniques culturales alternatives peuvent être catégorisées dans ces leviers. Le détail des leviers d'action associés aux objectifs est présenté ci-après.

Préserver la fertilité des sols et lutter contre leur érosion

Les sols sont au centre des systèmes de production. Support de culture, ils sont également une structure poreuse qui absorbe l'air et l'eau et sont riches en éléments nutritifs nécessaires à la nutrition des plantes. La bonne santé des sols dépend grandement de leur capacité à rester « vivants » : dans une cuillère à café de sol, on peut trouver jusqu'à plus d'un milliard de bactéries, champignons et autres organismes.

Une mauvaise gestion des sols (tassement important, monoculture, travail du sol excessif, etc.) peut représenter de vraies menaces pour leur fertilité, mettant directement en péril la possibilité des populations humaines de se nourrir. Le maintien de leur fertilité est donc une priorité.

Elle inclut :

- la fertilité chimique : maintien des éléments nutritifs, pour la nutrition des plantes ;
- la fertilité physique : maintien de la structure et des pores du sol, retenant l'eau ainsi disponible pour les plantes et permettant de lutter contre l'érosion ;
- la fertilité biologique : maintien des organismes vivants dans le sol, qui entretiennent le sol.

Les grands leviers qui permettront aux producteurs partenaires du Groupe Bonduelle d'agir sur ces composantes sont :

- le maintien de la couverture du sol ;
- le travail du sol ;
- la diversité des plantes cultivées.

Fort de ses compétences agronomiques, Bonduelle a listé des pratiques agricoles précises qui sont la mise en pratique de ces leviers.

Protéger la ressource en eau, en quantité et en qualité

La production agricole dépend très fortement de l'eau. Elle est le secteur le plus consommateur d'eau, notamment par l'irrigation, et l'un des principaux pollueurs de cette ressource. Or elle est elle-même très vulnérable face aux risques qu'elle induit : manque d'eau, eau rendue impropre à l'irrigation, etc.

Il s'agit donc d'augmenter l'efficacité d'utilisation de l'eau pour la préserver en termes quantitatifs et de diminuer l'impact des pratiques agricoles sur sa qualité.

Les grands leviers qui permettront aux producteurs partenaires du Groupe Bonduelle d'agir sur ces composantes sont :

- le pilotage de l'irrigation ;
- les équipements d'irrigation de précision ;

- l'utilisation de sources alternatives d'eau d'irrigation ;
- la gestion de la fertilisation azotée.

Diminuer, voire éliminer, les résidus de pesticides

– GRI 103-1

Pour garantir une alimentation saine tout en protégeant l'environnement, Bonduelle cherche à diminuer la quantité de produits de synthèse utilisés pour la protection des plantes.

Les producteurs partenaires du Groupe Bonduelle mettent en œuvre de nombreuses techniques culturales alternatives pour diminuer le recours aux pesticides chimiques :

- l'usage raisonné des pesticides grâce à des outils d'aide à la décision ;
- le recours à des substituts biologiques, mécaniques, thermiques ou agronomiques ;
- l'application optimisée des pesticides (localisée, en concentration variable selon les besoins...).

Des analyses des niveaux de résidus dans les légumes à la récolte sont conduites dans toutes les *business units* et plus particulièrement chez Bonduelle Europe Long Life (BELL) et Bonduelle Fresh Europe (BFE) afin d'identifier les produits traçants. Des programmes alternatifs de protection des cultures sont en cours de déploiement ou en développement dans les *business units* BELL et BFE. Le programme « Neutral » développé par BFE, concourt également à la réduction des résidus de produits phytosanitaires chimiques. L'objectif est de supprimer l'utilisation de molécules autorisées mais à fort impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement.

En 2019, les efforts de réduction de l'usage des produits phytosanitaires ont porté leurs fruits. La gamme de produits sans résidus de pesticides s'est étoffée en 2019-2020 (voir 2.5.2.1).

Protéger et favoriser la biodiversité

L'agriculture exploite la biodiversité dans toutes ses dimensions – du gène au paysage – et dans toutes ses fonctions (services écosystémiques). Certaines pratiques agricoles peuvent porter atteinte à la biodiversité, contribuant à son érosion et de ce fait même à la réduction du potentiel de production, qui repose sur de nombreux services écosystémiques en lien avec la biodiversité.

Il s'agit donc de préserver cette biodiversité et même de chercher à l'augmenter.

Les grands leviers qui permettront au Groupe Bonduelle d'agir sur ces composantes sont :

- la mise en place de plans d'action biodiversité et le suivi d'espèces ;
- l'augmentation de la diversité cultivée ;
- le maintien et/ou la création d'habitats semi-naturels.

Réduire l'empreinte carbone pour lutter contre le réchauffement climatique

L'agriculture est un des secteurs les plus directement impactés par le climat. Les phénomènes météorologiques extrêmes



sont plus fréquents : les vagues de chaleur et les sécheresses peuvent impacter fortement les rendements. Comme pour toutes les activités humaines, la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être un objectif.

Deux grands leviers d'action existent en agriculture :

- la réduction des émissions *via* notamment le management de la fertilisation azotée ;
- la séquestration du carbone dans les sols.

À l'échelle de la planète, les sols sont en effet le deuxième plus grand réservoir de carbone après les océans. Les sols jouent donc un rôle essentiel dans la régulation du climat de la planète.

Le recours aux couverts végétaux et aux techniques de conservation des sols (décrites plus bas) participe à l'amélioration de la séquestration de carbone dans les sols. Le projet Sols Vivants (voir 2.3.3.6 La coopération entre filières) a pour objectif de remettre le sol au centre de la création de valeur de la filière agroalimentaire. L'un de ses volets est centré sur la valorisation de la séquestration du carbone dans les sols.

2.3.2.3 Des indicateurs de suivi et de progrès

De 2018 à 2020, Bonduelle a élaboré une batterie d'indicateurs et mis en place les outils lui permettant de suivre son ambition de 100 % de surfaces cultivées avec au moins une pratique culturale alternative.

Pour les années à venir, le groupe a pour ambition de mieux mesurer l'impact de ses pratiques agricoles. Pour cela, il développe des mesures quantitatives de résultats (ex : quantité d'azote minéral utilisé/tonne de légume produit), qui viendront compléter l'évaluation du déploiement des techniques culturales alternatives sur les surfaces cultivées.

L'outil Agro One (voir 2.3.3.5 La technologie au service de l'agroécologie) sera un support central à la collecte de ces informations.

2.3.3 Organisation, leviers d'action et moyens mis en œuvre

2.3.3.1 L'organisation du groupe au service de la stratégie agronomique – GRI 103-2

Pour répondre aux attentes et aux enjeux des pays et des marchés, l'organisation agronomique du groupe se cale sur une approche par *business unit*. Chacune est responsable de sa politique agricole dans le cadre d'une stratégie agronomique groupe qui définit des objectifs de progrès communs, tout en tenant compte des spécificités de chaque *business unit*.

Réorganisation du Service Agronomique Groupe

En 2019-2020, le Service Agronomique Groupe de Bonduelle s'est réorganisé par pôles pour exercer au mieux sa mission de déploiement et de coordination de la stratégie agronomique dans les *business units*. Chaque pôle participe à la veille en R&D autour des technologies et des initiatives prometteuses et profitables à plusieurs bassins et à l'identification des sujets émergents dans une vision prospective. Le Service Agronomique Groupe se compose donc désormais de 3 pôles :

- **Qualité et Protection des cultures** : coordination du réseau autour des thématiques qualité et protection des cultures, avec un focus renforcé sur la démarche « sans résidu » ;
- **Performance** : coordination du réseau autour de l'expertise génétique et notamment de l'amélioration des récoltes ;
- **Environnement et Éthique** : coordination du réseau autour des thématiques liées à l'eau, le sol, la biodiversité et le climat, animation de la démarche de certification environnementale et alignement avec l'ambition B Corp.

Échanges renforcés entre le Service Agronomique Groupe et les Directeurs de bassins

Depuis 20 ans, des Journées Techniques Agronomiques réunissent physiquement les Directeurs de bassins, pour échanger et tirer parti de la force du réseau.

Afin de renforcer encore ces liens et synergies, le Service Agronomique Groupe réunit désormais chaque mois les Directeurs de bassins de production pour partager les avancées des projets groupe et les retours d'expériences et définir les actions. En 2019-2020, ces Directeurs de bassins de production étaient une douzaine ; à leur tour, ils relaient les informations auprès de leurs équipes de terrain locales.

Un site à destination de tous les acteurs de la communauté agro

Le Groupe Bonduelle est convaincu que les avancées de demain s'ancrent dès aujourd'hui dans les expérimentations et les collaborations sur le terrain. Dans cet esprit, le groupe développe un nouveau site internet « Agro Group Web Site » à destination de ses 315 professionnels de l'agronomie. Support pour les groupes de travail interbassins, il crée du lien entre les professionnels et permet les échanges de bonnes pratiques.

2.3.3.2 La R&D : participer au développement de nouvelles connaissances et techniques

Des hommes et des moyens dédiés en interne

Dans chaque bassin, du temps homme (technicien de terrain ou responsable R&D dédié) et des budgets sont consacrés à la mise en place d'essais agronomiques de terrain, à leur suivi et à la production des résultats. Ces essais permettent de tester en permanence de nouvelles connaissances et technologies, et de contribuer à les intégrer judicieusement dans les itinéraires culturaux des producteurs.

Des partenariats externes avec des instituts de recherche et start-up

Afin d'être plus performant dans ses travaux de R&D, Bonduelle cherche à nouer des partenariats externes avec des instituts de recherche dédiés et start-up spécialisées. Ces partenaires sont sélectionnés pour la pertinence de leurs programmes par rapport aux priorités agronomiques définies par Bonduelle.

Les partenariats sont nombreux dans le domaine de l'AgTech. Le groupe souhaite concentrer ses efforts et ses investissements sur les innovations différenciantes pour la production de ses légumes et qui contribuent fortement à l'essor de l'agroécologie. Bonduelle est ainsi engagé dans des partenariats ciblant les domaines suivants :

- la robotisation, centrée à ce stade sur le désherbage ;
- l'efficacité et la précision du suivi cultural ;
- la prédiction de récolte (quantité et qualité) ;
- la gestion de la récolte ;
- les prévisions météorologiques ;
- le pilotage de l'irrigation.

Bonduelle poursuit ses efforts pour développer des moyens naturels alternatifs (se substituant à l'usage des produits phytosanitaires chimiques) de lutte contre les maladies et les ravageurs affectant certains légumes. Avec l'INRAE (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - France), il mène un travail de collaboration sur la maladie tellurique de la jambe noire du pois (complexe de pourritures racinaires). Ce travail fait l'objet d'une thèse doctorale. Ses objectifs sont, d'une part, d'améliorer les outils de diagnostic à la parcelle et, d'autre part, d'améliorer la connaissance des pathogènes impliqués et de déceler des pistes pour le développement d'outils de biocontrôle.

Les fermes Bonduelle, des fermes pilotes

La ferme pilote en Espagne (Torre-Pacheco, Murcie) a un rôle déterminant dans la mise en place d'itinéraires culturaux permettant de délivrer des produits sans résidu de pesticides, pour la *business unit* BFE. La ferme teste et met en œuvre à grande échelle de nombreuses innovations technologiques : réseau de surveillance d'insectes constitué de pièges connectés, filets anti-insectes, sondes capacimétriques connectées pour l'irrigation de précision, binage de précision assisté de caméra, robot de désherbage, suivi de culture spatialisé *via* drone, etc. La ferme est très impliquée dans la protection de l'environnement et engagée avec une ONG locale : l'ANSE.

En Russie, les agronomes de Bonduelle expérimentent depuis plus de cinq ans des pratiques agricoles visant à préserver la fertilité du sol tout en maintenant les rendements. Les sols y sont « lourds », riches en matière organique et les tests sont réalisés en condition irriguée et non irriguée. Parmi ces techniques, ils testent notamment le *strip-till*. Réalisé avec un

équipement de préparation de la ligne de semis spécifique et des tracteurs guidés par GPS, le *strip-till* limite la perturbation du sol. Il assure également une meilleure protection contre l'érosion, grâce à la couverture d'une grande partie du sol par les résidus de la culture précédente et/ou une culture intermédiaire (couvert végétal en interculture). Il favorise le développement de la biodiversité, diminuant drastiquement la consommation de carburant (- 50 %) et le recours à la fertilisation minérale. Concrètement plus de 75 % des surfaces de maïs doux sont cultivées avec des techniques de conservation du sol aujourd'hui. La ferme teste différents types de couverts végétaux afin d'éviter la problématique de repousse dans la culture suivante.

Des travaux sont également en cours pour tester les effets d'apports de gypse sur la teneur en micronutriments et la structure du sol. Cet amendement naturel riche en soufre et en calcium pourrait contribuer à augmenter la performance du système actuel fondé sur la rotation des cultures, la baisse du travail du sol et les couverts végétaux.

VEGESOL : des essais de longue durée au service d'une stratégie de long terme

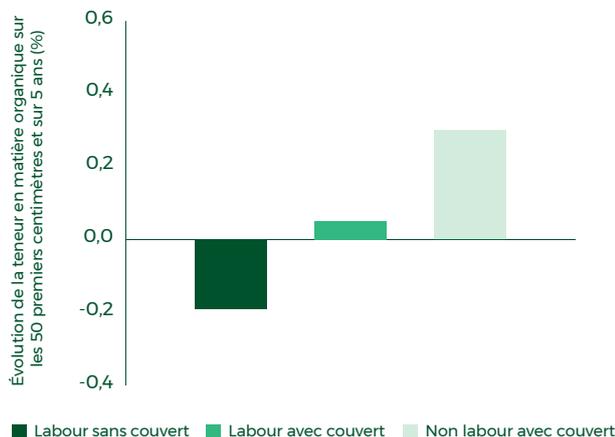
La **plateforme expérimentale VEGESOL**, mise en place sur la ferme de la Woestyne (Renescur, France) est un projet de recherche inédit en France depuis 2010. Elle est le fruit d'un partenariat entre Bonduelle, Syngenta et l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens, France). Son objectif est de comparer, dans des rotations longues typiques du nord de la France et dans la durée, les effets de différents régimes de conduite du sol (labour du sol nu, labour avec couvert en interculture, non-labour en sol nu, non-labour avec couvert en interculture) sur les plantes, le sol, l'eau et l'environnement. En effet, l'adoption de nouvelles pratiques agricoles a des impacts à court, moyen et long terme. Il est donc primordial de mieux les appréhender pour en motiver l'adoption et éventuellement adapter leur mise en place.

VEGESOL a une vocation scientifique et de transfert de technologie auprès des agriculteurs. Elle produit à la fois des références scientifiques (trois thèses doctorales et neuf publications scientifiques à ce stade) démontrant le bien-fondé de pratiques agroécologiques mais aussi des enseignements pratiques permettant leur adoption et déploiement par les agriculteurs.

La première phase de huit ans a montré l'intérêt des couverts végétaux dans une rotation longue tout en maintenant les rendements. Ces effets positifs sont d'autant plus marqués lorsqu'ils sont associés à une réduction du travail du sol. Concrètement, ces choix culturaux augmentent la quantité de matière organique et l'activité biologique globale des sols. Les pertes d'éléments minéraux par lessivage diminuent (moins de pollution de l'eau) et l'efficacité des engrais azotés augmente (moins d'utilisation d'engrais). Les phénomènes de battance diminuent et les sols stockent plus de carbone, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.



Évolution de la teneur en matière organique, résultante et support de la biodiversité du sol, grâce au couvert végétal et à une réduction du travail du sol



La deuxième phase de VEGESOL se focalise sur les leviers agroécologiques d'augmentation de la résilience de la culture du pois vis-à-vis des maladies du sol et des stress abiotiques tels que les périodes d'extrême chaleur et de sécheresse.

2.3.3.3 Le conseil agronomique de terrain et le partage

Le rôle des techniciens de terrain

Les techniciens de terrain sont garants de la quantité et de la qualité de légumes récoltés dans les champs et acheminés vers l'usine. Ils sont présents sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, en passant par le suivi cultural. En tant qu'experts et partenaires de confiance des producteurs, ils sont un véritable levier pour contribuer à déployer les techniques culturales alternatives et les innovations testées par la R&D chez les producteurs. **La mise en œuvre de la stratégie agronomique de Bonduelle et par conséquent le portage de la transition agroécologique reposent sur le maillon essentiel que constituent les techniciens de terrain.**

En 2019-2020, le réseau agronomique de Bonduelle est composé de 315 experts incluant ingénieurs et techniciens de terrain aussi appelés chefs de plaine (*business unit* BFA incluse).

Une journée de réflexion pour repenser le rôle du chef de plaine dans un contexte de transition en agriculture

Une étude ethnographique réalisée en 2019, portant sur le profil des agriculteurs a été présentée à l'équipe agronomique du bassin Nord-Picardie à l'occasion d'une Journée Agronomique. Cet événement a réuni 31 personnes issues du service agronomique de la région Hauts-de-France à Ramecourt en février 2020. Subissant des pressions importantes dans toutes les composantes de leur métier (rendement, qualité, innocuité, prix, préservation de l'environnement, image), les agriculteurs expriment plus que jamais l'importance de mettre en place des solutions gagnantes pour tous : agriculteurs, industriels et commerçants, notamment pour réussir le tournant majeur que représente la transition agroécologique. Courroie de transmission entre les agriculteurs et Bonduelle, les techniciens de terrain ont un rôle majeur à y jouer. C'est pourquoi la deuxième partie de la Journée Agronomique a été consacrée à repenser ensemble le rôle de Bonduelle dans l'agriculture du futur. Les participants ont également identifié les nouveaux moyens à déployer pour que les techniciens de terrain puissent toujours améliorer leurs compétences et leurs connaissances en matière d'agroécologie. Ils souhaitent également renforcer leur présence sur le terrain - leur vocation et leur plus puissant levier d'action - et transmettre au mieux leur savoir-faire et les bonnes pratiques développées dans l'ensemble du réseau Bonduelle.

Les groupes d'échange entre agriculteurs

Bonduelle est conscient que ce sont les producteurs qui permettront aux grands principes de l'agriculture durable d'être déclinés localement de manière adaptée à chaque terroir et ainsi de devenir la nouvelle norme. Il est primordial pour le groupe de jouer son rôle pour les accompagner. Il le fait dans toutes les dimensions de sa relation technique et contractuelle, mais également en favorisant les échanges de bonnes pratiques.

Bonduelle a contribué à la création du **réseau Innova Terre** en 2016, dans le bassin Nord-Picardie. Ce groupe comporte aujourd'hui une soixantaine d'agriculteurs innovants désireux de développer des pratiques destinées à préserver et restaurer les sols afin de maintenir durablement leur fertilité biologique et leur potentiel productif. Les activités du réseau Innova Terre s'articulent autour de trois axes : la réduction du travail du sol, la protection maximale du sol, la rotation des cultures. Le réseau Innova Terre a également pour vocation de faciliter les échanges entre producteurs. L'élan impulsé par les producteurs innovants au sein du réseau Innova Terre devrait à terme générer un effet multiplicateur important qui permettra une rapide et large adoption de l'agroécologie en production de légumes.

2.3.3.4 Le choix des variétés de semences au cœur de la stratégie agronomique et des enjeux RSE

Le Groupe Bonduelle s'engage à ce que ses produits ne contiennent pas de légumes OGM (organisme génétiquement modifié). En conséquence, Bonduelle s'assure que ses producteurs partenaires n'utilisent aucune variété de semence génétiquement modifiée. Pour ce faire, le Groupe Bonduelle exige de ses fournisseurs semenciers qu'ils prennent des précautions extrêmes pour éviter toute présence involontaire d'organisme génétiquement modifié.

Le Groupe Bonduelle a développé des capacités d'évaluation de nouvelles variétés de légumes qui font référence dans le secteur et lui permettent de nouer d'étroits partenariats avec ses fournisseurs semenciers stratégiques. Les tests de nouvelles variétés permettent de mesurer leur adaptation aux différents territoires et leur comportement agronomique dans les conditions locales. Bonduelle expérimente les nouvelles variétés dans les conditions pédo- et agro-climatiques de chaque bassin cible. La sélection définitive d'une variété est réalisée après passage en usine pour tester ses performances technologiques.

Le choix des variétés de légumes a également une importance cruciale de par son influence sur plusieurs facteurs qui rendent possible la transition agroécologique. La variété impacte en effet la capacité de l'agriculteur à :

- maintenir la productivité et la qualité de la culture tout en réduisant l'usage d'intrants chimiques ;
- améliorer l'utilisation de l'eau et des nutriments du sol ;
- respecter la biodiversité.

Le groupe met ce choix variétal au cœur de sa politique. Il travaille, avec ses fournisseurs semenciers nationaux et internationaux, au développement par des méthodes de sélection classiques de variétés plus résistantes aux maladies, aux ravageurs. Il recherche également des variétés tolérantes aux stress abiotiques générés notamment par les aléas climatiques (stress hydrique et chaleur, notamment).

Bonduelle collabore ainsi avec des sélectionneurs et oriente leurs priorités en établissant des objectifs de caractéristiques agronomiques, qualités technologiques et organoleptiques. Par ses choix, Bonduelle entend favoriser une innovation qui permette de maintenir la productivité, tout en minimisant l'impact environnemental.

Récemment, Bonduelle a souhaité mettre ses partenariats avec les semenciers au service de la production de légumes secs. En encourageant les activités de recherche et de production des semenciers sur ces espèces, Bonduelle entend aider ses agriculteurs partenaires à leur faire une plus grande place dans leurs surfaces cultivées. Il apporte en cela une réponse aux attentes des consommateurs pour des légumes secs produits localement, sans résidu de pesticides, etc.

2.3.3.5 La technologie au service de l'agroécologie – GRI 103-2

Les technologies du numérique (internet, objets connectés, intelligence artificielle...) sont en train de modifier le monde agricole et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

L'émergence de ces nouvelles solutions génère un nombre important de données nouvelles. Cela rend nécessaire le développement d'une plateforme digitale centrale qui permette de collecter et d'analyser l'ensemble des données liées aux activités de production agricole et de restituer des informations pertinentes pour la prise de décision. Dans le cadre de sa transition digitale, le Groupe Bonduelle développe AgroOne. Cet outil permet aux agriculteurs partenaires et à Bonduelle de gérer réciproquement leur relation à chaque étape du processus agronomique : sélection des parcelles en fonction des risques et des plans de production, gestion des contrats, choix et approvisionnements en semences, gestion des semis & des plantations, suivi des cultures, planification et gestion des récoltes. Cet outil permet de collecter et d'exploiter de nombreuses informations sur la conduite des cultures.

Certains bassins de production utilisent par exemple des modèles prédictifs du développement de maladies fondés sur des données à l'échelle de la parcelle. Grâce à ces outils, ils optimisent les traitements fongiques (quantité minimale et efficacité maximale) et/ou estiment les risques à la parcelle d'échec de culture et le gaspillage de matières premières : semences, fertilisants, eau, etc. C'est le cas par exemple pour le risque aphanomyces (principal champignon pathogène responsable de la maladie tellurique du pois).

2.3.3.6 La coopération entre filières

Une parcelle est généralement utilisée année après année pour des cultures différentes. La rotation permet de préserver et augmenter la fertilité et l'activité biologique du sol ainsi que de prévenir des dégâts causés par les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes. Les surfaces cultivées pour Bonduelle ne le sont donc pas en permanence. Le sol est donc une ressource partagée. Une coopération entre filières agricoles est donc indispensable pour réussir à maintenir les sols vivants année après année.

Sols vivants, un programme au service de la qualité des sols et de la lutte contre le changement climatique

Bonduelle a adhéré à l'initiative Sols Vivants, lancée par l'ONG Earthworm en 2018 à travers un projet pilote dans le Santerre (Hauts-de-France). Ce projet fédère des acteurs de filières agro-alimentaires différentes présents sur ce territoire, qui ont des producteurs communs. Sols Vivants a pour ambition d'accompagner les agriculteurs dans la transition vers une agriculture plus respectueuse des sols, ceux-ci étant au cœur des systèmes productifs et un levier majeur dans la lutte contre le changement climatique.



L'initiative cherche à développer un critère de « sol vivant » qui soit opérationnel (facile à mesurer et explicite), et qui pourrait, à terme, être intégré dans les cahiers des charges des agro-industriels. Elle vise également à concevoir un système de rémunération afin de reconnaître les bonnes pratiques mise en place par les producteurs et être incitative. Elle souhaite concomitamment adapter la rémunération des agriculteurs afin de reconnaître les bonnes pratiques et être incitative. De plus, certains producteurs de Bonduelle font partie des agriculteurs engagés dans les pilotes en cours au sein du programme Sols Vivants.

Bonduelle, membre de la *Sustainable Agriculture Initiative (SAI)*

Créée en 2002 par l'industrie alimentaire (Danone, Unilever, Nestlé), la SAI compte aujourd'hui plus de 100 membres à travers la chaîne de valeur agricole. Son objectif est de soutenir le développement d'une agriculture durable dans le monde en animant échanges, collaboration et actions. La SAI permet une harmonisation et un engagement sur les définitions, les outils et les lignes directrices, pour accompagner la transition agroécologique tout au long de la chaîne de valeur.

2.3.3.7 Les certifications environnementales

Les certifications environnementales sont un moyen d'engager les producteurs dans des processus d'amélioration continue vertueux et d'apporter une caution extérieure aux efforts d'amélioration des pratiques de producteurs.

Les *business units* du groupe déjà engagées dans une démarche de certification l'ont poursuivi en 2019-2020. Ainsi, comme depuis plus de dix ans, cette année encore **100 % des légumes produits pour la *business unit* Bonduelle Fresh Europe sont certifiés *Global Gap* ou *Agriculture Biologique***. Ce protocole regroupe les référentiels de bonnes pratiques agricoles définissant les exigences imposées au niveau mondial aux entreprises agricoles et horticoles en matière de sécurité alimentaire, de durabilité et de qualité.

De plus, **51 % de ces légumes proviennent d'exploitations certifiées LEAF (*Linking Environment and Agriculture for the Future*)**, certification internationale gérée par l'association

britannique du même nom. Ce référentiel comporte 83 points de contrôle critiques et 21 recommandations qui couvrent des domaines aussi divers que la gestion des sols et les apports de nutriments aux cultures, la protection des cultures, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau. Progressivement, la *business unit* BFE accompagne l'ensemble de ses partenaires producteurs de salades dans l'obtention de cette certification avec pour objectif d'atteindre 100 % des volumes de salades certifiés LEAF en 2025.

Au niveau du groupe, Bonduelle réfléchit à la manière d'étendre les démarches de certifications dans les autres bassins de production.

2.3.3.8 La Charte d'approvisionnement agronomique de Bonduelle

Pour garantir la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques, le groupe s'est doté depuis 1996 d'une Charte d'approvisionnement agronomique mondiale. Cette charte fixe des règles que chacun des partenaires producteurs doit observer. Elle constitue un engagement contractuel exclusif depuis le choix de la variété à cultiver jusqu'à la récolte. Elle assure le respect du cahier des charges élaboré par Bonduelle qui porte sur différents domaines, tels que la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures.

94 % des partenaires producteurs de Bonduelle se sont contractuellement engagés à respecter la Charte d'approvisionnement agronomique. Cette Charte d'approvisionnement agronomique est disponible en téléchargement sur le site Internet de Bonduelle : <https://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html> ⁽¹⁾.

La Charte d'approvisionnement agronomique est un des outils au cœur de la relation très étroite que Bonduelle entretient avec ses agriculteurs partenaires. Le groupe travaille à la conception de formes innovantes de partenariats avec les producteurs et souhaite les impliquer dans une véritable co-construction. Ce projet conduira le Groupe Bonduelle à revisiter sa Charte d'approvisionnement agronomique.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

2.4 Une entreprise avec des usines meilleures pour la planète

2.4.1 Stratégie pour l'environnement - GRI 102-9, 103-2

Une politique circulaire et globale

Portée par la dynamique des objectifs « The B! Pact », la politique environnementale de Bonduelle a pour priorité la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la conception d'emballages responsables. Elle s'appuie sur une approche environnementale historique, circulaire et globale. Elle inclut ainsi également la préservation des ressources en eau, l'optimisation des intrants et des sortants et la gestion des déchets, le management du territoire et la gestion des flux de transport et les alternatives à la route.

Une démarche portée par des réseaux transverses

Le réseau énergies et eau et le réseau emballage déploient la politique environnementale de Bonduelle et essaient les bonnes pratiques. Ils partagent les outils, les moyens, les résultats et les sujets porteurs : *benchmark* des technologies, optimisation des investissements, harmonisation des pratiques, projets et plans de progrès, suivi des indicateurs communs, etc.

Un outil d'analyse des projets d'investissements industriels

Bonduelle a développé un outil d'analyse et de notation de l'impact environnemental de ses projets industriels. Toute validation de projet intègre désormais une dimension environnementale.

2.4.2 The B! Pact – Objectif #2 : - 20 % d'émission de gaz à effet de serre - GRI 103-2



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé ses engagements pour la planète.

#2 20 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2035

Bonduelle s'est fixé pour objectif : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de Bonduelle en 2035 (base : 2018-2019) sur les *scopes* 1, 2 et 3. En 2019-2020, des groupes de travail transverses ont conçu la feuille de route du groupe pour l'atteinte de cette ambition. L'ensemble des *business units* la déclineront l'an prochain :

- Scope 1 : Émissions directes générées par Bonduelle
- Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur
- Scope 3 : Émissions indirectes liées à l'utilisation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits, etc. ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés, etc. (Les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions.)

2.4.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence

Bonduelle évalue l'empreinte carbone de son activité et de ses produits depuis 2003. Le groupe est soumis à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directs et indirects générés du fait de leurs activités ⁽¹⁾.

Bonduelle a développé un outil de comptage complet de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) avec l'appui d'experts externes, selon la méthode du *GHG protocol*. La majorité des

(1) Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.



facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2019-2020 s'élèvent à 2 346 138 teq CO₂ soit 1 874 kg CO₂ ramenés à la tonne de produit fabriqué.

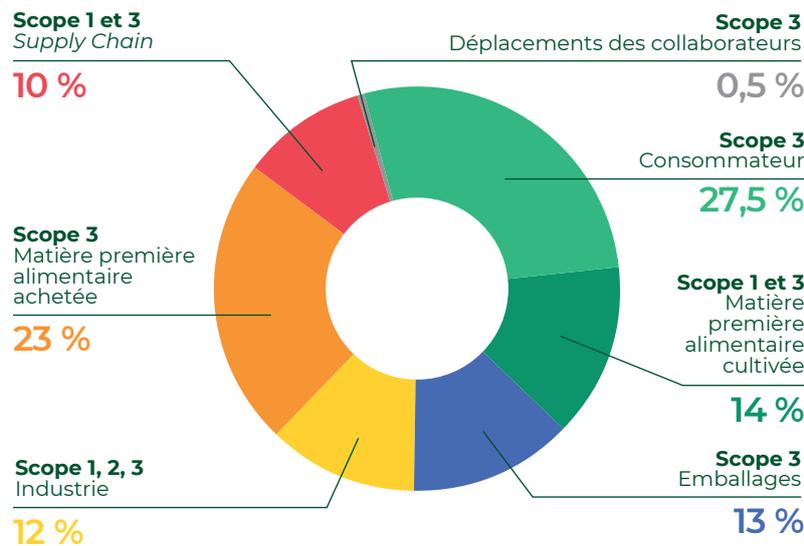
Le montant historique des émissions de gaz à effet de serre 2018-2019 de Bonduelle a été réajusté pour intégrer l'effet des mises à jour des facteurs d'émission 2019-2020. Bonduelle a émis 2 019 051 teq CO₂ en 2018-2019 (2 021 097 teq CO₂ calculé en 2018-2019 avec les anciens facteurs d'émission).

L'écart entre les émissions 2019-2020 et celles de l'année précédente est majoritairement dû à la consolidation du comptage des ingrédients de la *business unit* BFA. Cette consolidation a comptabilisé 230 000 teqCO₂ d'émissions supplémentaires. Cette hausse résultant d'une sous-estimation de la donnée 2018-2019.

En enlevant ce poste des périmètres totaux, l'évolution des émissions de Bonduelle est de + 4,7 % entre 2018-2019 et 2019-2020 par effet de la hausse d'activité et l'intégration de deux nouvelles entités industrielles en Russie et aux États-Unis. Le ratio des émissions ramenées à la tonne évolue de 1 555 à 1 592 kgeqCO₂/TMP en 2019-2020 soit une évolution de + 2,4 %.

Le Groupe Bonduelle travaille également à améliorer la séquestration du carbone par les sols cultivés et au travers de ses choix de pratiques culturales favorables (voir 2.3.2.2 5 Fondamentaux en environnement à mettre en œuvre pour progresser dans la transition agroécologique et 2.3.3.5 La technologie au service de l'agroécologie).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



La répartition des émissions de gaz à effet de serre est analysée ainsi :

- **supply chain** : transport intersite et transport aval des produits finis. Majoritairement intégré au *Scope 3* du *GHG Protocol*. La partie du transport assuré en propre par la *business unit* BFA est incluse dans le *scope 1* ;
- **matière première alimentaire achetée** : achats de légumes et d'ingrédients nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **industrie** : achat d'énergie, recharge de fluides frigorigènes et traitement des déchets des activités des sites de fabrication des produits. Intégré aux *scopes 1, 2 et 3* du *GHG Protocol* ;
- **emballages** : achat de l'emballage et transport jusqu'au site industriel de fabrication du produit final. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;

- **consommateur** : stockage chez les distributeurs, usage par les consommateurs et fin de vie des produits vendus. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **matière première alimentaire cultivée** : légumes cultivés par Bonduelle ou par ses agriculteurs partenaires, nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie de production agricole dans les fermes détenues en propre par les *business units* BFE et BEAM est incluse dans le *scope 1*.

En 2019-2020, Bonduelle a conçu deux outils de comptage carbone opérationnels, le premier dédié aux projets industriels, le second à la conception des emballages. Ces outils pilotes permettront la prise en compte précise de l'impact carbone dans la mise en place de projets industriels et la conception des emballages. En cours de test, ils seront déployés l'an prochain.

2.4.2.2 Actions de Bonduelle en faveur de sa transition énergétique pour une croissance verte – GRI 103-2

Bonduelle mène une politique active de transition énergétique selon trois axes :

1. substitution dans son mix des énergies les plus émettrices de gaz à effet de serre :

Bonduelle n'utilise plus de fioul lourd comme combustible depuis 2013-2014. L'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul domestique) représente moins de 1 % du mix énergétique thermique du groupe (12 % en 2010-2011) ;

2. recours à des énergies alternatives :

Bonduelle souhaite que 20 % de son mix énergétique soit d'origine renouvelable d'ici 2025, soit le double de la base de 2015-2016. En 2019-2020, les énergies alternatives ⁽¹⁾ représentent 9,7 % du mix énergétique de Bonduelle.

Dans les sites de Békéscsaba, Nagyköros et Nyiregyhaza (Hongrie), c'est en moyenne 88 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents qui est valorisé en chaufferie ;

3. Co-développement de l'usage des énergies alternatives avec des partenaires locaux.

Le site Estrées-Mons (France) couvre 79 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 18 000 tonnes de CO₂ par an. L'usine valorise 21 % de son gisement de composés végétaux en biométhane.

Les usines de Renescure et de Labenne (France) valorisent respectivement 97 % et 77 % de leurs gisements de composés végétaux en méthanisation, avec des partenaires locaux.

Par la valorisation de ses sous-produits et déchets végétaux sur les usines de Estrées-Mons, Vaulx-Vraucourt, Bordères, Labenne et Renescure, Bonduelle a estimé sa contribution à la production de biométhane à un équivalent d'environ 5 % de sa consommation annuelle de gaz naturel.



Énergies alternatives : Santarém (Portugal) produit de premiers kilowatts-heures solaires

Santarém a installé l'an dernier 3 030 panneaux solaires, soit 5 000 m² en toitures et en ombrelles de parking. L'usine a produit début 2020 ses kilowatts-heures solaires, représentant 7 à 8 % de ses besoins totaux. La réduction annuelle des émissions de CO₂ du site est estimée à 570 tonnes par an. D'autres usines du groupe étudient l'opportunité d'une installation solaire similaire sur leurs sites.

2.4.2.3 Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle – GRI 103-2, 302-4

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid, la fabrication de l'air comprimé, ainsi que certains équipements (moteurs et convoyeurs), certains chariots élévateurs, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention. Bonduelle vise le « zéro perte en énergie » en ajustant sa consommation pour minimiser l'énergie perdue et supprimer le gaspillage.

Le réseau interne environnement et énergie déploie le plan d'actions afférent à cet objectif. Il comprend notamment l'audit des consommations sur site, le maintien des certifications ISO 50001 et l'implication dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergies. Le réseau diffuse également des outils de mesure et de pilotage. Les sites poursuivent leurs optimisations grâce aux systèmes de récupération de chaleur, aux LED et aux systèmes d'anti-gaspillage énergétique (*Start and Stop*). La démarche « zéro perte en énergie », appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants – GRI 302-4 :

Consommation énergétique rapportée à la production (électricité et équivalent gaz naturel - Groupe)

| | Énergie totale Ratio kWh/TPF | Électricité Ratio kWh/TPF | Thermique (fossile + renouvelable) Ratio kWh/TPF |
|---|---------------------------------|------------------------------|--|
| Périmètre 2019-2020 | 789 | 337 | 452 |
| Périmètre 2018-2019 | 799 | 337 | 462 |
| Évolution des ratios 2019-2020 versus 2018-2019 | (1,2) % | - | (2,1) % |

(1) Biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse.



L'amélioration enregistrée est en ligne avec la politique d'amélioration continue de la performance énergétique de Bonduelle, mise en œuvre au travers de bonnes pratiques, des investissements et du management quotidien.

Audit et plan d'action sur les consommations

Les *business units* BELL, BALL, BEAM et BFE ont réalisé l'an dernier une grande campagne d'audit des consommations énergétiques sur 100 % de leurs sites. En 2019-2020, la plupart des sites ont identifié et commencé à mettre en place les moyens et les actions d'efficacité énergétique ciblés. Le déploiement de la démarche sur la *business unit* BFA est prévu pour 2020-2021.



Énergie : Renescure et Labenne (France) récupèrent la chaleur sur les groupes froids

Les sites de Renescure et de Labenne ont mis en place des systèmes de récupération de chaleur sur les groupes de production de froid de la surgélation. L'énergie récupérée chauffe les bâtiments de stockage.

Certification ISO 50001

13 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001 : Estrées-Mons conserve, Estrées-Mons surgelé, Bordères, Genas, Labenne, La Tourte, Renescure, Reutlingen, Rosporden, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Mihiel, Straelen et Vaulx-Vraucourt. Cette norme internationale dédiée au management de l'énergie vise l'amélioration continue des performances.

Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'exercice 2019-2020 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 235 464 648 kWhcumac⁽¹⁾. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets pour récupérer de la chaleur, réguler les groupes frigorifiques et optimiser les chaudières.

2.4.3 The B! Pact – Objectif #3 : 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables – GRI 103-1



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé ses engagements pour la planète.

#3 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables en 2025

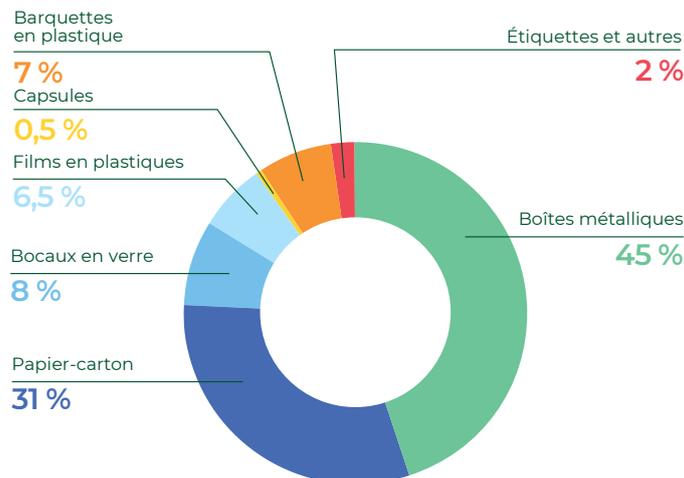
Bonduelle utilise différents types d'emballages pour assurer à ses clients la meilleure qualité et le meilleur usage :

- l'acier et l'aluminium pour les boîtes métalliques ;
- le verre pour les bocaux ;
- le plastique souple pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- le plastique rigide pour les barquettes des produits « traiteur » ;
- le carton pour certains emballages de surgelé et pour les emballages de regroupement et de transport.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leurs fonctionnalités attendues par rapport au produit et à leur usage.

(1) Le kWhcumac est l'unité de mesure des certificats d'économies d'énergie. Il correspond au kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac) et représente la quantité d'énergie économisée grâce aux opérations mises en place.

Répartition des matériaux d'emballage de Bonduelle



Bonduelle s'est fixé l'objectif de concevoir tous les emballages et produits en plastique à usage unique de façon à ce qu'ils soient conçus pour être 100 % recyclables et/ou réutilisables à échéance 2025.

Cet objectif renforce la politique de réduction de l'impact environnemental des emballages du groupe, en place depuis plusieurs années. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

- concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables ;
- choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement ;
- réduire le poids des emballages et des produits ;
- augmenter la collecte, le tri et le recyclage.

En Europe, les *business units* BFE et BELL se sont fixé des objectifs complémentaires :

1. s'orienter vers une utilisation plus responsable des emballages et produits en plastique vierge pour réduire leur poids d'au moins 20 % ;
2. augmenter la collecte, le tri et le recyclage d'au moins 25 % ;
3. développer l'utilisation des plastiques recyclés pour qu'ils représentent au moins 30 % des matériaux utilisés dans les gammes de produits et emballages.

Ces objectifs sont alignés avec ceux du Pacte européen sur les emballages plastiques, signé en 2020 par Bonduelle.



Bonduelle a signé le Pacte européen sur les emballages plastiques

Aux côtés de 14 États membres et de deux ONG, le Groupe Bonduelle fait partie des entreprises qui ont signé en 2020 le Pacte européen sur les emballages plastiques. Ce pacte vise à renforcer l'innovation et la coopération européenne. Il pose quatre objectifs d'ici 2025 :

- concevoir tous les emballages et produits en plastique à usage unique de manière à ce qu'ils soient réutilisables dans la mesure du possible et, dans tous les cas, recyclables ;
- réduire l'usage des plastiques vierges dans les packagings et produits d'au moins 20 % en poids dont la moitié de cette réduction provient de la réduction absolue du poids de plastique ;
- augmenter les capacités de recyclage d'au moins 25 % ;
- incorporer au moins 30 % de plastique recyclé dans les nouveaux produits et emballages à usage unique.



En 2019-2020, Bonduelle a renforcé ses indicateurs internes et les outils de suivi de sa feuille de route sur les emballages. Le groupe et chacune de ses filiales ont poursuivi leur programme d'action, porté par une centaine de projets.



La business unit BELL rassemble ses équipes autour de l'emballage

Le Pack Day 2019 a réuni près de 150 managers de toute l'Europe sur l'empreinte environnementale des activités d'emballage. Les équipes achats, marketing, approvisionnement et innovation ont partagé leurs connaissances et leurs visions sur les enjeux environnementaux de l'emballage. L'événement a lancé la dynamique de la feuille de route de BELL pour atteindre les objectifs du groupe pour la réutilisation et la recyclabilité des emballages.

2.4.3.1 Analyse des cycles de vie des produits et des emballages

Bonduelle mène une démarche d'analyse de cycle de vie (ACV) en partenariat avec la Chaire ELSA - PACT, Chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie. L'objectif est de connaître précisément les impacts environnementaux de ses produits. Le groupe définit un cadre d'ACV applicable à l'ensemble de son périmètre et pertinent au regard des impacts environnementaux réels. En parallèle de ces travaux de recherche, Bonduelle réalise de premières ACV sur ses emballages et ses produits pilotes.

2.4.3.2 Concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables

Aujourd'hui, la très grande majorité (> 89 %) des matériaux d'emballage utilisée par Bonduelle est conçue pour être recyclable ⁽¹⁾ ou réutilisable ⁽²⁾.

La fraction restante des matériaux d'emballage non recyclables ou réutilisables, faible en quantité proportionnelle, constitue néanmoins une difficulté technique et opérationnelle très importante pour pouvoir devenir recyclable ou réutilisable.

À titre d'exemple, Bonduelle poursuit ses travaux pour substituer les films souples multicouches non recyclables, notamment pour la gamme surgelée.

2.4.3.3 Choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement - GRI 301-2

Bonduelle souhaite augmenter la part de matériau recyclé dans ses emballages partout où cela s'avère possible. Celle-ci atteint 55,2 % en 2019-2020 en Europe et 51,2 % toutes filiales confondues.

Le métal, le verre et le papier-carton sont des matériaux dont le recyclage est déjà avancé. En Europe, ils sont recyclés à plus de 75 % ⁽³⁾ contre plus de 30 % pour le plastique ⁽⁴⁾. C'est pourquoi Bonduelle renforce sa démarche en priorité sur le plastique. Le groupe veut réduire au maximum l'utilisation de matériaux vierges d'origine fossile. Bonduelle étudie constamment l'opportunité de substituer ses matériaux vierges d'origine fossile par des plastiques recyclés ou des matériaux d'origine renouvelable : carton ou plastiques d'origine végétale, par exemple.

Bonduelle mène une veille active sur les emballages respectueux de l'environnement. Le groupe identifie les opportunités de marché et évalue leur potentiel technico-économique.

2.4.3.4 Réduire le poids des emballages et des produits

Bonduelle réalise un diagnostic annuel de l'ensemble des emballages du groupe : métal, carton, plastique, verre, etc. Ce travail permet d'optimiser les quantités de matériaux utilisées au regard des avancées technologiques offertes par ses fournisseurs.

Pour chaque référence, Bonduelle et ses fournisseurs établissent un plan de réduction des épaisseurs des emballages. Une optimisation peut s'étendre sur deux à trois ans, période nécessaire pour concevoir et produire un emballage économe en matériaux à performance égale, tout en tenant compte des contraintes spécifiques des différentes procédures et outils industriels.

Cette démarche est déjà en place sur le métal (acier et aluminium), premier matériau d'emballage de Bonduelle. Le groupe élabore une stratégie similaire de réduction de ses emballages en papier-carton, deuxième matériau d'emballage du groupe.

(1) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Source : <http://www.wrap.org.uk/sites/files/wrap/Polymer-Choice-and-Recyclability-Guidance.pdf>. Les emballages conçus par Bonduelle pour être recyclables le sont d'un point de vue opérationnel, mais leur recyclage effectif dépend des filières existantes dans les pays.

(2) Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir ou prouve sa capacité à accomplir un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

(3) Source Eurostat, données Europe 2017.

(4) Source : *Plastics - the Facts 2019, An analysis of European plastics production, demand and waste data, Plastics Europe (chiffres 2018)*.

2.4.3.5 Augmenter la collecte, le tri et le recyclage

Bonduelle suit le recyclage effectif des emballages qu'il met sur le marché. Le groupe vérifie l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En Europe, 80 % des boîtes de conserve, 76 % des bocaux en verre et 85 % des papiers et cartons sont recyclés ⁽¹⁾.

Bonduelle s'engage également avec les autres industriels et acteurs du recyclage pour faire avancer les filières et les technologies. En 2020, Bonduelle s'est joint au projet de CITEO pour le recyclage des films souples en PP (PolyPropylène) ou complexes en PO (Polyoléfine). Il vise à évaluer les voies de valorisation de ces emballages, et dirigera notamment des essais industriels de recyclage et d'utilisation du recyclé.

Par ailleurs, le groupe veille à minimiser l'impact carbone lié au transport de ses produits et emballages. Le groupe privilégie les fournisseurs au plus proche de ses usines de fabrication et favorise les alternatives à la route.



La business unit BEAM accélère sa démarche vers des emballages plus responsables

En Russie, Bonduelle optimise désormais systématiquement la réduction du poids et de la recyclabilité de tout nouvel emballage. La *business unit* a aminci les films plastiques des emballages primaires des produits surgelés et des emballages secondaires des produits en conserve. Enfin, Bonduelle en Russie participe au programme national de responsabilité élargie du producteur.

2.4.4 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau - GRI 103-2

2.4.4.1 Gestion durable de l'eau

Les usines Bonduelle utilisent l'eau en élément cuisiné du produit fini, pour les jus et sauces, et en *process* comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid.

L'eau sert aussi au nettoyage des légumes et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. En moyenne, Bonduelle utilise 11 litres d'eau pour fabriquer un kilo de produit fini. En amont de l'activité industrielle, l'eau d'irrigation des cultures est un facteur clé de performance et de la maîtrise de la qualité des légumes (voir 2.3.2.2).

Le Réseau d'expertise interne Environnement s'est fixé l'objectif que le groupe atteigne « zéro perte en eau ». Il a coconstruit pour cela un outil de management de l'eau et le revoit actuellement au regard de l'ambition B Corp du groupe. Cet outil structure l'auto-évaluation des *process* industriels et les plans d'action du groupe. Bonduelle poursuit l'actualisation constante de ses plans d'action dans les usines. Ceux-ci incluent notamment : le suivi des indicateurs de performance et des pertes en eau, l'installation d'équipements de contrôle et de maîtrise des consommations, le management des équipes, etc. Chaque site déploie également des actions spécifiques selon son profil de consommation. À titre d'exemple, les boucles de recirculation des eaux de *process* utilisent la même eau à plusieurs reprises pour le refroidissement des conserves.

La consommation d'eau totale a été, en 2019-2020, de 13 957 968 m³, dont 61,2 % issus d'eau de forage, 34,8 % d'eau du réseau de distribution urbain et 4 % d'eau de surface. Ramenée à la tonne de produits fabriqués, elle est de 11,1 m³/TPF, en ligne avec le ratio de 2018-2019.



Eau : Renescure (France) établit une consommation d'eau de référence

Le site de Renescure a établi des valeurs de référence afin de piloter plus précisément encore ses consommations d'eau de *process*. D'autres usines réaliseront ce même état des lieux.

Consommation d'eau rapportée à la production (Groupe)

| | Eau Ratio m ³ /TPF |
|---|----------------------------------|
| Périmètre 2019-2020 | 11,2 |
| Périmètre 2018-2019 | 11,1 |
| Évolution des ratios 2019-2020 vs 2018-2019 | + 0,9 % |

(1) Source Eurostat, données Europe 2017.



Eau : les usines russes repensent entièrement leurs consommations d'eau

Depuis trois ans, Timashevsk et Novotitarovskaya restructurent entièrement leur dispositif de maîtrise des consommations d'eau.

Ces deux usines ont automatisé le suivi en temps réel de leur consommation, en mettant en réseau leurs compteurs digitaux. Les équipes analysent quotidiennement les relevés. Elles ont renforcé le *benchmark* de leurs consommations. Celui-ci comporte désormais, en plus des valeurs historiques des sites, les consommations des autres usines du groupe et le potentiel de consommation minimum des équipements.

Suite à cette analyse, les équipes ont apporté des modifications aux équipements. Elles ont notamment optimisé les installations de flottation, en supprimant le transfert hydraulique des composés végétaux flottants et augmentant le recyclage.

Elles ont encore cherché à réduire les consommations au plus juste des besoins. Sur le système de préparation, les usines russes ont adopté les buses économes en eau utilisées par l'usine de Bordères (France). Elles ont également mis en place des systèmes de *start and stop* sur la ligne de production de maïs.

Les baisses de consommations d'eau ont atteint plus de 20 % sur ces trois dernières années et se poursuivent.

2.4.4.2 Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration - GRI 103-2

Les services environnement des usines contrôlent et pilotent la qualité des effluents avant qu'ils rejoignent le milieu naturel. En 2019-2020, les effluents produits par l'activité industrielle contenaient une charge organique de 42 213 tonnes de demande chimique en oxygène (DCO). Celle-ci a été répartie ainsi :

- 61,5 % en stations d'épuration biologique aérées autonomes de Bonduelle ;
- 28,3 % en épandage agricole contrôlé ;
- 6,4 % en station d'épuration externe ;
- 3,8 % en rejet dans le milieu naturel conformément à la réglementation.



Eau : Nyiregyhaza (Hongrie) rénove sa station d'épuration

Bonduelle a investi dans la rénovation de la station d'épuration de l'usine de Nyiregyhaza. L'investissement a fortement amélioré la qualité de traitement des eaux usées avant leur rejet. La nouvelle installation a également optimisé la production de biogaz de 1 000 m³ supplémentaires par an. Celle-ci alimente la chaudière du site, génère de la chaleur, et en réduit ainsi les émissions carbone.

2.4.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire - GRI 103-2

Bonduelle économise les ressources tout au long du cycle de vie de ses produits, dès la conception responsable des produits et des emballages (voir 2.5.4), et alimente l'économie circulaire.

2.4.5.1 Réduction à la source des composés végétaux

En 2019-2020, les sites Bonduelle ont généré 593 297 tonnes brutes de composés végétaux (composés végétaux - CV), soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 474 kg CV/TPF. Ce ratio s'est amélioré de 2,2 % par rapport à l'année précédente, lié à la variation des types de végétaux travaillés.

Durant cet exercice, Bonduelle a valorisé 90 % des composés végétaux en filière commerciale, en alimentation animale, en méthanisation ou en compost.



Composés végétaux : valorisation de la filière champignons

Bonduelle a développé un savoir-faire pour la valorisation des composés végétaux de sa filière champignons. Les supports de culture sont valorisés en compost pour l'agriculture. Les souches des champignons et le jus de blancheur, issu de la cuisson, sont valorisés auprès d'aromatiseurs.

2.4.5.2 Gestion des déchets industriels

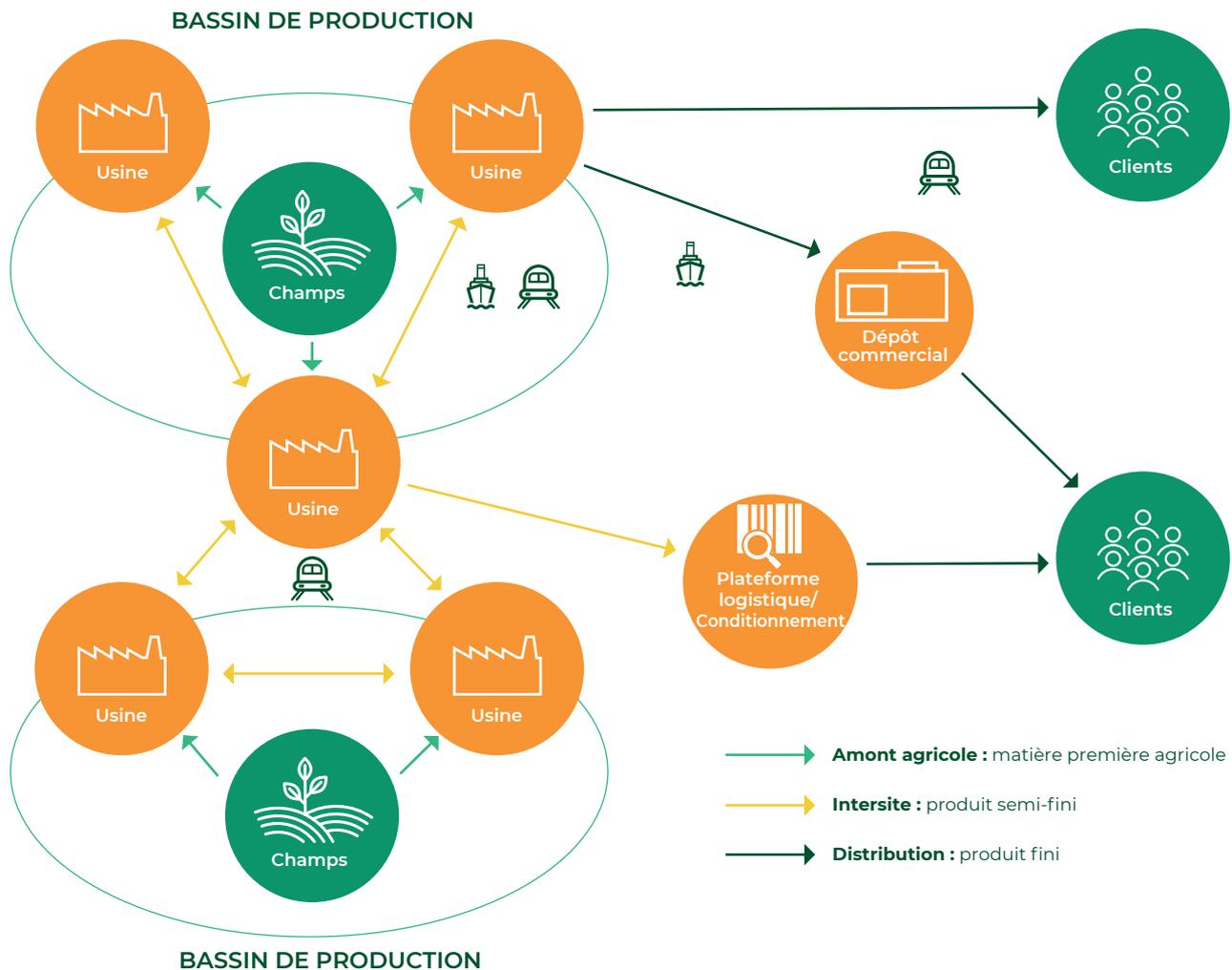
Grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage atteint 73,4 % en 2019-2020 contre 70 % en 2018-2019.

Les déchets dangereux représentent 225 tonnes en 2019-2020, soit un ratio de 0,18 kg à la tonne de produits fabriqués.

2.4.6 Gestion des flux de transport et des alternatives à la route

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures : amont agricole, intersites, et distribution auprès de la clientèle.

Flux de transport des produits et alternatives à la route



Le Comité de Suivi « Transport et RSE » est composé de représentants des entités logistiques des sites agro-industriels et de membres des départements *supply chain*, achats et RSE. Il veille aux évolutions du secteur et recherche des solutions pérennes pour abaisser les impacts environnementaux des flux.

La politique transport de Bonduelle concourt à l'objectif du groupe, de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre en 2035 (base : 2018-2019). Elle couvre l'ensemble des flux : amont agricole, intersites et distribution. Elle consiste, d'une part, à identifier et mesurer les émissions de CO₂ liées au transport et, d'autre part, à maximiser l'usage des opportunités de transport alternatif ou de solutions moins émettrices de CO₂.



Une entreprise avec des usines meilleures pour la planète

En 2019-2020, les émissions liées au transport du groupe représentent 299 250 tonnes de CO₂ (hors Brésil).

Bonduelle optimise ses flux et réduit l'impact environnemental du transport des matières premières vers les sites agro-industriels et des produits finis auprès des distributeurs.

Le transport combiné rail-route a évité en 2019-2020 l'émission de 41 259 tonnes de CO₂, par rapport à l'usage exclusif de la route. Ce mode de transport optimise plusieurs flux sur le bassin Nord-Picardie (France), le sud-ouest de la France, la Hongrie, l'Italie, la Russie, le Canada, les États-Unis et les retours d'emballage.

Bonduelle privilégie **le gaz naturel véhicule (GNV)** avec ses partenaires transporteurs dans le sud-ouest de la France. Cette option réduit les émissions de CO₂, les rejets d'oxydes d'azote et de particules fines par rapport aux carburants conventionnels.

Les *business units* BELL et BALL incluent des **critères de sélection environnementaux dans les appels d'offres pour de futurs transporteurs partenaires**.

2.5 Une entreprise meilleure pour l'alimentation

2.5.1 Stratégie pour l'alimentation – GRI 103-2, 417-1

Une politique basée sur l'histoire entière de Bonduelle

Bonduelle œuvre chaque jour à rendre l'alimentation végétale accessible à tous et à faire la promotion d'une alimentation savoureuse et plus saine.

Avec la Fondation Louis Bonduelle, le Groupe Bonduelle s'engage pour la recherche sur l'alimentation saine et durable et mène des actions ciblées de sensibilisation des consommateurs, notamment des enfants.

Enfin, en tant qu'acteur de la chaîne de valeur alimentaire, Bonduelle s'attache à développer un modèle d'achats responsables et créateurs de valeur partagée.

2.5.2 The B! Pact – Objectif #4 : 100 % de nos marques avec un impact positif



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé son engagement d'avoir un impact sociétal positif à travers ses marques.

#4 100 % de nos marques avec un impact positif

Bonduelle travaille à définir les composantes d'un impact positif de ses marques. Le groupe déterminera en conséquence le plan d'action pour des marques à impact positif, et un indicateur de suivi.

2.5.2.1 Qualité et traçabilité – GRI 103-2, 416-1, 417-1

Sécurité, contrôle et traçabilité des produits

Afin d'assurer la **sécurité des aliments**, Bonduelle conduit une analyse des risques annuelle. Le groupe identifie les risques, les évalue, et prend les mesures afférentes à la maîtrise des risques. Dans le cadre de ce plan de surveillance continue, Bonduelle a réalisé en 2019-2020 46 141 analyses de sécurité alimentaire des produits en conserve et 26 486 des produits des autres technologies.

Pour offrir une **qualité maximale de ses produits**, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management de la qualité conduits dans chacune de ses *business units* par un Directeur qualité. Chaque *business unit* déploie un plan qualité selon ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, et frais) et du contexte, notamment réglementaire, propre à ses différentes implantations géographiques.

Bonduelle assure le **contrôle qualité** et la **traçabilité** de ses produits. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème qualitatif. Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

1. contrôle à réception des matières premières « végétaux » et achats d'autre nature ;
2. contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
3. contrôles finaux des produits avant expédition.

Bonduelle effectue des dizaines de contrôles qualité depuis la récolte jusqu'au stockage des produits, notamment pour la température, la bactériologie et le poids. Du champ au stockage, toutes les informations peuvent être retrouvées grâce au **code sur l'emballage** : champ et conditions de culture, date de récolte, conditions de préparation en usine, conditions de stockage.

En 2019-2020, Bonduelle a audité 30 industriels partenaires fournisseurs de produits finis (soit 11 %) sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits. Un laboratoire indépendant a conclu à 100 % de résultat conforme sur 785 analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM).

Les résultats de ces plans de contrôle induisent des actions d'amélioration continue. Les sites industriels déploient leurs plans qualité, investissent et renouvellent leurs équipements industriels, suivent des processus de certification et analysent les risques de fraude et de malveillance.

La **certification des sites de production** est conforme aux normes de la profession et spécifique aux zones d'implantation et aux demandes de clients. Le système de management de la qualité adossée sur la norme internationale ISO 9001



étant arrivé à maturité, Bonduelle en arrête le renouvellement. Le groupe a réorienté sa politique de certification vers d'autres référentiels, notamment ceux reconnus par le GFSI (*Global Food Safety Initiative*) comme IFS et BRC.

Parmi les unités de production certifiées, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

98 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits

| | |
|--|--|
| 24 sites IFS et/ou BRC | IFS : <i>International Food Standard</i> – Référentiel privé, propriété de la FCD – Fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand (HDE). Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC : <i>British Retail Consortium</i> – référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6. |
| 5 sites FSSC 22000 8 sites américains SQF | SQF : <i>Safety Quality Food</i> – Référentiel privé, propriété de la <i>Foundation for Food Safety Certification</i> , fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basé sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires. |
| 3 sites ISO 22000 | Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des aliments, visant à améliorer la satisfaction du client grâce à une maîtrise efficace des dangers. |
| 24 sites d'agriculture biologique | Selon la réglementation en vigueur, les sites industriels sont certifiés dans la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique. |

En 2019, Bonduelle a mis en place un réseau groupe de prévention des risques de contamination par des bactéries pathogènes, notamment la listeria. Coordonné par le département Recherche & Développement du groupe, il couvre l'ensemble des technologies frais et surgelé.

Procédés de fabrication naturels

Bonduelle a conçu ses procédés de fabrication pour que les végétaux qui arrivent dans l'assiette du consommateur soient au plus proche de ceux que l'on croquerait au champ. Afin de conserver les qualités nutritionnelles et gustatives des végétaux, il ne se passe que **quelques heures entre la récolte du végétal et sa transformation en usine**. Ensuite, les processus de transformation des végétaux permettent de préserver au maximum leurs caractéristiques naturelles :

- **tri, lavage et épluchage naturels** : les légumes sont triés, lavés à l'eau et épluchés mécaniquement ou à l'aide de vapeur d'eau. Puis, pour le surgelé et les conserves, ils sont blanchis à l'eau ou à la vapeur, pour préserver leurs qualités : **goûts, couleurs, textures** ;
- **procédés thermiques de conservation légumes** : les surgelés sont préservés par le froid à - 30 °C, puis stockés à - 18 °C ; les salades en sachet et en barquette sont préparées et stockées entre + 1 °C et + 4 °C ; les conserves sont uniquement préservées par la chaleur quelques minutes à plus de 130 °C dans un emballage étanche, puis sont stockées à température ambiante.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs. Sur chaque produit figurent les coordonnées du service consommateurs.



La gamme InFlavor lauréate pour son innovation

Bonduelle a reçu le prix Innovation en alimentation, dans la catégorie Produits nouveaux ou améliorés du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ). Décerné aux entreprises innovantes et créatives, ce prix récompense l'innovation technologique de la gamme de surgelés « InFlavor ». Celle-ci déshydrate partiellement les légumes riches en eau pour maintenir leur qualité lors de la surgélation : goût, aspect et texture.

L'an dernier, InFlavor avait valu à Bonduelle le prix Innovation Grande Entreprise de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ).

Une première gamme sans résidu de pesticides

Pour répondre aux attentes des consommateurs de garanties sur la qualité des produits alimentaires, Bonduelle développe depuis 2019 une gamme sans résidu de pesticides ⁽¹⁾ : des salades prêtes à l'emploi (mâche, pousses d'épinards et iceberg) et du maïs doux en conserve.

En Italie, Espagne et France, Bonduelle propose aujourd'hui du maïs, des épinards (frais et surgelés), des haricots verts, des pois, de la mâche, des jeunes pousses et des salades iceberg. Au Québec, des produits surgelés à la marque Arctic Gardens proposeront du pois, du maïs, des haricots verts et des brocolis sans résidu de pesticides à partir de novembre 2020.

En posant son ambition de s'engager sur les résultats, et non seulement sur les moyens, Bonduelle a choisi une **démarche rigoureuse, impactant toute sa chaîne de valeur et validée par des analyses systématiques**. Cet engagement nécessite un travail conjoint avec ses agriculteurs partenaires

(1) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) 300 molécules analysées (salade).

et des contrôles tout au long du procédé de fabrication, gages de qualité et de traçabilité.

En amont, le modèle agricole sélectionne les variétés, adapte les modes de cultures et les traitements. Les décisions de traitement des cultures dépendent des observations et des conclusions factuelles et le recours à des substances actives chimiques est limité au strict nécessaire (voir 2.5.2.1).

Lors de la culture, 100 % des parcelles de la gamme sans résidu de pesticides font l'objet d'analyses par un laboratoire indépendant accrédité. Les produits doivent afficher une concentration de résidus de pesticides inférieure aux limites quantifiables par les méthodes d'analyses (0,01 mg/kg). Au total, toutes les molécules susceptibles de se retrouver en résidu sont analysées, soit plus de 300 pour les salades prêtes à l'emploi et plus de 500 pour le maïs en conserve.

Enfin, les usines adaptent leurs procédures.

2.5.2.2 Qualité nutritionnelle - GRI 103-2, 416-1, 417-1

Qualité nutritionnelle des produits

La qualité nutritionnelle des produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La démarche de progrès continu « Visa Santé », basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur 4 points essentiels :

1. la catégorisation des produits en 3 familles « nutrition », selon des seuils de composition en certains nutriments :
 - « produits bruts peu transformés »,
 - « végétaux légèrement cuisinés »,
 - « produits cuisinés et gourmands » ;
2. l'élaboration par le département nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives aux taux de sel, de sucre, de matières grasses - en quantité et en qualité.
 - Depuis 10 ans, Bonduelle diminue progressivement le sel dans ses recettes.
 - Bonduelle ajoute du sucre uniquement dans les recettes qui en utilisent traditionnellement (petits pois-carottes à l'étuvée), pour adoucir l'amertume naturelle d'un légume (endive, choux de Bruxelles) ou l'acidité d'un ingrédient (vinaigre...). Entre 2008 et 2015, le groupe a analysé la conformité de plus de 1 000 produits afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé par Visa Santé ;
3. la mise en conformité des recettes : entre 2009 et 2017, Bonduelle a revu plus de 250 recettes pour qu'elles répondent aux critères nutritionnels recommandés par Visa Santé ;

4. le développement de tout nouveau produit à base de végétaux doit se faire dans le respect des seuils définis par « Visa Santé » et être positionné impérativement dans l'une des trois familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits « cuisinés et gourmands ».

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, « Visa Santé » mobilise, au-delà du département nutrition, les ingénieurs qualité, innovation et développement et les services marketing des différentes *business units*.

100 % des produits à la marque Bonduelle sont évalués par « Visa santé ». (GRI 416-1)

Innovations produits : plus de légumes, de légumineuses et de bio



Bio : en France « bien plus que du bio »

En France, la nouvelle gamme de salades traiteur bio « bien plus que du bio » est ambassadrice des 6 engagements responsables des *business units* européennes. Elle comporte 3 références : les carottes râpées, le coleslaw et le taboulé oriental. Les recettes sont composées de blé français et de carottes d'origine France en saison. Le packaging est 100 % plastique recyclé et fortement réduit. Enfin, l'excellence nutritionnelle est saluée par une note 100/100 sur Yuka pour les Crudités, un nutri-score A sur les crudités et B sur le taboulé. Les équipes de l'usine de Rosporden ont su lancer et maintenir la première production au printemps, en pleine crise de la COVID-19.

La *business unit* BELL a lancé deux nouvelles gammes, Légumiô et Pépites, pour préparer facilement des recettes végétales inédites à base de légumineuses.

La *business unit* BALL a lancé plusieurs innovations. Avec One Pot, la marque canadienne Arctic Gardens a réuni en une recette complète un repas sain surgelé. Sous la marque Del Monte, un maïs prêt à manger décliné en plusieurs saveurs renouvelle désormais l'attrait des consommateurs pour les conserves. Enfin, côté fruits, deux nouvelles lignes de produits ont été mises en service pour étendre la gamme des collations santé : Fruits & Oats (avoine) et Fruits & Chia.

En Russie, la *business unit* BEAM, historiquement présente sur le marché de la conserve, développe les légumes surgelés grâce à l'acquisition du site de Belgorod en 2019. Bonduelle a conçu deux plateformes de marques : l'une dédiée aux familles, l'autre aux célibataires et couples actifs.



Information et satisfaction des consommateurs

Sur le site Internet Bonduelle.com ⁽¹⁾, le groupe raconte la culture des végétaux et leur procédé de transformation, de leur récolte à leur expédition. En France, Bonduelle appose l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur l'emballage de ses produits (GRI 416-1) :

- salades en sachet : 100 % des produits Bonduelle sont classés A ;
- salades traiteur : 97 % des produits Bonduelle sont classés A ou B ;
- conserves : 99 % des produits Bonduelle sont classés A ou B ;
- surgelés : 97 % des produits Bonduelle sont classés A ou B.

Conçu par l'agence nationale Santé Publique France, ce logo facultatif permet au consommateur de visualiser en un clin d'œil la qualité nutritionnelle du produit. L'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont récemment adopté le Nutri-Score et Bonduelle va progressivement le mettre en place sur les produits commercialisés dans ces pays.

2.5.2.3 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En complément de sa démarche interne « zéro perte » en usine (voir 2.3.6 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire), Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Selon l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30 % de la production alimentaire mondiale est jetée sans être consommée. Au lieu de détruire les produits ne respectant pas précisément le cahier des charges de Bonduelle, mais demeurant tout à fait consommables, le groupe fait don chaque année de plusieurs tonnes de légumes à des organismes caritatifs qui les redistribuent localement. Le volume a atteint 4 347 tonnes en 2019-2020 sur le périmètre Canada, États-Unis, France, Italie, Pologne et Hongrie, pour les produits en conserve, surgelés, en salade 4^e gamme et traiteur.

Bonduelle promeut également auprès des consommateurs la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose différents emballages (durée de conservation, portion alimentaire) et précise la taille de la portion pour permettre au consommateur de faire un choix adapté selon son type de foyer et de consommation. De plus, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle diffusent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

2.5.3 The B! Pact – Objectif #5 : Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé son engagement pour rendre l'alimentation végétale séduisante.

#5 Encourager les bonnes pratiques alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle

L'alimentation est un enjeu de santé publique : selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la faible consommation de fruits et légumes figure parmi les 10 principaux facteurs de risque de la mortalité mondiale. Parce que les enfants sont les consommateurs de demain, et parce que les légumes sont, avec le poisson, la catégorie d'aliment qu'ils rejettent le plus, Bonduelle a imaginé un monde végétal qui leur donne envie. Convaincu que manger s'apprend, Bonduelle déploie des actions de familiarisation pour que les enfants aient envie de légumes et accès à une assiette qui en soit riche.

Bonduelle mène de nombreuses actions solidaires de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel et de dons de légumes. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre le gaspillage (2.4.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire) et de la participation des collaborateurs de Bonduelle à la vie locale (2.6.4.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés).

En complément de ces actions, Bonduelle s'investit dans la recherche sur le rapport des enfants à l'alimentation et aux légumes en particulier et soutient des actions sur le terrain, par l'intermédiaire de la Fondation Louis Bonduelle.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

2.5.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable – GRI 103-2, 413-1

La Fondation Louis Bonduelle démocratise les connaissances et soutient des projets dans le monde

Dans le souci de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des Hommes et de la planète, le groupe a créé en octobre 2004 une Fondation d'entreprise, la Fondation Louis Bonduelle. Elle est aujourd'hui présente en France, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada, en Espagne et en Russie. Son Conseil d'Administration est composé de membres bénévoles, notamment des experts indépendants.

Ses trois domaines d'activité sont interconnectés :

- informer et sensibiliser en mettant à disposition de tous des informations sur les végétaux ;
- soutenir la recherche ; et
- mettre en place des actions terrain.

La Fondation Louis Bonduelle met à disposition de tous ses informations et ses travaux de recherche sur les végétaux et l'alimentation durable. Son site Internet compte plus de deux millions de vues par an (www.fondation-louisbonduelle.org/)⁽¹⁾.

Bande dessinée numérique d'anticipation « Manger vers le futur »

La Fondation Louis Bonduelle est membre depuis 2016 de la chaire ANCA, hébergée par la Fondation AgroParisTech (France), qui réalise des outils pédagogiques innovants pour sensibiliser à l'alimentation équilibrée. En 2018, ce partenariat a abouti à la création d'une bande dessinée numérique d'anticipation « Manger vers le futur » (<https://mangerverslefutur.org/>)⁽²⁾. Coconstruit par des experts sur un scénario d'anticipation, chaque épisode vise à éveiller les consciences et propose un fonds documentaire scientifique. La bande dessinée continue à être promue activement. Elle a totalisé 300 000 vues, a été relayée par plus de 30 médias, et rassemble une communauté de plus de 4 400 abonnés sur Instagram.

En partenariat avec l'European Childhood Obesity Group (ECOG), la Fondation finance et participe au référentiel international gratuit de connaissances pour les praticiens et les chercheurs en obésité infantile, disponible sur le site de l'ECOG⁽³⁾. Consulté plus de 750 000 fois depuis sa parution en 2015, l'e-book est disponible en anglais, en espagnol, en portugais, polonais, italien et en français. Il sera proposé en version papier l'an prochain.

Unique au monde, ce document a retenu l'attention de la World Obesity Federation (WOF). Ce réseau associatif mondial propose la seule accréditation reconnue sur le traitement de l'obésité sous la forme d'un e-learning : le programme SCOPE. Celui-ci est co-créé par 15 auteurs scientifiques et 13 universités ou instituts de recherche, issus de 11 pays européens. Les contenus de l'e-book ont nourri les six modules disponibles depuis 2020 consacrés à l'obésité de l'enfant. Développés en 2019-2020 en anglais et en français, ils sont en cours de traduction en portugais et en espagnol. 24 nouveaux modules seront conçus l'an prochain.

Enfin, à travers la Fondation Louis Bonduelle, le groupe lance chaque année un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales, dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir. Ces appels, ouverts mondialement, ont déjà permis depuis 2007 de soutenir 210 projets, et ont bénéficié à près de 500 000 personnes. (GRI 413-1)



Fondation Louis Bonduelle en Russie : les cours en ligne sur la nutrition saine s'ouvrent aux parents

Depuis 2017, la Fondation Louis Bonduelle Russie soutient le programme de sensibilisation « ABC de la nutrition » qui vise à donner aux enfants les bases d'une alimentation équilibrée.

En 2018, en collaboration avec Danone, ANCO National Open School (Fondation Rybakov) et des experts en éducation, nutrition et pédagogie, Bonduelle avait lancé un cours en ligne sur la nutrition saine. Celui-ci s'adressait aux enfants de 7 à 10 ans. Ceux-ci ont appris à reconnaître et à consommer des aliments sains, ont rendu visite aux agriculteurs locaux, cultivé des légumes...

Cette année, Bonduelle, Danone et la plateforme numérique The Core ont étendu le programme aux parents. L'objectif est d'éduquer les enfants par l'exemple, en proposant des conseils nutritionnels et en promouvant des modes de vie sains et équilibrés.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.fondation-louisbonduelle.org ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) Il est rappelé que les éléments du site Internet mangerverslefutur.org ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(3) <http://ebook.ecog-obesity.eu/>



Fondation Louis Bonduelle en Italie : un programme ludique pour une alimentation équilibrée

Depuis 2012, la Fondation Louis Bonduelle en Italie déploie *Gioco di inOrto*, une activité à la fois récréative et éducative. À travers des exercices et des jeux, les enfants prennent conscience de l'importance des fruits et légumes dans une alimentation saine et équilibrée. Ils sont également sensibilisés à ne pas gaspiller l'eau et l'alimentation. Grâce à un partenariat avec l'Association Attha, qui œuvre pour l'inclusion sociale des personnes handicapées, l'événement accueille également des enfants en situation de handicap. Plus de 3 000 enfants ont participé au programme depuis son lancement.

Bonduelle poursuit ses actions concrètes auprès des particuliers et des professionnels

Afin de promouvoir l'extraordinaire créativité des légumes, Bonduelle a lancé le premier webzine dédié à la culture végétale : *Légumiz*. Il est publié sur Facebook et Instagram en France et en Allemagne. En Autriche, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, Bonduelle utilise les réseaux sociaux au nom de sa marque. Le taux d'engagement moyen est de 2 % sur Facebook et de 5 % sur Instagram, témoignant du dynamisme de la communauté. À titre d'exemple, en France, les comptes Facebook et Instagram comptent respectivement près de 50 000 et 16 000 abonnés, et trois prix ont salué la puissance du contenu de marque créé.



La Fondation accompagne les aspirations alimentaires lors du confinement

Pendant le confinement, 43 % des Français ont affirmé acheter plus de fruits et légumes ⁽¹⁾ et leur consommation a explosé aux États-Unis (+ 600 %) comme au Royaume-Uni (+ 700 %) ⁽²⁾. La période, propice au questionnement, a renforcé les aspirations à un mode de vie plus durable et à de nouveaux comportements alimentaires.

Parce qu'il n'est pas toujours simple de manger sain, la Fondation Louis Bonduelle a souhaité accompagner les consommateurs pendant le confinement. Elle a partagé des publications régulières pour réinventer la façon de s'approvisionner, de cuisiner et de consommer. La communauté Facebook s'est renforcée autour de ces astuces alimentaires.

(1) *Étude YouGov pour NouvelObs, 2020.*

(2) *2020 à l'heure du coronavirus : l'impact du confinement sur la consommation, Étude Criteo, 2020.*

(3) *L'alimentation végétale pour répondre aux enjeux planétaires, Fondation Louis Bonduelle, 2020.*

Comment permettre à chacun de mieux manger ? Le plan d'action de la société civile

Avec plus d'une centaine de représentants d'associations, entreprises et start-up, Bonduelle s'est associé en France à la plateforme de mobilisation citoyenne *Make.org*.

Celle-ci a lancé une vaste consultation citoyenne en faveur du « mieux manger ». Bonduelle a incité tous ses collaborateurs à participer. Au total, 460 000 citoyens ont répondu à la question « Comment permettre à chacun de mieux manger ? » Approvisionnement en circuits courts, diminution des emballages plastiques, saisonnalité des produits, réduction du gaspillage alimentaire et valorisation du travail des agriculteurs : les participants ont proposé des milliers de solutions. Ils ont ensuite voté pour celles qui seront mises en œuvre à l'échelle nationale.

L'ensemble des partenaires a coconstruit avec *Make.org* un plan inédit d'actions de la société civile en faveur du mieux-manger inspiré par les propositions plébiscitées lors de la consultation. Huit actions seront ainsi mises en œuvre au cours des deux prochaines années, sous le pilotage de *Make.org Foundation*. Parmi ces actions figurent « Agri'don », qui offre 1 million de tonnes par an de produits agricoles invendus aux personnes les plus démunies, ou encore « J'apprends à goûter », qui accompagne 800 000 collégiens par an dans l'apprentissage d'une alimentation saine et responsable.



L'alimentation végétale pour répondre aux enjeux planétaires : le livre blanc de la Fondation Louis Bonduelle

Malnutrition, dénutrition, changement climatique : les enjeux de nutrition, de santé, d'environnement et de changement climatique sont interconnectés. Ils posent un grand défi : celui de nourrir de façon saine et durable une population mondiale en croissance.

Dans son livre blanc ⁽³⁾, la Fondation Louis Bonduelle propose une lecture croisée des enjeux. Elle analyse l'évolution de nos comportements vers une alimentation plus végétale. Le document propose une vue d'ensemble des recommandations internationales et de la consommation réelle de végétaux en Europe et en Amérique du Nord. Il offre également une projection du contenu de nos assiettes pour le futur. Enfin, il tire les conclusions des travaux de recherche de la Fondation Louis Bonduelle. Il présente ainsi les méthodes les plus efficaces pour augmenter durablement la consommation de légumes.

Monographie : L'alimentation végétale, une question d'équilibre

La Fondation Louis Bonduelle a publié en 2019 une monographie au regard international sur l'alimentation végétale ⁽¹⁾. Celle-ci :

- définit la notion d'alimentation végétale ;
- dresse un état des lieux des niveaux de consommation d'aliments végétaux sur différentes zones géographiques ;
- analyse leurs évolutions passées et à venir ;
- explique les évolutions de consommation d'aliments végétaux au regard des différents facteurs à l'échelle de l'individu et de la société.

Cette publication montre qu'au cours des dernières décennies, les pays d'Amérique du Nord et de l'Union européenne semblent être entrés dans une nouvelle phase. Les aliments végétaux reprennent progressivement le pas sur les aliments animaux et leur contribution aux besoins alimentaires s'accroît. Les transformations sociétales récentes apparaissent comme les principaux leviers de cette transition nutritionnelle. Les pays d'Europe de l'Est et la Russie n'ont pas encore débuté leur transition alimentaire. En conclusion, sur l'ensemble des zones géographiques étudiées, les niveaux de consommation restent bien inférieurs aux recommandations nutritionnelles. Communiquer sur l'intérêt des aliments végétaux demeure donc une priorité.

2.5.3.2 Recherche sur l'alimentation et le comportement alimentaire

12^{es} Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle, sous le signe du végétal durable

Sur le thème « Chaîne alimentaire végétale et durabilité : une question d'équilibre », les rencontres ont accueilli plusieurs interventions : Wim de Vries ⁽²⁾ (Université de Wageningen - Pays-Bas), Benjamin Alles ⁽³⁾ (Université de Paris XIII), Armando Perez Cueto ⁽⁴⁾ (Université de Copenhague - Danemark) et Jacynthe Lafrenière ⁽⁵⁾ (Université de Laval - Québec). Elles ont décrypté comment la transition nutritionnelle des systèmes alimentaires à travers le monde appelle à favoriser une alimentation plus végétale.

Appel à projets pour un nouveau programme de financement

Au défi de l'urgence climatique et du nombre croissant d'hommes et de femmes à nourrir, l'alimentation doit évoluer. Le végétal est plus que jamais au cœur de ces enjeux.

C'est pourquoi la Fondation Louis Bonduelle a lancé un appel à projets participatifs sur le thème « Vers une alimentation plus végétale ». Ce programme soutient des projets portés par des collectifs de recherche d'un nouveau genre, constitués de chercheurs et de citoyens.

- Trois projets ont été sélectionnés parmi les 29 soumis. Ils ont été dotés au total de 70 000 euros.
- EduSensoNet (France) est un projet de recherche participative autour d'« ateliers du goût ». Il est mené par un consortium de chercheurs du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) de Dijon, en collaboration avec l'association Eveil'O'Goût. Il étudie l'effet d'une éducation au goût chez l'enfant sur l'envie de goûter, l'appréciation et la consommation d'aliments végétaux.
- LEGU + (France) est une initiative du Centre de recherche de l'Institut Paul Bocuse. Il animera la conception de recettes végétales par des chefs cuisiniers et des consommateurs. Il vise ainsi à améliorer la qualité gustative des plats végétaux proposés en restauration et à en augmenter la consommation.
- L'équipe de l'Observatoire de l'Alimentation (ODELA) de l'université de Barcelone (Espagne) travaille sur le programme *Vegetable for better aging*. L'approche participative recense les croyances autour de l'alimentation végétale chez les seniors. Ce projet permettra de promouvoir l'alimentation végétale chez les personnes âgées.

Le Prix de recherche 2019 attribué à une étudiante lilloise

Le Prix de recherche Louis Bonduelle s'adresse à des chercheuses et chercheurs de moins de 35 ans, inscrits en thèse dans un établissement universitaire ou une école. Il récompense chaque année un travail de recherche sur l'alimentation, quelle que soit la discipline : médecine, physiologie, sociologie, agronomie, etc. Depuis 2006, il a distingué 17 lauréats.

Christophe Bonduelle, Président de la Fondation Louis Bonduelle, a remis le Prix de Recherche 2019 à Lucie Wiart pour sa thèse intitulée : « Surconsommation de viande et alimentation durable : les produits similiaires sont-ils des substituts envisageables ? ». La doctorante à l'Université de Lille bénéficiera du soutien financier de la Fondation pour mener à bien ses travaux et finaliser ses recherches.

(1) *L'alimentation végétale, Une question d'équilibre, Fondation Louis Bonduelle, 2019.*

(2) « *Sustainability feeding 10 billion people in 2050: the role of plant-based foods, waste recycling and agricultural management* ».

(3) « *Plant Based diets: are their nutritional quality all equal?* ».

(4) « *How to promote the appealing of plant-based foods?* ».

(5) « *Development and validation of methodological tools to measure adherence with dietary guidelines?* ».



2.5.4 Achats responsables

- GRI 102-9, 102-10, 103-2, 308-1, 407-1, 408-1, 409-1, 412-3

Bonduelle a conçu sa démarche d'achats responsables comme un ensemble de modèles d'achats plébiscités et référents, inspirés par les cycles de la nature et créateurs de valeur partagée pour l'écosystème.

Fort de cette perspective, Bonduelle poursuit la construction de sa politique d'achats responsables et de sensibilisation des fournisseurs. Le groupe continue d'intégrer, au-delà de la qualité et de la sécurité alimentaire, des critères environnementaux et sociaux.

2.5.4.1 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis - GRI 308-1

Bonduelle s'approvisionne en fruits et légumes en majorité auprès de ses agriculteurs partenaires. L'engagement réciproque est encadré depuis 1996 par la Charte d'approvisionnement agronomique (voir 2.3.3.8).

Pour les fruits et légumes achetés auprès d'autres producteurs ou de courtiers, qui représentent 5 % des surfaces exploitées, Bonduelle délivre une Charte d'approvisionnement simplifiée (extraite de la Charte d'approvisionnement agronomique). Associée à des contrôles, elle porte sur la sûreté-sécurité des produits, les risques financiers, les contraintes techniques et les risques de fraude.

2.5.4.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.) - GRI 407-1

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses fournisseurs les plus importants par leurs volumes d'achats et leur profil de risque. Les *business units* BELL, BFE et BEAM sont engagées dans cette démarche depuis 2017. En 2020, BALL et BFA ont commencé le déploiement de cette démarche en réalisant la cartographie de leurs risques fournisseurs et ont entrepris à partir de mi-2020 leurs campagnes d'évaluation.

Cartographie des risques fournisseurs

Bonduelle évalue les risques fournisseurs selon plusieurs critères, détaillés dans le plan de vigilance (voir 2.7.2.1 Cartographie des risques Vigilance) - GRI 308-1. Ils incluent :

- le risque lié à la catégorie d'activité du fournisseur, modulé par la criticité spécifique de ce risque pour Bonduelle ;
- le(s) pays d'implantation et/ou d'activité.

Évaluation RSE des fournisseurs

Bonduelle travaille avec la plateforme EcoVadis pour réaliser les évaluations. Les fournisseurs complètent le questionnaire RSE en ligne et appuient leurs réponses sur des preuves tangibles. Le cas échéant, ils sont interrogés sur les éventuelles controverses environnementales et sociales à leur rencontre publiées dans les médias. Les experts RSE analysent les réponses et vérifient la cohérence des informations et preuves documentaires.

La méthode EcoVadis s'appuie sur les normes et standards internationaux de la RSE : GRI Sustainability Reporting Standards, Pacte mondial des Nations unies, et ISO 26000. L'évaluation repose sur 21 indicateurs RSE clés répartis en quatre thèmes :

- environnement : consommation énergétique, eau, biodiversité, pollution, matériaux et déchets, émissions, gaz à effet de serre, usage et fin de vie des produits, santé et sécurité du consommateur ;
- social : santé et sécurité, conditions de travail, relations sociales, gestion des carrières, travail forcé et travail des enfants, liberté d'association, non-discrimination, droits de l'Homme fondamentaux ;
- éthique : corruption, pratique anticoncurrentielle, commerce équitable ;
- achats : environnement, conditions de travail et droits de l'Homme.

L'utilisation de cette plateforme collaborative reconnue apporte unité et transparence dans le suivi de l'engagement environnemental et social des fournisseurs. Elle permet également d'identifier des opportunités d'innovation et de partenariats.

Résultats des évaluations RSE des fournisseurs et plans d'action - GRI 308-1

Bonduelle a lancé dès 2017-2018 des campagnes d'évaluation EcoVadis auprès de ses fournisseurs les plus importants par volume d'achats, et par niveau de risque. À la clôture 2019-2020, l'évaluation couvre **144 fournisseurs soit l'ensemble des fournisseurs à risque et 48 % du périmètre d'achat concerné par la démarche.**

Bonduelle analyse les évaluations EcoVadis, et met en place un plan d'amélioration sur certains critères avec les fournisseurs concernés. Ceux-ci sont réévalués afin de s'assurer de l'amélioration.



Le livre blanc d'EcoVadis présente la démarche d'achats responsables de Bonduelle

La publication ⁽¹⁾ d'EcoVadis cite en exemple la démarche d'achats responsables de Bonduelle, de l'évaluation des fournisseurs à l'établissement de plans d'action.

Une démarche transverse dans les métiers

En plus de la démarche globale d'évaluation et d'accompagnement RSE de ses fournisseurs, Bonduelle met en place des actions spécifiques selon les enjeux de ses catégories d'achats. Ainsi, les Directions achats sont impliquées dans la démarche de packaging responsable (voir 2.4.3) et d'achats d'énergie renouvelable (voir 2.4.2).

2.5.4.3 Bien-être animal

Même si peu de ses produits contiennent des ingrédients d'origine animale, Bonduelle est sensible au bien-être des animaux.

À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

En Europe, les salades traiteurs concernées sont élaborées à partir de poulets élevés dans des conditions respectueuses de l'environnement. Leur régime alimentaire de qualité prohibe les farines animales et les hormones de croissance. Les éleveurs sont engagés pour l'amélioration continue des conditions d'élevage.

Bonduelle s'engage avec ses fournisseurs, à ce que, d'ici à 2026 :

- en Europe : 100 % des poulets respectent les normes de l'*European Chicken Commitment* ;
- en France : au moins 20 % des poulets proviennent d'élevages avec un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.

Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, part infime de ses ingrédients :

- en Europe, d'ici 2025 : 100 % des œufs et ovoproduits seront garantis « sans élevage en cage ».

Aux États-Unis et au Canada, Bonduelle a inséré une clause sur le bien-être animal dans ses accords avec les fournisseurs et son Code de conduite. Elle stipule que Bonduelle croit au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs des pratiques favorisant le bien-être des animaux. Celui-ci inclut un environnement exempt de détresse, de cruauté, d'abus et de négligence.

(1) Pourquoi le recours à l'auto-évaluation des tiers n'est pas suffisant, Ecovadis, 2019.



2.6 Une entreprise meilleure pour les Hommes

2.6.1 La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle, une stratégie pour les Hommes – GRI 103-1

Parmi les 6 objectifs à l'échéance 2025 qui composent sa stratégie RSE (voir 2.2.1.3 The B! Pact), le Groupe Bonduelle s'est fixé pour ambition d'assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales.

Chez Bonduelle, le terme « bien-vivre » implique que chaque collaborateur puisse avoir un impact positif sur son développement, sur les personnes qui l'entourent et sur la planète. Cet épanouissement personnel contribue à l'efficacité collective et l'impact positif de Bonduelle sur la planète.

Cette stratégie « bien-vivre » se décline en trois piliers :

- **la prise de responsabilité** : créer un environnement qui facilite la prise d'initiatives et la responsabilisation de chacun encourageant l'innovation et le dépassement de soi ;
- **le développement personnel** : permettre à chaque collaborateur d'être acteur de son développement, révéler chacun tout en assurant le succès collectif dans un dialogue permanent. Ce développement personnel s'enrichit de la pluralité et de la richesse des métiers et nationalités du groupe. Bonduelle est riche de ses diversités et souhaite que chacun puisse s'épanouir dans son individualité ;
- **la volonté de bien-vivre ensemble** pour favoriser la qualité du lien social, encourager la collaboration et le respect de chacun dans ses différences et ouvrir le groupe aux attentes et innovations venues de ses parties prenantes externes.

Les **essentiels** comme la sécurité et le respect des droits de l'Homme (voir 2.7.1.1 et 2.7.2.2), parce qu'ils constituent un socle, sont suivis déjà depuis de nombreuses années et sont pleinement intégrés dans cette ambition.

Il s'agit donc d'assurer l'épanouissement des collaborateurs et de contribuer au bien-vivre des populations proches de ses sites. Autant de points en phase avec les valeurs qui animent l'entreprise depuis sa création : souci de l'Homme, intégrité, confiance, excellence, équité, ouverture et simplicité.



Journée Marque Employeur, lancement d'une réflexion commune au niveau mondial

En février 2020, une journée Marque Employeur s'est tenue à Eindhoven aux Pays-Bas. Cet événement a réuni toutes les équipes des Ressources Humaines du siège groupe et des *business units* européennes. Une journée s'est également tenue à Moscou pour la *business unit* BEAM, et en visio-conférence pour les Amériques (BFA et BALL). La réflexion a porté sur la thématique de la marque employeur, de l'attractivité et de la capacité de rétention de Bonduelle, et de l'amélioration de l'expérience collaborateur. Dans le cadre de cette refonte de la marque employeur, le siège groupe a revu sa procédure d'accueil. Elle sera par la suite étendue aux autres *business units*. Une nouvelle marque employeur, incluant l'engagement de Bonduelle dans la certification B Corp, verra le jour au second semestre 2020.

2.6.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre – GRI 103-2

L'épanouissement des collaborateurs passe par leur sécurité, un environnement de travail favorisant la prise d'initiatives, le dialogue social et le développement de leurs compétences. Ces dimensions sont centrales dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle, fondée sur les valeurs de l'entreprise. Elle repose sur quatre grands axes stratégiques :

- **le développement du capital humain permet de** construire des plans de développement adaptés à chacun des collaborateurs. Il encourage le dialogue et le feedback, et contribue ainsi à l'expérience collaborateur, et favorise la diversité (profils, métiers, cultures, mixité) pour enrichir les complémentarités fructueuses d'équipes ;
- **l'efficacité collective** : développer l'intelligence collective et encourager l'expression de chacun, favoriser les synergies et renforcer le management en mode projet ;
- **la création de valeur économique** : recruter des talents, assurer le transfert de connaissances, le développement des savoir-faire, anticiper les besoins et coordonner le management de la performance ;
- **la cohésion autour de valeurs et d'une ambition commune** : fédérer les équipes autour de projets collectifs à impact positif pour l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

2.6.2.1 Organisation

Pour mener à bien sa politique de ressources humaines, le Directeur des ressources humaines (DRH) du Groupe Bonduelle s'appuie sur les DRH des *business units* et une équipe centrale. La DRH groupe participe et contribue à l'élaboration de l'ensemble des décisions stratégiques du groupe et anime la construction et le déploiement du plan stratégique RH de Bonduelle. La DRH groupe anime une équipe centrale qui fédère les équipes, initie des projets et apporte un support aux *business units*, autour des enjeux suivants :

- la formation, le recrutement et le développement des talents ;
- les politiques et pratiques en matière de rémunération, avantages sociaux et mobilité internationale ;
- la communication interne et la marque employeur ;
- les processus et les outils digitaux, ainsi que l'excellence RH ;
- l'accompagnement de la transformation collective et notamment vers la certification B Corp.

La DRH groupe anime une équipe composée des fonctions centrales et, en transversal, des DRH de *business units*. Cette équipe élabore, ajuste et déploie les politiques RH. Elle favorise les synergies, partage et diffuse les bonnes pratiques, développe les compétences et postures de la communauté RH et co-construit la vision stratégique RH à moyen terme.

L'équipe RH internationale ainsi réunie, prépare, éclaire, anime des sujets clés avec la Direction générale et le GMC dans les domaines de la gestion des talents, des politiques RH, la communication et la transformation du groupe.

Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, afin d'être innovante, apprenante, à l'écoute des collaborateurs et d'agir comme *business partner* auprès des équipes.

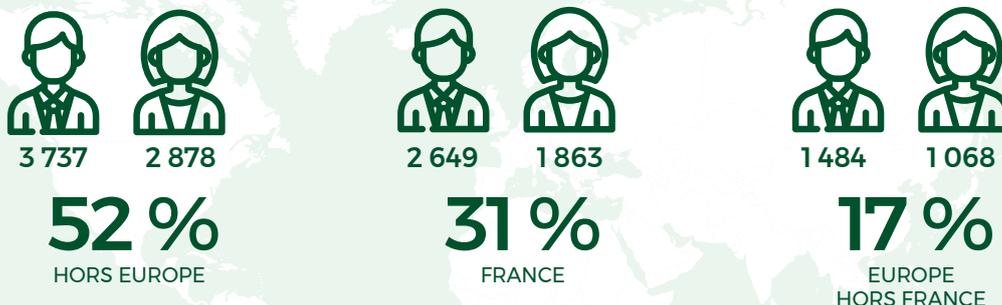
Les échanges sont quotidiens au travers des outils digitaux, réunions à distance ou physiques. Les différentes expertises animent un réseau de correspondants dans les différents pays.

Chaque processus est co-construit avec les *business units* avant son lancement.

2.6.2.2 Profil humain du Groupe Bonduelle

Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 10 861 en effectif permanent (présents au 30 juin 2020) et 14 617 en équivalent temps plein (permanents, non permanents, saisonniers et autres). L'ancienneté moyenne au sein des effectifs permanents est de 10 ans. Depuis 2018-2019, ces données intègrent la *business unit* BFA.

Répartition géographique des effectifs en équivalent temps plein du Groupe Bonduelle - au 30 Juin 2020



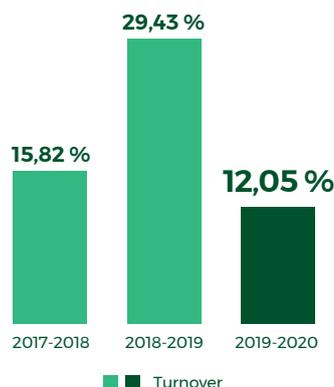
Hors Europe * : Argentine, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Russie.

Europe hors de France : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine.

* 938 collaborateurs (6 %) n'ont pas communiqué leur genre au moment de leur embauche.



Turnover total Bonduelle ⁽¹⁾ :



Depuis 2018-2019, les données de la business unit BFA sont intégrées.
Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

2.6.2.3 Politique d'emploi, emploi local, emploi saisonnier

La stabilité des effectifs permanents reflète la constance de l'organisation du groupe dans ses opérations.

De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 12 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Employeur engagé envers toutes les personnes qui travaillent pour lui, le Groupe Bonduelle développe des approches responsables pour offrir à tous des conditions de travail de qualité (voir 2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail).

Le Groupe Bonduelle fidélise ses saisonniers par différentes actions. Aux États-Unis, le groupe offre à ce personnel des sessions spécifiques de formation à la maîtrise de la langue anglaise grâce à un système de vidéo-enseignement. En Italie, des programmes spécialement dédiés aux intérimaires

qui n'ont pas une bonne connaissance de la langue locale sont également déployés. La fidélisation passe également par la politique de rémunération (niveau de paiement des heures supplémentaires, primes de début et de fin de saison en Hongrie, etc.) et par des contrats de travail qui assurent une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. Pour exemple, grâce à ces mesures, le taux de fidélisation atteint 60 à 80 % selon les usines en France. Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus, Bonduelle au Canada a réalisé une campagne importante sur les réseaux sociaux afin d'attirer les candidats locaux. Le groupe a aussi offert une prime pour attirer les candidats, et développé un programme de cooptation par les employés, afin qu'ils soumettent des candidatures de personnes de leur entourage.

Sur certains sites, Bonduelle travaille en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers. Les informations concernant ces contrats étant difficiles à suivre globalement au niveau de chaque individu, le taux de reconduction est suivi par site.

2.6.2.4 Organisation et temps de travail

Partout où il est implanté, le Groupe Bonduelle respecte les réglementations locales en matière de durée du travail. Dans les sites agro-industriels, les saisons de récolte ou de vente rythment l'activité.

- Pour les produits de longue conservation (conserves et surgelés), les sites fonctionnent principalement pendant les récoltes. Pour exemple, dans la *business unit* BELL en France, une organisation en 2x8, 3x8, ou 4x8 peut être mise en place en saison.
- Pour les produits frais (salades en sachets et salades traiteur), les sites fonctionnent toute l'année et connaissent des variations d'activité liées aux ventes. Dans la *business unit* BFE en France, le travail est organisé en équipe (2x8) avec renfort saisonnier pour couvrir une activité sur six jours par semaine.

(1) Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

2.6.3 The B! Pact – Objectif #6 : 0 accident du travail



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé ses engagements pour la sécurité des femmes et des hommes qui travaillent pour et avec le groupe.

#6 0 accident du travail

2.6.3.1 Sécurité et conditions de travail – GRI 103-2, 403-2, 403-4

La section 4.2 Facteurs de risques présente la nature des risques d'accidents du travail.

La sécurité au travail est une priorité, c'est pourquoi Bonduelle a renouvelé son engagement de parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025 en l'inscrivant dans The B! Pact.

Toute personne qui travaille pour ou avec le Groupe Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental. Pour cela Bonduelle développe notamment des actions de prévention des éventuelles maladies professionnelles. L'entreprise s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

Politique sécurité : trois grands piliers

Le Groupe Bonduelle a formalisé sa Politique Santé-Sécurité en 2012 et l'a révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Bonduelle développe notamment la méthode STOP – Sécurité au Travail par l'Observation Préventive – pour parvenir à son objectif 0 accident. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des

comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Les participants sont formés à des méthodes qui leur donnent toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées et il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.

Suivi et gouvernance de la politique sécurité



Le *Global Safety Leadership Council* : définir l'orientation stratégique et identifier les bonnes pratiques de sécurité pour les *business units*

Pour atteindre son objectif zéro accident de travail d'ici 2025, le groupe a renommé le Comité de Sécurité du groupe : *Global Safety Leadership Council*. Résolument opérationnel, ce nouveau Conseil de direction est composé d'un responsable de la sécurité ou d'un responsable des opérations dans chaque *business unit*. Dès 2019-2020, le conseil a identifié certains programmes ou pratiques de sécurité universellement valables pour tous les sites de production.

La sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif, des Comités de Direction des usines hebdomadaires, des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* et les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays. Un Comité de Pilotage Santé-Sécurité Groupe réunit les représentants des *business units*.

Afin de mobiliser les salariés sur cette problématique, toutes les *business units* qui l'ont souhaité ont intégré la sécurité dans les primes de rémunération variable accordées aux collaborateurs opérationnels, selon une recommandation émise par le groupe. Cette recommandation évolue pour accompagner l'augmentation du niveau d'exigence : le calcul du bonus intègre la sécurité pour 10 % (minimum) à 20 % (recommandé). Les critères d'attribution du bonus sont adaptés à la situation de chaque site. En premier lieu basés sur des indicateurs de résultats tels que le taux de fréquence, ils seront progressivement basés davantage sur des indicateurs proactifs de prévention tels que le nombre d'observations STOP par millier d'heures travaillées.



Un réseau Santé-Sécurité composé de 260 membres issus de toutes les entités du groupe anime la démarche dans les sites. Piloté par le Comité Exécutif, il transmet un *reporting* mensuel au niveau groupe. Il permet à la Direction générale de suivre les indicateurs clés tels que le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis 12 mois. Les résultats sont présentés au paragraphe ci-dessous.

La mobilisation des sites en 2019-2020

Bonduelle est conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. C'est pourquoi les *business units* et les sites ont accentué leur mobilisation en faveur de la sécurité au travail.

Au sein de la *business unit BFA*, les usines de Florence (New Jersey) et de Jackson (Géorgie) sont parvenues à 180 jours consécutifs sans accident de travail au 30 juin 2020. Les collaborateurs de l'usine de Florence ont obtenu ce résultat en se concentrant sur l'enregistrement des quasi-accidents et des risques de sécurité. Ils ont également intégré de nouvelles pratiques de *Safety in Motion* (sécurité en mouvement), organisé des réunions mensuelles du Comité de Sécurité en plusieurs langues (One Voice) et réalisé des audits des équipements de protection individuelle (EPI).

Le *Global Safety Leadership Council* a chargé la *business unit BFE* de guider la réalisation de l'enquête de « DuPont » sur la perception de la sécurité dans des sites. Ainsi, le site de Rosporden est pilote pour identifier les causes liées aux accidents. Le *Global Safety Leadership Council* déterminera ensuite si ce processus devra s'étendre à toutes les *business units*. BFE a également mis en place le « Qlik Safety ». Cet outil de *reporting* permet d'aborder le sujet sécurité à chaque début de Comité de Direction, en s'appuyant sur les chiffres les plus récemment enregistrés.

La *business unit BALL* a mis en place un tableau de bord sécurité pour un suivi précis des indicateurs dans toutes ses usines et la production d'analyses approfondies des données.

Chaque site reçoit un taux de réussite basé sur ses indicateurs et, selon le résultat, un budget pour améliorer les conditions de travail. De plus, un module spécial santé-sécurité a enrichi le processus d'accueil des collaborateurs chez BALL. Chaque réunion du Comité Exécutif commence avec un « safety share ». Enfin, les quatre usines québécoises (Sainte-Martine, Saint-Césaire, Saint-Denis et Bedford) ont organisé, en janvier 2020, le premier gala Santé Sécurité au Travail pour remercier 32 collaborateurs particulièrement investis pendant l'année.

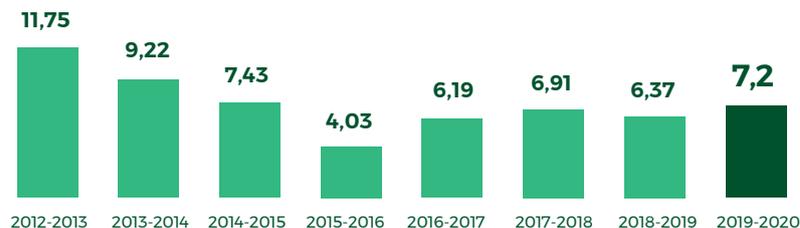
La *business unit BELL* a organisé sur le site de Renescure (France) des journées exclusivement consacrées à la sécurité. Animées juste avant les campagnes maraîchères en France, elles ont pour objectif de développer une véritable culture de la sécurité. À Ruchocice, en Pologne, les collaborateurs participent à des ateliers de co-construction de slogans, d'affiches et de films pour promouvoir la sécurité tout au long de l'année dans les communications internes. Sur le site d'Estrées en France, 9 formatrices sécurité sont désormais garantes de la formation des saisonniers, qui peuvent être jusqu'à 100 personnes nouvelles par jour au plus fort de la campagne. Ils reçoivent quatre heures de formation avant leur prise de poste, conformément à la politique groupe.

La *holding opérationnelle BSA* a mis en place son Document Unique. Elle a également déployé une politique sécurité spécifique au siège de Villeneuve d'Ascq, rappelant les trois essentiels de la sécurité et les cinq règles d'or applicables sur le site.

La *business unit BEAM* a mis en place un système de surveillance par satellite des voitures de service aux fins de prévention routière et obtenu la diminution par deux des infractions depuis septembre 2019. Elle a également déployé « Mes 6 principes de sécurité » ayant pour objectif de promouvoir la culture de sécurité, un comportement sûr et responsable au travail, à la maison et ailleurs.

Les résultats

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la *business unit BFA*.

Évolution du taux de gravité des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

Évolution du taux d'absentéisme sur l'ensemble des effectifs au 30 juin

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3,43 % | 3,53 % | 3,72 % | 4,06 % | 4,38 % | 4,61 % | 4,92 % |

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.



Crise de la COVID-19, une mobilisation générale pour assurer la sécurité de tous

Partout dans le groupe, les équipes se sont mobilisées pour maintenir la production tout en s'adaptant aux restrictions nécessaires à la lutte contre la propagation de l'épidémie. Outre les mesures basiques (fourniture de kits de protection, réorganisation des espaces, mise à disposition de tests ou financement du test, mise à disposition d'équipements pour le télétravail), le Groupe Bonduelle a vu fleurir de nombreuses initiatives :

- le groupe a développé un site intranet commun, « ALL TOGETHER », pour concentrer toutes les informations concernant la gestion de la période par Bonduelle : des vidéos, les newsletters hebdomadaires de la Direction générale, des bonnes pratiques santé et sécurité, un espace dédié pour poser des questions, le mur des « héros Bonduelle » en une même source. Disponible pour tous les collaborateurs, connectés ou non, il est accessible dans les 11 langues du groupe ;
- les *business units* BELL et BFE ont mis en place des cellules psychologiques pour tous leurs collaborateurs ;

- les *business units* BALL et BELL ont développé le recrutement par visioconférence pour faire face aux besoins de recrutement de saisonniers ;
- la *business unit* BEAM a mis à disposition de ses collaborateurs une formation sur la façon de gérer le stress et l'anxiété pendant la période et des *flat parties* (réunions informelles *online*) ont été organisées avec la participation du top management pour garder le contact et les liens sociaux ;
- toutes les *business units* ont multiplié les occasions de garder le contact : challenges, enquêtes Pulse et Office Vibe, cours de cuisine, etc.

Partout dans le groupe, les équipes ont testé de nouvelles méthodes de travail : formation « Intelligence émotionnelle en temps de crise : comment être un meilleur manager » ; rencontre (visio) avec le *top management* autour des enseignements à tirer de la crise concernant le modèle managérial de Bonduelle ; *brainstorming* collectif à grande échelle pour changer les modes de travail.



2.6.3.2 Bien-être et épanouissement

L'épanouissement constitue un puissant levier d'engagement des salariés. Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Bonduelle en étant épanoui.

La **business unit BALL** travaille au rapprochement des collaborateurs présents sur quatre sites différents ; le déménagement vers le nouveau siège baptisé Station B est prévu en 2021. Projet participatif, ce déménagement a donné lieu à plusieurs groupes de travail et ateliers créatifs organisés dans les différents sites de la **business unit**. Un groupe de travail est notamment dédié aux mesures d'accompagnement des collaborateurs. Il étudie : la mise en place de navettes, les heures de travail flexibles, de télétravail deux jours par semaine, la compensation du kilométrage, le remboursement des transports en commun.

La **holding opérationnelle BSA** a renouvelé sa Charte de télétravail pour une année supplémentaire jusqu'alors en test au siège de Villeneuve d'Ascq.

La **business unit BEAM** a revu l'aménagement des espaces intérieurs de la nouvelle usine de Belgorod (bureaux et lignes de production) pour en améliorer la sécurité et l'ergonomie. Elle a par ailleurs mis en place le programme « B! Fit » pour encourager les collaborateurs à faire du sport et prévenir ainsi des problèmes de santé.

La **business unit BFE** a inauguré de nouveaux bureaux en Italie en septembre 2019. Nourri des résultats de l'enquête *Climate*, l'aménagement de ces nouveaux bureaux est le reflet des contributions des salariés qui ont participé activement à la conception des espaces avec l'aide d'architectes.

2.6.4 The B! Pact – Objectif #7 : 100 % de nos sites impliqués dans des projets locaux



Avec « The B! Pact », Bonduelle a renouvelé ses engagements en faveur des communautés.

#7 100 % des sites du Groupe Bonduelle impliqués dans des projets locaux

2.6.4.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés – GRI 103-2, 203-2, 413-1

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale une priorité. L'objectif, inscrit dans l'engagement « The B! Pact » est de mobiliser les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés et ainsi agir en cohérence avec les valeurs du groupe. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux. En 2019-2020, la mobilisation en lien avec l'épidémie de coronavirus a été particulièrement forte. Si l'ensemble des dons alimentaires de Bonduelle s'élève à 4 347 tonnes sur l'année 2019-2020, ils se sont intensifiés en période de crise sanitaire. Quelques exemples sont listés ci-dessous :

Dons de produits alimentaires dans tous les pays

Bonduelle au Canada a offert 24 tonnes de conserves et 22 tonnes de produits surgelés aux Banques Alimentaires du Québec. Préparés par l'association La Tablée des Chefs, ces produits sont ensuite servis sous forme de repas aux plus démunis. En Ontario, la solidarité s'est elle aussi organisée sous la forme de dons de produits surgelés à l'association *Agreed Second Harvest*.

En Europe, en République tchèque, un groupe de bénévoles Bonduelle est venu en aide aux seniors particulièrement touchés par l'épidémie et qui ont pu partager ainsi de meilleurs moments à l'approche des fêtes de Pâques. Les équipes hongroises ont, pour leur part, offert près de 1 000 conserves aux soignants d'un hôpital de Budapest ainsi que de nombreux produits Bonduelle aux seniors.

En Espagne, 9 000 familles modestes ont bénéficié des 4,5 tonnes de conserves offertes à la ville d'Alcobendas. Le site de Las Palmas a donné 484 kg de conserves à la banque alimentaire FESBAL.

En France, depuis le début de l'année, les **business units BFE** et **BELL** ont délivré plus de 200 tonnes supplémentaires de légumes aux banques alimentaires et à d'autres associations.

Aux Pays-Bas, dans la région d'Eindhoven, les équipes Bonduelle ont donné plus de 25 000 produits au personnel des hôpitaux et des établissements de soins pour leur permettre de profiter d'un repas sain et savoureux à la maison.

Au sein de la **business unit BEAM**, l'équipe de Moscou a livré 1,5 tonne de produits Bonduelle dans une maison de retraite qu'elle soutient habituellement. La Roumanie, de son côté, s'est mobilisée en offrant des produits surgelés pour les patients atteints du COVID-19 pendant que la Slovaquie concentrait ses efforts sur l'aide aux personnes âgées particulièrement vulnérables en cette période.

Aux États-Unis, les **business units BFA** et **BALL** ont donné plus de 100 000 repas aux personnes les plus vulnérables. En Ontario, en partenariat avec le transporteur Wellington, Bonduelle a offert 27 palettes de salade de fruits Del Monte, aux banques alimentaires de Guelph, de Cambridge et de la région de Waterloo.

Dons de matériel de protection et de produits en France

Tous les sites français ont contribué à la distribution des équipements de protection individuelle ⁽¹⁾ aux organismes locaux (EHPAD, pharmacies, ambulances, mairies, pompiers, etc.).

En Italie, la *business unit* BFE a mis en place un système qui permet à ses collaborateurs de faire don de l'équivalent d'une heure de travail ou plus à l'hôpital de campagne construit à Bergame.

Participation des sites à la vie locale des implantations - CRI 413-1

| | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| Nombre de sièges sociaux ou sites agro industriels ayant initié ou renouvelé dans l'année un projet commun avec leurs communautés locales | 24 soit 35 % des sites | 46 soit 49 % des sites | 38 soit 44 % des sites |



Associer les collaborateurs au choix des initiatives

En septembre 2019, la *business unit* BFE a organisé les *Climate Days* à San Paulo et Battipaglia. Dans la veine de l'enquête *Climate*, pendant ces deux jours les collaborateurs ont pu voter pour les initiatives mises en place par les salariés en lien avec les communautés locales.



Chez BALL, le réseau B Local anime les initiatives au bénéfice des communautés

Le réseau B local couvre les 13 sites d'Amérique du Nord. Il réunit un référent dans chaque usine qui développe les initiatives locales sur son temps de travail. Un calendrier prédéfini par le réseau permet des initiatives communes, etc.

de tous métiers pilote APONH. Les collaborateurs Bonduelle participent à une réalisation commune, en lien avec les métiers et le savoir-faire de l'entreprise, avec le soutien de la famille Bonduelle, qui a souhaité s'associer à cette initiative. Chaque année, des collaborateurs du groupe se mobilisent au profit du projet.

En 2019-2020 :

- des dons de collaborateurs ont financé 208 *back to school kits*, ce qui a permis aux enfants de l'école des Moineaux de recevoir à la rentrée scolaire un cahier, un crayon, un savon et un uniforme ;
- l'association a offert plus de 150 pots de miel *made in Bonduelle* aux collaborateurs en échange d'un don pour contribuer au financement d'une semaine artistique à l'école des Moineaux ;
- trois collaboratrices du siège de Villeneuve d'Ascq et deux membres de la famille Bonduelle ont réalisé une mission bénévole au Cameroun. Ils ont accompagné les bénéficiaires du projet dans le développement de leurs activités : semaine artistique à l'école des Moineaux et cours d'informatique pour les professeurs et équipes agronomiques ;
- trois conférences autour d'APONH ont eu lieu cette année. Ces conférences ont pour objectif principal de sensibiliser toutes les équipes en interne et de les mobiliser : les collaborateurs et la famille ;
- un stand APONH s'est installé de manière permanente, mais mobile, sur le siège de Villeneuve d'Ascq pour permettre partage et découvertes ;
- à l'usine de Bordères, les équipes ont mis en place une vente aux enchères bimensuelle de matériel non utilisé (palettes abîmées, cuves non consignées, anciens mobiliers de bureau, etc.) au profit d'APONH. Cette action bénéficie aux collaborateurs (mise à prix très basse) de manière équitable et donne une seconde vie à ces objets.

2.6.4.2 APONH, un projet emblématique de l'engagement de Bonduelle auprès des communautés

APONH est un projet d'aide au développement initié en 2012 et mené aujourd'hui au Cameroun. Son objectif : contribuer au mieux-vivre durable des populations locales en accompagnant des agriculteurs et des entrepreneurs dans le développement de leurs filières végétales. APONH soutient également l'école des Moineaux, qui œuvre à l'éducation d'environ 200 enfants dont des enfants défavorisés et orphelins. Avec l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), partenaire du projet, une équipe de collaborateurs bénévoles

(1) Gants, blouses, combinaisons, sur-chaussures et masques.



2.6.5 Reconnaissance des collaborateurs

2.6.5.1 Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs – GRI 203-2

Dans l'ensemble des pays dans lesquels Bonduelle est présent, le groupe mène une politique salariale au-delà des minima sociaux en vigueur. Ceci pour proposer des rémunérations conformes aux salaires de son secteur d'activité. Les règles applicables dans chaque pays tiennent compte des réalités locales dans le respect d'un principe d'équité.

En France, le Groupe Bonduelle a choisi de reconduire la prime⁽¹⁾ exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales patronales et salariales et de prélèvements sociaux (CSG/CRDS). Cette prime est permise par le « Projet de loi portant mesures d'urgence économique et sociale », adopté par le parlement le 21 décembre 2018. Elle concerne les salariés dont la rémunération est inférieure à trois SMIC. En 2019-2020, 83 % des salariés en France ont bénéficié de cette prime. Bonduelle a versé un montant total de près d'1,6 million d'euros.



1^{re} édition des *Bonduelle Awards*

À partir de juillet 2019, les 100 *top leaders* du groupe ont remonté les actions de 2018-2019 pour lesquelles il était possible de mesurer le succès *via* des critères définis. Après ce recensement *via* une plateforme internet, un jury a validé 59 actions. Elles se répartissaient en 5 catégories : Focus Consommateur, Être le meilleur pour le monde, Libérer les énergies, Nourrir notre croissance, Santé & sécurité. Deux catégories bonus décernent aussi un Trophée Business Performance et un Prix coup de cœur du Jury. Avec ces *Bonduelle Awards*, c'est le collectif qui récompense les nouveaux *process*, nouveaux produits, innovation, nouvelles organisations, nouvelles méthodes de travail afin de célébrer les actions qui créent de la valeur durable pour le groupe.

2.6.5.2 Avantages sociaux et soins de santé

Le Groupe Bonduelle s'est fixé pour objectif qu'en 2025, 100 % de ses collaborateurs permanents aient accès à un système de protection sociale. Un audit a été réalisé en 2017-2018 pour couvrir tous les pays d'implantation, approfondir la connaissance des pratiques de marché et établir des recommandations applicables au Groupe Bonduelle. De prochaines étapes sont à franchir par l'entreprise pour établir son programme sur les principaux avantages sociaux dans le groupe d'ici à 2025.

(1) Prime dite PEPA, prime pour l'emploi et le pouvoir d'achat.



Financement des formations et des activités sportives pour les collaborateurs BALL

La *business unit* BALL propose à ses collaborateurs un programme de remboursement (jusqu'à 5 000 dollars canadiens par collaborateur) de formation pour l'obtention de diplômes ou de compétences qui permettent d'évoluer au sein de Bonduelle. Les collaborateurs bénéficient également d'un plan d'aide au financement des activités sportives, à hauteur de 250 dollars canadiens par collaborateur. La *business unit* organise également des challenges pour inciter les collaborateurs à la pratique d'une activité physique.

2.6.6 Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes – GRI 103-1, 103-2, 404-3

2.6.6.1 La formation – GRI 404-1

La *Management Bonduelle Academy* (MBA) offre aux managers du groupe un environnement d'apprentissages diversifiés pour les accompagner dans leur développement managérial vers l'ambition *VegeGo!* Les programmes de la MBA proposent des pédagogies variées, surprenantes et innovantes dans lesquelles les participants sont acteurs. Tous les nouveaux managers du groupe peuvent participer à trois programmes incontournables de la MBA. Ils leur permettent de découvrir le groupe, son histoire, ses valeurs, sa vision *VegeGo!* C'est aussi l'opportunité de comprendre quel est leur rôle en tant que managers :

- le « *Discovery* » favorise les échanges et les expériences concrètes, à travers des ateliers diversifiés, basés sur l'inspiration et la collaboration. En 2019-2020, 97 managers de différents métiers et pays ont eu l'opportunité de participer à ce séminaire ;
- avec la *Finance* pour la croissance, *Finance For Growth*, chacun identifie ses leviers de création de valeur financière, comprend la chaîne de création de valeur et les relations de cause à effet dans l'arbre du ROCE (*return on capital employed*). En 2019-2020, 75 participants ont suivi ce programme ;
- « *ManageGo!* » est un séminaire de deux jours pour découvrir, partager et expérimenter le modèle de management de Bonduelle et identifier son propre chemin de développement managérial. Il rassemble les managers et les invite à trouver le bon équilibre entre bienveillance et exigence, en lien avec les valeurs et les ambitions de l'entreprise. La contribution de managers en tant que facilitateurs internes est l'une des richesses de la MBA. En 2019-2020, 61 managers de tous pays ont déjà eu l'opportunité de faciliter des sessions *ManageGo!*

Évolution des moyens consacrés à la formation - GRI 404-1

| | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Durée moyenne de formation par individu (en heures) | 34 | 14 | 14 |

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la *business unit* BFA. À partir de 2018-2019 également, le nombre moyen d'heures de formation par individu est calculé sur l'ensemble des collaborateurs en équivalent temps plein et non plus seulement les collaborateurs formés.

2.6.6.2 La gestion des carrières

L'entretien annuel de développement bénéficie à tous les collaborateurs du groupe, quel que soit leur métier. Cet entretien est l'opportunité pour chacun d'évaluer sa performance et d'évoquer avec son manager ses besoins et souhaits de formation.

Évolution de la part des salariés bénéficiant d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière périodique au 30 juin - GRI 404-3

| | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Part des effectifs permanents | 72 % | 55 % | 80 % |

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la *business unit* BFA. La baisse, à partir de 2018-2019, de la part des salariés qui bénéficient d'un entretien est liée à l'intégration des données de la *business unit* BFA.



B!T@lent, un outil au service de toutes les dimensions du parcours collaborateur

La *business unit* BALL a déployé B!T@lent au bénéfice de l'ensemble de ses collaborateurs au cours de l'année 2019-2020. Cet outil, accessible n'importe où grâce à une simple connexion internet, facilite le management des talents, la gestion des bonus annuels et les entretiens de développement. Au sein de cet outil, la gestion du recrutement et de la mobilité interne est en cours de déploiement. Il permet d'harmoniser le traitement des processus dans toutes les entités du groupe et d'automatiser l'analyse des données et le suivi des évaluations. B!T@lent existe en 12 langues et gère le processus RH de presque 12 000 collaborateurs.

2.6.6.3 La mobilité

Facteur d'innovation pour l'entreprise, la mobilité interne tant nationale qu'internationale offre également une réelle valeur ajoutée pour le développement individuel. Elle permet à l'entreprise d'avoir une juste répartition des compétences et des expertises, et aux salariés des perspectives d'évolution au sein du groupe.

Les questionnaires Ressources Humaines jouent un rôle important de support aux talents qui souhaitent une mobilité intragroupe.

2.6.7 Diversité - GRI 103-1, 103-2, 405-1

Le Groupe Bonduelle est convaincu que la diversité dans l'entreprise représente une richesse à découvrir et à partager. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération). Il s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.



La *business unit* BALL met en place sa politique diversité

En 2019-2020, la *business unit* BALL a défini sa politique diversité et inclusion et établira un plan d'action sur trois ans. La politique concerne les groupes sous-représentés : minorités visibles, femmes, vétérans, personnes en situation de handicap, Premières Nations.

2.6.7.1 Diversité de genre

En France, Bonduelle poursuit la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de l'accord relatif à l'Égalité Professionnelle et Qualité de Vie au Travail signé le 12 février 2018. À travers cet accord, Bonduelle réaffirme la volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le groupe considère la mixité des équipes comme étant un élément clé de la performance du groupe et de l'enrichissement de chacun de ses salariés.

Pour la seconde année, Bonduelle a calculé son « index de l'égalité femmes-hommes » pour l'ensemble de la France.



2.6.7.2 Diversité intergénérationnelle

En France, Bonduelle poursuit la mise en œuvre de l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle Intergénérationnelle des Compétences du 1^{er} décembre 2017. Elle porte la volonté d'anticiper et d'accompagner la transformation des métiers, de prévoir les compétences dont l'entreprise aura besoin afin d'en disposer en temps utile. Elle permet aussi de gérer et anticiper les départs massifs à la retraite auxquels est confronté le groupe compte tenu de sa pyramide des âges. Des actions favorisent l'intégration durable et le maintien dans l'emploi des jeunes et des salariés dits « seniors ». D'autres accompagnent le nécessaire renouvellement des compétences en favorisant des dispositifs de transfert des connaissances et compétences détenues par les salariés, éléments de richesse de l'entreprise.

2.6.7.3 Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En créant la mission handicap, baptisée HANDIPOL, Bonduelle en France s'est engagé depuis 2006 dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

La mission handicap assure le pilotage et la cohérence des actions menées en interne et à l'externe en matière de politique handicap. Depuis sa création, cinq accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des salariés porteurs

de handicap se sont succédés. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap atteint, à fin juin 2020, 1,6 %.

À travers le cinquième accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi, le Groupe Bonduelle réaffirme son engagement à :

- renouveler les actions de sensibilisation en interne et d'implication de tous les collaborateurs ;
- atteindre 6 % de taux d'emploi des salariés porteurs de handicap au périmètre du groupe ;
- adapter à chaque établissement les objectifs et moyens mis à disposition ;
- anticiper la gestion des éventuelles inaptitudes afin de favoriser le maintien dans l'emploi ;
- agir en tenant compte des problématiques de population vieillissante sur les différents sites du groupe.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction du groupe a défini 5 axes prioritaires : le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'insertion et la formation, les relations avec le milieu protégé/adapté, le pilotage et l'animation.



Recrutement des personnes en situation de handicap

En 2019-2020, la *business unit* BFE a lancé un programme de révision de l'organisation interne pour favoriser le maintien et le recrutement de personnes en situation de handicap.

Nombre de personnes en situation de handicap au 30 juin - GRI 405-1

| | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP) | 237 | 255 | 235 |

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la *business unit* BFA.

2.6.8 Transparence : le Dialogue social - GRI 102-41, 103-2, 203-2, 403-4, 407-1

2.6.8.1 Instances de dialogue et accords signés en 2019-2020

Conformément à sa Charte éthique déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (voir 2.8.1 Pratique éthique des affaires) et sur <https://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>⁽¹⁾, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de

former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Au 30 juin 2020, 55 % des salariés du groupe sont couverts par une convention collective. - GRI 102-41

Conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique. De plus, le groupe a doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail, y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSST.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) est un forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Le CEE est destiné à faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, présente la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe.

Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la RSE (dont la sécurité au travail) (GRI 403-4). Ainsi, à l'ordre du jour du CEE 2020, en dehors des points obligatoires, étaient prévus les sujets suivants : Politique RSE, APONH et focus épargne salariale en titres Bonduelle.

En février 2020, le Groupe Bonduelle et les représentants du personnel ont signé un accord groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels. Cet accord porte de nombreux objectifs : anticiper l'évolution des métiers et les besoins en cohérence avec la stratégie et les projets du groupe ; apporter aux collaborateurs une meilleure visibilité des évolutions des métiers ; accompagner et préparer les collaborateurs dans leur développement professionnel ; valoriser les compétences et leur transmission ; encourager à la mobilité professionnelle ; intégrer les jeunes au sein du groupe et aménager les fins de carrière ; accompagner les carrières des représentants du personnel.

2.6.8.2 Les enquêtes auprès des collaborateurs

Afin d'accompagner la dynamique de progrès VegeGo!, le groupe a mis en place en 2014-2015 une enquête tous les deux ans auprès de l'ensemble de ses collaborateurs : *Climate*. Elle vise à déterminer les leviers de motivation et d'engagement des salariés ainsi qu'à mettre en place les actions nécessaires pour répondre à leurs attentes. La prochaine enquête aura lieu en 2020-2021.



« Office Vibe » : la mesure en temps réel de l'engagement et de la satisfaction des équipes

La *business unit* BALL a déployé Office Vibe auprès de tous ses salariés connectés et non connectés depuis janvier 2020. Office Vibe est complémentaire à l'enquête *Climate*, il permet de mesurer en temps réel et de manière rapide et ludique l'engagement et la satisfaction des équipes.

Enquêtes « Pulse », un baromètre réactif au plus près du terrain

La *holding* opérationnelle BSA propose depuis avril 2020 à ses collaborateurs des enquêtes mensuelles ou bimensuelles sur des microsujets. Dans ce format, complémentaire des enquêtes bisannuelles, les collaborateurs sont interrogés sur des sujets en lien direct avec leur actualité et leurs réponses traitées immédiatement. Lors de la crise liée à l'épidémie de coronavirus, cet outil a permis une réactivité précieuse pour suivre semaine après semaine les états d'esprit et améliorer les conditions de travail (télétravail, outils informatiques, équipements de protection, etc.)

Enquête « Nimble », pour renforcer la culture du feedback chez BELL

Le « *Nimble Opinion Survey* » renforce la culture du *feedback* en donnant aux managers les outils dont ils ont besoin pour mesurer l'opinion de leurs équipes. Dès septembre 2019 et à l'échelle de la *business unit*, les collaborateurs ont répondu par mail ou sur tablette en usine à des questions relatives à leur état d'esprit, leur site, leur *business unit*. Ils ont également pu s'exprimer librement sur leurs attentes et leur travail quotidien.

2.6.8.3 Cessation d'activité

Les cessations d'activité étant restées rares dans l'histoire du Groupe Bonduelle, celui-ci n'a pas formalisé de politique groupe applicable de manière systématique. Les mesures d'accompagnement des départs sont prises au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du site concerné, de la réglementation locale et des enjeux de son bassin d'emploi.



2.7 Éthique et vigilance

2.7.1 Pratique éthique des affaires – GRI 102-12, 102-16, 103-2

Le Groupe Bonduelle revoit et renforce en permanence les programmes et dispositifs qu'il met en place pour promouvoir une pratique éthique des affaires tant au sein des entités qu'il contrôle qu'auprès de ses partenaires.

Son engagement sur le chemin de la certification B Corp le pousse, dans une recherche d'amélioration continue, à viser l'excellence en matière d'éthique.

2.7.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle

Pacte mondial des Nations unies

Le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies. Par cette adhésion, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 principes liés aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes émanent de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations unies contre la corruption.

Valeurs de Bonduelle

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise également par la volonté de respecter les lois et les règlements, par la définition de valeurs fortes, un engagement sans équivoque de la Direction (cf. <https://www.bonduelle.com/fr/le-groupe/valeurs.html>)⁽¹⁾ ainsi que par la mise à disposition d'outils d'aide à la décision.

Charte éthique du Groupe Bonduelle

Pierre angulaire depuis 2012 de sa démarche éthique, la Charte éthique est la manifestation en interne comme à l'externe de ses engagements.

À travers cette charte, Bonduelle s'affirme en tant qu'entreprise citoyenne et responsable, entreprise humaine et entreprise intègre. Bonduelle entend par ce biais, dans une démarche de progrès, défendre et promouvoir ses valeurs : Souci de l'Homme, Confiance, Ouverture, Simplicité, Intégrité, Équité et Excellence. Cette charte complète le cadre juridique et

réglementaire applicable auquel le groupe doit se conformer en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et avec ses sept valeurs.

La Charte éthique de Bonduelle exprime l'idéal que le groupe souhaiterait atteindre pour inspirer chaque collaborateur ainsi que les parties prenantes avec lesquelles il est en relation. La Charte éthique doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision.

Le texte complet de la Charte éthique est disponible sur le site Internet du groupe www.bonduelle.com⁽¹⁾ : <https://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>.

Engagement de la Direction générale

Dans l'intranet B&Co, une rubrique dédiée « Bonduelle et l'éthique », créée en 2018, rend accessibles les principes éthiques et rappelle à chacun leur importance pour le groupe. Elle facilite la compréhension par chaque collaborateur des outils utiles pour mettre en œuvre l'éthique dans ses activités quotidiennes. Elle contient un espace documentaire et explicatif de tous les codes, chartes et procédures qui constituent un corpus de règles et principes à connaître et appliquer. Les collaborateurs y trouvent également un rappel de la démarche d'animation du dispositif d'éthique : suivi et évaluation, audits, amélioration continue.

Un message vidéo de Guillaume Debrosse met l'accent sur les engagements du groupe en matière de lutte contre la corruption et de vigilance (en application de la loi de vigilance, voir 2.7.2 Plan de vigilance). Dans ce message, le Directeur général rappelle notamment l'existence de la Charte éthique, du Code de conduite pour une pratique éthique des affaires et de la procédure d'alerte. En 2020, deux nouveaux documents sont venus enrichir cette page : la politique cadeaux groupe et le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires. L'objectif de Bonduelle, à travers la diffusion de ces outils pédagogiques, est d'accompagner ses collaborateurs dans la mise en œuvre de l'éthique au quotidien.

En 2020, Bonduelle a mis en ligne sur son site Bonduelle.com⁽¹⁾ une page intitulée « Notre démarche éthique et anticorruption »⁽¹⁾, à l'intention du grand public. Cette page présente l'engagement de la Direction générale, la Charte éthique, le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires. Elle propose également un lien d'accès au système d'alerte, désormais à la disposition de toutes les parties prenantes, y compris externes au groupe (voir aussi 2.7.2.4 Mécanisme d'alerte).

(1) Les informations figurant sur le site web de la société (www.bonduelle.com) ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

2.7.1.2 Gouvernance – GRI 102-18, 307-1, 419-1

Instances internes de gouvernance des programmes de compliance

Le Groupe Bonduelle a mis en place une gouvernance étoffée de ses programmes de compliance.

Sous la supervision du Directeur général adjoint finance et développement, Membre du *Chief Executive Board* (CEB) et du *Group Management Committee* (GMC), le Comité de Pilotage Compliance détermine les grands chantiers compliance, à l'aune des orientations définies par la Direction générale. Régulièrement, le CEB et le GMC sont informés des programmes, des politiques et mesures mises en place et de leurs résultats.

Par ailleurs, pour chaque programme de conformité, une instance de suivi existe au niveau groupe :

- Comité de Suivi Anticorruption ;
- Comité de Suivi du Plan de Vigilance ;
- Comité de Suivi Concurrence ;
- Comité Groupe de la Protection des Données (GDPO).

Les comités de suivi se réunissent une fois par semestre et le GDPO se réunit environ tous les deux mois. Des réunions complémentaires peuvent également s'organiser chaque fois que cela est nécessaire. Ces comités sont en charge de la définition des programmes et de l'animation de leur mise en œuvre en collaboration avec les Directions concernées :

- Programme de lutte contre la corruption : Direction juridique groupe, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction des ressources humaines, Direction RSE et communication externe, Direction de l'audit interne ;
- Plan de vigilance : Direction juridique groupe, Direction de l'audit interne, Direction des ressources humaines, Direction RSE et communication externe, Direction agronomie groupe, Direction des achats ;
- Programme pour le respect du droit de la concurrence : Direction des ressources humaines, Direction juridique groupe, Direction de l'audit interne ;
- Programme de protection des données : Direction juridique groupe, Direction de l'audit interne, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction des systèmes d'information, Direction des ressources humaines.

Regroupant des managers du groupe et des *business units*, une nouvelle instance a vu le jour en 2019-2020 pour davantage faire le lien avec les *business units* : le *Compliance Committee*. Cet organe nouveau rassemble les Directions juridique, financière, audit interne, RH, RSE et des représentants des *business units*. Il supervise la mise en œuvre des programmes de compliance au sein des *business units*. Réuni pour la première fois en juin 2020, il a vocation à se réunir semestriellement. Il a un rôle de courroie de transmission entre les quatre comités décrits ci-dessus et les *business units*.

Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit de Bonduelle SCA veillent à ce que les activités de l'entreprise prennent

en considération les enjeux sociaux, sociétaux, éthiques, environnementaux et de gouvernance. Ces instances ont dans leurs missions de s'assurer de l'existence de programmes de prévention et de détection des risques. Ils évaluent également la pertinence et veillent à la bonne mise en œuvre des programmes de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, du plan de vigilance, du programme de protection des données et de lutte contre la corruption. Régulièrement, les informations relatives aux programmes et mesures mises en œuvre sont fournies au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Éthique est régulièrement informé des programmes de conformité, des mesures mises en place et de leurs résultats. Il peut émettre des recommandations.

Le Conseil d'Administration de Bonduelle SA est également informé une fois par an des plans de mise en conformité et s'assure de leur mise en œuvre.

Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle

Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur les questions éthiques ; ses avis sont consultatifs.

Il est composé de quatre membres internes et externes à l'entreprise, choisis en fonction de leurs expériences, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunit au minimum deux fois par an. Sa composition est détaillée dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2019-2020.

Le Comité d'Éthique peut être consulté pour donner un éclairage dans les situations d'intérêt général qui ne trouvent pas de réponse auprès de la hiérarchie ou des experts internes du groupe. Il peut également être saisi en cas de dysfonctionnement du système d'alerte interne. Dans ce cas, le Comité d'Éthique n'a pas pour vocation de recevoir l'ensemble des détails de l'alerte ni de la traiter, mais bien de s'assurer du traitement de l'alerte par les personnes en charge.

Par ailleurs, les parties prenantes de Bonduelle peuvent également contacter le Comité d'Éthique pour toute question relative à l'application de la charte.

Dans le cadre de ses réunions, le Comité d'Éthique fait régulièrement le point sur le dispositif d'alerte et réalise un suivi de la bonne mise en œuvre du plan de vigilance et du programme anticorruption. Il le fait notamment sous la forme de recommandations.

2.7.1.3 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, lequel intègre la « Déclaration de la Direction relative aux principes d'une conduite éthique des affaires » signée de la Direction générale. Il traite à la fois de la corruption et du trafic d'influence, mais également d'autres thématiques liées à la pratique éthique des affaires. Conçu



comme un outil pratique, il définit les situations et énonce les règles fondamentales que chaque collaborateur doit suivre pour chacune d'entre elles. Il décrit les comportements à proscrire, les règles fondamentales en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence (notamment, les règles fondamentales en matière de cadeaux, paiement de facilitation, mécénat, sponsoring), conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, discrimination, confidentialité, délit d'initiés, ainsi que d'autres obligations de prévention des risques.

Le Code de conduite est opposable à tous les salariés depuis 2018 et lorsque cela était nécessaire, les instances représentatives du personnel sont saisies conformément à la réglementation applicable.

Ce Code de conduite fait partie des outils mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs dans la rubrique « Bonduelle et l'éthique » de son intranet. Il est également mis à la disposition des parties prenantes externes sur le Site internet du Groupe Bonduelle.com ⁽¹⁾.

Chaque année, l'existence du Code de conduite et du système d'alerte (voir 2.7.2.4 Mécanisme d'alerte) fait l'objet d'un rappel à l'ensemble de collaborateurs. En outre, la formation intitulée « Faire des affaires sans corruption », déployée à compter de 2020 (voir 2.7.1.6 Programme anticorruption) présente les grands principes portés par le Code de conduite.

2.7.1.4 Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires

En 2019-2020, Bonduelle a rédigé un Code de conduite fournisseur pour une pratique éthique des affaires. Il est l'une des manifestations de l'attachement de Bonduelle aux principes du développement durable et à leur promotion auprès de ses parties prenantes. Il édicte un ensemble de règles fondamentales auxquelles Bonduelle demande l'adhésion de ses fournisseurs, ses sous-traitants, ses intermédiaires ou ses prestataires. En conséquence de cette adhésion, le fournisseur s'engage également à imposer des exigences équivalentes à ses propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires et à veiller à leur bon respect.

Toujours avec l'objectif d'améliorer la maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement, Bonduelle a également formalisé en 2019-2020 sa politique Achats. Cette politique homogénéise les pratiques à travers le monde et précise les standards que le groupe souhaite s'imposer dans ses relations avec les fournisseurs.

2.7.1.5 Mécanisme d'alerte

Le plan de vigilance décrit le dispositif d'alerte mis à la disposition des collaborateurs du groupe et de ses parties prenantes dans la section 2.7.2.4 Mécanisme d'alerte.

2.7.1.6 Programme anticorruption - GRI 103-3, 205-2

Dans la continuité de ses engagements RSE et de son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, Bonduelle dispose d'un programme anticorruption. Ce dispositif permet de prévenir et de détecter la commission, en France et à l'étranger, de faits de corruption et de trafic d'influence conformément à l'article 17 de la Loi Sapin II. Ce programme est applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe Bonduelle.

Le programme anticorruption comporte les 8 points exigés par l'article 17 de la loi Sapin II :

- **un Code de conduite**, intégré dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (voir 2.7.1.4 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires) ;
- **un dispositif de sanctions disciplinaires** prévoit de sanctionner le non-respect par les collaborateurs des règles énoncées dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires ;
- **un dispositif d'alerte interne** permet le recueil des signalements émanant d'employés, de collaborateurs externes et de parties prenantes externes relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite (voir 2.7.2.4 Mécanisme d'alerte). Ce dispositif est commun à celui répondant à l'article 8 de la Loi Sapin II et à l'article L. 225-102-4 I 4° du Code de commerce ;
- **la cartographie des risques groupe** est élaborée par la Direction de l'audit interne et la Direction juridique du groupe en concertation avec les Directions opérationnelles du groupe et les fonctions supports ;
- **le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires définit les principes des procédures d'évaluation** de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au regard de la cartographie des risques. Les modèles de contrats incluent désormais l'évaluation de l'intégrité des tiers et de leurs performances RSE. Ainsi, sur la base de la cartographie des risques, Bonduelle peut envoyer à ses tiers un questionnaire de *due diligence*. Ce questionnaire permet de recueillir des informations et notamment les politiques des tiers questionnés sur chacun des sujets d'éthique et de vigilance et de demander la communication de toute information ou tout document utile pour évaluer notamment l'intégrité de ses co-contractants. Par ailleurs, Bonduelle peut évaluer la performance RSE d'un cocontractant, notamment en matière d'éthique des affaires *via* le questionnaire EcoVadis. Des audits sur place ou à distance sont également contractuellement prévus ainsi que la mise en place de plans d'action dans l'hypothèse de défaillances (voir 2.5.4.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories) ;

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet de la société ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

- **des procédures de contrôles comptables** internes ou externes sont destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne soient pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- **un dispositif de formation** est destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence et des outils de sensibilisation et de formation à l'ensemble des collaborateurs ;
- **un système de mesure de la mise en œuvre et d'évaluation** produit un bilan de la mise en œuvre du programme anticorruption. Ce bilan est présenté chaque année au *Group Management Committee*, au Comité d'Éthique et au Conseil de Surveillance par les Directions juridique, de l'audit et RSE. S'agissant des filiales, l'évaluation se fait au travers des outils de *reporting* existants.

En 2018-2019, le Groupe Bonduelle avait sensibilisé en priorité au dispositif éthique, anticorruption et vigilance 18 Comités de Direction. Parmi eux se trouvaient notamment les Comités de Direction des *business units* et des pays et la Direction des achats, et sept Comités de Direction usines. Ce travail de formation en présentiel a été poursuivi durant l'exercice 2019-2020. Au 30 juin 2020, 487 personnes avaient été formées en présentiel.

En complément des formations en présentiel qui s'adressent plus particulièrement aux personnels les plus exposés et aux Comités de Direction, un support de formation (« Faire des affaires sans corruption ») a été élaboré en 2019-2020 pour être diffusé auprès des salariés connectés du groupe. Ce dispositif rappelle les huit points de la loi dite Sapin 2 (pour la transparence et la lutte contre la corruption). Il décrit précisément le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires. À visée pédagogique, ce document explicite également les situations relevant de cas de corruption active ou passive. Il propose des questions-réponses et, au travers de mises en situation, les questions à se poser au cas par cas (cadeaux, mécénat, sponsoring, risques spécifiques aux fonctions achats et commerciales). Il rappelle les points de vigilance lors de la sélection d'un tiers pour les relations d'affaires (paiements de facilitations, conflits d'intérêts) et les modalités d'utilisation du questionnaire de *due diligence* (voir 2.7.1.6 Programme anticorruption). Disponible dès 2019-2020 en 7 langues, il le sera dans toutes les langues de diffusion du Code de conduite, soit 13 langues. Ce support sera déployé à compter de la rentrée de septembre 2020.

Sur le second semestre de l'exercice 2019-2020, le groupe et l'ensemble des filiales ont effectué un travail d'auto-évaluation sur les mesures mises en place pour lutter contre la corruption. Les conclusions ont été présentées à l'été 2020 au CEB et des priorités ont été définies pour 2020-2021.

Conformément aux principes énoncés dans le Code de conduite pour une pratique éthique, le groupe a établi une politique cadeaux commune à l'ensemble des équipes. Elle définit deux niveaux de seuils à préciser par chaque *business unit* en fonction de sa culture et de sa monnaie, et des règles de validation applicables partout dans le groupe. En 2020, cette politique cadeaux est en ligne sur le site Bonduelle.com⁽¹⁾. Elle permet aux co-contractants du Groupe Bonduelle de connaître les règles que celui-ci s'impose et d'en tenir compte dans leurs pratiques de cadeaux envers les collaborateurs du groupe.

Enfin, un questionnaire de prévention des conflits d'intérêts est diffusé auprès des managers afin que le groupe puisse mettre en place des mesures pour les prévenir ou les résoudre.

2.7.1.7 Programme de formation sur l'anticoncurrence

Depuis 2016-2017, le Groupe Bonduelle dispose d'un *e-learning* sur les grands principes du droit de la concurrence. Il s'adresse aux salariés qui ont accès à des informations stratégiques afin d'affiner leurs connaissances, de renforcer leur vigilance et de leur donner la capacité d'alerte adéquate. Au 30 juin 2020, plus de 800 salariés dans les pays Bonduelle avaient participé à cette formation. À ce jour, plus de 90 % de la population cible a reçu la formation.

Il est prévu que les principes de respect du droit de la concurrence soient rappelés auprès des collaborateurs par des campagnes tous les deux ans. Une nouvelle campagne est prévue sur tout l'exercice 2020-2021. Il est également prévu qu'à compter de l'exercice 2020-2021, les nouveaux collaborateurs ciblés par cette formation soient formés sur ce sujet dès les premières semaines après leur arrivée.

2.7.1.8 Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux – GRI 307-1, 419-1

Lorsqu'elles sont susceptibles d'impacter le cours de son action en Bourse, les condamnations dont Bonduelle fait l'objet sont communiquées dans le cadre des informations réglementées. En 2019-2020, aucune société du Groupe Bonduelle n'a fait l'objet de condamnation significative et pouvant impacter le cours de son action en Bourse dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



2.7.2 Plan de vigilance

De par son ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte de risques qui couvre notamment les risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après la « loi de vigilance »).

Cette démarche de vigilance est bâtie sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les Valeurs, mais aussi la Charte éthique, le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires, l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique et enfin la démarche d'évaluation des performances RSE des fournisseurs avec EcoVadis.

Bonduelle applique un plan de vigilance, qui répond aux exigences de la loi de Vigilance et dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Le plan de vigilance formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

2.7.2.1 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques. Les facteurs de risques majeurs de Bonduelle, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques Vigilance sont également intégrés dans la présentation des risques extra-financiers (voir 2.8 Déclaration de performance extra-financière). Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences de la loi de Vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes. Pour ce faire, Bonduelle a réalisé dans un premier temps la cartographie des risques RSE de ses activités, puis la cartographie des risques de ses fournisseurs et sous-traitants. Le groupe a mis ces cartographies en cohérence avec celle réalisée pour l'identification des risques RSE majeurs dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum* ⁽¹⁾, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;
- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* ⁽²⁾ établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

(1) Source : <https://epi.envirocenter.yale.edu/about-epi>

(2) Source : <https://kidsrightsindex.org>

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, *World Economic Forum*, World Bank, UNICEF. Le groupe a ensuite sélectionné les risques sur les critères suivants : potentialité de risque pour Bonduelle, rapport entre le risque et l'activité Bonduelle.

| | Activité de Bonduelle | Analyse des risques sociétaux | Pays d'implantation |
|-----------------------|--|--|---|
| Critères de sélection | 3 principales activités | Potentialité du risque pour Bonduelle | Volume d'activité (euros) |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Transport • Agro-industrie | <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risques liés à la biodiversité • capacité d'adaptation au changement climatique • catastrophes causées par l'Homme • matériaux, produits chimiques, déchets • crise de la ressource en eau • conditions climatiques extrêmes • instabilités des cours de l'énergie <p>Politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conflits géopolitiques • crise alimentaire • pauvreté • instabilité sociale • travail des enfants <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • santé et sécurité des travailleurs • conditions de travail | <p>Russie</p> <p>Brésil</p> <p>Hongrie</p> <p>Pologne</p> <p>Espagne</p> <p>Canada</p> <p>États-Unis</p> <p>France</p> <p>Allemagne</p> <p>Italie</p> |

Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir cinq étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis basé sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »**, lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important.

Les *business units* BELL, BFE et BEAM sont engagées dans cette démarche depuis 2017. Depuis 2020, BALL et BFA ont, comme prévu, adopté cette démarche en réalisant

leurs analyses des risques fournisseurs (voir 2.5.4 Achats responsables). C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (voir ci-dessous le paragraphe « Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

Mises à jour des cartographies

Les cartographies des risques liés au devoir de vigilance sont mises à jour tous les deux à trois ans conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. En 2019-2020, Bonduelle n'avait pas prévu de revue complète de ses risques.

En 2020-2021, le Groupe Bonduelle prévoit une revue de sa matrice de matérialité ainsi qu'une revue globale de ses cartographies des risques, notamment celle réalisée en application de la loi sur le devoir de vigilance.

2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs

Conformément au Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, et selon le niveau d'importance et de risques des sous-traitants et fournisseurs de rang 1, les collaborateurs concernés mettent en œuvre les procédures d'évaluation de la situation des sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires et prestataires avec lesquels le groupe entretient une relation commerciale établie. Ils s'assurent



ainsi que ces parties prenantes promeuvent des principes équivalents à ceux de la Charte éthique du groupe et du Pacte mondial des Nations unies. Et qu'elles font le nécessaire pour identifier et prévenir les risques de violation des droits de l'homme, de violation des libertés fondamentales, de violation des droits de santé et de sécurité des personnes, ainsi que les dommages environnementaux au sein de leurs organisations.

La Charte d'approvisionnement agronomique et les contrats renouvelés année après année (voir 2.3 Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs) encadrent les relations avec les partenaires agriculteurs (fournisseurs de l'amont agricole). Cette relation contractuelle et partenariale approfondie, animée par les équipes agronomiques de Bonduelle, est le processus établi par le groupe pour évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs. Elle est également l'outil qui permet de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Concernant les autres sous-traitants et fournisseurs, depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de leurs démarches et performances RSE par EcoVadis. Ce plan est décrit au 2.5.4 Achats responsables et concerne les fournisseurs de rang 1. L'évaluation concerne prioritairement les fournisseurs identifiés comme à risque dans la cartographie. Depuis 2017-2018, les contrats avec les sous-traitants et fournisseurs intègrent des clauses qui précisent que leur performance RSE pourra être évaluée par Bonduelle et/ou par l'intermédiaire d'un tiers, tel qu'EcoVadis. Des audits sur place ou à distance sont également contractuellement prévus ainsi que la mise en place de plans d'action dans l'hypothèse de défaillances.

En 2019-2020, la Direction des achats des *business units* BELL et BFE a travaillé à intégrer son questionnaire de *due diligence* dans son outil de suivi des documents exigés de ses fournisseurs, pour une application plus systématique. Cette intégration est effective depuis l'automne 2020. Ce questionnaire est destiné à ses partenaires commerciaux pour mieux connaître les mesures mises en œuvre par ceux-ci pour prévenir les risques Vigilance.

Procédure d'évaluation des filiales

Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

En outre, dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'Audit Interne, et des travaux de la Direction juridique et compliance, la mise en place et l'application des politiques et procédures groupe font l'objet de contrôles ciblés.

Droits de l'Homme et normes du travail – GRI 102-12,

103-2, 407-1, 408-1, 409-1, 412-3

Conformément à la Charte éthique, Bonduelle respecte les normes internationales du travail. Il s'attache au respect de la

Charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions, soit 53,4 % des collaborateurs couverts. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention fondamentale n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 100 sur l'égalité de rémunération : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail : États-Unis ;
- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.



Mieux connaître pour agir, une formation dédiée au devoir de vigilance et au respect des droits humains

Cette formation, élaborée au cours de l'année 2019-2020, a pour objectifs de sensibiliser les participants aux enjeux sociaux, environnementaux et éthiques des entreprises ainsi qu'aux risques que leurs activités peuvent engendrer pour elles-mêmes et leurs parties prenantes. À travers cette formation, ils comprennent la notion de Devoir de vigilance et peuvent identifier les risques à prévenir en matière de droits humains, de libertés fondamentales, de santé sécurité ou de protection de l'environnement. Ils s'approprient les mesures du plan de vigilance du Groupe Bonduelle pour devenir acteurs et s'impliquer. Cette formation sera déployée au cours de l'année 2020-2021 à l'ensemble des collaborateurs connectés.

Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

| Périmètre d'évaluation | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|--------------------------------|---|---------------|---------------------------------|
| Filiales | Reporting RSE Audit interne des sites de production | | |
| Sous-traitants et fournisseurs | Évaluation des fournisseurs <i>via</i> la plateforme EcoVadis (Europe et Sourcing international) Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et Sourcing international) Analyses qualité des ingrédients | | |
| Agriculteurs | Charte d'approvisionnement agronomique (voir 2.3) signée par les partenaires agriculteurs Suivi du chef de plaine avec les partenaires agriculteurs du respect de la Charte d'approvisionnement agronomique et de la réglementation Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines | | |

La Direction de l'audit participe à assurer que le programme de compliance est mis en œuvre.

2.7.2.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

| Périmètre d'actions | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|--------------------------------|---|---------------|--|
| Filiales | Politique ressources humaines (voir 2.6.2) Communication sensibilisation sur la protection des données personnelles Déploiement en 2020 d'une formation sur le devoir de vigilance et les droits humains | | Politique 0 accident du travail (voir 2.6.3) Politique qualité et nutrition des produits (voir 2.5) Fondation Louis Bonduelle (voir 2.5) |
| Sous-traitants et fournisseurs | Charte éthique (voir 2.10.2) Code de conduite pour une pratique éthique des affaires (voir 2.7.1.4) précisant notamment dans sa partie 3 des obligations de prévention des risques vigilance Amélioration continue de notre <i>reporting</i> RSE avec audits externes (voir 2.9.1 et 2.9.6) Sensibilisation des CODIR à la lutte contre la corruption et au devoir de vigilance (voir 2.7.1.6) Sensibilisation des collaborateurs contre la corruption et au devoir de vigilance (voir 2.7.1.6) Engagements auprès des communautés locales (voir 2.6.4) | | |
| Agriculteurs | Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires (voir 2.7.2.7) Politique d'achats responsables (voir 2.5.4) Clauses contractuelles insérées dans les contrats, en fonction de la cartographie des risques : <ul style="list-style-type: none"> exigeant des prestataires, fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent à défendre une pratique éthique des affaires, et notamment respectent l'équivalent des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et de ceux énoncés dans la Charte éthique Bonduelle ; et qu'ils font le nécessaire pour identifier et prévenir dans leurs organisations les risques d'actes de corruption, d'atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement ; prévoyant la possibilité d'évaluer et d'auditer les mesures mises en place par les tiers et de suivre, le cas échéant, des plans d'actions d'amélioration ; permettant de mettre un terme au contrat en cas de non-respect des clauses. | | |
| | Voir la stratégie de transition agroécologique (voir 2.3) | | |



2.7.2.4 Mécanisme d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un mécanisme d'alerte répondant aux diverses obligations qui s'imposent à lui conformément aux articles 8 et 17 de la loi Sapin II et à la loi de Vigilance. Ce mécanisme d'alerte est ouvert aux salariés du groupe et aux collaborateurs externes, et depuis 2020 à toutes les parties prenantes, en particulier les consultants, prestataires, clients, fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires... Conformément à la procédure mise en place, les salariés disposent de plusieurs possibilités pour faire remonter leurs éventuelles alertes : les voies traditionnelles, managériales et RH, ainsi qu'une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe qui permet d'accéder à un formulaire en ligne. Cette plateforme internet est disponible à l'ensemble du groupe, à l'exception

des personnes non connectées de la *business unit* BFA, qui disposent d'une plateforme téléphonique spécifique pour des raisons historiques.

Depuis 2019, à l'occasion de la mise à jour de la Norme mondiale de sécurité des denrées alimentaires - *Global Standard for Food Safety BRC*, Bonduelle invite à utiliser ce dispositif d'alerte pour signaler tout problème lié à la sécurité, la qualité et la légalité des produits fabriqués et distribués par le groupe. Le Groupe Bonduelle a également intégré à ces divers contrats une clause qui stipule l'existence de ce mécanisme d'alerte à disposition de toute partie tierce. De plus, une nouvelle affiche et sa procédure d'affichage ont été préparées à destination de chacun des sites du groupe. Quelle que soit la voie empruntée, la procédure garantit la protection des émetteurs d'alertes (notamment la confidentialité) et le suivi du traitement de celles-ci.

2.7.2.5 Dispositif de suivi

Le Groupe Bonduelle dispose d'un ensemble d'instances en charge notamment du suivi de la mise en œuvre du plan de vigilance. Ces instances et leur activité de suivi en 2019-2020 sont décrites au paragraphe 2.7.1.2 Gouvernance.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mis en place :

| Périmètre du dispositif de suivi | Droits humains et libertés fondamentales | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|----------------------------------|--|--|---|
| Filiales | Politique de dialogue social (voir 2.6.8) et de respect des droits de l'Homme (voir 2.7.2.2) | Part des sites ayant réalisé leur auto-évaluation à partir de la grille de management de l'eau et énergie Suivi de l'impact carbone des activités Bonduelle Part du recyclage des déchets (composés végétaux/déchets banals/déchets spéciaux) Part des sites qui ont identifié des zones remarquables sur leur territoire | Taux de fréquence des accidents du travail (voir 2.6.3.1) |
| | Évaluation de l'avancement des objectifs RSE par le <i>Group Management Committee</i> Suivi du nombre de collaborateurs formés à la loi de vigilance et anticorruption Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs | | |
| Sous-traitants et fournisseurs | Indicateurs de suivi, résultats 2019-2020 : • nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis : 144 fournisseurs, soit 48 % des dépenses d'achats du groupe ; • nombre de fournisseurs à risques : 103 fournisseurs identifiés à risque dans la cartographie | | |
| Agriculteurs | Part des agriculteurs signataires de la Charte d'approvisionnement agronomique (voir 2.3) | | |



2.7.2.6 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2019-2020

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne, et des travaux de la Direction juridique et compliance, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux salariés concernant le système d'alerte ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures groupe à travers des contrôles ciblés.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

À la clôture 2019-2020, le groupe a évalué 144 fournisseurs par l'intermédiaire d'Ecovadis, soit 48 % des dépenses d'achats du groupe.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires (voir 2.7.1.4) est systématiquement transmis avec les contrats négociés par la Direction des achats BELL et BFE depuis l'automne 2020. Progressivement, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique achats groupe, il est prévu que son utilisation s'étende à l'ensemble des contrats fournisseurs.

Le Groupe Bonduelle avait sensibilisé aux cinq points du plan de Vigilance les membres des Comités de Direction des *business units*, ainsi que les cadres et les personnels les plus exposés en 2018-2019.

2019-2020 a été consacré à la formation de la Direction des services financiers et de la Direction de communication externe et de la RSE, ainsi que des membres du GMC. À la date du présent document d'enregistrement universel, 487 personnes ont suivi la formation sur la loi de Vigilance dont les membres des Comités de Direction des *business units* et des pays, et les acheteurs.

En outre, dans le cadre du programme mis en place par Bonduelle en conformité avec le règlement général sur la protection des données, 570 personnes en Europe ont suivi la formation à la prévention des atteintes au droit fondamental à la protection des données personnelles (RGPD).

Mécanisme d'alerte

Sur l'exercice 2019-2020, Bonduelle a recensé 12 alertes au niveau du groupe. Elles ont toutes été traitées conformément à la procédure d'alerte.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le plan de vigilance a fait l'objet de présentations en décembre 2019 auprès du GMC et d'une présentation en janvier 2020 au Conseil de Surveillance. Un bilan a été présenté au CEB à l'été 2020.

Le Conseil d'Administration s'informe de la mise en œuvre du plan de vigilance auprès du Directeur général adjoint finance et développement.

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le Comité de Pilotage Compliance s'est tenu deux fois pour évoquer notamment l'application des mesures du plan de vigilance, le Comité de Suivi Vigilance s'est également tenu deux fois, le *Compliance Committee* s'est réuni une fois et le Comité d'Éthique a bénéficié d'une présentation sur le plan de vigilance.

Les actions de suivi se sont focalisées notamment sur les points suivants :

- suivi des formations en présentiel ;
- suivi des actions de communication en vue du déploiement d'un nouveau support de formation à distance sur le devoir de vigilance et les droits humains ;
- déploiement et suivi des actions de communication, notamment sur l'intranet et par voie d'affichage pour s'assurer de la bonne diffusion auprès des salariés de l'ensemble du groupe, connectés ou non, anciens ou nouvellement embauchés, du Code de conduite pour une pratique éthique des affaires et du système d'alerte ;
- suivi de la mise en œuvre d'une procédure d'accueil des collaborateurs en local, assurant notamment la transmission à tout nouvel arrivant des documents qui présentent son engagement et encadrant l'exercice de chacun dans son activité quotidienne ;
- évaluation des tiers ;
- suivi des alertes.



2.8 Déclaration de performance extra-financière

Table de correspondance des éléments de la DPEF

Le modèle d'affaires du groupe est présenté dans les sections 1.2 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle, 1.3 Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », 1.4 Bonduelle dans son écosystème et 1.5 Organisation du groupe au 1^{er} juillet 2020.

Les principaux risques sociaux et environnementaux liés à l'activité de la société, ainsi que la méthode suivie pour les identifier et les hiérarchiser, sont présentés dans la section 4.2 Facteurs de risques.

2

| Principaux risques RSE | Politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance | Section |
|--------------------------------|---|---------|
| Accidents du travail | Politiques et diligences : Sécurité et conditions de travail | 2.6.3 |
| | Indicateurs : Ressources Humaines | 2.6.3.1 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail | 2.9.7.5 |
| Sols impropres à l'agriculture | Politiques et diligences : Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique, au cœur de l'engagement The B! Pact | 2,3 |
| | 5 fondamentaux en environnement à mettre en œuvre pour progresser dans la transition agroécologique | 2.3.2.1 |
| | Indicateurs : Agronomie | 2.3.2.2 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Part des surfaces cultivées utilisant des techniques de pilotage de précision de l'irrigation Part des surfaces cultivées utilisant les techniques de couverts végétaux Part des surfaces cultivées utilisant des techniques de conservation du sol Pour BFE, BFA BEAM, BELL (Portugal et Brésil uniquement) : Pourcentage de surfaces cultivées couvertes par une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives | 2.9.7.1 |
| Variabilité climatique | Politiques et diligences : | 2,4 |
| | The B! Pact - Objectif #2 : -20 % d'émission de gaz à effet de serre - GRI 103-2 | 2.4.2 |
| | Indicateurs : Ressources Naturelles | 2.9.7.2 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Émissions globales de gaz à effet de serre Énergie et eau consommées par tonne de produits fabriqués Nombre de sites certifiés ISO 50001 sur le périmètre Europe Part des énergies alternatives dans le mix énergétique de Bonduelle Montants dépensés pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement (air et énergie) | |
| Crise alimentaire | Politiques et diligences : Qualité et traçabilité | 2,5 |
| | Indicateurs : Qualité | 2.5.2.1 |
| | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, sur les produits surgelés, frais ou traiteurs Part des sites Bonduelle possédant au moins une certification Nombre de sites certifiés pour la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique Nombre de jours d'audits réalisés par des organismes extérieurs dans les usines Bonduelle Part des industriels partenaires fournisseurs de produits finis audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits | 2.9.7.4 |

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Déclaration de performance extra-financière

| Principaux risques RSE | Politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance | Section |
|--|--|-----------------------------|
| Condamnation pour pratique anticoncurrentielle | Politiques et diligences : le risque de condamnation pour pratique anticoncurrentielle s'inscrit dans la démarche éthique du groupe. La politique et les diligences sont présentées en section 2,7 Éthique et Vigilance. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence. | 2.7.1 2.7.1.3 2.7.1.7 |

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur du fait des dispositions déjà en place au sein de l'entreprise. Les autres informations légales attendues au titre de la DPEF (énergie/climat, économie circulaire, gaspillage alimentaire, etc.) sont traitées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel. Une table de correspondance

est présentée au paragraphe 2.8, permettant au lecteur de trouver dans le chapitre 2 les éléments spécifiquement attendus au titre de la DPEF.



2.9 Note méthodologique du reporting RSE

2.9.1 Contexte et objectifs

- GRI 101, 102-48, 102-50, 102-54

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un reporting annuel dans le présent document d'enregistrement universel. Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs de reporting RSE de Bonduelle ont été élaborés par les experts de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès des équipes opérationnelles. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements RSE de Bonduelle croisés avec les exigences de l'option de conformité Core du GRI STANDARDS du Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de reporting propre à Bonduelle.

Le présent rapport est réalisé conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises. De plus, ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle (voir partie 2.11 - Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index*). Les éléments ont été revus en 2016-2017 selon les exigences de l'option de conformité Core du *GRI Standards* et des priorités définies par la démarche de matérialité. *GRI 102-54*

Le présent document contient le plan de vigilance du Groupe Bonduelle et le compte rendu de sa mise en œuvre effective, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le reporting est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période fiscale, soit cette année du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. *GRI 102-50*

Les indicateurs publiés dans le document d'enregistrement universel présentent les résultats de l'année écoulée et ceux des quatre années précédentes afin de suivre l'évolution des indicateurs. La période de reporting peut être ajustée ou décalée de quelques jours pour des raisons de disponibilité des données.

Le reporting a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage RSE et par le *Group Management Committee* du Groupe Bonduelle afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, Deloitte, par ailleurs Co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations de la déclaration de performance extra-financière publiées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel.

Ce rapport ne contient ni modification ni retrait d'information fournis dans les rapports précédents concernant des éléments matériels.

2.9.2 Procédure - GRI 101, 102-48

Le pilotage du reporting est assuré par la Directrice de la communication corporate et RSE du groupe ainsi que par les responsables des domaines concernés - ressources humaines, agronomie, ressources naturelles, qualité et nutrition, transport, et achats - et par les équipes de la RSE.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à la majorité des domaines de la RSE, l'outil Metrio® permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le reporting. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) sont accessibles depuis l'interface de saisie des données. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du reporting via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du reporting sont formés à Metrio® et accompagnés tout au long du reporting.

Le reporting ressources humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données COGNOS RH) et le calcul des émissions de CO₂ liées au transport ne sont pas réalisés avec l'outil de reporting Metrio®. Les résultats y sont importés afin de concentrer tous les indicateurs RSE dans un même outil.

2.9.2.1 Contrôles et validation – GRI 101

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé pour tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart significatif (+ ou -15 %) par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire. Les Directeurs d'usine sont responsables de la validation des données ressources naturelles et qualité de leur site. Les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte amont agricole et les responsables achats pays valident les formulaires achats.

Pour le domaine ressources humaines, les données sont remontées et validées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des pays. Elles sont ensuite consolidées par le responsable du domaine ressources humaines. Des audits internes ont été menés par les équipes ressources humaines afin de s'assurer de la maîtrise des données et renforcer la fiabilité du processus.

Concernant le transport et les émissions de CO₂, les services *supply chain* effectuent le *reporting*. Chaque *business unit* contrôle ses indicateurs avant une consolidation groupe.

2.9.2.2 Consolidation des données – GRI 101

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Metrio®. Une revue de cohérence groupe est assurée par la Direction RSE, les experts de domaine et le contrôle de gestion.

2.9.2.3 Outils du *reporting* ressources humaines – GRI 101

Le groupe a établi un système informatique permettant la collecte des données ressources humaines principalement via des paramétrages automatiques et quelques saisies manuelles dans l'outil COGNOS. Cette organisation concerne le périmètre groupe hors Canada et États-Unis qui possèdent leur propre système de collecte.

2.9.2.4 Animation du *reporting* – GRI 101

Le *reporting* RSE sollicite environ 220 correspondants de métiers différents dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. La communauté digitale BIGREEN favorise les échanges continus sur la RSE entre les collaborateurs.

2.9.3 Périmètre – GRI 101, 102-45, 102-49, 103-1

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (Organisation du groupe – partie 1.5) est concerné par le

reporting RSE. Le périmètre de *reporting* est défini sur la base du périmètre de consolidation (5,5 Annexes aux comptes consolidés – note 10.4 – Liste des sociétés du groupe) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante. L'intégration de BFA dans le *reporting* se poursuivra en 2020-2021 sur les domaines manquants décrits dans la section 2.9.3.2 Intégration de la *business unit* BFA ;
- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine transport et sur le domaine achats. La société OP OASI (Italie), société mise en équivalence, étant fournisseur de Bonduelle à 100 %, est ainsi intégrée au périmètre achats ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de *reporting*, à l'exception des domaines transport et ressources humaines. La plateforme de Brockport (BALL) est incluse dans le périmètre de *reporting* ressources naturelles ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine ressources humaines ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine ressources humaines. Les quantités reportées sont non significatives ;
- le site de San Paolo d'Argon (Italie) est inclus dans le périmètre des indicateurs qualité.

2.9.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2019-2020 – GRI 102-49

Évolution du périmètre de *reporting* en 2019-2020 : intégration des sites de Lebanon et de Shebekino.

2.9.3.2 Intégration de la *business unit* BFA

En 2017-2018, le département RSE en charge du *reporting* a pris contact avec les équipes BFA (Bonduelle Fresh Americas, *business unit* issue de l'intégration de Ready Pac Foods) afin d'intégrer la nouvelle filiale. Un travail commun a permis de sélectionner des indicateurs jugés matériels en ressources naturelles et en ressources humaines qui ont pu être reportés par les sites BFA. Les interlocuteurs en charge du *reporting* ont été identifiés et formés au *reporting* et à l'utilisation du logiciel Metrio®. Les contrôles et validations des données de BFA ont suivi le même *process* que les autres BU.



En 2019-2020, le travail d'intégration des données de la *business unit* BFA s'est poursuivi.

Seuls les indicateurs liés aux achats de fruits et légumes élaborés ne sont pas publiés

2.9.3.3 Amont agricole

Le reporting est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France Sud-Ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec, Ontario et Alberta (Canada) ; États-Unis (Frais et Long Life) ; Brésil ; activité Champignons (France Champiland et Pologne).

2.9.3.4 Transport

Le transport a été intégré à la démarche RSE de Bonduelle en 2007-2008. En 2019-2020, le périmètre opérationnel du reporting transport est défini ainsi ; il inclut désormais BFA et BALL (hors Brésil) :

| | Surgelé légumes | Conserve légumes | Champignon | Frais | Traiteur |
|----------------|--------------------|----------------------|--|------------|----------|
| Amont agricole | Canada | Canada | Ramassage des champignons saumurois (France) | France | France |
| | États-Unis | États-Unis | | | |
| | France | Hongrie | | Italie | |
| | Nord Picardie | France | | Allemagne | |
| | France Sud-Ouest | Nord Picardie | | États-Unis | |
| | Pologne | France Sud-Ouest | | | |
| Portugal | Afrique | | | | |
| | | Russie | | | |
| Intersites | Canada | Canada | France | France | France |
| | États-Unis | États-Unis | Pologne | Italie | |
| | France | Hongrie | | États-Unis | |
| | Pologne | France Nord-Picardie | | | |
| | Portugal | France Sud-Ouest | | | |
| | Espagne | Pologne | | | |
| Russie | Russie | | | | |
| Distribution | Canada | Canada | Pologne | France | France |
| | États-Unis | États-Unis | France | Italie | |
| | Bermudes | Angleterre | Belgique | Allemagne | |
| | Jamaïque | Jamaïque | Espagne | États-Unis | |
| | France | Trinidad et Tobago | Italie | Canada | |
| | Espagne | Barbades | Allemagne | | |
| | Italie | Koweït | | | |
| | Benelux | St-Vincent-et-les- | | | |
| | Allemagne/ | Grenadines | | | |
| | Autriche | France | | | |
| | Export | Europe | | | |
| | Andorre | Russie | | | |
| | Pologne | Export | | | |
| | Portugal | Kazakhstan | | | |
| | République tchèque | | | | |
| | Slovaquie | | | | |
| | Russie | | | | |

Le calcul des émissions de CO₂ liées au transport s'appuie sur le suivi des kilomètres parcourus et des tonnes transportées par camion et en train, automatique et reporté au réel. Les trajets en avion sont exclus du fait de leur très faible part dans le transport des marchandises. Les calculs s'appuient sur le référentiel élaboré par l'Agence de l'environnement et de la

maîtrise de l'énergie (ADEME, France) en Europe, et sur celui du *GHG Protocol* pour la *business unit* BALL et BFA. Les flux de transport considérés pour l'amont agricole représentent uniquement les trajets des légumes récoltés des champs aux usines, mais excluent les trajets des légumes achetés aux fournisseurs.

2.9.3.5 Achats

Le périmètre du *reporting* achats responsables sont les achats réalisés par Bonduelle, notamment :

- le packaging : boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, matières premières ;
- les légumes, ingrédients et les denrées végétales et animales entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe ;
- les achats indirects : notamment l'énergie, les pièces de rechange et les prestations de service.

La *business unit* BFA est désormais incluse dans ce périmètre en 2019-2020.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- Europe : incluant en plus les semences ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- *business unit* BALL : uniquement emballages, légumes secs et surgelés ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients.

L'indicateur d'évaluation des fournisseurs est reporté en année civile, à l'exception de la BU BALL qui reporte la donnée en année fiscale.

2.9.3.6 Emballages

Le périmètre de *reporting* de l'indicateur « Quantité de matériaux recyclés intégrés dans les emballages » inclut toutes les *business units*, ainsi que la sous-traitance.

Le périmètre de *reporting* de l'indicateur « Quantités d'emballages conçus pour être recyclables » inclut toutes les *business units*, mais pas la sous-traitance.

Bonduelle Prospective & Développement est quant à elle exclue du périmètre pour le calcul des deux indicateurs, celle-ci représentant une part infime de la production totale d'emballages.

2.9.4 Indicateurs – GRI 102-48

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du *reporting* est situé en annexe, dans une table de concordance indiquant également les Éléments GRI et leur correspondance avec les thématiques du Grenelle. Le rapport de Deloitte en partie 2.7.6 précise la liste des indicateurs sélectionnés pour les travaux de vérification.

2.9.4.1 Précision sur un indicateur agronomie

Les activités de l'amont agricole de Bonduelle sont principalement situées dans l'hémisphère nord et les saisons de culture (semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux. En conséquence, dans la majorité de cas, afin de reporter des données réelles (de cultures effectivement récoltées), Bonduelle utilise les données agricoles des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant l'année de *reporting*.

Les techniques culturales alternatives – pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs), couverts végétaux (avant légumes) et techniques de conservation du sol – ne sont pas pertinentes pour l'activité Champignons dont la culture est hors sol. Cette activité a donc été exclue du périmètre de *reporting* des techniques culturales alternatives.

La source et le niveau de granularité des données sur les techniques culturales alternatives reportées dépendent de chaque bassin. Cela s'explique par les différents systèmes de management des données agronomiques existants. Ainsi, certaines informations peuvent être basées sur les déclarations des producteurs. Des vérifications de cohérence par les experts agronomes sont réalisées sur les données ainsi collectées. Dans le cas des bassins qui reportent à l'échelle de l'exploitation, une technique culturale alternative est considérée lorsqu'elle est employée sur plus de 75 % de la surface.

Concernant le macro-indicateur, au 30 juin 2020, pour la première année d'implémentation de cet indicateur, les équipes agronomiques des bassins sont en mesure d'effectuer un *reporting* sur environ 30 % des surfaces cultivées par les producteurs partenaires (hors surface équivalente fournisseurs et hors activité Champignon pour laquelle cet indicateur n'est pas applicable).

Le taux de pénétration des couverts végétaux avant culture et des techniques de conservation du sol sont calculés sur toute la surface cultivée par les producteurs de Bonduelle (hors activité Champignon, pour laquelle ces indicateurs ne sont pas applicables), hors surface équivalente fournisseur.

Le taux de pénétration du pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs) est calculé sur l'ensemble des surfaces irrigables (hors activité Champignon, pour laquelle cet indicateur n'est pas applicable), hors surface équivalente fournisseur.

Réseaux de surveillance : les données de FRESH Europe (BFE) sont publiées séparément de celles des autres bassins de production et d'activité du groupe et ne peuvent être consolidées car elles représentent deux unités différentes :

- un nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de surveillance sur le périmètre FRESH Europe (BFE) ;
- un nombre de réseaux de surveillance dont bénéficient les agriculteurs pour le reste du groupe.



2.9.4.2 Précision sur un indicateur ressources humaines

Pour l'exercice 2019-2020, les données RH des sites français ont été arrêtées au 22 juin 2020.

Heures de grève : les heures de grève prises en compte concernent des motifs internes au Groupe Bonduelle et excluent les appels nationaux à la grève, externes à l'entreprise. Entretien individuels : le nombre d'entretiens théoriques est égal à l'effectif au 30/06/N-1 et le nombre d'entretiens réalisés est le nombre d'entretiens réalisés pendant l'année fiscale.

2.9.4.3 Précisions sur les indicateurs ressources naturelles

Il existe une restriction de périmètre sur l'indicateur de production des déchets dangereux, sept sites : Ruchocice, Reutlingen, Straelen, Cristalina, Ingersoll, Ste Martine, Strathroy ne reportent pas les quantités de déchets industriels spéciaux (DIS - déchets dangereux) générés ou ceux dont la reprise est négociée avec les fournisseurs. Ces sites représentent 12 % de la production annuelle du groupe.

Les émissions de NOx, SOx et particules, principalement issues du fonctionnement des chaudières, font l'objet d'un suivi en interne.

T DCO traitées en station d'épuration externe et T DCO rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation : les quantités rejetées et en fin de traitement dans les lagunes au Canada sont comptabilisées entièrement dans « quantités rejetées dans le milieu naturel, conformément à la réglementation ».

TeqCO₂ d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations de biogaz sur site sont considérées comme nulles ; les émissions liées à la combustion de biomasse sont, en revanche, comptabilisées depuis 2017-2018.

Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages. Pour plus de précisions sur le périmètre couvert pour l'indicateur « Quantités d'emballages conçus pour être recyclables », se reporter au chapitre 2.9.3.6 Emballages.

2.9.4.4 Précision sur les indicateurs transport

Les méthodes de calcul des émissions CO₂ pour le transport des marchandises Bonduelle ont été construites par les équipes *supply chain* en collaboration étroite avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dès 2009.

Suite à la parution du décret n° 2011-1336 le 24 octobre 2011 qui fixe des principes de calcul communs à tous les modes de transport et suite à la nouvelle norme européenne relative au calcul et à la déclaration d'énergie et des émissions de gaz

à effet de serre des prestations de transport (NF EN 16 258), Bonduelle a souhaité se mettre en conformité avec ces principes et a revu les méthodes de calcul des émissions.

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) via la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Les hypothèses associées sont les suivantes :

- transport routier : la charge utile maximale des camions a été prise égale à 25 tonnes pour un tracteur routier 40 tonnes et pour un tracteur 44 tonnes, aux deux exceptions suivantes près :
 - pour l'amont, la charge utile maximale a été considérée égale au tonnage maximal de légumes transportable en fonction de leur densité et de leur résistance à l'écrasement,
 - pour les camions à température dirigée (+ 4°), la charge utile maximale a été considérée égale à 24 tonnes ;
- pour les activités de frais et traiteur, le calcul des émissions du transport routier est effectué selon le modèle de messagerie préconisée par le guide méthodologique de l'ADEME, sur trois tronçons : collecte, traction et distribution, avec la prise en compte de la distance à vide sur les tronçons « collecte » et « distribution ». Ce modèle peut être ajusté en fonction de la réalité des flux logistiques pour obtenir un meilleur suivi des données. Pour l'exercice 2015-2016, le 2^e tronçon inclut la distance à vide lors des trajets à 2 tronçons sur le périmètre France et Italie, au contraire de l'Allemagne. Les équipes *supply chain* collaborent avec l'ADEME afin de déterminer une méthode qui soit commune à chaque entité ;
- pour la distribution, le taux de retour à vide (partie du trajet qui s'effectue à vide) a été pris égal à 21 %, conformément au guide méthodologique de l'ADEME. Le taux de retour à vide a été pris égal à 21 % pour le ramassage également lorsque la distance réelle n'était pas connue ;
- pour les activités conserve et surgelé, le poids brut transporté (y compris le poids des supports) est pris en compte dans le calcul des émissions ; tandis que le poids net du produit est utilisé pour les activités de frais et traiteur, faute de moyen d'obtenir des données fiables sur le poids brut ;
- pour les transports maritimes vers le Cameroun, on considère un porte-conteneurs moyen de 1 900 à 3 849 evp, n'ayant pas d'information plus précise. Pour les transports vers le Kenya et les transports entre continents, on utilise un porte-conteneurs de plus de 7 500 evp ;
- transport ferroviaire : pour les pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), on considère que le transport ferroviaire se fait grâce à l'électricité. Pour les autres pays, on estime que les trains roulent essentiellement au gazole.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- achats d'ingrédients, de matières premières (hors amont agricole) et/ou d'emballages (c'est-à-dire tous les achats à un tiers) ;
- avoirs avec retour de marchandises ;
- commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DDM (date de durabilité minimale).

Une spécificité est à préciser concernant le transport de produits frais. Lors de dépannages occasionnels (par exemple grève sur le lieu de dépôt), c'est le schéma logistique habituel qui est pris en compte.

La méthode retenue par la *business unit* BALL et BFA se base sur le GHG Protocol (BFA utilise cependant les facteurs d'émissions ADEME au litre non régio-dépendant). Pour les autres *business units*, les facteurs d'émissions utilisés sont ceux préconisés par l'ADEME.

Les indicateurs calculés au 30 juin 2020 sont exprimés en tonne de CO₂ et en ratio kg CO₂ émis par tonne transportée. Pour 2019-2020, l'indicateur pour la *business unit* BFA a été calculée séparément des autres *business units* du fait d'une différence de méthodologie de calcul : le ratio kg CO₂ est calculé à la tonne transportée pendant le flux d'amont agricole, le ratio des autres *business units* est calculé à la tonne transportée pendant le flux de distribution.

2.9.4.5 Précisions sur les indicateurs qualité

Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé : il s'agit des analyses listeria monocytogenes sur produits.

2.9.5 Calendrier 2019-2020 - GRI 102-50, 102-51, 102-52, 102-53

| Date | Action | Département |
|-----------|--|--|
| Janvier | Mise à jour de la grille de <i>reporting</i> incluant les exigences du GRI et de l'article 225 du Grenelle | Experts de domaine & coordinateur du <i>reporting</i> |
| Février | Mise à jour des référentiels de définitions | Experts de domaines & coordinateur du <i>reporting</i> |
| Avril | Traduction des référentiels | Coordinateur du <i>reporting</i> |
| Juin | Formation des correspondants à l'outil et à la méthode de <i>reporting</i> | Coordinateur du <i>reporting</i> et les correspondants |
| Juillet | Collecte des informations | Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale |
| | Validation des données | Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de <i>reporting</i> |
| Août | Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation | Contrôle de gestion groupe et experts de domaine |
| | Audits du <i>reporting</i> sur les sites industriels | Sites industriels audités |
| Septembre | Audit de la consolidation groupe | Contrôle de gestion groupe |
| | Audit de la politique RSE | Experts de domaines |
| | Revue du document d'enregistrement universel pour la conformité réglementaire | Communication groupe |
| | Validation du document d'enregistrement universel et tableaux de bord détaillés | Experts de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe |

Le précédent rapport RSE publié figure dans le document d'enregistrement universel du Groupe Bonduelle, diffusé sur www.bonduelle.com ⁽¹⁾ en octobre 2019.

Toute question sur le contenu de ce rapport peut également être adressée depuis le formulaire de contact de www.bonduelle.com

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



2.9.6 Rapport d'assurance - GRI 101, 102-8, 102-56, 103-2, 301-2, 302-1, 303-1, 305-1, 305-2, 306-1, 306-2, 401-1, 403-2, 404-1

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Bonduelle SCA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient à la Gérance de Bonduelle SCA d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ - pour celles relatives à certains risques (sols impropres à l'agriculture, variabilité climatique, crise alimentaire), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs ⁽²⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces

travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 10 et 40 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes entre juin et septembre 2020.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 25 septembre 2020

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés
Pierre-Marie Martin
Associé

(1) Informations qualitatives : Politique d'emballages recyclables ou réutilisables ; Démarche de réduction de l'empreinte carbone ; Engagement pour la transition agroécologique ; Démarche d'achats responsables et évaluation de la performance RSE des fournisseurs ; Qualité nutritionnelle des produits ; Mise en place de la certification B Corp au sein du groupe.

(2) Indicateurs Ressources humaines : Effectif ETP ; Durée moyenne de formation par individu ; Taux de fréquence et de gravité.
Indicateurs Ressources naturelles : Consommation d'énergie ; Part des énergies alternatives dans le mix énergétique ; Emballages (nombre de tonnes et répartition par typologie des matériaux, quantités d'emballages conçus pour être recyclables, quantité de matériaux recyclés intégrés dans les emballages) ; Émissions de GES (scope 1 & 2) ; Émissions de CO₂ liées au transport.
Indicateurs Agronomiques : Surfaces cultivées utilisant des alternatives aux pesticides de synthèse ; Surfaces cultivées utilisant de l'azote liquide de manière raisonnée ; Surfaces cultivées utilisant un système d'irrigation précise ; Surfaces cultivées utilisant des couverts végétaux avant culture ; Surfaces cultivées utilisant des techniques de conservation des sols ; Surfaces cultivées couvertes par une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives.

(3) Entités et sites sélectionnés : BELL Nord Picardie (Agronomie), BFA Irwindale (Ressources humaines et Ressources naturelles), BFA (Agronomie et CO₂ Transport), BFE Rosporden (Ressources humaines et Ressources naturelles), BELL Renescure (Ressources humaines et Ressources naturelles), BEAM South Russia (Agronomie), BELL Conserves Vaulx Vraucourt (Ressources humaines et Ressources naturelles)



2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - GRI 102-7, 102-8, 102-48

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle (en millions d'euros) GRI 102-7 | 1 968 | 2 288 | 2 777 | 2 777 | 2 855 |

2.9.7.1 Agronomie

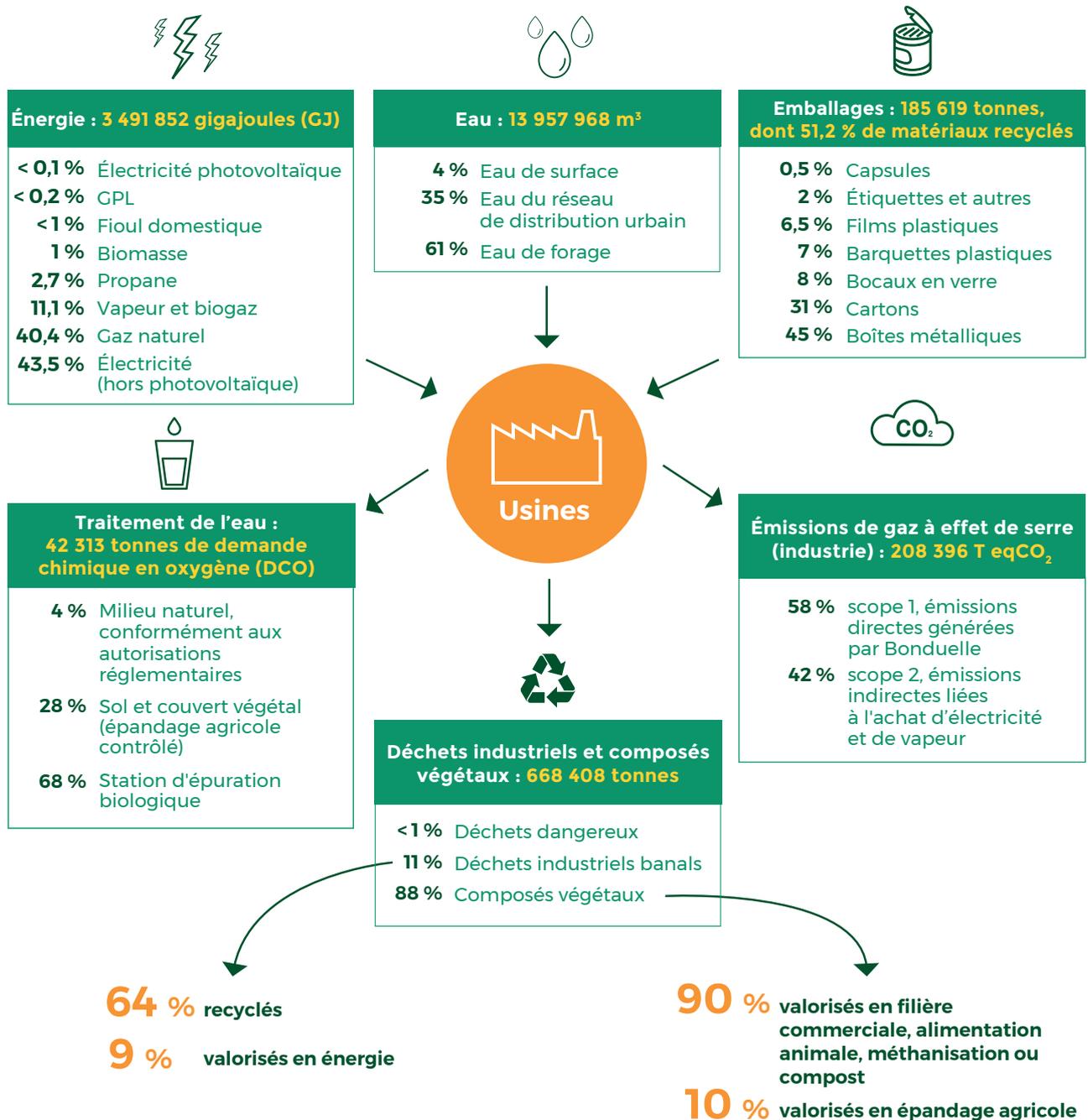
| Indicateurs* | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Diversité variétale Nombre de variétés testées sur l'ensemble des géographies d'implantation du groupe (données 2014-2015 non comparables car évolution méthodologique). | 1 330 | 1 013 | 1 299 | 1 077 | 864 |
| Contributeurs agronomiques Nombre de personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les permanents, les non permanents, les saisonniers et les stagiaires). | 258 | 261 | 264 | 269 | 315 |
| Charte d'approvisionnement Part des agriculteurs l'ayant signée (directement ou dans les contrats). GRI 308-1 | 95 % | 96 % | 96 % | 92 % | 94 % |
| Agriculteurs évalués Part des agriculteurs évalués par une démarche visant à réaliser un bilan annuel. | 84 % | 88 % | 79 % | 96 % | 95 % |
| Réseau de surveillance Nombre de réseaux de piégeage du Groupe Bonduelle - hors Fresh Europe et Amérique (BFE et BFA). | | 59 | 54 | 54 | 34 |
| Réseau de surveillance Nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de piégeage dans les <i>business units</i> Fresh Europe et Amérique (BFE et BFA). | | 130 | 132 | 87 | 124* |
| Fidélité des agriculteurs Part des agriculteurs ayant renouvelé leur contrat par rapport à l'année précédente. | | 91 % | 93 % | 91 % | 89 % |

* Intégration des données BFA à partir de 2019-2020.

2.9.7.2 Ressources naturelles - GRI 101

Consommation, rejet et valorisation dans les usines Bonduelle

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles, les valorisations et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle.





| Indicateurs | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Tonnes de produits fabriqués (TPF*) <i>GRI 102-7⁽¹⁾</i> | 1 060 882 TPF | 1 054 278 TPF | 1 218 180 TPF | 1 223 529 TPF | 1 251 826 TPF |
| Consommation d'eau - GRI 303-1 | | | | | |
| Nombre de m ³ consommés ⁽¹⁾ | 11 660 490 m ³ | 12 424 679 m ³ | 14 632 188 m ³ | 13 609 215 m ³ | 13 957 968 m ³ |
| Nombre de m ³ par tonne de produits fabriqués (TPF) ⁽¹⁾ | 11,0 m ³ /TPF | 11,8 m ³ /TPF | 12,0 m ³ /TPF | 11,1 m ³ /TPF | 11,2 m ³ /TPF |
| Sourcing de l'eau - GRI 303-1 | | | | | |
| Eau de forage | 8 291 365 m ³ | 8 876 085 m ³ | 8 866 962 m ³ | 8 457 145 m ³ | 8 546 177 m ³ |
| Eau d'un réseau urbain ⁽¹⁾ | 2 979 323 m ³ | 3 055 151 m ³ | 5 187 131 m ³ | 4 721 018 m ³ | 4 852 607 m ³ |
| Eau de surface | 389 803 m ³ | 493 443 m ³ | 578 095 m ³ | 431 052 m ³ | 559 185 m ³ |
| Consommation d'énergie - GRI 302-1 | | | | | |
| Consommation globale en GJ (gigajoules) | 3 069 997 GJ | 3 131 844 GJ | 3 544 729 GJ | 3 427 253 GJ | 3 491 852 GJ |
| dont Électrique ⁽¹⁾ | 1 268 663 GJ | 1 290 175 GJ | 1 532 557 GJ | 1 486 579 GJ | 1 519 453 GJ |
| dont Gaz naturel ⁽¹⁾ | 1 291 732 GJ | 1 343 891 GJ | 1 446 750 GJ | 1 406 897 GJ | 1 413 809 GJ |
| dont Propane | 64 535 GJ | 40 928 GJ | 81 168 GJ | 81 126 GJ | 95 015 GJ |
| dont GPL | 2 648 GJ | 1 975 GJ | 3 312 GJ | 5 491 GJ | 5 341 GJ |
| dont Fioul domestique | 39 165 GJ | 27 965 GJ | 29 475 GJ | 28 694 GJ | 28 035 GJ |
| dont Biomasse | 81 322 GJ | 68 783 GJ | 80 549 GJ | 31 229 GJ | 38 418 GJ |
| dont Achat Vapeur | 316 662 GJ | 352 694 GJ | 368 206 GJ | 383 528 GJ | 383 608 GJ |
| dont Biogaz | 5 271 GJ | 5 434 GJ | 2 711 GJ | 3 708 GJ | 5 787 GJ |
| Répartition de l'Électricité par pays | | | | | |
| France | 47 % | 46,1 % | 38 % | 39 % | 38 % |
| Canada | 26 % | 25,7 % | 22 % | 23 % | 23 % |
| États-Unis | 13 % | 13,6 % | 28 % | 25 % | 26 % |
| Portugal | 4 % | 4,5 % | 4 % | 4 % | 4 % |
| Pologne | 3 % | 3,4 % | 3 % | 3 % | 3 % |
| Hongrie | 3 % | 2,9 % | 3 % | 3 % | 3 % |
| Allemagne | 2 % | 1,5 % | 1 % | 1 % | 1 % |
| Russie | 2 % | 1,5 % | 1 % | 1 % | 2 % |
| Brésil | 0,6 % | 0,7 % | 0,5 % | 0,3 % | 0,3 % |
| Production de déchets banals (déchet non dangereux) - GRI 306-2 | | | | | |
| Tonnes | 43 077 t | 48 876 t | 48 930 t | 72 242 t | 74 886 t |
| kg par tonne de produits fabriqués | 40,6 kg/TPF | 46,4 kg/TPF | 45,8 kg/TPF | 59,0 kg/TPF | 59,8 kg/TPF |
| Filières de traitement - GRI 306-2 | | | | | |
| Centre d'enfouissement technique | 17 % | 11,6 % | 9,4 % | 30 % | 26,6 % |
| Valorisation énergétique | 3 % | 7,6 % | 10,7 % | 10,7 % | 9,1 % |
| Recyclage | 80 % | 80,9 % | 79,9 % | 59,3 % | 64,3 % |
| Production des déchets spéciaux (déchet dangereux) - GRI 306-2 | | | | | |
| Tonnes | 167 t | 206 t | 188 t | 276 t | 225 t |
| kg par tonne de produits fabriqués | 0,16 kg/TPF | 0,20 kg/TPF | 0,18 kg/TPF | 0,23 kg/TPF | 0,18 kg/TPF |
| Production de composés végétaux - GRI 306-2 | | | | | |
| Tonnes | 592 689 t | 552 068 t | 569 917 t | 593 883 t | 593 297 t |
| kg par tonne de produits fabriqués | 559 kg/TPF | 524 kg/TPF | 468 kg/TPF | 485 kg/TPF | 474 kg/TPF |

* TPF = Poids net égoutté sans emballage

| Indicateurs | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Valorisation | | | | | |
| Épandage agricole | 8 % | 8 % | 3,9 % | 9 % | 10 % |
| Alimentation animale | 63 % | 59,8 % | 59,7 % | 48 % | 45,5 % |
| Valorisation énergétique | 2 % | 2,8 % | 6,6 % | 9 % | 10,5 % |
| Produit commercialisable | 19 % | 19,8 % | 18,8 % | 17 % | 16 % |
| Autres (compost) | 8 % | 9,6 % | 11,1 % | 17 % | 18,1 % |
| Rejets de pollution | | | | | |
| Filières de traitement, répartition en m³ - GRI 306-1 - GRI 303-1 | | | | | |
| Part des m ³ rejetés en station d'épuration | 84 % | 84 % | 85 % | 87 % m ³ | 88,6 % m ³ |
| Part des m ³ rejetés en épandage après pré-traitement | 10 % | 11 % | 10 % | 9 % m ³ | 7,6 % m ³ |
| Part des m ³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère | 6 % | 5 % | 5 % | 4 % m ³ | 3,8 % m ³ |
| Rejet des polluants et proportion épurée - GRI 306-1 - GRI 303-1 | | | | | |
| Nombre de tonnes DCO (demande chimique en oxygène) produites sur les sites industriels | | | | | |
| | 41 090 TDCO | 40 447 TDCO | 37 343 TDCO | 40 752 TDCO | 42 313 TDCO |
| Part de la DCO traitée en station d'épuration Bonduelle | 73 % | 75 % | 90,1 % | 71 % | 61,5 % |
| Part de la DCO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé) | 21 % | 19,8 % | 1,7 % | 21 % | 28,3 % |
| Part de la DCO traitée en station d'épuration externe | 3 % | 2,6 % | 3,5 % | 5 % | 6,4 % |
| Part de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation | 3 % | 2,6 % | 4,7 % | 3,4 % | 3,8 % |
| Biosolides | | | | | |
| Tonnes de matière sèche de boue biologique | 2 358 t | 3 065 t | 3 228 t | 2 987 t | 2 840 t |
| Nm ³ de biogaz | 1 318 384 Nm ³ | 1 201 007 Nm ³ | 885 304 Nm ³ | 1 422 050 Nm ³ | 1 244 973 Nm ³ |
| Emballages | | | | | |
| Nombre de tonnes | 149 196 t | 144 992 t | 149 886 t | 181 498 t | 185 619 t |
| Répartition par typologie des matériaux | | | | | |
| Boîtes métalliques | 55,6 % | 55,1 % | 56,5 % | 46 % | 44,9 % |
| Cartons | 23,1 % | 23,6 % | 22,7 % | 31 % | 31,0 % |
| Bocaux en verre | 10,5 % | 9,9 % | 10,0 % | 8 % | 8,3 % |
| Films plastiques | 5,7 % | 6 % | 5,6 % | 6 % | 6,5 % |
| Capsules | 1,8 % | 1,6 % | 1,6 % | 2 % | 0,4 % |
| Barquettes en plastique | 1,5 % | 1,6 % | 1,5 % | 6 % | 6,8 % |
| Étiquettes et autres | 1,7 % | 2,1 % | 2,1 % | 2 % | 1,9 % |
| Matériaux recyclés | | | | | |
| Part des matériaux recyclés dans les emballages (Monde - Toutes business units confondues) - GRI 301-2 | | | | | 51,2 % |
| Part des matériaux recyclés dans les emballages (Europe - BFE et BELL) - GRI 301-2 | | 48 % | 46 % | 50,2 % | 55,2 % |



| Indicateurs | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---------------------------|------------------------------|------------------------------|--|------------------------------|
| Biodiversité | | | | | |
| Nombre d'usines situées à proximité d'une zone faune ou flore remarquable | | 6 | 6 | 10 | 10 |
| Dépenses engagées en euros pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement | | | | | |
| Eau et boue de station d'épuration : | 1 181 274 € | 1 111 173 € | 2 378 665 € | 3 545 992 € | 3 195 786 € |
| Déchets industriels et composés végétaux : | 131 716 € | 360 437 € | 203 407 € | 669 223 € | 170 968 € |
| Air et énergie : | 1 355 453 € | 1 441 496 € | 4 030 771 € | 3 726 407 € | 6 315 657 € |
| Émission de gaz à effet de serre | | | | | |
| | | | | 96 440 teqCO ₂ mise à jour 2019-2020 : | |
| Scope 1 ⁽²⁾ | 95 558 teqCO ₂ | 89 823 teqCO ₂ | 110 779 teqCO ₂ | 120 527 teqCO ₂ | 120 781 teqCO ₂ |
| Scope 1 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles et fuites de fluides frigorigènes pour les sites industriels, fret et production agricole en propre mise à jour en 2018-2019, hors sites tertiaires) GRI 305-1 | | | | | |
| | | | | 91 111 teqCO ₂ mise à jour 2019-2020 : | |
| Scope 2 ⁽²⁾ | 74 637 teqCO ₂ | 70 533 teqCO ₂ | 84 674 teqCO ₂ | 92 321 teqCO ₂ | 87 615 teqCO ₂ |
| Scope 2 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes (achats d'électricité et de vapeur pour les sites industriels, hors sites tertiaires) GRI 305-2 | | | | | |
| | | | | 1 781 749 teqCO ₂ mise à jour 2019-2020 : | |
| Scope 3 | | 2 038 388 teqCO ₂ | 2 089 269 teqCO ₂ | 1 806 451 teqCO ₂ | 2 138 349 teqCO ₂ |
| Scope 3 amont et aval : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes | | | | | |
| Émissions de gaz réduisant l'ozone | | | | | |
| Tonnes équivalent CO ₂ pour R22, R134A, R404A, R422A | 2 600 teqCO ₂ | 2 009 teqCO ₂ | 3 379 teqCO ₂ | 8 403 teqCO ₂ | 7 412 teqCO ₂ |

(1) Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2017-2018.

(2) Les émissions liées à la consommation d'énergie des sièges et sites tertiaires ont été estimées et sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2 présentés dans le bilan global des émissions de GES en 2.4.2.1. Il est réalisé une mise à jour rétroactive de l'historique pour prendre en compte de l'évolution des facteurs d'émissions.

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté Européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission trading scheme* (ETS) pour la période 2013-2020 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France), avec l'exclusion en 2015 du site de Vaulx-Vraucourt suite à des modifications techniques.

L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2016 est de 19 352 teqCO₂. Les émissions certifiées et restituées sont de 16 207 TCO₂e. L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2016.

2.9.7.3 Transport (hors Brésil)

| Indicateurs | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Émissions de CO₂ (tonnes de CO₂) | | | | | |
| Amont agricole | 18 620 t CO ₂ | 22 485 t CO ₂ | 22 758 t CO ₂ | 39 590 t CO ₂ | 66 506 t CO ₂ |
| Intersite | 14 499 t CO ₂ | 14 498 t CO ₂ | 14 347 t CO ₂ | 59 565 tCO ₂ | 55 268 t CO ₂ |
| Distribution | 69 994 t CO ₂ | 67 111 t CO ₂ | 66 854 t CO ₂ | 131 755 tCO ₂ | 177 477 t CO ₂ |
| TOTAL (HORS BRÉSIL) ^{(1) (2)} | 103 113 T CO₂ | 104 094 T CO₂ | 242 189 T CO₂ | 230 910 TCO₂ | 299 250 T CO₂ |
| Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (Hors BFA ⁽³⁾ et Brésil) | | | | | |
| Amont agricole | 21 kg CO ₂ /T | 26 kg CO ₂ /T | 25 kg CO ₂ /T | 26 kg CO ₂ /T | 26 kg CO ₂ /T |
| Intersite | 19 kg CO ₂ /T | 19 kg CO ₂ /T | 20 kg CO ₂ /T | 36 kg CO ₂ /T | 32 kg CO ₂ /T |
| Distribution | 70 kg CO ₂ /T | 68 kg CO ₂ /T | 68 kg CO ₂ /T | 95 kg CO ₂ /T | 104 kg CO ₂ /T |
| Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (BFA) | | | | | |
| Amont agricole | | | | | 95 kg CO ₂ /T |
| Intersite | | | | | 663 kg CO ₂ /T |
| Distribution | | | | | 190 kg CO ₂ /T |

(1) En 2017-2018, les données de BALL ont été intégrées au total uniquement, en 2018-2019 elles ont été intégrées dans l'ensemble des résultats.

(2) En 2019-2020, les données de BFA ont été intégrées au total uniquement.

(3) En 2019-2020, le ratio kg CO₂ émis par tonne transportée a été calculé séparément pour BFA, du fait d'une méthodologie de calcul différente. Voir le chapitre 2.9.4.4. pour plus de précisions.



2.9.7.4 Qualité

| Indicateurs | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Analyses de sécurité – GRI 416-1 | | | | | |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé | 20 537 | 19 985 | 20 237 | 22 142 | 26 486 |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve | 43 788 | 43 900 | 44 451 | 43 502 | 46 141 |
| Sites certifiés | | | | | |
| Nombre de sites certifiés ISO 9001 | 12 | 11 | 9 | 2 | 2 |
| Nombre de sites certifiés ISO 22000 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Nombre de sites certifiés IFS | 20 | 19 | 19 | 19 | 19 |
| Nombre de sites certifiés FSSC 22000 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| Nombre de sites certifiés BRC | 16 | 15 | 15 | 15 | 16 |
| Nombre de sites certifiés SQF | 3 | 3 | 4 | 8 | 8 |
| Nombre de sites certifiés « biologiques » | 17 | 14 | 16 | 21 | 22 |
| Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés par des organismes de certifications, par les autorités ou des clients | | 291 | 282 | 367 | 345 |
| Nombre d'heures de sensibilisation des salariés à la qualité, l'hygiène, au <i>food defense</i> ... | | 16 409 | 16 869 | 22 917 | 19 781 |
| Services consommateurs | 1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays | | | | |
| Achats de fruits et légumes élaborés (hors BFA) | | | | | |
| Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée | 105 | 96 | 104 | 105 | 101 |
| Part des fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée | 42 % | 38 % | 40 % | 37 % | 36 % |
| Nombre d'analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) effectuées | 465 | 564 | 619 | 630 | 785 |
| Part des résultats conformes parmi les analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) effectuées | 95 % | 98 % | 99 % | 100 % | 100 % |
| Part des fournisseurs audités - | 16 % | 19 % | 7 % | 15 % | 11 % |
| Part des fournisseurs évalués - | 79 % | 82 % | 80 % | 66 % | 80 % |
| Part des fournisseurs audités - Canada et États-Unis* | | 18 % | 20 % | - | - |
| Part des fournisseurs évalués - Canada et États-Unis* | | 96 % | 99 % | - | - |

* Les indicateurs « Part des fournisseurs audités et évalués pour Canada et États-Unis » ont été différenciés en 2016/17 et 2017/18 du fait d'un périmètre et d'une méthodologie de comptage différents. Depuis 2019/20, les indicateurs ont été intégrés au périmètre initial.

2.9.7.5 Ressources humaines - GRI 102-8

| Indicateur | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de salariés permanents présents au 30 juin de l'année* | 7 100 | 7 330 | 10 957 | 10 655 | 10 861 |
| Nombre de salariés permanents, non permanents, saisonniers et autres contrats, en équivalent temps plein (ETP) sur l'année | 9 961 | 10 220 | 10 519 | 14 589 | 14 617 |

* Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2017-2018.

Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein sur 2019-2020)

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|----------------|--------------|--------------------|--------------|---------------|
| Permanents | 3 173 | 1 672 | 5 725 | 10 570 |
| Non permanents | 326 | 160 | 201 | 686 |
| Saisonniers | 555 | 534 | 655 | 1 744 |
| Autres | 459 | 186 | 972 | 1 616 |
| TOTAL | 4 513 | 2 552 | 7 552 | 14 617 |

Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents, au 30 juin)

| GRI 405-1 | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|----------------------------|--------|--------------------|-------------|-------|
| Femmes | 1 303 | 729 | 2 587 | 4 619 |
| Hommes | 1 911 | 1 001 | 3 330 | 6 242 |
| Cadre | 826 | 331 | 594 | 1 751 |
| Non-Cadre | 2 388 | 1 399 | 5 323 | 9 110 |
| Permanents moins de 26 ans | 130 | 47 | 412 | 589 |
| Permanents 26 - 35 ans | 661 | 330 | 1 213 | 2 212 |
| Permanents 36 - 45 ans | 891 | 514 | 1 296 | 2 701 |
| Permanents 46 - 49 ans | 473 | 246 | 534 | 1 253 |
| Permanents 50 - 55 ans | 543 | 303 | 930 | 1 776 |
| Permanents plus de 55 ans | 516 | 282 | 1 532 | 2 330 |

Part des femmes dans les effectifs permanents au 30 juin - GRI 405-1

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Part des femmes cadres | 17 % | 18 % | 19 % | 15 % | 15 % |
| Part des femmes non cadres | 83 % | 82 % | 81 % | 85 % | 85 % |
| Part des femmes dans l'effectif total | 40 % | 40 % | 40 % | 43 % | 42 % |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

**Ancienneté et embauches**

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ancienneté (effectifs permanents) | | | | | |
| 0 à 3 ans | 1 988 | 2 099 | 2 194 | 3 825 | 4 032 |
| 4 à 9 ans | 1 545 | 1 616 | 1 652 | 2 388 | 2 528 |
| + 9 ans | 3 567 | 3 615 | 3 596 | 4 442 | 4 301 |
| Ancienneté Moyenne | 13,00 | 12,27 | 12,00 | 10,44 | 10,09 |
| Embauches en nombre de contrats - GRI 401-1 | | | | | |
| Permanents | 549 | 654 | 701 | 1 275 | 1 465 |
| Non permanents | 683 | 896 | 829 | 1 030 | 1 190 |
| Saisonniers | 4 515 | 5 103 | 5 037 | 5 167 | 4 931 |
| Handicap - GRI 405-1 | | | | | |
| Personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP) | 281 ETP | 281 ETP | 237 ETP | 255 ETP | 235 ETP |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Départs par statut en 2019-2020 (nombre de personnes - tous types de contrats)

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|---|--------|--------------------|-------------|-------|
| Cadre | | | | |
| Du fait d'un licenciement | 7 | 3 | 19 | 29 |
| Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle | 37 | 10 | 13 | 60 |
| Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai) | 46 | 25 | 59 | 130 |
| Du fait d'une mutation | 17 | 2 | 11 | 30 |
| Non-Cadre | | | | |
| Du fait d'un licenciement | 59 | 62 | 383 | 504 |
| Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle | 100 | 111 | 97 | 308 |
| Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai) | 298 | 180 | 1 153 | 1 631 |
| Du fait d'une mutation | 12 | 1 | 18 | 31 |

Turnover - GRI 401-1

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Turnover total groupe* | | | | | |
| (Périmètre : départs à l'initiative du salarié, soit démission ou fin de période d'essai) | 14,82 % | 16,27 % | 15,82 % | 29,43 % | 12,05 % |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

* Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

Turnover par sexe * en 2019-2020 (Équivalent temps plein) - GRI 401-1

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|----------------------|--------|--------------------|-------------|---------|
| Turnover Femme | 7,35 % | 10,02 % | 16,85 % | 12,55 % |
| Turnover Homme | 7,81 % | 6,60 % | 19,46 % | 13,11 % |
| Départs Femme | 188 | 161 | 532 | 881 |
| Départs Homme | 293 | 165 | 790 | 1 248 |
| Départs Non Spécifié | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

Turnover par âge * en 2019-2020 (Équivalent temps plein) - GRI 401-1

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|-------------------------|--------|--------------------|-------------|--------|
| Turnover moins 26 ans | 2,79 % | 3,10 % | 3,75 % | 3,34 % |
| Turnover 26 - 35 ans | 2,53 % | 3,49 % | 4,30 % | 3,61 % |
| Turnover 36 - 45 ans | 1,55 % | 2,66 % | 3,31 % | 2,65 % |
| Turnover 46 - 49 ans | 0,58 % | 0,90 % | 1,11 % | 0,91 % |
| Turnover 50 - 55 ans | 0,78 % | 0,78 % | 1,63 % | 1,22 % |
| Turnover plus de 55 ans | 2,44 % | 1,76 % | 2,61 % | 2,41 % |
| Turnover non spécifié | 0 % | 0,08 % | 0,79 % | 0,42 % |
| Départs moins de 26 ans | 126 | 79 | 283 | 488 |
| Départs 26 - 35 ans | 114 | 89 | 325 | 528 |
| Départs 36 - 45 ans | 70 | 68 | 250 | 388 |
| Départs 46 - 49 ans | 26 | 23 | 84 | 133 |
| Départs 50 - 55 ans | 35 | 20 | 123 | 178 |
| Départs plus de 55 ans | 110 | 45 | 197 | 352 |
| Turn-over non spécifié | 0 | 2 | 60 | 62 |

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

**Formations – Permanents, non permanents, saisonniers**

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Part de la formation dans la masse salariale | 1,44 % | 1,4 % | 1,26 % | 1,04 % | 0,91 % |
| Nombre total d'heures de formation | 177 979 | 174 102 | 185 938 | 187 702 | 181 095 |
| Durée moyenne de formation par individu – GRI 404-1 | 29 heures | 31 heures | 34 heures | 14 heures | 14 heures |
| Répartition des heures de formation par sexe – GRI 404-1 | | | | | |
| Femmes | 32,82 % | 35,62 % | 30,80 % | 36,09 % | 34,02 % |
| Hommes | 67,18 % | 64,38 % | 69,20 % | 63,91 % | 65,98 % |
| Répartition des heures de formation par statut – GRI 404-1 | | | | | |
| Cadres | | 18,66 % | 15,46 % | 18,32 % | 19,68 % |
| Non-cadres | | 81,34 % | 84,54 % | 81,68 % | 80,32 % |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Répartition des accidents du travail (AT), taux de fréquence, taux de gravité et maladies professionnelles (MP) en 2019-2020 (tous types de contrat) – GRI 403-4

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|--------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|
| Femme – Taux de fréquence | 16,82 | 1,91 | 3,12 | 6,65 |
| Homme – Taux de fréquence | 15,08 | 7,48 | 4,57 | 8 |
| Taux de fréquence | 15,79 | 5,20 | 3,73 | 7,20 |
| Femme – nombre AT avec arrêt | 46 | 3 | 18 | 67 |
| Homme – nombre AT avec arrêt | 60 | 17 | 36 | 113 |
| Nombre AT avec arrêt | 106 | 20 | 54 | 180 |
| Femme – Taux de gravité | 1,19 | 0,09 | 0,18 | 0,44 |
| Homme – Taux de gravité | 1,00 | 0,25 | 0,12 | 0,39 |
| Taux de gravité | 1,08 | 0,19 | 0,14 | 0,40 |
| Femme – nombre jours perdus AT | 3 243 | 134 | 1 029 | 4 406 |
| Homme – nombre jours perdus AT | 3 975 | 578 | 962 | 5 515 |
| Nombre jours perdus AT | 7 218 | 712 | 1 991 | 9 921 |

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|---|--------------|-----------------------|-------------|--------------|
| Femmes – Taux de gravité maladies professionnelles (MP) | 1,97 | ND | ND | 1,97 |
| Hommes – Taux de gravité MP | 0,85 | ND | ND | 0,85 |
| Taux de gravité MP | 1,29 | ND | ND | 1,29 |
| Femmes – Nombre jours perdus AT MP | 3 988 | ND | ND | 3 988 |
| Hommes – Nombre jours perdus AT MP | 2 571 | ND | ND | 2 571 |
| Nombre jours perdus AT MP | 6 559 | ND | ND | 6 559 |
| Accidents du travail (tous types de contrat) | | | | |
| Taux de fréquence des accidents du travail | 4,03 | 6,19 | 6,91 | 7,2 |
| Taux de gravité des accidents du travail | 0,23 | 0,29 | 0,31 | 0,40 |
| Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France | 1,08 | 0,96 | 0,97 | 1,29 |

ND : Données non disponibles.

Évolution du nombre d'heures de formation sécurité dispensées au 30 juin

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Heures de formation sécurité | 45 467 | 48 359 | 30 570 | 47 915 | 61 352 |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Évolution des dépenses en formation sécurité par rapport au total des dépenses formation - GRI 403-2

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses de sécurité | 23 % | 19 % | 18 % | 18 % | 20 % |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Rémunération et évolution (tous types de contrats)

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement | 62 | 0 | 17 | 59 | 11 |
| Nombre d'heures travaillées | 16 889 400 | 17 125 082 | 17 368 538 | 24 970 070 | 25 016 231 |
| Taux d'absentéisme | 3,72 % | 4,06 % | 4,38 % | 4,61 % | 4,92 % |
| Montant des rémunérations (permanents, non permanents et saisonniers) | 259 398 219 € | 266 972 624 € | 288 609 131 € | 409 745 598 € | 432 391 851 € |
| Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques - GRI 404-3 | 79,42 % | 80,61 % | 72,14 % | 54,93 % | 80,08 % |
| Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques - GRI 404-3 | | | | | |
| Femmes | 80,94 % | 81,88 % | 72,86 % | 54,59 % | 78,75 % |
| Hommes | 78,45 % | 79,76 % | 71,68 % | 55,16 % | 80,99 % |
| Répartition par statut des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques - GRI 404-3 | | | | | |
| Cadres | | 92,52 % | 77,14 % | 80,79 % | 88,85 % |
| Non-cadres | | 78,62 % | 71,19 % | 51,19 % | 78,57 % |

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Répartition du taux d'absentéisme et des heures travaillées en 2019-2020 (tous types de contrat)

| | France | Europe hors France | Hors Europe | Total |
|----------------------------|-----------|--------------------|-------------|------------|
| Femme - Taux d'absentéisme | 6,79 % | 5,25 % | 5,76 % | 5,99 % |
| Homme - Taux d'absentéisme | 4,87 % | 4,13 % | 3,99 % | 4,30 % |
| Taux d'absentéisme | 5,67 % | 4,61 % | 4,58 % | 4,92 % |
| Femme - Heures travaillées | 2 734 086 | 1 569 780 | 5 772 626 | 10 076 492 |
| Homme - Heures travaillées | 3 979 663 | 2 274 205 | 7 873 948 | 14 127 816 |
| Heures travaillées | 6 713 749 | 3 843 985 | 14 458 497 | 25 016 231 |

NS = genre non spécifié par le collaborateur à son embauche.



2.10 Annexes

2.10.1 Comité d'Éthique

Un Comité Éthique a été officiellement constitué pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et assurer une mission de conseil. Sa composition est présentée en 3.1.4. Son rôle et son activité sont présentés en 2.7.2.1.

2.10.2 Charte éthique du Groupe Bonduelle – GRI 102-16

La Charte éthique du Groupe Bonduelle est publiée en français et anglais sur le site Internet Bonduelle.com, dans la rubrique développement durable, espace documentaire : <https://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html> ⁽¹⁾.

2.10.3 Matérialité des risques et enjeux – GRI 101, 102-42, 102-44, 102-46, 102-47, 102-48, 103-1

Les enjeux en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) couvrent de nombreux domaines. Tous n'ont pas le même impact selon les organisations et leurs parties prenantes. L'analyse de matérialité permet d'identifier les répercussions économiques, environnementales, sociales et sociétales propres à une organisation, et celles qui influent de façon majeure sur ses parties prenantes. Bonduelle a réalisé sa première matrice de matérialité en 2014-2015 au niveau groupe en concertation avec ses parties prenantes. Certains pays du groupe ont appliqué la démarche entre 2015 et 2017. Les enseignements de leurs analyses ont alors été intégrés aux résultats du groupe.

Le Groupe Bonduelle prévoit de mettre à jour sa matrice de matérialité en 2020-2021. Dans cet objectif, en 2020, le groupe a fait évoluer la méthodologie au regard de son ambition de devenir une entreprise certifiée B Corp : mise à jour de la liste des parties prenantes, de la liste des enjeux et de la méthode de questionnement.

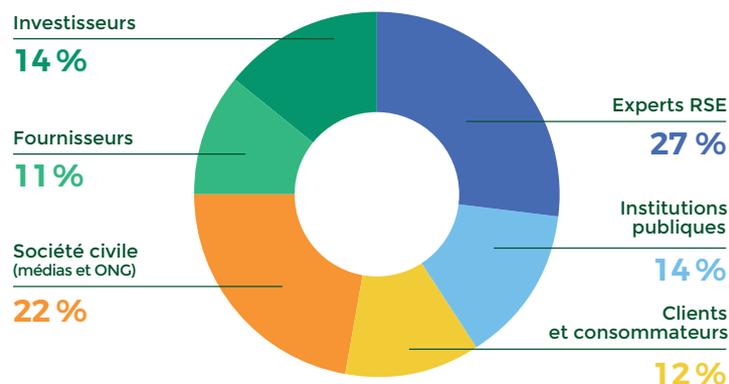
2.10.3.1 Identification des enjeux RSE de Bonduelle – GRI 102-44

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents référentiels existants (UN Global Compact, GRI sectoriel, ISO 26000, article 225 du Grenelle), des thèmes identifiés par d'autres acteurs du secteur, des sujets abordés lors de sessions de dialogue avec les parties prenantes en France et de la matrice de matérialité réalisée en Amérique du Nord. Cette liste de 51 enjeux couvre les différents maillons de la chaîne de valeur de Bonduelle, de l'amont agricole jusqu'aux consommateurs et la société civile. La chaîne de valeur est représentée dans les tableaux enjeux et objectifs détaillés en 2.3.2.2, 2.4.1, 2.5.1, 2.6.3, 2.6.4.

2.10.3.2 Consultation des parties prenantes – GRI 102-40, 102-42, 102-43

Les interlocuteurs externes impliqués dans la construction de l'axe « Importance pour les parties prenantes externes » de la matrice de matérialité de Bonduelle ont été identifiés de manière à représenter les différentes catégories de parties prenantes directes et indirectes de Bonduelle. Parmi ces catégories, les organisations les plus représentatives et pertinentes ainsi que les experts reconnus sur les sujets propres à l'activité du Groupe Bonduelle ont été sélectionnés.

64 organisations ou experts indépendants ont contribué à la matrice de matérialité



(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet Bonduelle.com de la société ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Les parties prenantes internes de Bonduelle impliquées dans la construction de l'axe « Impact actuel ou potentiel pour Bonduelle » ont été sélectionnées de manière à rendre compte de la vision stratégique globale du groupe et de sa vision RSE. Tous les membres du Comité Exécutif du groupe et les membres du Comité de Pilotage RSE ont répondu au questionnaire en ligne.

2.10.3.3 Hiérarchisation des enjeux – GRI 102-44

Un questionnaire en ligne permettait aux parties prenantes de noter les 51 enjeux à travers 6 niveaux différents, d'exprimer leur vision et d'indiquer si d'autres enjeux leur semblaient pertinents. Aucune partie prenante n'a ajouté d'enjeu à la liste proposée et tous les enjeux ont été considérés comme importants car ils figurent sur la matrice entre les niveaux 4 et 6.

La notation finale de chacun des enjeux correspond à une moyenne établie sur la base d'une voix attribuée à chaque catégorie de parties prenantes, sans pondération. Cette première notation a été complétée par :

- le croisement avec la cartographie des risques du Groupe Bonduelle, pour assurer la cohérence des résultats avec les risques clés de l'entreprise (Procédure de gestion des risques détaillée partie 3,5) ;
- l'intégration des résultats d'enquêtes réalisées auprès des fournisseurs et des consommateurs de Bonduelle. Par exemple, la participation des agriculteurs fournisseurs de Bonduelle a été complétée sur la base d'une enquête IPSOS réalisée en 2014 auprès de l'ensemble des partenaires producteurs du groupe ;
- la session de dialogue annuelle organisée en France par Bonduelle. Un groupe d'une trentaine de parties prenantes clés a été sollicité pour réagir sur les premiers résultats de la matrice. Les échanges ont permis d'aborder des sujets déjà identifiés par Bonduelle, comme le gaspillage alimentaire et le changement climatique. Des sujets complémentaires sont également ressortis de ce dialogue, tels que la diversité des cultures et la promotion d'une alimentation équilibrée au travail.

Pour chaque enjeu, le Comité de Pilotage RSE de Bonduelle analyse chaque année les résultats via les matrices de matérialité réalisées dans les pays où Bonduelle est présent.

2.10.3.4 Matérialité – GRI 102-44, 102-47, 103-1

L'analyse de matérialité (voir en 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux) a permis d'identifier, parmi les 51 enjeux RSE de Bonduelle, 17 enjeux majeurs communs au groupe et à ses parties prenantes. Ils incluent les engagements de la stratégie RSE de l'entreprise et permettront de l'enrichir. Ils sont également en lien avec les objectifs de développement durable (voir section 2.2.1.4). Les enjeux matériels s'appliquent à l'ensemble du Groupe Bonduelle, qui collabore avec son écosystème pour relever ces enjeux, notamment ses agriculteurs partenaires :

- qualité et sécurité des produits (détaillé en section 2.5.2.1 et 2.5.2.2) ;
- traçabilité alimentaire (détaillé en section 2.5.2.1) ;
- santé et sécurité au travail (détaillé en section 2.6.3.1) ;
- pratique éthique des affaires (détaillé en section 2.7.1) ;
- sécurité alimentaire (détaillé en section 2.5.2.1) ;
- respect des engagements internationaux du travail (détaillé en sections 2.7.1.1 et 2.7.2.2) ;
- relations avec les producteurs (détaillé en sections 2.3 et 2.4) ;
- préservation du sol (détaillé en section 2.3.2.2) ;
- préservation de l'eau (détaillé en section 2.3.2.2 et 2.4.4) ;
- emballages responsables (détaillé en section 2.4.3) ;
- pollution de l'eau (détaillé en section 2.4.4) ;
- utilisation des intrants agricoles (détaillé en section 2.3.2.2) ;
- conformité légale (détaillé en section 2.7.1) ;
- adhésion des équipes aux engagements RSE du groupe (détaillé en section 2.2) ;
- intégration des enjeux RSE dans les relations avec les clients (détaillé en section 2.5.3) ;
- composition nutritionnelle des produits (détaillé en section 2.5.3) ;
- économie d'énergie (détaillé en section 2.4.2).



2.10.4 Modalité de dialogue avec les parties prenantes - GRI 101, 102-40, 102-42, 102-43, 102-44

Bonduelle souhaite construire et faire évoluer ses plans d'action en tenant compte des attentes de ses parties prenantes. Le tableau suivant recense les parties prenantes avec lesquelles le Groupe Bonduelle entretient des relations dans toutes les sphères de son environnement. Y sont listés, pour chaque catégorie de parties prenantes, les modalités mises en œuvre pour les informer, dialoguer avec elles ou les consulter, ou encore

les accords, partenariats ou collaborations établis avec certaines d'entre elles. Le chargé des relations extérieures développe les échanges avec les parties prenantes dans leur diversité : fédérations professionnelles, institutions, autorités et agences de réglementation européennes, nationales et internationales, ONG, agences de notation, communautés locales, médias, établissements d'enseignement et de recherche.

| Parties Prenantes | Information Communication | Dialogue Consultation | Accord - Partenariat - Collaboration |
|---|---|--|--|
| SPHÈRE SOCIALE | | | |
| Collaborateurs/ partenaires sociaux Questionnaire | <ul style="list-style-type: none"> Outils de communication Internet (intranet, réseau social d'entreprise) Brochures et rapports Affichage dynamique dans tous les sites Bonduelle Site intranet commun, « ALL TOGETHER », créé pour concentrer toutes les informations concernant la gestion de la crise liée au coronavirus | <ul style="list-style-type: none"> Dialogues avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats Comité d'Entreprise Européen - réunion <i>a minima</i> une fois par an Mesure en temps réel de l'engagement et de la satisfaction des équipes de la <i>business unit</i> BALL par l'outil <i>Office Vibe</i> Enquête de climat interne « Climate » - tous les 2 ans (voir 2.6.4.1) | <ul style="list-style-type: none"> Accords collectifs avec les représentants des salariés et les syndicats |
| SPHÈRE ÉCONOMIQUE | | | |
| Clients Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document d'enregistrement universel Questionnaires spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> Réponses annuelles aux questionnaires et au dits RSE des principaux clients Étude européenne bisannuelle menée au près des principaux clients en grande distribution de produits Bonduelle en conserve et surgelé | <ul style="list-style-type: none"> Réunions de travail spécifiques sur des thématiques RSE (pratiques agricoles, origine des produits...) |
| Citoyens/ Consommateurs Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> Communication sur les emballages des produits Communication média, dont réseaux sociaux et sites Internet dédiés dans les pays Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ Brochures et rapports Événements spécifiques Campagnes de communication organisées par les interprofessions dont Bonduelle est membre | <ul style="list-style-type: none"> Service dédié aux relations consommateurs dans tous les pays Consultation de panels de consommateurs - en moyenne, une étude est réalisée chaque mois dans le groupe Actions de sensibilisation par la Fondation Louis Bonduelle | |

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.

| Parties Prenantes | Information Communication | Dialogue Consultation | Accord - Partenariat - Collaboration |
|---|--|--|--|
| Agriculteurs sous contrat avec Bonduelle Questionnaire | <ul style="list-style-type: none"> • Brochures et rapports • Événements spécifiques, par exemple des visites d'usines • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration journalière durant les récoltes entre agriculteurs et experts Bonduelle • Réunions plénières et échanges individuels en dehors des périodes de récoltes | <ul style="list-style-type: none"> • Charte d'approvisionnement agronomique • Préparation et animation commune du stand Bonduelle au SIA à Paris - une fois par an |
| Fournisseurs Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Brochures et rapports • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et au dit qualité des fournisseurs de produits finis et ingrédients • Accompagnement et évaluation RSE externe par EcoVadis (global Achats responsables) | |
| SPHÈRE FINANCIÈRE | | | |
| Agences de notation Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ • Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel • Questionnaires spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Réponses à des questionnaires/sollicitations ponctuelles - une fois par an | |
| Investisseurs Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Information financière trimestrielle • Résultats financiers semestriels et annuels • Rapport annuel et rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel • Journal de l'actionnaire - une fois par an | <ul style="list-style-type: none"> • Événements financiers/réunions d'analystes/réunions d'investisseurs - deux fois par an <i>a minima</i> • Réunions spécifiques (fonds ISR) - deux fois par an <i>a minima</i> et entretiens individuels sur sollicitations • Événements spécifiques comme l'Assemblée Générale des actionnaires ou des visites d'usines | <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe Bonduelle figure depuis 2009 dans le Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable |
| SPHÈRE SOCIÉTALE | | | |
| Autorités et agences de réglementation nationale, européenne et internationale Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ • Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document de référence | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions spécifiques et entretiens individuels sur sollicitations • Participation au <i>UN Global Compact</i> - une fois par an | <ul style="list-style-type: none"> • La communication sur le progrès de Bonduelle est classée niveau <i>GC Advanced</i> par le <i>UN Global Compact</i>. |
| ONG Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ • Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document d'enregistrement universel | <ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux sollicitations | |

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.



| Parties Prenantes | Information Communication | Dialogue Consultation | Accord - Partenariat - Collaboration |
|---|--|--|--|
| Communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> • Brochures et rapports • Événements spécifiques • Sites Internet et réseaux sociaux dédiés dans les pays | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue avec des communautés locales - sur sollicitation | <ul style="list-style-type: none"> • Appels à projets internationaux menés par la Fondation Louis Bonduelle - une fois par an • Participation de Bonduelle à la vie locale de ses implantations |
| Médias Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Communiqué et/ou dossier de presse - une fois par an <i>a minima</i> • Réseaux sociaux et site : bonduelle.com ⁽¹⁾ • Événements spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Invitation de la presse locale à visiter un site Bonduelle dans le monde - en moyenne une fois par an | |
| Fédérations professionnelles Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles (liste détaillée en 2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles) en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant - rencontres deux fois par an <i>a minima</i> | | <ul style="list-style-type: none"> • Bonduelle est signataire de la Charte européenne « Contribution des marques pour la santé et le bien-être des consommateurs » de l'AIM ⁽²⁾ et du Pacte européen sur les emballages plastiques |
| Enseignement et recherche Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Interventions au près des écoles à proximité des sièges, des filiales et des sites • Réseaux sociaux et sites : www.bonduelle.com ⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de stagiaires et apprentis • Partenariats et études | |
| Experts RSE Questionnaire Réunion d'échanges | <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux et sites : www.bonduelle.com ⁽¹⁾ • Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel | <ul style="list-style-type: none"> • Réponses à des questionnaires - une fois par an • Interventions et échanges lors d'événements comme le <i>World Forum</i> de l'économie responsable - une fois par an | |

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.

2.11 Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55



For the GRI Content Index Service, GRI Services reviewed that the GRI content index is clearly presented and the references for all disclosures included align with the appropriate sections in the body of the report. This service was performed on the French version of the report (English GRI Standard titles).

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages | |
|---|--|--|---------------------------|-------|
| GRI 101 : Principes de reporting définissant le contenu du rapport <i>Foundation 2016</i> | 1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle | | 8 | |
| | 1.4 Bonduelle dans son écosystème | | 12-13-14-15 | |
| | 2.9.1 Contexte et objectifs | | 79 | |
| | 2.9.3 Périmètre | | 80 | |
| | 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux | | 99 | |
| | 2.10.4 Modalité de dialogue avec les parties prenantes | | 101 | |
| | Principes de reporting définissant la qualité du rapport | 2.9.2 Procédure | 2.9.6 Rapport d'assurance | 79-80 |
| | | 2.9.3 Périmètre | | 80-85 |
| | Utilisation des normes GRI pour le reporting de développement durable | 2.9.1 Contexte et objectifs | | 79 |
| | | 2.9.2 Procédure | | 79-80 |
| 2.9.3 Périmètre | | | 80 | |
| Déclarations liées à l'utilisation des normes GRI | 2.9.1 Contexte et objectifs | | 79 | |
| Profil de l'organisation | | | | |
| GRI 102 : General Disclosures <i>2016</i> | 102-1: Nom de l'organisation | 7.6 Renseignements de caractère général concernant la société | 280 | |
| | 102-2: Activités, marques, produits et services | 1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle | | 8 |
| | | 1.4.3 Bonduelle est l'unique <i>pure player</i> du marché du végétal | | 15 |
| | | 1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2020 | | 18 |
| | 102-3: Lieu géographique du siège | 7.6 Renseignements de caractère général concernant la société | | 280 |
| | 102-4: Lieu géographique des sites d'activité | 1.5 Organisation du groupe au 01/07/2020 | | 16 |
| | | 1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2020 | | 18 |
| | 102-5: Capital et forme juridique | 7.2 Actionariat | | 273 |
| | | 7.6 Renseignements de caractère général concernant la société | | 280 |
| | 102-6: Marchés desservis | 1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle | | 8 |
| | | 1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2020 | | 18 |
| 102-7: Taille de l'organisation | 1.2 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle | | 6 | |
| | 1.2.2 Chiffres clés financiers 2019-2020 | | 6 | |
| | 1.5 Organisation du groupe au 01/07/2020 | | 16 | |
| | 2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs | | 87 | |
| | 2.9.7.2 Ressources naturelles | | 89 | |
| 102-8: Informations concernant les employés et les autres travailleurs | 2.9.7.5 Ressources humaines | 2.9.6 Rapport d'assurance | 94-85 | |
| 102-9: Chaîne d'approvisionnements | 2.3.1 Le modèle d'approvisionnement en légumes | | 28 | |
| | 2.5.4 Achats responsables | | 53 | |
| 102-10: Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement | 1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle | | 4 | |
| | 1.5 Organisation du groupe au 01/07/2020 | | 16 | |
| | 2.2.1.1 Edito | | 24 | |
| | 2.5.4 Achats responsables | | 53 | |
| 102-11: Principe de précaution ou approche préventive | 4.2 Facteurs de risques | | 155-169 | |
| | 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques | | 174-177 | |

Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages |
|---|---|--|-------------------------|----------------|
| GRI 102 : General Disclosures 2016 | 102-12 : Initiatives externes | 2.7.1 Pratique éthique des affaires 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 67 73 |
| | 102-13 : Adhésion à des associations | 2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles | | 26 |
| | Stratégie | | | |
| 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé | 1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bondulle | | | 4 |
| | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | | | 25 |
| Éthique | | | | |
| 102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite | 2.7.1 Pratique éthique des affaires | | | 67 |
| | 2.10.2 Charte éthique du Groupe Bondulle | | | 99 |
| Gouvernance | | | | |
| 102-18 : Structure de gouvernance | 2.2.1.4 Gouvernance | | | 26 |
| | 2.7.1.2 Gouvernance | | | 68 |
| | 3.1 Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bondulle SCA et Bondulle SA | | | 114 |
| Implication des parties prenantes | | | | |
| 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes | 2.10.3.2 Consultation des parties prenantes | | | 99 |
| | 2.10.4 Modalité de dialogue avec les parties prenantes | | | 101 |
| 102-41 : Accords de négociation collective | 2.6.8 Transparence : le Dialogue social | | | 65 |
| 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes | 2.2.2.3 Relations parties prenantes | | | 27 |
| | 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux | | | 99 |
| | 2.10.3.2 Consultation des parties prenantes | | | 99 |
| | 2.10.4 Modalité de dialogue avec les parties prenantes | | | 101 |
| 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes | 2.10.3.2 Consultation des parties prenantes | | | 99 |
| | 2.10.4 Modalité de dialogue avec les parties prenantes | | | 101 |
| 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés | 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux | | | 99 |
| | 2.10.3.1 Identification des enjeux RSE de Bondulle | | | 99 |
| | 2.10.3.3 Hiérarchisation des enjeux | | | 100 |
| | 2.10.3.4 Matérialité | | | 100 |
| Paramètres du rapport | | | | |
| 102-45 : Entités incluses dans les états financiers consolidés | 1.5 Organisation du groupe au 01/07/2020 | | | 16 |
| | 2.9.3 Périmètre | | | 80 |
| | 5.5.1 Principes comptables | | | 184 |
| | 5.2.2 Périmètre de consolidation | | | 195 |
| 102-46 : Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | | | 25 |
| | 2.2.1.3 The B! Pact | | | 25 |
| | 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux | | | 99 |
| 102-47 : Liste des enjeux pertinents | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | | | 25 |
| | 2.2.1.3 The B! Pact | | | 25 |
| | 2.10.3 Matérialité des risques et enjeux | | | 99 |
| | 2.10.3.4 Matérialité | | | 100 |
| 102-48 : Réaffirmation des informations | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | | | 25 |
| | 2.2.1.3 The B! Pact | | | 25 |
| | 2.9.1 Contexte et objectifs | | | 79 |
| | 2.9.2 Procédure | | | 79 |
| | 2.9.4 Indicateurs | | | 82 |
| | 2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs | | | 87 |
| 102-49 : Modifications relatives au reporting | 2.9.3 Périmètre | | | 80 |
| | 2.9.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2019-2020 | | | 80 |
| 102-50 : Période de reporting | 2.9.1 Contexte et objectifs | | | 79 |
| | 2.9.5 Calendrier 2019-2020 | | | 84 |
| 102-51 : Date du rapport le plus récent | 2.9.5 Calendrier 2019-2020 | | | 84 |
| 102-52 : Cycle de reporting | 2.9.5 Calendrier 2019-2020 | | | 84 |
| 102-53 : Point de contact pour les questions relatives au rapport | 2.9.5 Calendrier 2019-2020 | | | 84 |
| 102-54 : Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI | 2.9.1 Contexte et objectifs | | | 79 |
| 102-55 : Index du contenu GRI | 2.11 Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative <i>GRI Standards Content Index</i> | | | 104-111 |
| 102-56 : Vérification externe | 2.9.6 Rapport d'assurance | | | 85 |

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages |
|---|---|---|--|---------------------------------------|
| | Élément d'information spécifique : Catégorie économie, élément impacts économiques indirects | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Relation avec les producteurs | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.3.2.1 | Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique, au cœur de l'engagement The B! Pact | 28 |
| | | 2.3.3.1 | L'organisation du groupe au service de la stratégie agronomique | 31 |
| | | 2.6.8 | Transparence : le Dialogue social | 65 |
| | 2.7.1 | Pratique éthique des affaires | 67 | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | 26 | |
| | 2.7.1.6 | Programme anticorruption | 69 | |
| GRI 203 : Indirect Economic Impacts 2016 | 203-2 : Impacts économiques indirects significatifs | 2.3.1 | Le modèle d'approvisionnement en légumes | 28 |
| | | 2.6.4.1 | Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés | 61 |
| | | 2.6.5.1 | Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs | 63 |
| | | 2.6.8 | Transparence : le Dialogue social | 65 |
| | | | | |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie société, élément lutte contre la corruption | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Pratiques éthiques des affaires | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.7.1 | Pratique éthique des affaires | 67 |
| | | | | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | 26 | |
| | 2.7.1.6 | Programme anticorruption | 69 | |
| GRI 205 : Anti-corruption 2016 | 205-2 : Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption | 2.7.1.6 | Programme anticorruption | 69 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément matière | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Emballages responsables | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.4.3 | The B! Pact - Objectif #3 : 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables | 63 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.4.3 | The B! Pact - Objectif #3 : 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables | 63 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | 26 |
| | | | | |
| | | | | |
| GRI 301 : Materials 2016 | 301-2 : Matières recyclées utilisées | 2.4.3.3 | Choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement | 2.9.6 Rapport d'assurance 85 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément énergie | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Économie d'énergie | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.4.2.2 | Actions de Bonduelle en faveur de sa transition énergétique pour une croissance verte | 38 |
| | | 2.4.2.3 | Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle | 38 |
| | | | | |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | 26 |
| | | | | |
| | | | | |
| GRI 302 : Energy 2016 | 302-1 : Consommation d'énergie au sein de l'organisation | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance 89 |
| | | | | 85 |
| | 302-4 : Réduction de la consommation énergétique | 2.4.2.3 | Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle | 38 |



Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | | Vérification externe | N° de pages |
|--|--|---|---|---------------------------------|-------------|
| Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément eau | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Préservation de l'eau | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.4.4 | Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau | 2.9.6 Rapport d'assurance | 42 85 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | | 26 |
| GRI 303 : Water 2016 | 303-1 : Prélèvement d'eau totale par source | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance | 89 85 |
| Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément émissions | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Pollution de l'eau ; Utilisation des intrants agricoles | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.4.2.1 | Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence | | 36 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | | 26 |
| GRI 305 : Emissions 2016 | 305-1 : Émissions directes de GES (champ d'application 1) | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance | 91 85 |
| | 305-2 : Émissions indirectes de GES (champ d'application 2) | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance | 91 85 |
| Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément effluents et déchets | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Pollution de l'eau ; Utilisation des intrants agricoles | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.3.3.5 2.4.4.2 | La technologie au service de l'agroécologie Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration | | 34 43 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | | 26 |
| GRI 306 : Effluents and waste 2016 | 306-1 : Total des rejets dans l'eau, par type et par destination | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance | 90 85 |
| | 306-2 : Déchets par type et méthode d'élimination | 2.9.7.2 | Ressources naturelles | 2.9.6 Rapport d'assurance | 89 85 |
| Élément d'information spécifique : élément conformité environnementale | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Conformité légale | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 | L'ambition B Corp | | 25 |
| | | 2.2.1.3 | The B! Pact | | 25 |
| | | 2.9.3 | Périmètre | | 80 |
| | | 2.10.3.4 | Matérialité | | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.4.1 2.7.1 | Stratégie pour l'environnement Pratique éthique des affaires | | 36 67 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 | Gouvernance | | 26 |
| GRI 307 : Environmental Compliance 2016 | 307-1 : Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales | 2.7.1.2 2.7.1.8 | Gouvernance Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux | | 68 70 |

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociale d'entreprise avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages |
|---|--|---|---------------------------------------|
| Élément d'information spécifique : catégorie environnement, élément évaluation des fournisseurs | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Relations avec les producteurs | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | 25 25 80 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.5.4 Achats responsables | 53-54 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 |
| GRI 308 : <i>Supplier Environmental Assessment 2016</i> | 308-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux | 2.5.4 Achats responsables | 53 |
| | | 2.5.4.1 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis | 53 |
| Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément emploi | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 The B! Pact | 25 |
| | | 2.6.1 La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle, une stratégie pour les Hommes | 55 |
| 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 80 100 | |
| 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.6.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre | 55 | |
| | 2.6.8 Transparence : le Dialogue social | 65 | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| GRI 401 : <i>Employment 2016</i> | 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel | 2.9.7.5 Ressources humaines | 2.9.6 Rapport d'assurance 96 85 |
| Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément santé et sécurité au travail | | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Santé et sécurité au travail | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 The B! Pact | 25 |
| | | 2.6.1 La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle, une stratégie pour les Hommes | 55 |
| 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 80 100 | |
| 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.6.3.1 Sécurité et conditions de travail | 58 | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| GRI 403 : <i>Occupational Health and Safety 2016</i> | 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail | 2.6.3.1 Sécurité et conditions de travail | 2.9.6 Rapport d'assurance 98 |
| | | 2.9.7.5 Ressources humaines | 85 |
| 403-4 : Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats | 2.6.3.1 Sécurité et conditions de travail | 58 | |
| | 2.6.8 Transparence : le Dialogue social | 65 | |
| | 2.9.7.5 Ressources humaines | 97 | |
| Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément formation et éducation | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 |
| | | 2.2.1.3 The B! Pact | 25 |
| | | 2.6.6 Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes | 63 |
| 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 80 100 | |
| 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.6.6 Employabilité : Développement et formation des femmes et des Hommes | 63 | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| GRI 404 : <i>Training and Education 2016</i> | 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé | 2.6.6.1 La formation | 2.9.6 Rapport d'assurance 97 |
| | | 2.9.7.5 Ressources humaines | 85 |
| 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière | 2.6.6.2 La gestion des carrières | 64 | |
| | 2.9.7.5 Ressources humaines | 98 | |



Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages |
|--|---|--|-------------------------|-----------------------------|
| Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément diversité et égalité des chances | | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.6.7 Diversité 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 25 25 64 80 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.6.7 Diversité | | 64 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | | 26 |
| GRI 405 : Diversity and Equal Opportunity 2016 | 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés | 2.6.7 Diversité 2.6.7.3 Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap 2.9.7.5 Ressources humaines | | 64 65 94 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément liberté syndicale | | | |
| | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Respect des engagements internationaux au travail | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 25 25 80 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.7.1 Pratique éthique des affaires 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 67 73 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | | 26 |
| GRI 407 : Freedom of Association and Collective Bargaining 2016 | 407-1 : Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril | 2.5.4 Achats responsables 2.5.4.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.) 2.6.8 Transparence : le Dialogue social 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 53 53 65 73 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément travail des enfants | | | |
| | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Respect des engagements internationaux au travail | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 25 25 80 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.7.1 Pratique éthique des affaires | | 67 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | | 26 |
| GRI 408 : Child Labor 2016 | 408-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants | 2.5.4 Achats responsables 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 53 73 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément travail forcé | | | |
| GRI 103 : Management Approach 2016 | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | | 25 25 80 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.7.1 Pratique éthique des affaires 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 67 73 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | | 26 |
| GRI 409 : Forced or Compulsory Labor 2016 | 409-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire | 2.5.4 Achats responsables 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | | 53 73 |

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

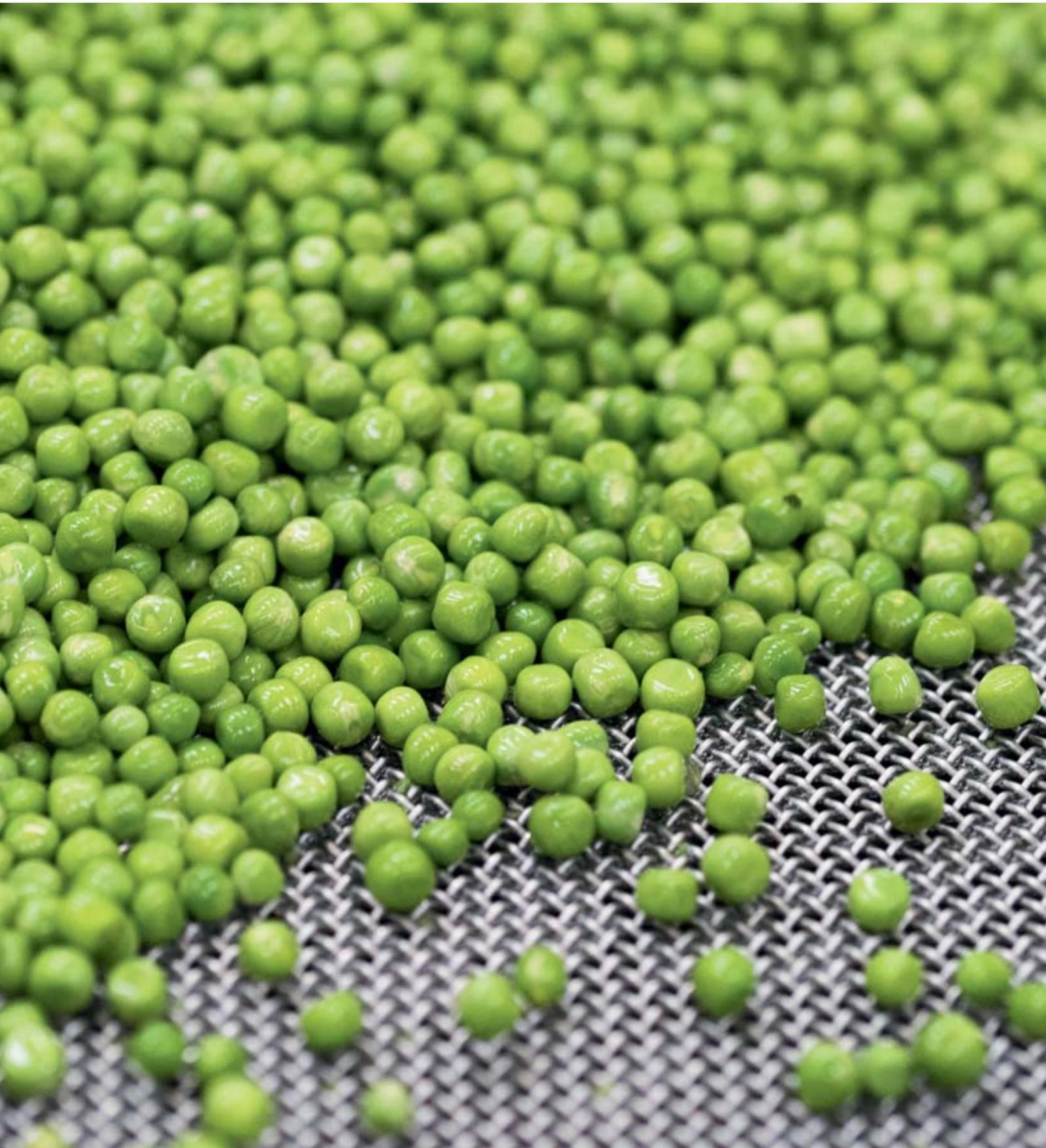
Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | Vérification externe | N° de pages | |
|--|--|---|---|-------|
| Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément investissement | | | | |
| Correspondance avec les enjeux matériels de : Respect des engagements internationaux au travail | | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact 2.9.3 Périmètre 2.10.3.4 Matérialité | 25 25 80 100 | |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.5.4 Achats responsables | 53 | |
| | | 2.6.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre | 55 | |
| | | 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | 73 | |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| | GRI 412 : <i>Human Rights Assessment 2016</i> | 412-3 : Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme | 2.5.4 Achats responsables | 53 |
| | | | 2.7.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales (Droits de l'Homme et normes du travail) | 73 |
| | Élément d'information spécifique : Catégorie société, élément communautés locales | | | |
| | GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 |
| 2.2.1.3 The B! Pact | | | 25 | |
| 2.6.1 La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle, une stratégie pour les Hommes | | | 55 | |
| 2.9.3 Périmètre | | | 80 | |
| 2.10.3.4 Matérialité | | | 100 | |
| 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | | 2.6.4.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés | 61 | |
| | | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| GRI 413 : <i>Local communities 2016</i> | | 413-1 : Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement | 2.5.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable | 50 |
| | | | 2.6.4.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés | 61-62 |
| Élément d'information spécifique : Catégorie produits, élément santé et sécurité des consommateurs | | | | |
| Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle des produits | | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 | |
| | | 2.2.1.3 The B! Pact | 25 | |
| | | 2.9.3 Périmètre | 80 | |
| | | 2.10.3.4 Matérialité | 100 | |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.5.2.1 Qualité et traçabilité | 46 | |
| | | 2.5.2.2 Qualité nutritionnelle | 48 | |
| 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | | |
| GRI 416 : <i>Customer Health and Safety 2016</i> | 416-1 : Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité | 2.5.2.1 Qualité et traçabilité | 46 | |
| | | 2.5.2.2 Qualité nutritionnelle | 48 | |
| | | 2.9.7.4 Qualité | 93 | |
| Élément d'information spécifique : Catégorie produits, élément étiquetage des produits et services | | | | |
| Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle des produits | | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp | 25 | |
| | | 2.2.1.3 The B! Pact | 25 | |
| | | 2.9.3 Périmètre | 80 | |
| | | 2.10.3.4 Matérialité | 100 | |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.5.1 Stratégie pour l'alimentation | 46 | |
| | | 2.5.2.1 Qualité et traçabilité | 46 | |
| | | 2.5.2.2 Qualité nutritionnelle | 48 | |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | 26 | |
| | GRI 417 : <i>Marketing and Labeling 2016</i> | 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage | 2.5.1 Stratégie pour l'alimentation | 46 |
| 2.5.2.1 Qualité et traçabilité | | | 46 | |
| 2.5.2.2 Qualité nutritionnelle | | | 48 | |



Annexe - Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec Global Reporting Initiative *GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

| <i>GRI Standards Disclosure</i> | Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel | | Vérification externe | N° de pages |
|---|---|--|-------------------------|----------------|
| Élément d'information spécifique : élément conformité socio-économique | Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Conformité légale | | | |
| GRI 103 : <i>Management Approach 2016</i> | 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre | 2.2.1.2 L'ambition B Corp 2.2.1.3 The B! Pact | | 25 25 |
| | | 2.9.3 Périmètre | | 80 |
| | | 2.10.3.4 Matérialité | | 100 |
| | 103-2 : L'approche managériale et ses composantes | 2.7.1 Pratique éthique des affaires | | 67 |
| | 103-3 : Évaluation de l'approche managériale | 2.2.1.4 Gouvernance | | 26 |
| GRI 419 : <i>Socioeconomic Compliance 2016</i> | 419-1 : Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques | 2.7.1.2 Gouvernance | | 68 |
| | | 2.7.1.8 Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux | | 70 |



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



| | | | | | |
|------------|--|------------|------------|---|------------|
| 3.1 | Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA | 114 | 3.3 | Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance | 132 |
| 3.1.1 | Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat (au 1 ^{er} juillet 2020) | 114 | 3.3.1 | Code de gouvernance | 132 |
| 3.1.2 | Schéma de l'organisation managériale du groupe (au 1 ^{er} juillet 2020) | 115 | 3.3.2 | Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance | 132 |
| 3.1.3 | Bonduelle SCA | 115 | 3.4 | Informations relatives aux rémunérations | 137 |
| 3.1.4 | Bonduelle SA | 117 | 3.4.1 | Politiques de rémunération du gérant (dirigeant mandataire social exécutif) et des membres du Conseil de Surveillance (mandataires sociaux non exécutifs) | 137 |
| 3.2 | Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance | 120 | 3.4.2 | Présentation des éléments de rémunération et avantages de toutes natures des mandataires sociaux soumis à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 | 141 |
| 3.2.1 | Informations relatives au gérant de Bonduelle SCA | 120 | 3.4.3 | Ratios et évolution annuelle de la rémunération (article 26.2 du Code Afep-Medef) | 143 |
| 3.2.2 | Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance | 120 | 3.5 | Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 145 |
| 3.2.3 | Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance | 121 | | | |
| 3.2.4 | Informations particulières relatives aux mandataires sociaux | 130 | | | |
| 3.2.5 | Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance | 130 | | | |
| 3.2.6 | Transactions avec les parties liées | 130 | | | |
| 3.2.7 | Contrats de service | 130 | | | |
| 3.2.8 | Délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital | 130 | | | |
| 3.2.9 | Conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce | 131 | | | |
| 3.2.10 | Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales | 131 | | | |
| 3.2.11 | Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale | 131 | | | |



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 

En application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a établi le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise qui vise notamment à rendre compte de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil. Il inclut également le rapport annuel visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par la Direction des services financiers du groupe, incluant en particulier le Directeur financier, la Direction juridique, la Direction consolidation gestion, la Direction de l'audit interne et la Direction des ressources humaines.

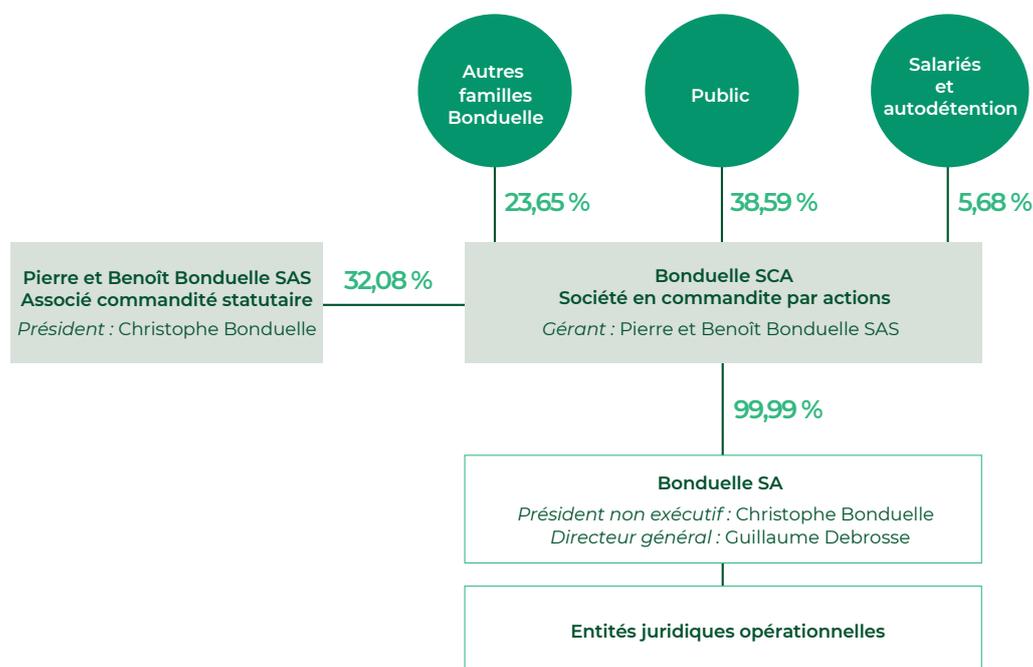
La préparation du présent rapport a également bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, du Directeur général de Bonduelle SA ainsi que du Directeur général adjoint finance et développement.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 25 septembre 2020.

3.1 Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA - GRI 102-18

3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat (au 1^{er} juillet 2020)

L'actionnariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.

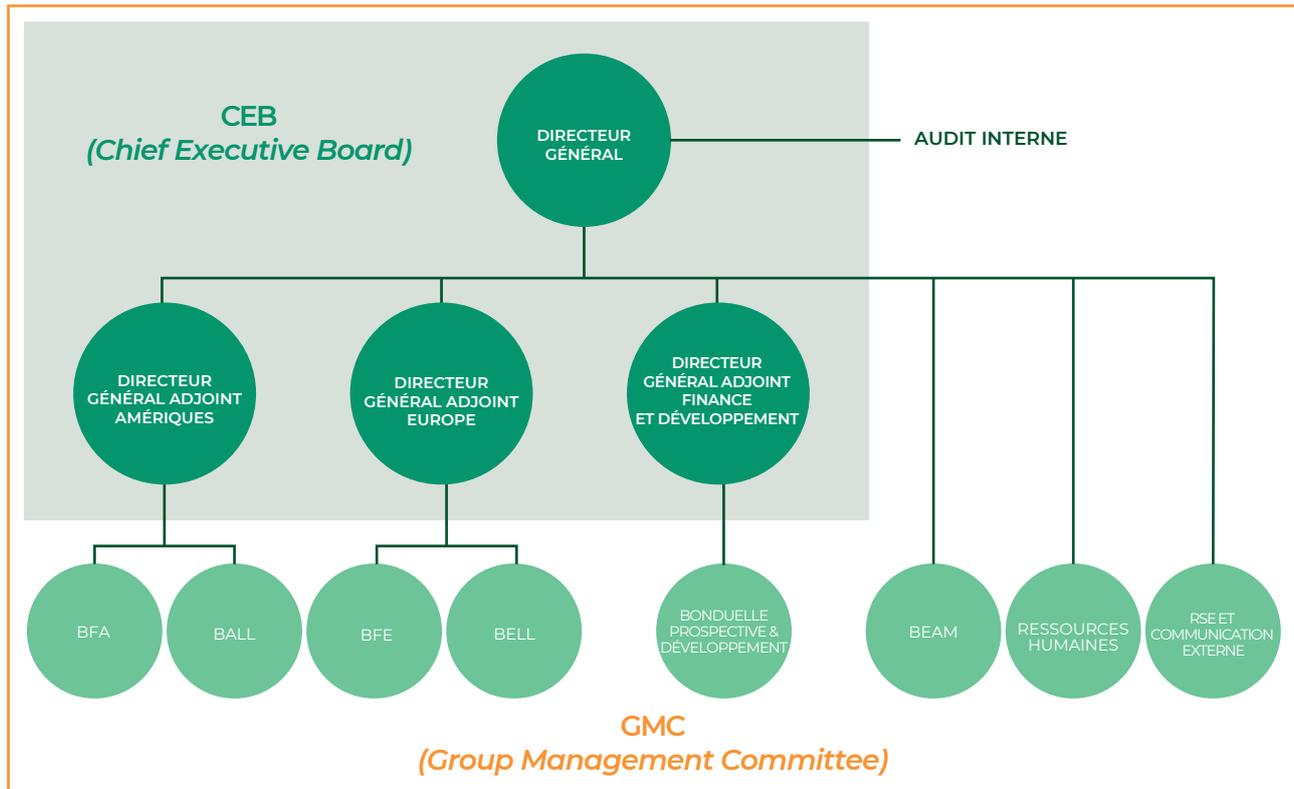


L'organisation des entités juridiques opérationnelles n'est pas représentative de l'organisation de l'entreprise en termes de production et de commercialisation. L'activité opérationnelle est organisée autour des zones Europe et hors Europe au travers de *business units*.



Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA

3.1.2 Schéma de l'organisation managériale du groupe (au 1^{er} juillet 2020)



3

3.1.3 Bonduelle SCA - GRI 405-1

La société en commandite par actions comporte 2 catégories d'associés

– La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Conseil d'Administration de sept membres détermine la position de l'Associé commandité relativement aux options stratégiques soumises au Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA. Ses décisions concourent à la détermination des positions de ce dernier au travers des

représentants de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS qui sont membres du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA.

- Les Associés Commanditaires (autres familles, public et salariés) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

La Gérance

La Gérance est exercée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, elle-même représentée par Guillaume Debrosse, représentant permanent.

Le Conseil de Surveillance

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires. La composition du Conseil de Surveillance (dont sept membres

sur huit sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.



Le Comité d'Audit

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est en charge, en particulier, du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'examen approfondi des comptes, de l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.



Les compétences des membres du Comité d'Audit sont précisées dans la partie 3.2.3.



3.1.4 Bonduelle SA - GRI 405-1

Bonduelle SA, holding opérationnelle du groupe, est dirigé par Guillaume Debrosse, Directeur général, également représentant permanent du gérant de Bonduelle SCA. Christophe Bonduelle, après avoir été Président directeur général, assure aujourd'hui la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



3

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs dont certains sont issus de la famille Bonduelle et comprend un administrateur représentant les salariés. L'indépendance des membres est appréciée au regard de critères similaires à ceux des membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

et conformément au règlement intérieur de Bonduelle SA ⁽¹⁾. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements dans le cadre fixé par l'Associé commandité.



① **Christophe Bonduelle**
Président

Administrateurs

- ② Benoît Bonduelle
- ③ François Bonduelle
- ④ Jean-Bernard Bonduelle
- ⑤ Jérôme Bonduelle †*
- ⑥ Marc Bonduelle
- ⑦ Marion Carrette
- ⑧ Pierre Deloffre
- ⑨ Miriam Fedida
- ⑩ Antoine Fiévet
- ⑪ Pierre Pâris
- ⑫ Martine Pélier
- ⑬ Marie-Ange Verdickt

Administrateur salarié

- ⑭ Armand Biau

* Voir 1.5 « Hommage à Jérôme Bonduelle ».

(1) Sont considérés comme membres indépendants conformément au règlement intérieur de Bonduelle SA : Marion Carrette, Miriam Fedida, Antoine Fiévet, Pierre Pâris, Martine Pélier et Marie-Ange Verdickt.

Le Chief Executive Board

Guillaume Debrosse a été nommé Directeur général par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA du 6 juillet 2018. Pour exercer son mandat, le Directeur général s'appuie sur trois Directeurs généraux adjoints, en charge respectivement des Amériques (Daniel Vielfaure), de l'Europe (Philippe Carreau) et de la finance et du développement (Grégory Sanson). Ensemble, ils forment le *Chief Executive Board*, en charge de l'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



Le Group Management Committee

Le *Group Management Committee* (GMC) est composé des membres du *Chief Executive Board*, des Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units*, du Directeur de Bonduelle Prospective et Développement, de la Directrice des ressources humaines et de la Directrice RSE et communication externe. Le GMC assure la transversalité au sein du groupe dans la mise en œuvre des décisions opérationnelles adoptées par le CEB.

Le GMC reflète, dans sa composition, le souci de mixité des organes de gouvernance et la dimension internationale du groupe.



* Voir 1.5 « Hommage à Jérôme Bonduelle ».



Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA



Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, composé majoritairement de membres indépendants et extérieurs à l'entreprise, formule au Conseil d'Administration des propositions concernant les rémunérations des organes de direction du groupe ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle et donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants. Ses réunions se tiennent indépendamment de la vie sociale de la société cotée.

Le Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique assure une mission de conseil sur l'application de la Charte éthique de Bonduelle (présentée section 2.7.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle). Il se réunit deux fois par an et adresse ses comptes rendus au Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



3

(1) Isabelle Danjou a remplacé Marie-France Tisseau à compter du 21 mai 2019.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2 Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2.1 Informations relatives au gérant de Bonduelle SCA

Pierre et Benoît Bonduelle SAS, société par actions simplifiée

Dont le siège social est situé sis La Woestyne - 59173 RENESCURE, dont le capital social est de 16 707 654,80 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 402 197 479.
Nombre d'actions : 3 168 080 ⁽¹⁾

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2019-2020

Au sein de sociétés consolidées par Bonduelle SCA :

- Gérant de Bonduelle SCA

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) Actions détenues au 31 août 2020.

3.2.2 Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA est composé de 8 membres. Son Président, Martin Ducroquet, est également en charge du dialogue actionnarial depuis le 28 septembre 2018.

Lors de sa séance du 25 septembre 2020, le Conseil de Surveillance a constaté que 7 membres sur 8 étaient indépendants au regard des critères d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance inspiré du Code Afep-Medef. Isabelle Danjou, ayant atteint les 12 ans successifs de mandat le 6 décembre 2018, a perdu sa qualité d'indépendance sur ce seul critère.

La prochaine Assemblée Générale aura à se prononcer sur les renouvellements de deux membres indépendants Matthieu Duriez et Jean-Michel Thierry, en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

Matthieu Duriez est gérant de plusieurs sociétés civiles de Construction Vente et membre du Conseil de Surveillance depuis le 8 décembre 2011. Son expertise est plus précisément décrite au point 3.2.3 du présent document d'enregistrement universel.

Jean-Michel Thierry est membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit depuis le 28 février 2019 et Président de ce comité depuis le 5 décembre 2019. Actuellement Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, associé des cabinets FIDUS et RSM Paris, son expertise est plus précisément décrite au point 3.2.3 du présent document d'enregistrement universel.

Le conseil comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 3 femmes et 5 hommes, se conformant ainsi à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle.

Sous réserve du renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020, Jean-Michel Thierry conservera la présidence du Comité d'Audit.



Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2.3 Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société, les informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance, en cela compris les membres ayant quitté le conseil en cours d'exercice, sont les suivantes :

Martin Ducroquet

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA
Membre du Comité d'Audit depuis le 03/12/2015
Membre indépendant
Nationalité : Française
Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.
Date de 1^{er} nomination : 06/12/2012
Date du dernier renouvellement : 06/12/2018
Date d'échéance du mandat : AG 2021
Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 2 061
Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Martin Ducroquet a exercé des fonctions chez Siparex Private Equity pendant près de 10 ans, notamment en tant que Directeur d'investissements. À ce titre, il était représentant permanent dans divers Conseils d'Administration et de Surveillance de sociétés non cotées. Il est actuellement Directeur général de Sencrop SAS et gérant de Tactus SARL.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Directeur général de Sencrop SAS
- Gérant de Tactus SARL

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.
À noter que le Conseil de Surveillance a fixé à 500 la quantité minimum d'actions que le Président du Conseil de Surveillance doit conserver au nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de son mandat.

Isabelle Danjou

Vice-présidente du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 03/12/2015
Présidente du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA de 2013 à 2015
Membre du Comité d'Audit depuis le 06/12/2012
Membre du Comité d'Éthique de Bonduelle SA depuis le 21/05/2019
Nationalité : Française
Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.
Date de 1^{er} nomination : 07/12/2006
Date du dernier renouvellement : 06/12/2018
Date d'échéance du mandat : AG 2021
Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 69 020
Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Docteur en sciences de gestion, Isabelle Danjou a été Chef de Projet à l'agence régionale de développement de 1986 à 1997 puis Directrice de recherche à SKEMA Lille de 1988 à 2006. Elle a publié aux éditions L'Harmattan l'ouvrage « Entreprendre, la passion d'accomplir ensemble ». Après avoir été consultante et formatrice en relations humaines jusqu'en 2017, elle est désormais à la retraite.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Laurent Bonduelle

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{er} nomination : 05/12/2013

Date du dernier renouvellement : 05/12/2019

Date d'échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 14 924

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'exécutif MBA d'HEC, Laurent Bonduelle a travaillé 18 ans au sein des Papeteries Dalle & Lecomte/Sibille à l'export puis au sein d'Ahlstrom en recherche et développement : croissance externe (recherche de partenariats à l'international) et interne (évaluation de nouvelles technologies). Il a créé en 2004 une entreprise innovante, la société Résolution, puis en 2011 la SARL Aubepure, aujourd'hui leader sur son marché, qui conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de solutions de traitement d'eau (effluents phytosanitaires, etc.). Il est actuellement gérant de Aubepure SARL.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Gérant de Aubepure SARL

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Gérant de Résolution SARL

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.





Matthieu Duriez

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{er} nomination : 08/12/2011

Date du dernier renouvellement : 07/12/2017

Date d'échéance du mandat : AG 2020

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 4 179

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Architecte de formation, Matthieu Duriez a exercé cette activité durant 15 ans. Depuis 2002, il est promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage. En 2009, il a créé la structure Amo Développement, en 2012 la SAS « Les Serenies », résidences avec services destinées aux personnes âgées, puis en 2013 la société « Dklic immo » agence immobilière destinée aux primo-accédants (« ça y est j'achète »). Dans le cadre de ses activités de Promotion Immobilière, Matthieu Duriez est actuellement gérant d'une vingtaine de SCCV (Société Civile de Construction Vente).

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Gérant de la SARL Duriez Amo
- Président de la SAS Duriez Invest
- Président de la SAS Amo Développement
- Gérant de la SCCV le clos des pommiers
- Gérant de la SCCV le clos saint Firmin
- Gérant de la SCCV le parc du château
- Gérant de la SCCV le clos Ernest Cauvin
- Gérant de la SCCV Bobillofts
- Gérant de la SCCV le chêne Houplines Tourcoing
- Gérant de la SCCV LOOS GAMBETTA
- Gérant de la SCCV le Louis
- Gérant de la SCCV La squadra
- Gérant de la SCCV ALTER EGO Herrengrie
- Gérant de la SCCV le LE CEYLAN COURCHEVEL
- Gérant de la SCCV le Chalet LA TANIA
- Gérant de la SCCV COCOON saint André
- Gérant de la SCI LA NAVE Béthune
- Gérant de la SCI MGD l'Epinooy
- Gérant de la SARL PANEM
- Gérant de la SCCV Tourcoing Faidherbe
- Gérant de la SCCV ARABESQUE LILLE

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Modul

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Cécile Girerd-Jorry

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 5 décembre 2019

Membre du Comité d'Audit depuis le 05/12/2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 05/12/2019 (en remplacement de Marie-Ange Verdickt, dont la démission prenait effet le 5/12/2019, pour la durée restant à courir de son mandat)

Date d'échéance du mandat : AG 2021

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 100

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômée de l'Agro Paris-Tech (1992) et de l'Executive CESA Corporate Finance de HEC (2015), Cécile Girerd-Jorry a démarré sa carrière professionnelle dans le conseil en stratégie et systèmes d'information puis a ensuite évolué ces 20 dernières années dans le *retail*, tout d'abord de 2004 à 2015 pour les marques Castorama et Brico-Dépôt au sein du Groupe KingFisher, où elle a occupé des postes de contrôleur de gestion puis de Directrice du contrôle financier. Après avoir été *Chief Financial Officer* de Sephora France, elle rejoint Kookai, fin 2017, en tant que *Chief Operating Officer pour réaliser* l'opération de *carve out* (en français « détournement ») avec le Groupe Vivarté.

Elle est aujourd'hui entrepreneuse et a créé la marque vitaminherb qui produit et commercialise des plantes aromatiques premium.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Présidente de CJ16 SASU

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Élisabeth Minard

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA jusqu'au 5 décembre 2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 02/12/2010

Date du dernier renouvellement : 01/12/2016

Date d'échéance du mandat : 05/12/2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 51 279

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Élisabeth Minard a été chef d'entreprise textile de 1975 à 2008. Elle se consacre depuis à la peinture. Elle est inscrite à la maison des artistes et expose son travail dans plusieurs galeries.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Jean-Michel Thierry

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA par cooptation depuis le 28/02/2019
Membre du Comité d'Audit depuis le 28/02/2019 et Président du Comité d'Audit depuis le 05/12/2019
Membre indépendant
Nationalité : Française
Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.
Date de 1^{re} nomination : 28/02/2019
Date d'échéance du mandat : AG 2020
Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 800
Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Jean-Michel Thierry est détenteur d'une double formation juridique et d'expertise comptable. Il se spécialise dans l'audit au sein du cabinet FIDUS dont il est associé depuis plus de 20 ans. En 2017, il rejoint RSM, le 7^e réseau international d'audit et de conseils. Il est intervenu dans divers secteurs d'activités (industrie, hôtellerie, services) avant de se spécialiser dans le secteur bancaire et financier. Il est membre de la commission banque de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et du sous-groupe de travail « contrôleur spécifique » (*Covered-bonds*) de cette même compagnie. Il est actuellement Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, associé des cabinets FIDUS et RSM Paris.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Gérant de la SCI MITRIBELLE
- Président de SAS JM THIERRY Audit & Conseil

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Administrateur de FIDUS SA

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Jean-Pierre Vannier

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA
Membre du Comité d'Audit
Membre Indépendant
Nationalité : Française
Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.
Date de 1^{re} nomination : 29/05/2018
Date du dernier renouvellement : 05/12/2019
Date d'échéance du mandat : AG 2022
Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 500
Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômé de l'Institut catholique des Arts et Métiers (1994) et de l'Executive MBA de l'EDHEC Business School (2011), Jean-Pierre Vannier a exercé des fonctions de responsable technique et de chef de projets industriels au sein de la société Roquette, groupe mondial leader en ingrédients alimentaires et en excipients pharmaceutiques. Il a été Directeur industriel de Reverdia, société franco-néerlandaise, start-up en biotechnologie développant des solutions innovantes pour les bio-polymères. Membre des Comités d'Investissement pour le Groupe Roquette, il est depuis 2016 en charge du Management des *Large Capital Projects*.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Marie-Ange Verdickt

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA jusqu'au 5 décembre 2019

Présidente du Comité d'Audit du 29/05/2018 au 5/12/2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 03/12/2015

Date du dernier renouvellement : 06/12/2018

Date d'échéance du mandat : 5 décembre 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 4 394

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, KEDGE (1984) et membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Marie-Ange Verdickt a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur chez Deloitte et contrôleur de gestion chez Wang, puis a ensuite travaillé chez Euronext en tant qu'analyste financier, puis responsable du bureau d'analyse financière. De 1998 à 2012, elle a été gérante de fonds actions chez la Financière de l'Échiquier, société de gestion indépendante. Elle a également développé des pratiques d'investissement socialement responsable. Actuellement, Marie-Ange Verdickt exerce des mandats d'administrateur et de membre de Conseils de Surveillance de sociétés.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Membre du Conseil de Surveillance de Wavestone SA (société cotée sur Euronext)
- Membre du Conseil d'Administration ABC Arbitrage (société cotée sur Euronext)
- Membre du Conseil de Surveillance de CapHorn Invest
- Membre du Conseil d'Administration de Interparfums (société cotée sur Euronext)

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Corinne Wallaert

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 5 décembre 2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 05/12/2019

Date d'échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 484

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômée de Skema Business School (1990), titulaire du certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po (2017). Elle a démarré sa carrière à Paris comme chef de produit au sein de l'Institute for International Research (entreprise américaine, alors leader mondial de l'organisation de conférences et séminaires pour cadres dirigeants) au sein de laquelle elle a évolué jusqu'au poste Directeur de l'activité conférences et séminaires. En 2000, elle a rejoint EDF/GDF en tant que chef de division des formations commerciales et marketing au sein du Service de la Formation Professionnelle puis intègre, en 2004, ENGIE en qualité de Chef de Cabinet du Délégué Régional Nord-Pas de Calais. Depuis 2008, Corinne Wallaert est Directrice communication, formation et relations extérieures dans le domaine des levures et de la fermentation. Elle est également administratrice de Lesaffre et Cie.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2019-2020

- Gérante de la SC Parsifal
- Co-gérante de la SC de la Marne
- Co-gérante de la SC Nouvelle Marcel Lesaffre
- Administratrice de SA Lesaffre et Cie

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2020, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse sur la composition du conseil et des comités au 30 juin 2020

| Conseil de Surveillance | | | | | | | | | | | |
|--|--------|-------------|---|--|--------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------|--|
| Informations personnelles | | | | Expérience | | | Position au sein du conseil | | | | |
| Âge | Sexe | Nationalité | Nombre d'actions détenues au 31 août 2020 | Nombre de mandats dans des sociétés cotées | Indépendance | Date initiale de nominations | Échéance du mandat | Ancienneté au conseil | Participation au Comité d'Audit | | |
| Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 années ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | | |
| Martin Ducroquet | 47 ans | M | Française | 2 061 | Néant | oui | 06/12/2012 | AG 2021 | 7 ans | Membre | |
| Isabelle Danjou | 65 ans | F | Française | 69 020 | Néant | non | 07/12/2006 | AG 2021 | 13 ans | Membre | |
| Laurent Bonduelle | 63 ans | M | Française | 14 924 | Néant | oui | 05/12/2013 | AG 2022 | 6 ans | Néant | |
| Matthieu Duriez ⁽²⁾ | 61 ans | M | Française | 4 179 | Néant | oui | 08/12/2011 | AG 2020 | 8 ans | Néant | |
| Cécile Girerd-Jorry ⁽³⁾ | 53 ans | F | Française | 100 | Néant | oui | 05/12/2019 | AG 2021 | 9 mois | Membre | |
| Jean-Michel Thierry ⁽²⁾ | 65 ans | M | Française | 800 | Néant | oui | 28/02/2019 | AG 2020 | 1 an | Président | |
| Jean-Pierre Vannier | 49 ans | M | Française | 500 | Néant | oui | 29/05/2018 | AG 2022 | 2 ans | Membre | |
| Corinne Wallaert ⁽⁴⁾ | 53 ans | F | Française | 484 | Néant | oui | 05/12/2019 | AG 2022 | 9 mois | Néant | |

1) Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin d'assurer un échelonnement des mandats.

(2) Les renouvellements de Matthieu Duriez et de Jean-Michel Thierry, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, seront soumis à l'Assemblée Générale du 03/12/2020.

(3) Cécile Girerd-Jorry a été nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 05/12/2019 en remplacement de Marie-Ange Verdickt qui a donné sa démission avec effet au 05/12/2019.

(4) Corinne Wallaert a été nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 05/12/2019 en remplacement d'Elisabeth Minard dont le mandat est arrivé à échéance.

Évolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice (situation arrêtée le 30 juin 2020)

| Membres du conseil | Date | Départ | Nomination/renouvellement | Fin de mandat | Nationalité/ autres diversifications |
|---------------------|------------|---------------|---|---------------|--------------------------------------|
| Marie-Ange Verdickt | 05/12/2019 | Démission | | | Indépendance Compétence |
| Cécile Girerd-Jorry | 05/12/2019 | | Nomination en remplacement de Marie-Ange Verdickt | AG 2021 | Indépendance Compétence Parité |
| Elisabeth Minard | 05/12/2019 | Fin de mandat | | | Indépendance Compétence |
| Corinne Wallaert | 05/12/2019 | | Nomination en remplacement d'Elisabeth Minard | AG 2022 | Indépendance Compétence Parité |
| Laurent Bonduelle | 05/12/2019 | | Renouvellement | AG 2022 | Indépendance Compétence |
| Jean-Pierre Vannier | 05/12/2019 | | Renouvellement | AG 2022 | Indépendance Compétence |
| Jean-Michel Thierry | 05/12/2019 | | Ratification | AG 2020 | Indépendance Compétence |

3

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Évolution de la composition du Comité d'Audit au cours de l'exercice (situation arrêtée le 30 juin 2020)

| Membres du comité | Date | Départ | Nomination/renouvellement | Fin de mandat | Nationalité/ autres diversifications |
|---------------------|------------|--------|--|---------------|--|
| Marie-Ange Vedickt | 05/12/2019 | | À démissionné avec effet le 05/12/2019 en tant que membre du Conseil de Surveillance | 05/12/2019 | Indépendance Compétence |
| Cécile Girerd-Jorry | 05/12/2019 | | À été nommée, en remplacement de Marie-Ange Verdickt, en qualité de membre du Conseil de Surveillance et a été également nommée en qualité de membre du Comité d'Audit le 05/12/2019 | AG 2021 | Indépendance Compétence Parité |
| Jean-Michel Thierry | 05/12/2019 | | À été nommé Président du Comité d'Audit, en remplacement de Marie-Ange Verdickt | AG 2020 | Indépendance Compétence |

Tableau de synthèse sur la situation des membres du conseil par rapport aux critères d'indépendance énoncés par le Code Afep-Medef pour chaque membre du conseil

| Membres du conseil indépendants | Martin Ducroquet | Isabelle Danjou | Laurent Bonduelle | Matthieu Duriez | Cécile Girerd-Jorry | Élisabeth Minard ⁽¹⁾ | Jean-Michel Thierry | Jean-Pierre Vannier | Marie-Ange Verdickt ⁽¹⁾ | Corinne Wallaert |
|---|------------------|------------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------|------------------|
| Qualification | Indépendant | Non-indépendante | Indépendant | Indépendant | Indépendante | Indépendante | Indépendant | Indépendant | Indépendante | Indépendante |
| Ne pas être et ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes : | | | | | | | | | | |
| • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société | | | | | | | | | | |
| • salarié, dirigeant mandataire social ou membre du conseil d'une société que la société consolide ou de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat de membre du conseil ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat de membre du conseil | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition,
au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

| Membres du conseil indépendants | Martin Ducroquet | Isabelle Danjou | Laurent Bonduelle | Matthieu Duriez | Cécile Girerd- Jorry | Élisabeth Minard ⁽¹⁾ | Jean- Michel Thierry | Jean-Pierre Vannier | Marie- Ange Verdictt ⁽¹⁾ | Corinne Wallaert |
|--|---------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------|---|---------------------|
| Qualification | Indépendant | Non- indépendante | Indépendant | Indépendant | Indépendante | Indépendante | Indépendant | Indépendant | Indépendante | Indépendante |
| Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) : • significatif de la société ou son groupe • ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ⁽²⁾ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas être ou avoir été Commissaire aux Comptes de la société au cours des cinq années précédentes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas être membre du conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ne pas être un actionnaire participant au contrôle de la société ou de sa mère (seuil de 10 % en capital ou en droits de vote) ⁽³⁾ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(1) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 5/12/2019.

(2) Il n'existe pas de liens familiaux entre mandataires sociaux inférieurs à deux degrés de parenté en ligne directe et trois degrés de parenté en ligne collatérale.

(3) Conformément à la forme sociale de la société, une société en commandite par actions, le contrôle est exercé par l'Associé commandité.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2.4 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, ni l'Associé commandité, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été concerné par une faillite, une mise sous séquestre, liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;

- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (du type Autorité des marchés financiers) y compris des organismes professionnels désignés ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

3.2.5 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de l'Associé commandité, de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, fournisseurs ou autres,

en vertu desquels l'Associé commandité, la Gérance ou l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale ;

- il n'existe aucune restriction acceptée par l'Associé commandité, la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent sous réserve des éléments décrits au paragraphe 7.2.3.

3.2.6 Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des mandataires sociaux : voir 3.4.2.
- Rémunération des dirigeants : voir note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés : voir 6.8.

3.2.7 Contrats de service

À la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service significatif liant les membres des organes d'administration,

de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.2.8 Délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital

Il est précisé que les délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, sont mentionnées dans le tableau récapitulatif des délégations

en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (voir 7.1.3).

3.2.9 Conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, la société indique qu'il n'existe aucune convention autre que celles qui porteraient sur des opérations courantes et qui auraient été conclues à des conditions normales, intervenue au cours de l'exercice écoulé, directement ou par personne interposée, entre,

d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

3.2.10 Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

En application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA a adopté lors de sa réunion du 25 septembre 2020 une procédure intitulée « Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ».

Cette procédure vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions. Cette procédure fait intervenir les Directions financière et juridique groupe afin de qualifier la convention de libre ou de réglementée.

L'appréciation du caractère courant et normal d'une convention se fait au cas par cas au regard de l'activité et de l'objet social de la société et des conditions, notamment financières, attachées à la convention concernée.

Les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par les Directions financière et juridique groupe, le cas échéant, avec les Commissaires aux Comptes de la société.

Lors de la réunion d'examen des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil de Surveillance est informé par le Président du conseil de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations.

Le Conseil de Surveillance en tire les conséquences qu'il estime nécessaires. Ainsi, le cas échéant, il requalifie les conventions, identifiées lors de l'examen annuel, ne satisfaisant plus aux critères permettant de les considérer comme courantes et conclues à des conditions normales, en conventions réglementées, il les ratifie et les soumet à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

3.2.11 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

– Renseignements de caractère général concernant la société : voir 7.6.

3.3 Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance présente ci-après les éléments de son rapport visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle lors de ses réunions.

La Gérance a tenu à la disposition du Conseil de Surveillance tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes semestriels et annuels. Elle a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe au Conseil de Surveillance.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2019-2020. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 2 854,9 millions d'euros contre 2 777,1 millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel courant de 108,7 millions d'euros contre 123,7 millions d'euros et un bénéfice net part du groupe de 54,6 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros en 2018-2019.

Le Conseil de Surveillance souligne la résilience de modèle économique du Groupe Bonduelle permettant d'afficher une hausse du chiffre d'affaires dans un environnement de crise sanitaire mondiale malgré un impact négatif sur le résultat opérationnel courant.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de réduire de 20 % les ratios habituels de distribution du groupe et ainsi de fixer le montant du dividende à 0,40 euro brut par action.

En conclusion, aucune remarque n'est à formuler sur les comptes présentés et les résolutions proposées n'appellent pas de commentaires de la part du Conseil de Surveillance. Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les autorisations et délégations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures, et de consentir à la Gérance une nouvelle délégation au profit d'une catégorie de personnes.

3.3.1 Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions (notamment point 3 du Code Afep-Medef, relatif à la diversité des modes d'organisation de la gouvernance), du fait notamment du rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision (notamment point 1.2 du Code

Afep-Medef, relatif au Conseil d'Administration de société anonyme). Les dispositions du code relatives au Comité de Nomination et de Rémunération ne sont pas non plus applicables dans la mesure où ce comité est constitué au sein de Bonduelle SA. Enfin, du fait de l'absence de salarié chez Bonduelle SCA et du rôle de Bonduelle SA dans le processus de décision du groupe, il a été décidé, préalablement à la dernière révision du Code Afep-Medef et à la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi « Pacte »), de nommer un administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de Bonduelle SA. Bonduelle SCA se mettra en conformité avec les dispositions de la loi Pacte sur ce point dans les délais légaux pour nommer un membre représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance. Une modification statutaire sera proposée à la prochaine Assemblée Générale prévue le 3 décembre 2020 en vue de prévoir les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

3.3.2 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Sa composition actuelle est décrite au paragraphe 3.2.2.

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par la Gérance (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) et doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et pour le compte des actionnaires.

Missions du Conseil de Surveillance :

- le Conseil de Surveillance exerce les missions dévolues par la loi et les Statuts de Bonduelle SCA ;



Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance

- il procède à l'examen de l'élaboration et du contrôle des informations comptables et financières ;
- il effectue l'examen de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société (au cours de l'examen des comptes annuels et semestriels et chaque fois que nécessaire) ;
- il examine les comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- il donne son appréciation quant à la régularité de la gestion ;
- il examine régulièrement les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux (notamment dans le cadre de la revue des cartographies des risques) ainsi que les mesures prises en conséquence. À cette fin, il s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, en charge notamment de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. En outre, le Conseil de Surveillance reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission notamment de la part des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- il veille au respect des droits de l'actionnaire. Le Conseil de Surveillance doit s'assurer en particulier de la pertinence, de l'équilibre, de la comparabilité, de la fiabilité, de la clarté et de la pédagogie des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers notamment sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la société ainsi que sur ses perspectives à long terme, et ce dans le respect des normes comptables en vigueur ;
- il met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation ;
- il établit les éléments de la politique de rémunération s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance et donne un avis consultatif sur les éléments de la politique de rémunération s'appliquant au gérant en tenant compte des principes et conditions prévus par les Statuts de la société. La politique de rémunération est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale ;
- il arrête le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans lequel il rend compte notamment de l'activité du conseil ;

- il signale les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et semestriels de l'exercice ;
- il propose au gérant, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être en mesure de recevoir de la société toutes les informations et documents nécessaires à l'exercice de leur fonction. En particulier, les membres du Conseil de Surveillance sont informés la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la société.

La société fournit également aux membres du Conseil de Surveillance l'information utile à tout moment de la vie de la société entre les séances du conseil, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 5 le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile, entendre la Gérance, la Direction générale du groupe, les Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units*, les Commissaires aux Comptes, le Directeur financier du groupe, le Directeur de l'audit interne, le Directeur juridique du groupe ou tout autre collaborateur pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix, et ce, aux frais de la société.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres. Ce règlement intérieur a été mis à jour lors de sa séance du 25 septembre 2020.

Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein un ou plusieurs comités en charge de l'étude de questions importantes et nécessitant un travail de réflexion approfondie. Il peut décider d'associer à ces comités, à l'exception du Comité d'Audit, des personnes extérieures au Conseil de Surveillance.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité d'Audit (anciennement désigné Comité des Comptes) composé d'au moins 3 membres et d'un maximum de 5 membres, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis par la loi, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance et les règles de fonctionnement du Comité d'Audit.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière en formulant, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels et le suivi de la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission en tenant compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques financiers, opérationnels ainsi que ceux de nature sociale et environnementale et leur couverture, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière ;
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux Comptes de services autres que la certification des comptes ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes, et en particulier le respect des règles de désignation des Commissaires aux Comptes et de durée de leur mandat.

Le Comité d'Audit s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupert Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF.

Les règles de fonctionnement du Comité d'Audit ont été mises à jour lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 25 septembre 2020.

Conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit les modalités de gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil.

Ainsi, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil de Surveillance ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir d'assister aux débats et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil de Surveillance durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité du membre du conseil pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil de Surveillance ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) du Conseil de Surveillance dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance est en outre tenu de répondre à un questionnaire relatif notamment aux relations d'affaires entretenues avec le groupe et à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel :

- au moment de sa nomination ;
- chaque année, à l'occasion de la préparation du document d'enregistrement universel.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2020, le conseil a confirmé qu'aucun des membres ne s'était trouvé en conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2019-2020.

Politique de non-discrimination et de diversité

La société n'ayant aucun salarié, il n'existe pas de politique de non-discrimination et de diversité de Bonduelle SCA. Conformément au point 2.5.8 de son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance a pour mission de s'assurer que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

À titre informatif, il est précisé que la part des femmes dans l'effectif total est de 42 % et la part des femmes cadres est de 15 %.

Il est par ailleurs indiqué que le *Group Management Committee* (anciennement *Group Executive Committee*) a intégré 4 femmes depuis 2018 portant ainsi le pourcentage de mixité à plus de 30 %.

Conformément aux recommandations du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) dans son guide d'application du Code Afep-Medef, les objectifs de la politique de mixité du groupe seront fixés par le Conseil de Surveillance sur la base des propositions faites par la Gérance et seront communiqués au cours de l'exercice 2020-2021.

Activité du conseil au cours de l'exercice

Travaux du Conseil de Surveillance

Durant l'exercice, 5 réunions, d'une durée moyenne de 4 heures, se sont tenues.

Lors de ses réunions des 27 septembre 2019 et 5 mars 2020, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris



connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Lors de sa réunion du 5 mars 2020, le conseil a procédé à l'examen d'une convention réglementée relative à un cautionnement émis par Bonduelle SCA au profit de la société Bonduelle SA dans le cadre de la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables court terme (*Neu CP*).

Lors de sa réunion du 25 septembre 2020, le conseil a réexaminé les conventions conclues lors d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice. Il a été constaté que les conditions économiques de ces conventions n'avaient pas évolué.

Il est précisé que la tenue des réunions s'est effectuée principalement hors présence du gérant. Néanmoins, le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques.

Il lui a par ailleurs été présenté un état des lieux de la communication financière et de la relation investisseurs du Groupe Bonduelle, des points de suivi des programmes de Compliance au sein du Groupe Bonduelle, en particulier sur le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence (Loi Sapin II), Vigilance (Loi sur le Devoir de Vigilance), données personnelles (Règlement Général sur les Données Personnelles - RGDP) et Droit de la Concurrence et la politique de rémunération du Groupe Bonduelle.

Le Président a tenu informé le Conseil de Surveillance de son activité en matière de dialogue actionnarial.

Le taux de participation à ces réunions a été de 100 %, comme présenté dans le tableau ci-après.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le conseil a examiné son fonctionnement dans le cadre d'une évaluation formalisée et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle et s'est assuré de la contribution effective de chacun de ses membres.

Travaux du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 5 membres.

Marie-Ange Verdickt en a assuré la présidence jusqu'au 5 décembre 2019, remplacée à compter de cette date par Jean-Michel Thierry, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes.

Les autres membres du comité sont Isabelle Danjou, Martin Ducroquet, Jean-Pierre Vannier et Cécile Girerd-Jorry, laquelle a rejoint le Comité d'Audit à la suite de sa nomination en remplacement de Marie-Ange Verdickt en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 5 décembre 2019.

Les membres du Comité d'Audit sont indépendants, à l'exception d'Isabelle Danjou qui a perdu cette qualité le 6 décembre 2018 compte tenu de la durée de son mandat supérieure à 12 ans, et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, ou de contrôle légal des comptes caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnel desdits membres (voir paragraphe 3.2).

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice.

Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers notamment de l'étude des rapports de l'audit interne ;
- l'examen de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;
- l'approbation des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

En outre, il a été présenté au Comité d'Audit la Direction des services d'information et la politique de sécurité informatique.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité d'Audit a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur général adjoint finance et développement du groupe, des responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit constate avec satisfaction qu'à l'occasion de leur audition les Commissaires aux Comptes ont souligné à nouveau la qualité de l'organisation des clôtures comptables, des dossiers mis à disposition et des explications fournies par les Directions financières locales et la Direction des services financiers du Groupe Bonduelle.

Le Président, en complément des synthèses régulières de chaque réunion adressées au Conseil de Surveillance, lui a présenté lors de sa réunion du 12 juin 2020 un compte rendu annuel des travaux du comité.

Tableau d'assiduité des membres du conseil et des comités

| | Conseil | Comité d'Audit |
|--|-----------------|-----------------|
| Nombre de réunions en 2019-2020 | 5 | 4 |
| Participation des membres : | | |
| Martin Ducroquet | 5 séances/100 % | 4 séances/100 % |
| Isabelle Danjou | 5 séances/100 % | 4 séances/100 % |
| Laurent Bonduelle | 5 séances/100 % | |
| Matthieu Duriez | 5 séances/100 % | |
| Cécile Girerd-Jorry ⁽¹⁾ | 3 séances/100 % | 2 séances/100 % |
| Élisabeth Minard ⁽²⁾ | 2 séances/100 % | |
| Jean-Michel Thierry ⁽³⁾ | 5 séances/100 % | 4 séances/100 % |
| Jean-Pierre Vannier | 5 séances/100 % | 4 séances/100 % |
| Marie-Ange Verdickt ⁽⁴⁾ | 2 séances/100 % | 2 séances/100 % |
| Corinne Wallaert ⁽⁵⁾ | 3 séances/100 % | |
| Taux global d'assiduité | 100 % | 100 % |

(1) Nomination au Conseil de Surveillance en remplacement de Marie-Ange Verdickt.

(2) Mandat arrivé à échéance en cours d'exercice.

(3) Nomination à la présidence du Comité d'Audit en remplacement de Marie-Ange Verdickt.

(4) Démission en cours d'exercice.

(5) Nomination au Conseil de Surveillance en remplacement d'Élisabeth Minard.



3.4 Informations relatives aux rémunérations

À titre liminaire, il est rappelé le dispositif en vigueur pour l'exercice 2018-2019.

Les dispositions issues de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin 2 »), notamment les articles L. 225-37-2 et L. 225-82-2 du Code de commerce prévoyaient :

- l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote *ex-ante*) ;
- l'approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en application desdits principes (votes *ex-post*) aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs ;

étaient inapplicables aux sociétés en commandite par actions en vertu de l'article L. 226-1 du même code qui les écartait expressément.

La société se conformait aux recommandations du Code Afep-Medef (révision de novembre 2016) en soumettant à l'Assemblée Générale un vote *ex-post* à titre d'avis sur la rémunération du représentant permanent du gérant et du Président du Conseil de Surveillance.

Pour l'exercice 2019-2020, l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 et le décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 ont institué un nouveau dispositif légal applicable aux rémunérations des mandataires sociaux des sociétés en commandite par actions encadrant la rémunération des dirigeants. Ces dispositions sont applicables à compter des Assemblées statuant sur le premier exercice clos après leur publication, soit pour la société, à partir de l'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2020.

Ce nouveau dispositif légal prévoit en Assemblée Générale Ordinaire :

- de première part, un vote annuel *ex-ante*, qui porte sur les politiques de rémunération des mandataires sociaux (soit le ou les gérants et les membres du Conseil de Surveillance). Cette politique doit présenter les principes et les critères, alignés sur les intérêts de la société, déterminant les rémunérations des mandataires sociaux. Cette politique est contraignante, ce qui signifie que ne peuvent être versées aux mandataires sociaux que des rémunérations conformes à une politique de rémunération préalablement approuvée. En cas de rejet par l'Assemblée Générale, la dernière politique de rémunération approuvée continue de s'appliquer et une politique de rémunération révisée indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires et des commandités et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'Assemblée Générale est soumise à la prochaine

Assemblée Générale Ordinaire de la société. En l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, les rémunérations sont déterminées conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société. Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible de déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société ;

- de seconde part, un vote *ex-post* « global », qui porte sur une présentation globale sur les informations en matière de rémunération des mandataires sociaux contenues dans certaines parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- de troisième part, un vote *ex-post* « individuel » donnant lieu à deux résolutions distinctes portant sur les rémunérations individuelles du gérant et du Président du Conseil de Surveillance.

3.4.1 Politiques de rémunération du gérant (dirigeant mandataire social exécutif) et des membres du Conseil de Surveillance (mandataires sociaux non exécutifs)

3.4.1.1 Politique de rémunération

La politique de rémunération décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre concernant la rémunération du gérant et des membres du Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération du gérant et des membres du Conseil de Surveillance fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire (vote *ex-ante*) et à l'accord du commandité, chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération.

Aussi, la politique de rémunération des mandataires sociaux fera l'objet de deux résolutions distinctes lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2020 : la première portera sur la politique de rémunération du gérant et la seconde sur la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

3.4.1.2 Politique de rémunération du gérant

Les éléments de cette politique s'appliquant au gérant sont établis par l'Associé commandité, conformément à l'article L. 226-8-1 du Code de commerce et après avis consultatif du Conseil de Surveillance et en tenant compte des principes et conditions prévus par les Statuts.

En effet, la rémunération du gérant était jusqu'à présent exclusivement statutaire. Compte tenu des évolutions apportées par l'ordonnance précitée du 27 novembre 2019, le gérant proposera à l'Assemblée Générale de modifier les dispositions statutaires relatives à la détermination de la rémunération de la Gérance afin de tenir compte du nouveau dispositif légal applicable à la rémunération du gérant au sein des sociétés en commandite par action.

En application de l'article R. 226-1-1 du Code de commerce, il est ainsi précisé :

- **La manière dont elle respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société :**

La politique de rémunération du gérant respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société dans la mesure où :

- cette politique reprend les Statuts,
 - cette politique repose sur des éléments objectifs de performances du groupe à savoir : le bénéfice net consolidé part du groupe et pour la rémunération complémentaire le bénéfice net consolidé part du groupe par rapport au chiffre d'affaires net consolidé.
- **Le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du Comité de Rémunération ou d'autres comités concernés :**

La politique de rémunération tenant compte des principes établis par les Statuts est établie par l'Associé commandité, à savoir la société Pierre & Benoît Bonduelle. Cette politique est soumise à l'avis consultatif du Conseil de Surveillance. Enfin, l'Assemblée Générale émet un vote sur la politique de rémunération chaque année (vote ex-ante).

- **Dans le processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte :**

La rémunération du gérant est un pourcentage du bénéfice net de l'exercice et reflète donc la performance du groupe.

La politique de rémunération des collaborateurs s'attache dans chaque pays de présence du groupe à respecter les standards locaux. Par ailleurs, s'agissant des cadres, la politique de rémunération prend en compte la performance individuelle et collective, en ce inclut, pour ce dernier critère, les résultats du groupe.

- **Méthodes d'évaluation appliquées pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et les rémunérations en actions :**

L'évaluation appliquée pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable repose exclusivement sur la prise en compte d'éléments objectifs de performances du groupe à savoir : le bénéfice net consolidé part du groupe et pour la rémunération complémentaire le bénéfice net consolidé part du groupe par rapport au chiffre d'affaires net consolidé.

- **Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et des commandités sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3, le cas échéant adaptées aux sociétés en commandite par actions en application de l'article L. 226-10-1, et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale :**

Non applicable.

- **Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux gérants nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 226-8-1 :**

Non applicable.

- **Lorsque les commandités prévoient des dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 226-8-1, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé :**

Non applicable.

Pour le détail de la politique

- **Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent leur être versés ou attribués en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective :**

La rémunération de la Gérance est une rémunération statutaire annuelle brute composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent,
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.



Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Il peut en outre être attribué une rémunération supplémentaire dans les conditions prévues par la Loi.

- **Lorsque la société attribue une rémunération en actions, les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération :**

Non applicable car le gérant ne bénéficie pas de rémunération en actions.

- **Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable :**

Non applicable.

- **La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leur sont applicables :**

Conformément à l'article 15 des Statuts, les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes du 2^e exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

- **Les caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements**

de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale :

Non applicable. Il n'existe pas de tels engagements pris par la société.

- **Lorsque la société attribue des éléments de rémunérations variables, les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération :**

La rémunération variable, dont la composition est décrite ci-avant, repose sur le bénéfice net part du groupe, lequel reflète la performance financière et extra-financière du groupe.

- **Lorsque la société attribue des engagements et droits conditionnels, les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et, le cas échéant, non financière, y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération. Ces critères ne s'appliquent pas aux engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, ou aux engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale :**

Non applicable.

3.4.1.3 Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les éléments de cette politique s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance sont établis par le Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article 18 des Statuts, il est rappelé que les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Associé commandité peut, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question. La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est présentée au paragraphe 3.2.3.

Informations relatives aux rémunérations

La présente politique est présentée de manière claire et compréhensible au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise. Conformément au dispositif légal en vigueur (articles L. 226-8-1 et article R. 226-1-1 du Code de commerce), la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance fait désormais l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'accord du commandité, chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération.

La présente politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance a été établie par le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA lors de sa réunion du 25 septembre 2020. Les éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance seront déterminés ou attribués dans le cadre de cette politique et ce sous réserve de son approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue le 3 décembre 2020 et de l'accord de l'Associé commandité.

Il est alloué au Conseil de Surveillance une enveloppe de rémunération fixe et maximum annuelle (anciennement appelée « jetons de présence ») dont le montant est adopté par une résolution prise en Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2017, a été adoptée la résolution n° 8 par laquelle l'Assemblée Générale a décidé de porter le montant global annuel de rémunération à allouer au Conseil de Surveillance pour les réunions du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit (anciennement

dénommé le Comité des Comptes) à 80 000 euros pour l'exercice 2017-2018, et ce pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Toute éventuelle évolution du montant de cette enveloppe sera proposée par le Conseil de Surveillance au gérant pour être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Pour l'exercice 2020-2021, le montant global de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance ne fait pas l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 et est donc maintenu à 80 000 euros et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de cette rémunération applicables à compter de l'exercice 2020-2021 sont précisés ci-après et s'appliquent à tous les membres du Conseil de Surveillance, à l'exception des salariés du groupe qui seront désignés en 2021, sous réserve de l'adoption de la modification statutaire qui sera proposée à la prochaine Assemblée Générale en vue de prévoir les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

En effet, les salariés du groupe ne reçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats au sein de l'une des sociétés du groupe.

Il est précisé que, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 de la modification statutaire permettant aux membres du conseil de prendre des décisions par voie de consultation écrites, ces consultations écrites ne donneront pas lieu à rémunération.

Les principes de la politique de rémunération sont donc les suivants :

| | Proportion de la part variable basée sur l'assiduité |
|---|---|
| Conseil de Surveillance | |
| Président | 100 % |
| Vice-Président | 100 % |
| Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés | N/A |
| Autres membres du Conseil de Surveillance | 100 % |
| Comité d'Audit | |
| Président du Comité d'Audit | 100 % |
| Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés et membre du Comité d'Audit ⁽¹⁾ | N/A |
| Autres membres du Comité d'Audit | 100 % |

(1) Cette précision est apportée dans l'hypothèse où un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés serait nommé au Comité d'Audit.

La répartition de la rémunération entre les membres du Conseil de Surveillance est déterminée sur la base de la participation effective de chacun des membres aux réunions du conseil et le cas échéant du Comité d'Audit, étant précisé que le Président du conseil et le Président du Comité d'Audit perçoivent un montant majoré.

Le règlement de la rémunération due au titre de l'exercice écoulé est effectué par Bonduelle SCA, en deux fois (janvier et juin) pour la rémunération due au titre de la période écoulée.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les membres du Conseil de Surveillance, en ce inclus son Président, ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération variable, d'attribution d'options d'actions ou d'actions de performance, ni d'aucun autre avantage.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables, le ou les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés du groupe qui sera ou seront désignés en 2021 seront titulaires d'un contrat de travail avec la société ou l'une de ses filiales et, à ce titre, percevront une rémunération



correspondant à la fonction qu'ils occupent (salaire et, le cas échéant, intéressement, participation, rémunération variable et/ou actions gratuites).

La politique ainsi mise en œuvre, qui se traduit par une rémunération dont le montant global, fixé par les actionnaires en Assemblée Générale, n'a pas évolué depuis 2017 et prend en compte la participation effective des membres aux réunions du conseil et du Comité d'Audit pour la détermination de cette rémunération dont la totalité est variable, permet d'aboutir à une rémunération mesurée, équilibrée et équitable qui respecte parfaitement l'intérêt social et contribue à la pérennité de la société.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 226-8-1, III. du Code de commerce, le Conseil de Surveillance pourrait décider de déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire et subordonnée à la survenance de circonstances exceptionnelles, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société, par exemple la réalisation de missions spécifiques ponctuelles. Une telle dérogation temporaire serait rendue publique et motivée, en particulier au regard de l'intérêt social du groupe et de sa pérennité.

3.4.2 Présentation des éléments de rémunération et avantages de toutes natures des mandataires sociaux soumis à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020

À titre liminaire, il est rappelé les termes du communiqué du 29 mai 2020, par lequel l'actionnaire familial de référence, les administrateurs et les dirigeants de Bonduelle ont souhaité soutenir ceux qui ont le plus souffert de la crise. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA ont décidé de renoncer à 20 % de leur rémunération.

3.4.2.1 Rémunérations du gérant versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2019-2020 (article L. 226-8-2 du Code de commerce)

| | Exercice 2018-2019 | | Exercice 2019-2020 | |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS | | | | |
| Autre rémunération ⁽¹⁾ | 1 815 425 | 1 810 883 | 1 365 509 | 1 815 425 |
| TOTAL | 1 815 425 | 1 810 883 | 1 365 509 | 1 815 425 |

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Aucune autre rémunération n'est perçue par le gérant.

3.4.2.2 Rémunérations et avantages du Président du Conseil de Surveillance versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019-2020

| | Exercice 2018-2019 | | Exercice 2019-2020 | |
|---|--------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués ⁽¹⁾ | Montants versés |
| Martin Ducroquet | | | | |
| Rémunération en qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance | 12 100 | 11 000 | 12 760 | 12 800 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| TOTAL | 12 100 | 11 000 | 12 760 | 12 800 |

La rémunération est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés. Aucune autre rémunération n'est perçue par le Président du Conseil de Surveillance, en ce inclus les options de souscription ou d'achat d'actions ou actions de performance. Il est précisé qu'aucune autre rémunération n'a été versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au Président du Conseil de Surveillance. L'écart entre les montants attribués et les montants versés s'explique par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont pour une partie versés sur l'exercice en cours et pour l'autre partie au cours de l'exercice précédent.

(1) Réduction de 20 % prise en compte.

3.4.2.3 Ratios d'équité en application de l'article L. 225-37-3

Compte tenu de l'absence de salarié au sein de la société Bonduelle SCA, le ratio d'équité mentionné à l'article L. 225-37-3 est inapplicable.

3.4.2.4 Rémunérations et avantages des membres du Conseil de Surveillance versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019-2020

| (en euros) | Exercice 2018-2019 | | Exercice 2019-2020 | |
|--|--------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués ⁽¹⁾ | Montants versés |
| Mandataires sociaux non exécutifs | | | | |
| Isabelle Danjou | | | | |
| Rémunérations | 11 000 | 9 900 | 8 800 | 11 000 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Laurent Bonduelle | | | | |
| Rémunérations | 6 600 | 5 500 | 4 840 | 5 500 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Matthieu Duriez | | | | |
| Rémunérations | 8 800 | 6 600 | 4 840 | 6 600 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Cécile Girerd-Jorry | | | | |
| Rémunérations | N/A | N/A | 4 400 | N/A |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Elisabeth Minard | | | | |
| Rémunérations | 6 600 | 5 500 | 2 200 | 6 600 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Yves Tack ⁽²⁾ | | | | |
| Rémunérations | N/A | 3 300 | N/A | N/A |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Jean-Michel Thierry | | | | |
| Rémunérations | 3 300 | N/A | 9 440 | 7 700 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Marie-France Tisseau ⁽³⁾ | | | | |
| Rémunérations | 4 400 | 6 600 | N/A | 1 100 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Jean-Pierre Vannier | | | | |
| Rémunérations | 12 100 | 5 500 | 8 800 | 11 000 |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| Marie-Ange Verdickt | | | | |
| Rémunérations | 12 100 | 11 000 | 5 200 | 11 800 |
| Autres rémunérations | - | - | 7 040 | - |
| Corinne Wallaert | | | | |
| Rémunérations | N/A | N/A | 2 640 | N/A |
| Autres rémunérations | - | - | - | - |
| TOTAL | 64 900 | 53 900 | 58 200 | 61 300 |

La rémunération est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés. Aucune autre rémunération n'est perçue par les mandataires sociaux non exécutifs, en ce inclus les options de souscription ou d'achat d'actions ou actions de performance. Il est précisé qu'aucune autre rémunération n'a été versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exception de Marie-Ange Verdickt qui a perçu une rémunération au titre de son mandat d'administrateur de Bonduelle SA depuis le 6 décembre 2019. L'écart entre les montants attribués et les montants versés s'explique par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont pour une partie versés sur l'exercice en cours et pour l'autre partie au cours de l'exercice précédent.

(1) Réduction de 20 % prise en compte.

(2) Le mandat d'Yves Tack a pris fin des suites de son décès intervenu au cours de l'exercice 2017-2018.

(3) Le mandat de Marie-France Tisseau a pris fin à l'issue du conseil du 28 février 2019.

3.4.3 Ratios et évolution annuelle de la rémunération (article 26.2 du Code Afep-Medef)

En vertu de l'article 26.2 du Code Afep-Medef, les ratios sont les suivants :

| | Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération des salariés de Bonduelle SA sur une base équivalent temps plein : | Président du conseil | Gérant |
|--------------------|---|-------------------------|--------|
| Exercice 2015-2016 | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ | 0,22 | 30,16 |
| | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération médiane des salariés ⁽²⁾ | 0,26 | 34,57 |
| Exercice 2016-2017 | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ | 0,21 | 31,20 |
| | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération médiane des salariés ⁽²⁾ | 0,25 | 37,22 |
| Exercice 2017-2018 | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ | 0,20 | 35,91 |
| | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération médiane des salariés ⁽²⁾ | 0,24 | 44,31 |
| Exercice 2018-2019 | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ | 0,24 | 35,97 |
| | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération médiane des salariés ⁽²⁾ | 0,30 | 44,27 |
| Exercice 2019-2020 | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ | 0,24 | 25,62 |
| | Ratio rémunération du dirigeant mandataire/ rémunération médiane des salariés ⁽²⁾ | 0,30 | 32,19 |

(1) Salaire brut moyen des salariés ayant travaillé 95 % de l'année en équivalent temps plein travaillant en France employés par une des entités françaises du groupe consolidé, auquel il a été appliqué 40 % de charges patronales, correspondant au taux moyen annuel desdites charges.

(2) Salaire brut médian des salariés ayant travaillé 95 % de l'année en équivalent temps plein travaillant en France employés par une des entités françaises du groupe consolidé, auquel il a été appliqué 40 % de charges patronales, correspondant au taux moyen annuel desdites charges.

Informations relatives aux rémunérations

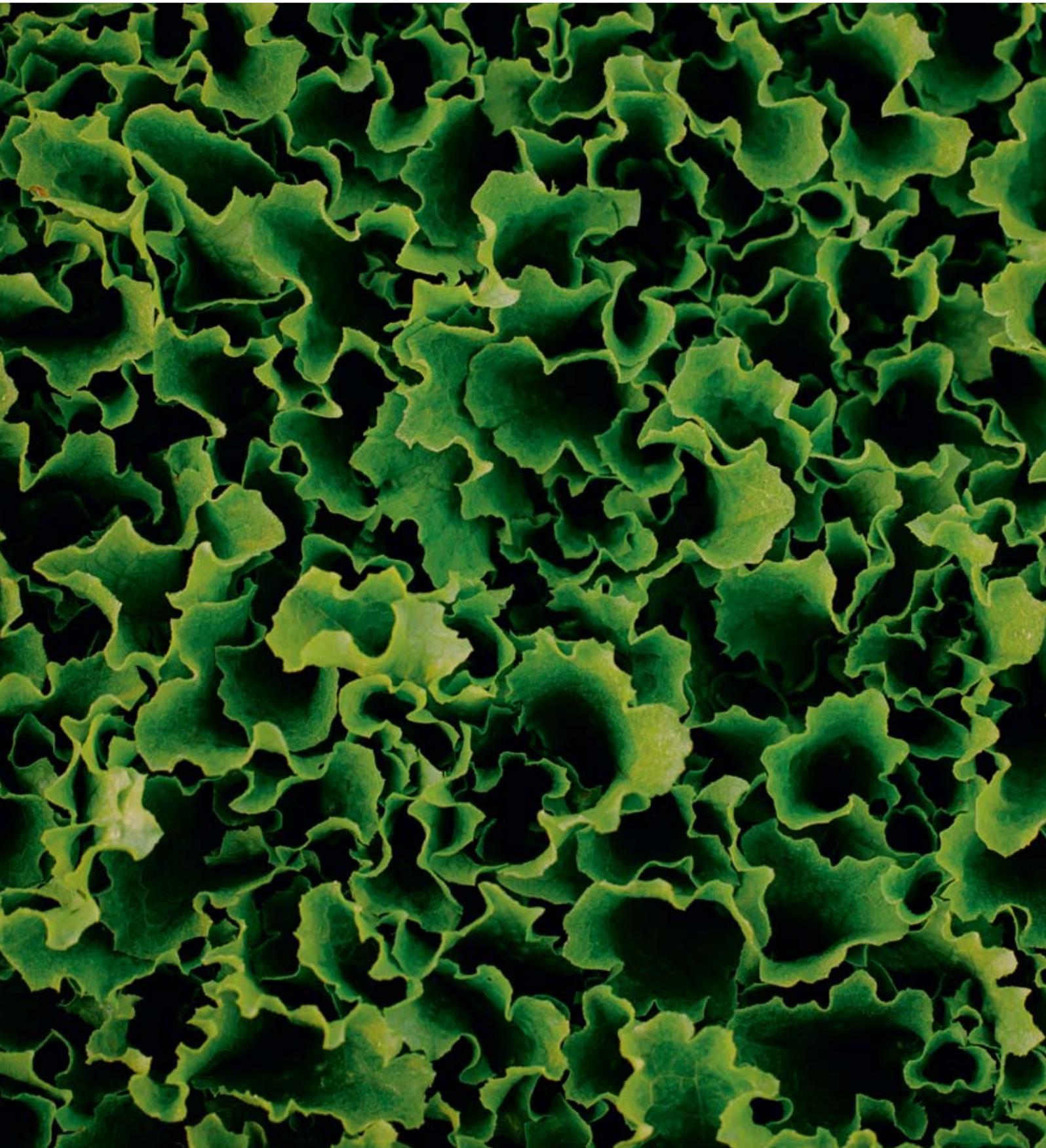
| | Évolution annuelle de la rémunération attribuée du Président du conseil (N/N-1) | | Évolution annuelle de la rémunération attribuée du gérant (N/N-1) | | Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés (N/N-1) ⁽¹⁾ | | Évolution annuelle des performances de la société (N/N-1) | | | | Évolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1) | |
|--------------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---|----------------|---------------------------------|----------------|---|--------|
| | | | | | | | Résultat consolidé net en milliers d'euros | | REBITDA net en milliers d'euros | | Ratio/rémunération moyenne des salariés de la société | |
| | Montant brut | Évolution en % | Montant brut | Évolution en % | Montant | Évolution en % | Montant | Évolution en % | Montant | Évolution en % | Président du conseil | Gérant |
| Exercice 2015-2016 | 9 900,00 € | N/A | 1 341 800,00 € | N/A | 44 486,96 € | N/A | 53 673 € | N/A | 178 233 € | N/A | 0,31 | 42,23 |
| Exercice 2016-2017 | 9 900,00 € | 0,00 % | 1 496 700,00 € | 11,54 % | 47 972,58 € | 7,84 % | 59 808 € | 11,43 % | 187 206 € | 5,03 % | 0,29 | 43,68 |
| Exercice 2017-2018 | 9 900,00 € | 0,00 % | 1 810 883,35 € | 20,99 % | 50 424,08 € | 5,11 % | 72 328 € | 20,93 % | 212 134 € | 13,32 % | 0,27 | 50,28 |
| Exercice 2018-2019 | 12 100,00 € | 22,22 % | 1 815 425,00 € | 0,25 % | 50 470,42 € | 0,09 % | 72 574 € | 0,34 % | 213 087 € | 0,45 % | 0,34 | 50,36 |
| Exercice 2019-2020 | 12 760,00 € | 5,45 % | 1 365 509,63 € | (24,78) % | 53 299,92 € | 5,61 % | 54 602 € | (24,76) % | 198 071 € ⁽²⁾ | (7,05) % | 0,34 | 35,87 |

(1) Salaire brut moyen des salariés ayant travaillé 95 % de l'année en équivalent temps plein travaillant en France employés par une des entités françaises du groupe consolidé, auquel il a été appliqué 40 % de charges patronales, correspondant au taux moyen annuel desdites charges.

(2) Hors IFRS 16 en 2019-2020.

3.5 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital de la société est détaillée en parties 7.1.2 et 7.2.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont précisées en partie 7.2 « Actionariat ».
- Aucun détenteur ne possède de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, sont précisés en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont détaillés en partie 7.2.3. « Pacte d'actionnaires ».
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement de la Gérance sont mentionnées en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- La modification des Statuts de la société se fait dans les conditions prévues par la réglementation.
- Les pouvoirs de la Gérance, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions sont précisés en parties 7.1.3 « Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation du capital » et 7.5 « Descriptif du programme de rachat d'actions ».
- Il n'y a pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Aucun accord ne prévoit d'indemnités pour la Gérance ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.



Rapport de la Gérance



| | | |
|------------|---|------------|
| 4.1 | Activité et résultats <small>RFA</small> | 148 |
| 4.1.1 | Chiffre d'affaires | 148 |
| 4.1.2 | Résultat opérationnel | 149 |
| 4.1.3 | Résultat net | 149 |
| 4.1.4 | Investissements et recherche et développement | 149 |
| 4.1.5 | Évolution des capitaux employés | 149 |
| 4.1.6 | Dettes financières et ratio d'endettement | 150 |
| 4.1.7 | Faits marquants de l'exercice | 150 |
| 4.1.8 | Événements postérieurs à la clôture | 151 |
| 4.1.9 | Perspectives | 151 |
| 4.1.10 | Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) | 152 |
| 4.1.11 | Comptes sociaux de Bonduelle SCA | 153 |
| 4.2 | Facteurs de risques <small>RFA</small> | 155 |
| 4.2.1 | Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel | 156 |
| 4.2.2 | Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel | 156 |
| 4.3 | Risques financiers, juridiques et politique de couverture <small>RFA</small> | 170 |
| 4.3.1 | Risques financiers | 170 |
| 4.3.2 | Risques sur actions | 171 |
| 4.3.3 | Risques juridiques | 172 |
| 4.3.4 | Couverture des risques non financiers | 173 |
| 4.4 | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques <small>RFA</small> | 174 |
| 4.4.1 | L'organisation du Groupe Bonduelle | 174 |
| 4.4.2 | Les acteurs de la gestion des risques du contrôle interne | 175 |
| 4.4.3 | Procédures de gestion des risques | 176 |
| 4.4.4 | Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable | 177 |
| 4.4.5 | Autres informations | 177 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Le rapport de la gérance intègre également la déclaration de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce présentée dans le chapitre 2.8 du document d'enregistrement universel.



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Introduction

Le Groupe Bonduelle affiche de nouveau une croissance de son chiffre d'affaires en 2019-2020 malgré une crise sanitaire sans précédent ayant impacté l'activité, de façon contrastée, au 2^e semestre, ces circonstances affectant négativement la rentabilité du groupe. Pour autant, la performance de celui-ci ainsi que sa santé financière restent solides.

Cette crise sanitaire a permis de mettre en exergue, en tant qu'acteur majeur de l'industrie agroalimentaire, l'engagement de l'ensemble des collaborateurs du groupe pour assurer la continuité d'approvisionnement des marchés autant que les valeurs de solidarité qui les animent. Cette performance démontre, elle, la pertinence d'un portefeuille d'activités diversifié tant au plan des technologies que des circuits de distribution et des géographies et de sa stratégie de long terme.

4.1 Activité et résultats

4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 2 854,9 millions d'euros au terme de l'exercice 2019-2020 (1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020), en progression de + 2,8 % en données publiées et + 1,4 % en données comparables ⁽¹⁾.

Zone Europe

La zone Europe, représentant 45,5 % de l'activité sur l'exercice, affiche une stabilité globale à + 0,2 % en données publiées et + 0,3 % en données comparables ⁽¹⁾.

Si le début d'exercice était marqué par une croissance des activités conserve et surgelé à marques (Bonduelle et Cassegrain), et un segment frais en léger retrait, la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a accentué cette tendance, la baisse de fréquentation des rayons et l'accroissement de la consommation à domicile bénéficiant majoritairement aux produits dits de longue conservation au détriment des produits frais. L'activité restauration hors foyer (restauration commerciale et restauration sociale), en croissance en cumulé à fin février, s'est vue fortement impactée par les mesures de confinement, principalement en surgelé et frais.

Dans un environnement marqué par la pandémie de la COVID-19, la bonne tenue des activités de conserve en *retail*, portées par les marques du groupe, ne suffit pas à contrebalancer les difficultés dans le frais et une activité de restauration hors foyer toujours sinistrée même si une reprise lente, mais progressive, est constatée en toute fin de période.

Zone hors Europe

Le chiffre d'affaires de la zone hors Europe, représentant 54,5 % de l'activité sur l'exercice, affiche une variation de + 5,1 % en données publiées et + 2,3 % en données comparables ⁽¹⁾.

Avant la crise sanitaire du printemps, l'activité hors Europe a été portée par une croissance soutenue en Eurasie d'une part, grâce aux innovations à la marque Bonduelle, et en Amérique du Nord d'autre part, au travers des capacités retrouvées en *long life* avec la montée en puissance du site de conditionnement de Lebanon (Pennsylvanie, USA) et de bases de comparaison devenues normalisées de l'activité frais (salades en sachet, solutions de repas). Aux 2^e et 3^e trimestres, les 3 technologies affichaient des taux de croissance positifs, la crise sanitaire impactant plus tardivement ces zones.

Dans le contexte de crise sanitaire, même si les activités de longue conservation ont bénéficié d'achats de précaution de la part des consommateurs puis d'une activité restant

(1) Données comparables, soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne ;
- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu.



soutenue, les mesures de confinement entraînant l'arrêt brutal des activités de restauration hors foyer ont pesé sur la croissance du chiffre d'affaires. Aux États Unis, le segment du frais, orienté sur les habitudes de consommation nomade (*bowls*), a particulièrement souffert de la crise sanitaire et des mesures de confinement liées, même si un redressement de cette consommation est constaté sur le mois de juin.

4.1.2 Résultat opérationnel

Au titre de l'exercice 2019-2020, le Groupe Bonduelle affiche une rentabilité opérationnelle courante de 108,7 millions d'euros contre 123,7 millions d'euros l'exercice précédent, pénalisée par la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 et dont l'impact sur la rentabilité du groupe est estimé entre 7 et 10 millions d'euros, facteur explicatif de l'écart constaté avec l'objectif de rentabilité annoncé en octobre 2019.

Cet impact comprend essentiellement les surcoûts engendrés par les mesures de protection des collaborateurs mises en place (distanciation sociale, désinfection, équipements...) entraînant des baisses de productivité, les pertes liées au respect des engagements agricoles, en particulier dans le frais, les primes d'engagement versées aux personnels en usine, partiellement compensées par des économies (frais de déplacement, marketing notamment).

Les activités de longue conservation (conserves et surgelés) et frais prêts à consommer (salades en sachet, salades traiteur, bols de salade) ont toutes deux, dans des proportions variables, été impactées par des surcoûts. Les activités de longue conservation ont pu compenser ces surcoûts grâce au surcroît d'activité, en particulier en Europe du fait de la part des produits à marques nationales (Bonduelle, Cassegrain) dans le portefeuille produits comparé à la zone Amériques où prédominent les ventes à marque de distributeurs. En revanche, pour l'activité frais prêts à consommer, est venue s'ajouter, en sus des surcoûts, une baisse de chiffre d'affaires, entraînant une dégradation de sa rentabilité, en particulier en Amérique du Nord du fait de la taille relative de ce segment dans cette zone. Malgré ce contexte et l'évolution constatée de sa rentabilité, le groupe n'a pas réduit significativement ses investissements marketing comparés à l'exercice précédent.

Après prise en compte de charges non récurrentes (6,8 millions d'euros), principalement liées à une alerte sanitaire aux États-Unis sur le segment frais ayant impacté l'ensemble du marché au premier semestre, le résultat opérationnel du Groupe Bonduelle s'établit à 101,9 millions d'euros contre 115,8 millions d'euros l'exercice précédent.

4.1.3 Résultat net

Le résultat financier s'établit à - 25,9 millions d'euros, contre - 22,6 millions d'euros à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique à hauteur de 2,5 millions d'euros par l'application

de la norme IFRS 16 sur les locations financières, et pour 2,4 millions d'euros par un résultat de change négatif. La charge d'intérêt, correspondant aux intérêts payés sur les différents financements du groupe est en retrait, quant à elle, de 1,6 million d'euros. Le coût moyen de financement du groupe, déjà compétitif à 2,15 %, pourra être amené à diminuer encore à l'avenir, grâce au programme de Neu CP mis en place durant l'été.

La charge d'impôts s'établit à 21,3 millions d'euros, contre 20,6 millions d'euros l'exercice précédent et correspond à un taux d'impôt effectif de 28,1 %.

Après prise en compte de la charge d'impôts et du résultat financier, le résultat net du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2019-2020 s'établit à 54,6 millions d'euros, contre 72,6 millions d'euros l'exercice précédent.

4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de packaging et d'économies d'énergie, les investissements industriels de l'exercice s'élevant eux à 91,2 millions d'euros.

4.1.5 Évolution des capitaux employés

L'optimisation des capitaux employés du Groupe Bonduelle est une priorité à laquelle chacun a été sensibilisé, entre autres, par le biais de la démarche *Finance for Growth*. En définissant et partageant régulièrement en interne des indicateurs de mesure de la performance des principaux agrégats financiers, en formant les collaborateurs et en communiquant sur les enjeux, le Groupe Bonduelle a mis en place une gestion efficace de son besoin en fonds de roulement et de la gestion de ses investissements en général.

Au titre de l'exercice 2019-2020, les capitaux employés (total capitaux propres et dette financière nette, hors IFRS 16) s'affichent à 1 342,1 millions d'euros contre 1 379,7 millions d'euros l'exercice précédent. Ainsi, au 30 juin 2020, le ratio de retour sur capitaux employés (ROCCE ⁽¹⁾) s'établit à 8,- %, en repli de 100 bps par rapport à l'exercice précédent, pénalisé par l'évolution de la rentabilité, alors même que la rotation des actifs s'accélère. Une fois pris en compte les effets de l'application de la norme IFRS 16, les capitaux employés s'élevaient à 1 425,1 millions d'euros et le ratio de retour sur capitaux employés (ROCCE ⁽¹⁾) à 7,6 %.

(1) Résultat opérationnel courant avant impôt/capitaux employés.

4.1.6 Dette financière et ratio d'endettement

Malgré un renforcement de sa participation dans Soléal en début d'exercice, le Groupe Bonduelle affiche une dette financière nette (hors IFRS 16) en léger retrait au 30 juin 2020 à 631,- millions d'euros contre 654,7 millions d'euros l'exercice précédent.

Cette baisse de l'endettement financier net permet au ratio d'endettement de s'améliorer encore pour s'établir à 88,7 % contre 90,3 % au 30 juin 2019 (Ce ratio est de 100,8 % au 30 juin 2020 après application de la norme IFRS 16, et selon le même traitement, la dette financière nette s'élève à 715,2 millions d'euros).

La légère dégradation sur l'exercice de la rentabilité opérationnelle courante du groupe pèse sur le levier

d'endettement (dette nette/EBITDA récurrent) qui s'affiche ainsi à 3,19 (3,24 après IFRS 16) contre 3,07 en 2018-2019. Le contexte de taux bas persistant permet d'améliorer encore le coût moyen de la dette du groupe, qui poursuit sa baisse pour s'établir désormais à 2,15 % contre 2,41 % en 2018-2019. Par ailleurs, mettant à profit la solidité de sa structure financière et de ses ratios, le Groupe Bonduelle a mis en place sur l'exercice un programme de titres de créances négociables de 300 millions d'euros de type NEU CP (ex. Billets de trésorerie) lui donnant accès à des contreparties additionnelles de financement court terme aux conditions financières particulièrement attractives.

Enfin, Le groupe dispose d'un montant de 576 899 actions propres soit une contre-valeur, sur la base du cours au 30 juin 2020 de 21,45 euros, de 12,4 millions d'euros, autocontrôle générateur d'un endettement et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres.

Endettement financier net

| (en millions d'euros) | Au 30/06/2018 | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 Hors IFRS 16 | Au 30/06/2020 Inc. IFRS 16 |
|--|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Endettement financier net | 617,4 | 654,7 | 631, | 715,2 |
| Capitaux propres | 646,8 | 725,- | 711,1 | 709,9 |
| Dette financière nette sur fonds propres | 95,4 % | 90,3 % | 88,7 % | 100,8 % |
| Dette nette/REBITDA | 2,91 | 3,07 | 3,19 | 3,24 |

4.1.7 Faits marquants de l'exercice

L'actionnaire familial de référence, les administrateurs et les dirigeants de l'entreprise Bonduelle solidaires dans la crise COVID-19

Conformément au communiqué de presse daté du 29 mai 2020, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2020, au titre du dividende de l'exercice 2019-2020, une réduction de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe. Ce projet a reçu le soutien du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA ont décidé de renoncer à 20 % de leurs jetons de présence. Le Président et les membres de la Direction générale ont, quant à eux, diminué de 20 % leur rémunération fixe sur la période de confinement.

Ces sommes contribuent à financer la prime destinée aux collaborateurs qui n'ont jamais cessé de travailler en usine et se sont engagés avec fierté, en mettant de côté leurs inquiétudes légitimes, pour assurer l'accès à l'alimentation de tous. Les sommes collectées permettent également de compenser la perte de salaire des collaborateurs dont le niveau de rémunération est le plus faible et d'aider les salariés confrontés à des situations médicales difficiles.

Bonduelle, membre fondateur de B Movement Builders

Inspirée par le *leadership* de la communauté mondiale des entreprises certifiées B Corp, B Movement Builders regroupe des entreprises multinationales cotées en Bourse et orientées vers un but précis, avec pour ambition de transformer l'économie mondiale et de soutenir la création de valeur, à long terme, pour toutes les parties prenantes.

Il s'agit d'une initiative inédite. L'ensemble des entreprises fondatrices totalise un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards de dollars US et 250 000 salariés.

Les membres fondateurs, pionniers du B Movement Builders, sont le Groupe Bonduelle, l'entreprise sidérurgique Gerda, l'entreprise de parfums et d'arômes Givaudan et le détaillant Magalu, avec comme mentors Danone et Natura&Co. Bien que la certification ne porte pas sur leurs performances, les entreprises souhaitant rejoindre le B Movement Builders font l'objet d'une première sélection pour être éligibles. Leurs efforts continus seront supervisés par le conseil consultatif indépendant des normes de B Lab.

Cette démarche s'inscrit dans l'ambition du groupe d'être une entreprise non pas la meilleure du monde, mais la meilleure pour le monde et sa quête d'une certification B Corp à l'horizon 2025.

Dans ce cadre, la Gérance proposera l'inscription de sa raison d'être dans les Statuts de Bonduelle SCA à l'occasion de son Assemblée Générale du 3 décembre 2020.



Prise de participation conjointe minoritaire dans la start-up russe Elementaree

Bonduelle a annoncé le 4 mai 2020 avoir participé à un tour de table avec le fonds souverain de la Fédération de Russie RDIF et pris une participation minoritaire au capital d'Elementaree, une société de fabrication et de livraison de kits de repas préparés (*meal kits*), l'un des *leaders* du marché en très forte croissance des *meal kits* dans les agglomérations de Moscou et Saint-Pétersbourg. Cette opération, d'un montant financier limité, illustre l'ambition du Groupe Bonduelle d'être le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale au travers ici d'une commercialisation directe aux consommateurs sous des canaux innovants.

Évolution de l'actionnariat de la société Soléal (France)

Présent depuis plus de 40 ans dans le Sud-Ouest de la France, Bonduelle, actionnaire à 48 % de la société Soléal, a acquis en juillet 2019 l'essentiel des participations des coopératives Euralis, Maïsador et Vivador dans la société.

La société Soléal comprend 2 sites de transformation de maïs doux et de légumes dans le Sud-Ouest de la France (Labenne et Bordères). Cette évolution de l'actionnariat de Soléal s'accompagne d'engagements d'approvisionnement, renforçant ainsi le partenariat long terme avec les producteurs, et permettra une compétitivité accrue pour le Groupe Bonduelle.

Communication institutionnelle

Bonduelle présentait en 2018-2019 son Manifesto et dévoilait sa signature « La nature, notre futur ». De profondes convictions qui se formalisent en 2019-2020 avec The B! Pact (voir partie 2.2.1.3 The B! Pact), des engagements de l'entreprise autour de trois piliers majeurs : la Planète, l'Alimentation, et les Hommes.

- Pour la Planète, avec des engagements sur les emballages des produits, sur la réduction des gaz à effet de serre et le développement des techniques culturelles alternatives.
- Pour l'Alimentation, avec un objectif d'impact positif de l'ensemble de ses marques et le développement de la Fondation Louis Bonduelle.

- Pour les Hommes, en confirmant des relations fortes avec les communautés locales et en plaçant la cible du 0 accident de travail au cœur des préoccupations du quotidien.

Ces objectifs formalisés constituent une partie de la feuille de route qui met le groupe sur la voie de la certification B Corp.

4.1.8 Évènements postérieurs à la clôture

Bonduelle optimise son financement grâce à la mise en place d'un programme de Neu CP de 300 millions d'euros

Dans une logique de recherche constante d'optimisation de ses financements, Bonduelle a mis en place un programme de titres de créances négociables à court terme (Neu CP) de 300 millions d'euros. L'émission inaugurale a été réalisée le 29 juillet 2020 à des conditions particulièrement compétitives, soulignant une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans la solidité financière du groupe.

Ce programme, permettant d'accéder à une nouvelle ressource de financement court terme désintermédiée et flexible, se substitue à des lignes de financement confirmées qui restent disponibles pour le groupe.

4.1.9 Perspectives

L'évaluation de la performance du groupe tant en termes de croissance que de rentabilité sera étroitement liée à l'évolution des contextes sanitaire, économique et de consommation. Sur la base d'une absence de dégradation de la situation sanitaire et d'une reprise progressive de l'activité de restauration hors foyer, le groupe se fixe un objectif de croissance du chiffre d'affaires à données comparables⁽¹⁾ et de taux de marge opérationnelle courante sensiblement équivalents à ceux de l'année précédente.

Conformément aux engagements pris, la Gérance proposera un dividende de 0,40 euro lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020. À l'occasion de cette même Assemblée Générale, la Gérance proposera une augmentation de capital réservée à ses partenaires agriculteurs dans une logique de partage de la création de valeur.

(1) Données comparables, soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne ;
- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu.

4.1.10 Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale au développement durable. Bonduelle a reconduit en 2019-2020 sa participation aux ODD, qui visent à éradiquer la faim et la pauvreté d'ici 2030, tout en reconnaissant que le développement humain et la préservation de notre planète vont de pair (voir partie 2.2.1.3 The B! Pact). L'entreprise a par ailleurs confirmé ses engagements en délivrant une communication sur le progrès de niveau *GC Advanced* auprès du *Global Compact*. En 2020, le Groupe Bonduelle est devenu membre fondateur du *B Movement builders*, une étape clé supplémentaire dans son chemin vers la certification *B Corp* (2.2.2.1 *B Movement Builders*).

Transparence et reconnaissance

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, le groupe a obtenu dès 2012 le niveau d'application B+ du *Global Reporting Initiative* (GRI) pour son rapport RSE. Depuis 2015, ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle. Le cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent document. Bonduelle fait partie depuis 2009 de l'index *Gaïa*, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable. Le Groupe Bonduelle est également membre de l'indice *Euronext IAS* (indice de l'actionariat salarié).

Co-construction avec les parties prenantes

Bonduelle est engagé depuis 2003 dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, à l'emballage et au transport de ses produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la construction d'une matrice de matérialité avec ses parties prenantes (voir partie 2.10.3.2 Consultation des parties prenantes), outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires du groupe en matière de RSE. La volonté du groupe d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes (voir partie 2.10.4 Modalités de dialogue avec les parties prenantes) est renforcée par ses efforts de transformation pour devenir une entreprise certifiée *B Corp*.

Dialogue avec le grand public

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du *World Forum* pour l'économie responsable. L'événement est organisé chaque année en octobre en France. L'édition 2020 du *World Forum* a pour thème *Save the last chance*, l'occasion pour Bonduelle de présenter sa volonté de devenir une entreprise à impact positif et de proposer à ses collaborateurs de suivre l'ensemble des événements. Par ailleurs, pour sa cinquième participation à la plus grande manifestation agricole française, le *Salon international de l'agriculture de Paris*, l'objectif de Bonduelle a été de présenter son *B! Pact* et les 7 engagements responsables de la marque Bonduelle. Le salon a été un moment d'échanges privilégiés entre l'entreprise Bonduelle, ses agriculteurs partenaires et les consommateurs. Chaque jour, des agriculteurs partenaires de Bonduelle étaient présents pour expliquer au grand public leur métier et la production de légumes, salades de plein champ ou de champignons.

Engagements sociétaux en faveur des communautés

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale de ses implantations une priorité. L'objectif est de mobiliser les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux (voir 2.6.4.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés). La *Fondation Louis Bonduelle*, quant à elle, est née en 2004 du désir du groupe de contribuer aux enjeux de santé publique liés à l'alimentation. Elle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires, dans tous les pays où Bonduelle est implanté. À travers sa fondation d'entreprise, le groupe lance notamment des appels à projets destinés à soutenir les initiatives locales dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir (voir 2.5.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable).

Promotion de la diversité

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité (voir 2.6.7 Diversité) et se reflète notamment dans les évolutions des organes de direction et de la gouvernance du groupe.

Utilisation durable des ressources

L'eau constitue pour les sites industriels une énergie au même titre que la vapeur, l'électricité ou l'air comprimé. Son management est intégré au référentiel international



ISO 50001 de management de l'énergie. Les développements en supervision industrielle associent également le pilotage de l'eau. Bonduelle maîtrise également les effluents produits par son activité industrielle en nettoyant, quand c'est nécessaire, l'eau qu'il rejette par station de traitement ou épandage agricole (voir 2.4.4 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau). Pour ses autres énergies, Bonduelle conduit une politique active de réduction de son empreinte carbone (voir 2.4.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence). Le premier chantier concerne la substitution des énergies les plus polluantes en termes d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, le fioul lourd n'est plus utilisé comme combustible dans l'entreprise depuis 2013-2014. Les autres axes portent sur le recours à des énergies alternatives locales, comme le bois-énergie et le biogaz. L'objectif du groupe est de soutenir des projets novateurs afin de promouvoir l'usage des énergies alternatives locales (voir 2.4.2.2 Actions de Bonduelle en faveur de sa transition énergétique pour une croissance verte).

Prévention et gestion des déchets

La baisse des déchets issus des activités industrielles de Bonduelle est détaillée dans la partie 2.4.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire. La sensibilisation des consommateurs est un autre levier pour lutter contre le gaspillage des ressources. Sur les emballages des produits figurent des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente. Côté gaspillage alimentaire, le groupe propose différents emballages (durée de conservation, taille) permettant au consommateur de faire des choix adaptés en fonction de son type de foyer et de consommation. La taille de la portion est également précisée sur les produits. Enfin, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle proposent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

4.1.11 Comptes sociaux de Bonduelle SCA

Compte de résultat

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 35,6 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

1. d'un résultat financier qui représente un produit net de 27,6 millions d'euros et s'établit comme suit :
 - intérêts et charges assimilés de 2,5 millions d'euros,
 - dividendes reçus de Bonduelle SA de 30,1 millions d'euros ;
2. d'un résultat d'exploitation s'élevant à - 2,6 millions d'euros, principalement constitué de la rémunération de la Gérance ;

3. d'un résultat exceptionnel en perte de 0,1 million d'euros ;
4. d'un produit d'impôt de 10,7 millions d'euros lié à l'intégration fiscale.

Bilan

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l'actif immobilisé, essentiellement financier, représente 603 millions d'euros ;
2. les capitaux propres s'élèvent à 448 millions d'euros.

Il n'y a pas de créances clients au 30 juin 2020.

Les dettes fournisseurs représentent 0,2 million d'euros et sont non échues.

Les délais de paiements de référence utilisés pour les créances clients et les dettes fournisseurs sont les délais légaux et contractuels.

Dividendes

Voir paragraphe 7.3.2 du chapitre 7. Informations sur la société et son capital.

Informations sur le capital

Au 30 juin 2020, le capital de la société est composé de 32 538 540 actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 50 538 040.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SA avec 22,34 % du capital et 28,50 % des droits de vote exerçables ;
- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 9,74 % du capital et 10,64 % des droits de vote exerçables.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,91 %.

La Gérance, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2018 a consenti 264 596 actions au cours de l'exercice à des salariés au travers de différents plans d'attributions gratuites d'actions dont le détail figure en note 18 de l'annexe des comptes sociaux.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site www.amf-france.org.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Voir notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Détail du programme de rachat d'actions propres - Exercice 2019-2020

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société Bonduelle SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2019-2020 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

| (en euros) | Quantités | Prix unitaire moyen | Valorisation |
|--|----------------|---------------------|-------------------|
| Actions propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2019-2020 | 444 544 | 19,22 | 8 542 440 |
| Actions propres achetées durant l'exercice 2019-2020 | 247 803 | 19,40 | 4 808 020 |
| Actions propres vendues durant l'exercice 2019-2020 | (115 448) | 22,15 | (2 556 797) |
| Reclassement à la valeur nette d'actions propres affectées à des plans d'actions | | | |
| Revalorisation au cours de clôture des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités | | | (110 833) |
| NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019-2020 | 576 899 | 18,52 | 10 682 830 |
| Valeur nominale des actions propres détenues | | | 1,75 |

Le coût du contrat d'animation du cours de Bourse par la société EXANE s'est élevé à 49 701 euros TTC pour l'exercice 2019-2020.

| Motifs des acquisitions d'actions propres | % du capital |
|---|--------------|
| Animation du cours de Bourse (contrat de liquidités) | 0,30 % |
| Actionnariat salarié | 0,46 % |
| Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (<i>stock-options</i>) | Néant |
| Opérations de croissance externe | Néant |
| Annulation | Néant |

| | Actionnariat Salarié | Couverture de valeurs mobilières | Opérations de croissance externe | Annulation |
|---|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|
| Volume des actions utilisées (en nombre d'actions) | 21 221 | - | - | - |

Résultat financier des cinq derniers exercices

Voir paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

Indicateurs alternatifs de performance : le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes comptables. Les principaux indicateurs sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés, en partie 5 du présent document.



4.2 Facteurs de risques - GRI 102-11

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence - pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs - a une approche prudente et responsable à l'égard des risques identifiés.

Bonduelle a procédé à la revue et à l'analyse de sa cartographie des risques et de l'ensemble des risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses objectifs. Le groupe a également procédé à la hiérarchisation de ces risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont présentés ci-après et intègrent ainsi les principaux risques de la déclaration de performance extra-financière pour Bonduelle et ses parties prenantes.

La hiérarchisation des facteurs de risques a été effectuée en tenant compte de l'ampleur de l'impact négatif de la réalisation du risque et de la probabilité d'occurrence de ceux-ci. L'horizon de temps considéré pour analyser les risques a été le moyen terme. La méthodologie a été définie avec la Direction de l'audit interne.

Il a été procédé ensuite à une catégorisation des risques sélectionnés, par nature.

Cet exercice de hiérarchisation et de catégorisation a été mené dans le cadre d'ateliers de travail réalisés en mai 2019 réunissant des membres des Directions juridique, audit interne, financière, communication externe, gestion de crise et RSE. Des questionnaires individuels ont donné lieu à une première « cotation » des risques, puis des ateliers de convergence ont été organisés avec la méthode Delphi pour aboutir à un consensus.

Cette hiérarchisation et catégorisation a été revue cette année, notamment en raison de la crise de la COVID-19 entre mai et août 2020.

Ces éléments mis à jour ont été présentés et revus par la Direction générale du Groupe Bonduelle et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Le Groupe Bonduelle conduit par ailleurs des politiques d'atténuation de ces risques. Les plans d'actions sont revus et validés par sa Direction générale et sont examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Les catégories de risques figurant ci-après ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant déterminé par le Groupe Bonduelle à la date du présent document d'enregistrement universel.

Les présentes informations seront revues annuellement à l'occasion de la rédaction du document d'enregistrement universel. Une revue plus approfondie sera réalisée tous les 2 à 3 ans ou en cas d'évènement nécessitant une revue immédiate de la cartographie des risques.

4.2.1 Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

L'appréciation des facteurs de risques est faite au regard des mesures de prévention, d'atténuation et de transfert des risques mises en place par le Groupe Bonduelle.

| Catégories de risques | Facteurs de risques | Risques extra-financiers |
|--|--|--------------------------|
| Risques liés à l'activité de Bonduelle | Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire | ✓ |
| | Ralentissement ou arrêt de production en période de haute activité | |
| | Dépendance vis-à-vis des tiers | |
| | Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs | |
| Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique | Variabilité climatique | ✓ |
| | Sols impropres à l'agriculture | ✓ |
| Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire | Atteinte à la réputation de Bonduelle | |
| | Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances | |
| | Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anti-concurrentielle | ✓ |
| | Répartition géographique des activités | |
| | Protection du savoir-faire | |
| Risques exogènes | Santé et sécurité | ✓ |
| | Cybercriminalité | |
| | Environnement économique, financier et géopolitique | |
| | Pandémie | |

4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

Catégorie 1 : Risques liés à l'activité de Bonduelle

- Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire
- Ralentissement ou arrêt de production en période de haute activité
- Dépendance vis-à-vis des tiers
- Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs



Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire

Description

Réfèrent de l'alimentation végétale, Bonduelle cultive, prépare et commercialise des produits en conserve, en surgelé et en frais.

Tandis que la qualité et la sécurité des aliments sont une exigence des clients et une attente évidente des consommateurs, Bonduelle, en tant que fabricant et fournisseur, est exposé à un risque avéré ou seulement perçu par le consommateur de nocivité, de contamination, et de controverse sanitaire, sur un produit ou une recette.

La notion de produit désigne ici tant le contenant (emballage) que le contenu. Les risques liés à la qualité et à la sécurité des produits incluent celui de non-conformité à la réglementation liée aux activités de fabrication et de distribution des produits alimentaires.

Ils peuvent provenir de l'activité de Bonduelle ou d'un fournisseur/sous-traitant, de l'amont industriel (qualité des sols, de l'eau et de l'air, fraude sur l'origine et la composition des matières premières) et de l'aval tout au long de la chaîne de production et de distribution des produits (présence de corps étrangers, qualité de conservation, suivi de la chaîne du froid...), avant la mise à disposition des produits auprès des consommateurs ou après leur distribution.

Constatés avant la mise à disposition des produits aux consommateurs, des problèmes de qualité ou de sécurité peuvent déclencher la perte ou la destruction de matières premières ou de produits entrant dans la composition ou étant en contact avec le produit. Cela pourrait également entraîner un arrêt de la production en période de haute activité.

Des conséquences sur la rentabilité des engagements commerciaux (pénalités ou coûts financiers supplémentaires en raison de la recherche de solutions alternatives pour les matières premières), ou encore des impacts marketing et commerciaux (en cas d'indisponibilité ou de diminution de la visibilité des produits Bonduelle sur le marché) pourraient apparaître.

Après la mise à disposition des produits, la réalisation de ces risques peut déclencher un rappel produit, que celui-ci soit réalisé « par précaution » ou non, et dans les cas les plus graves, une crise sanitaire.

Des décisions ou sanctions administratives (y compris financières) et leur publicité pourraient être prononcées à l'encontre de Bonduelle par les autorités habilitées. Des actions judiciaires en réparation, y compris *via* des actions de groupe, pourraient être intentées contre Bonduelle, entraînant à leur tour d'éventuelles conséquences financières.

Enfin, qu'elle soit basée sur des faits avérés ou non ou seulement perçus, une crise médiatique peut survenir. L'origine de cette crise médiatique peut aller de la simple critique sur les réseaux sociaux à la publicité néfaste par des autorités habilitées.

Dans ces cas, la confiance dans les produits du groupe serait entachée, en externe et en interne, y compris sur des produits non concernés.

Les ventes et le chiffre d'affaires de Bonduelle pourraient être affectés.

L'attractivité de Bonduelle en tant qu'employeur, émetteur et marque pourrait être atteinte.

La valeur créée par Bonduelle, et partagée avec ses parties prenantes (notamment les fournisseurs, les clients distributeurs et les actionnaires) diminuerait.

Gestion du risque

La qualité des produits, la sécurité des aliments et le respect des lois et règlements en la matière constituent les préoccupations majeures de Bonduelle de l'amont à l'aval.

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses. La politique de gestion des risques du groupe vise notamment à maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits. L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits, Bonduelle s'appuie sur sa Charte d'approvisionnement agronomique mondiale, qui encadre les relations avec les producteurs afin de garantir la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend du semis à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant sur différents domaines, tels que la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures. Les fournisseurs et autres sous-traitants de fabrication répondent quant à eux à des cahiers des charges très strictes concernant la qualité et la sécurité.

Par ailleurs, les dispositifs de maîtrise et de contrôle des risques, développés dans tout le groupe, permettent de maîtriser la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits.

Dans chaque *business unit* est établi un système de management de la qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, frais, etc.) et du contexte, notamment réglementaire, propre aux différentes implantations géographiques et aux caractéristiques des produits.

Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

- contrôle à réception des matières premières « végétaux », ingrédients et autres entrants de toute nature (eau, gaz notamment) et achats d'autres natures (emballages) ;
- contrôle de la qualité sur les lignes de production et des paramètres de sécurité alimentaire ;
- contrôles finaux des produits avant expédition.

Les procédés de fabrication de Bonduelle assurent en outre la traçabilité des végétaux et de tout élément composant ou étant en contact avec les produits (y compris emballages) utilisés aux produits finis, depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Cet engagement se traduit par un programme d'investissements conséquent en la matière.

Enfin, la sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité. Bonduelle a mis en place les moyens de maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP) lors des différents stades de l'élaboration des produits.

Un programme de contrôles et d'audits est appliqué par Bonduelle sur tous ses sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes. Il en est de même chez nos sous-traitants de fabrication.

Les usines Bonduelle sont également soumises à des démarches de certification. 98 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification qualité.

Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant la formation d'une *task force* impliquant les différentes fonctions de l'entreprise, et le cas échéant des représentants des fournisseurs ou clients concernés, ainsi qu'une agence de presse spécialisée.

Dans chaque *business unit*, un Comité de Pilotage pour la qualité a été mis en place. Des échanges thématiques entre *business units* ont également lieu.

Par ailleurs, la société dispose de polices d'assurance couvrant les pertes d'exploitation et les surcoûts liés à des problématiques de sécurité et de qualité de produits et de reconstitution d'image de marque de l'entreprise.

Ralentiement ou arrêt de production en période de haute activité

Description

Une large partie de l'activité de Bonduelle est saisonnière, un ralentiement ou arrêt de production en période de haute activité, en particulier lors de l'arrivée massive de matières premières en usine (périodes de récoltes), pourrait être particulièrement néfaste pour Bonduelle.

Ce risque pourrait trouver sa source dans la destruction d'un outil de production (incendie, explosion, catastrophe naturelle sur un site de production industrielle ou d'une plateforme logistique...), un accident, une pollution ou la présence d'une bactérie nécessitant un traitement spécifique et l'arrêt de l'usine concernée.

Ce risque pourrait également être provoqué par une épidémie ou une pandémie.

À noter qu'en fonction de l'existence de foyers infectieux, des lieux concernés et des effets de la maladie, le risque pourrait être :

- un ralentiement de l'activité, dû notamment à la mise en place de mesures barrières et protocoles de protection des salariés et des produits ;
- un arrêt partiel de l'activité avec fermeture d'un ou plusieurs sites ou ateliers en cas de contamination d'un grand nombre de ses salariés ou de la fermeture d'un de ses fournisseurs. En effet, dans ce dernier cas, il pourrait y avoir un risque lié aux éventuelles ruptures d'approvisionnement du fait de l'arrêt de fournisseurs ou de transporteurs ou des deux.

L'arrêt ou le ralentiement de la production en période de haute activité aurait des conséquences dommageables pour l'activité et les collaborateurs de Bonduelle (chômage technique), la disponibilité des produits Bonduelle, la réputation du groupe en fonction de l'origine de l'arrêt (ou du ralentiement) et à terme des conséquences sur les résultats du groupe.

Gestion du risque

La protection des actifs stratégiques du groupe, et en particulier des outils de production, fait l'objet d'une attention permanente. La répartition des sites sur des zones géographiques différentes de la côte ouest des États-Unis à l'Oural, permet de limiter les conséquences d'un ralentiement ou d'un arrêt de production en période de haute activité.

À l'échelle du groupe, une cartographie des sites de production a été réalisée afin d'évaluer le niveau de prévention de chaque site en fonction de son caractère stratégique. Cette cartographie permet de définir le plan de prévention des risques (en particulier incendie). Un programme d'audit, en lien avec notre asVureur, permet de revoir l'évaluation de ces risques. Une équipe dédiée est en charge de s'assurer de l'application du plan de prévention et du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Les *business units* mettent en œuvre les plans de maintenance des outils industriels, qui sont revus intégralement entre chaque campagne de récolte. Les sites disposent d'équipes dédiées à la maintenance et à la réparation des outils de production. À la suite des audits pilotés par le groupe, des plans de progrès sont également mis en place.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle dispose de polices internationales d'assurance couvrant les actifs du groupe ainsi que les pertes d'exploitation faisant suite à un sinistre.

**Dépendance vis-à-vis des tiers***Description***Concentration de la distribution**

Bonduelle vend principalement ses produits aux consommateurs ⁽¹⁾ par le biais de la grande distribution, particulièrement concentrée et opérant ses négociations par le biais de centrales d'achats.

Cette situation rend potentiellement le groupe vulnérable lors des négociations commerciales avec un risque de déréférencement.

Dépendance aux fournisseurs et risques sur les matières premières

Le groupe s'approvisionne auprès d'agriculteurs et de fournisseurs externes pour ses matières premières et ses emballages (boîtes métalliques en particulier). Ces approvisionnements se font pour certains achats directs et indirects auprès d'un nombre réduit d'intervenants sur le marché. En cas de défaillance de ces fournisseurs, la recherche d'alternatives pourrait s'avérer complexe et/ou coûteuse, engendrant d'éventuels impacts négatifs sur ses résultats et ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe.

Dépendance financière

Bonduelle procède au financement de ses activités ou de croissance externe par l'utilisation de ses ressources propres ou de ressources financières externes, notamment par endettement.

Gestion du risque

La diversification de nos marques et des pays de commercialisation (plus de 100 pays) ainsi que la recherche d'autres circuits de distribution permettent d'atténuer ce risque.

La politique d'approvisionnement du groupe est d'avoir sur les segments les plus restreints plusieurs opérateurs économiques de manière à diminuer les risques.

Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base principalement d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement afin de préserver les équilibres financiers de l'entreprise.

L'actionnaire familial a défini 3 objectifs dont ceux d'indépendance et de pérennité. Ces objectifs se traduisent par une diversification de ses sources de financements et une gestion équilibrée de son risque de contrepartie entre les acteurs bancaires et non bancaires. Bonduelle gère son risque de liquidité par la mise en place de lignes de crédit confirmées ; cette approche permet également d'offrir une flexibilité optimale des financements du groupe.

(1) Activité retail représentant +/- 75 % du chiffre d'affaires du groupe.

Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs

Description

Les produits Bonduelle doivent satisfaire aux goûts des consommateurs mais également répondre à de nouvelles attentes croissantes :

- naturalité & protection de l'environnement ;
- flexitarisme - régime alimentaire consistant à limiter sa consommation de viande et de poisson tout en ne se privant d'aucun type d'aliment ;
- nouveaux modes de consommation et de distribution.

Cette tendance est encore renforcée par les distributeurs qui ont de plus en plus d'exigences sur l'offre de produits qu'ils proposent notamment en matière de respect de l'environnement.

Par ailleurs, certains événements, telle une épidémie ou une pandémie peut provoquer un changement radical et rapide de préférence des consommateurs provoquant l'attractivité pour certains produits ou technologies (par exemple des produits de longue conservation tels les produits appertisés, des produits permettant davantage de cuisiner chez soi) la moindre attirance voire le rejet pour d'autres en raison de capacité limitée, d'un changement de mode de consommation.

Les consommateurs cherchant à limiter leurs déplacements et leurs sorties, auront tendance naturellement, comme cela s'est passé lors de la crise de la COVID-19 à moins fréquenter les magasins et donc limiter leurs achats en produits frais.

Ces changements de comportement, couplés à la nécessité de prendre des mesures pour maintenir l'activité (faire face notamment à l'absentéisme ou aux mesures de distanciation sociale et de désinfection), peuvent engendrer une baisse de chiffre d'affaires et des surcoûts de production.

Un changement d'habitude brutal des consommateurs et un manque d'anticipation à ces changements par Bonduelle pourraient avoir un impact sur l'attractivité des produits Bonduelle et sa distribution et, à terme, pourraient avoir un impact négatif sur ses activités et son chiffre d'affaires.

Gestion du risque

L'offre de Bonduelle, ancrée sur l'attrait croissant du végétal, est 100 % orientée vers le consommateur. Un suivi des modes de consommation et des goûts est effectué et prolongé par une politique d'innovation tournée vers des produits permettant de répondre aux nouveaux modes alimentaires, de consommation et d'achats.

Le Groupe Bonduelle a mis en place une politique volontariste d'innovation se traduisant au sein de son portefeuille de produits à marque par une proportion de plus de 10 % de produits lancés dans les 3 dernières années.

Afin de répondre à l'exigence de naturalité des consommateurs, Bonduelle a développé, sur ses trois technologies, son offre bio et est pionnier en matière de légumes « sans résidu de pesticides ». Le groupe a également réduit et prévoit de réduire encore davantage l'utilisation des additifs et conservateurs.

Bonduelle s'efforce en outre de concevoir des produits et emballages plus écologiques et responsables. Ainsi 95 % de ses emballages sont recyclables.

Bonduelle aide les consommateurs dans leur volonté de végétaliser leurs assiettes en leur proposant, en plus des légumes ingrédients ou accompagnements habituels, de véritables alternatives végétales, cœur de repas, rassasiantes et goûteuses.

Bonduelle accroît également sa présence dans tous les circuits *retail* en croissance (*on the go*, discounters, e-commerce). Déjà fortement présent en food service, Bonduelle développe des offres (ex : pépites) et services (ex : Greenologie) innovants permettant aux professionnels de la restauration de mettre davantage le végétal au cœur de leurs repas afin qu'eux-mêmes puissent répondre aux nouvelles tendances de leurs clients.

La crise de la COVID-19 a permis de démontrer la capacité du groupe à préserver la santé de ses collaborateurs tout en adaptant les chaînes de production afin de répondre à la demande.

Une collaboration constructive a également été mise en place avec la plupart des distributeurs.

L'offre diversifiée du groupe et la répartition des sites sur des zones géographiques distinctes permettent de limiter ces risques de rupture.

Catégorie 2 : Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique

- Variabilité climatique
- Sols impropres à l'agriculture

Variabilité climatique

Description

La disponibilité, la qualité et le prix des matières premières achetées par Bonduelle dépendent de la météo (ex : sécheresse, orages...). Les phénomènes liés au changement climatique ne font qu'amplifier l'impact du climat sur ces mêmes éléments. L'activité de Bonduelle est ainsi exposée à la variabilité climatique, à court terme, et à ses conséquences, à moyen terme : modification des régimes de pluies, événements climatiques extrêmes, sécheresses, assèchement des sols, disparition de certaines espèces.

Pour Bonduelle et l'amont agricole, les conséquences du dérèglement climatique seraient :

- une perturbation de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau ;
- un appauvrissement des sols, baisse des rendements des cultures, disparition de biodiversité, perturbation des écosystèmes ;
- une perturbation du développement de la plante altérant la qualité et le rendement.

En tant qu'acteur industriel, Bonduelle est également exposé au risque de subir l'impact d'un événement climatique extrême sur tout ou partie de son installation industrielle.

Ces changements pourraient atteindre l'activité de Bonduelle, celle de ses fournisseurs et de ses clients distributeurs, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires et la situation financière de Bonduelle.

Par ailleurs, certains bassins agricoles subiraient des pertes importantes de productivité, ce qui aurait des répercussions sur la disponibilité ou le prix des matières premières agricoles.

Gestion du risque

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Afin de limiter le risque climatique, le groupe fait également évoluer ses pratiques agricoles : déplacement des zones de culture, recherche de variétés adaptées à l'évolution du climat (sans OGM) et développement d'une irrigation préservant la ressource hydrique.

Bonduelle vise le déploiement de pratiques culturales alternatives pour protéger les sols sur 100 % des surfaces cultivées. Elles permettent également de préserver la biodiversité et l'eau, et réduisent l'empreinte carbone et l'utilisation des intrants chimiques (voir partie 2.3 Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs partenaires). Bonduelle entend agir sur les facteurs de changement climatique. Ainsi, depuis 2003 Bonduelle évalue et suit son empreinte carbone afin de mieux la maîtriser.

Bonduelle s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2035 (base 2018-2019) poursuivant ainsi les efforts engagés depuis de nombreuses années.

La politique environnementale de Bonduelle vise à réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette avec un objectif cible unique d'ici 2025 : le « zéro perte », suivi par des indicateurs et porté par une feuille de route. L'approche est circulaire et s'articule autour de 7 enjeux : maîtriser les consommations d'énergie, préserver les ressources en eau, optimiser les intrants et sortants et gérer les déchets, manager le territoire, concevoir des produits et emballages responsables, gérer les flux de transport et les alternatives à la route, et exercer la responsabilité du groupe dans ses achats. Enfin, depuis 2017, Bonduelle a intégré dans son processus d'investissements une sélection de projets ayant un impact RSE, auxquels le groupe dédie désormais une enveloppe de financement.

La politique environnementale de Bonduelle est détaillée partie 2.4 Une entreprise avec des usines meilleures pour la planète.

Sols impropres à l'agriculture

Description

Des terres arables sont exploitées par Bonduelle et ses agriculteurs partenaires pour produire les végétaux qui entrent dans la composition de ses produits. Du fait de certains modèles d'exploitation intensive des terres pour l'agriculture, combinés à d'autres facteurs d'origine humaine, climatique, industrielle, etc., et si la transition vers l'agroécologie souhaitée par Bonduelle n'était pas assez rapide ou suffisante, certaines de ces terres pourraient se trouver impropres à l'agriculture ou à la production de matières premières respectant les exigences de qualité et de santé de Bonduelle.

Cet appauvrissement des sols aurait dans un premier temps pour conséquence des pertes de productivité et de compétitivité pour Bonduelle, ses agriculteurs partenaires, ses clients distributeurs et les communautés avoisinantes.

À terme, une perte de surfaces de qualité pourrait mener dans des cas extrêmes à la précarité alimentaire des communautés locales.

Gestion du risque

Pour faire face à ce risque, Bonduelle est implanté dans plusieurs pays et continents. Par ailleurs, Bonduelle développe des politiques pour s'adapter à ces changements (par exemple en testant de nouvelles variétés).

En outre, Bonduelle s'engage et fait s'engager ses parties prenantes à préserver la qualité des sols dans la durée.

Ainsi, Bonduelle s'est doté depuis 1996 d'une Charte d'approvisionnement agronomique mondiale.

Elle fixe des règles que chacun des partenaires producteurs doit observer. Elle constitue un engagement contractuel qui s'étend de la graine à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant notamment sur la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures.

Pour préserver les sols et les ressources naturelles, des rotations adaptées aux différentes cultures et zones sont définies, les décisions de traitements phytosanitaires sont prises de manière curative et non préventive et les équipements permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau sont privilégiés.

Les experts agronomes de Bonduelle accompagnent les partenaires producteurs à toutes les étapes de la conduite des cultures.

Bonduelle vise également le déploiement de pratiques culturales alternatives visant à protéger les sols sur 100 % des surfaces cultivées dans le cadre de ses activités.

La politique agricole de Bonduelle est détaillée partie 2.3 Une entreprise meilleure pour la planète, avec nos agriculteurs partenaires.

Catégorie 3 : Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire

- Atteinte à la réputation de Bonduelle
- Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances
- Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anti-concurrentielle
- Répartition géographique des activités
- Protection du savoir-faire
- Santé et sécurité

Atteinte à la réputation de Bonduelle

Description

La dimension éponyme de « Bonduelle », raison sociale de l'entreprise, nom de famille de l'actionnaire de référence et marque principale du groupe, emporte des responsabilités particulières.

La marque Bonduelle ainsi que les autres marques leaders de son portefeuille (Cassegrain, Arctic Gardens, Globus, Ready Pac Foods, Del Monte) font partie du capital intellectuel essentiel de Bonduelle et sont reconnues comme un gage de qualité et de sécurité par les consommateurs.

La réputation de Bonduelle constitue un actif stratégique et un élément de création de valeur.

Cet atout peut constituer une faiblesse en cas d'atteinte aux droits, à l'image et la réputation de Bonduelle, basée sur des faits avérés ou non, quelle que soit sa nature ou son origine, interne ou externe (réseaux sociaux, presse), de bonne ou de mauvaise foi, touchant à l'entreprise, à l'actionnaire familial, à la marque Bonduelle ou à ses produits.

Les risques associés sont un risque sur l'image de Bonduelle, ses valeurs, son attractivité, et donc à terme éventuellement ses ventes, ses activités et son développement.

Gestion du risque

Bonduelle défend des valeurs fortes au sein de son groupe qui se traduit notamment au travers d'objectifs à long terme (indépendance, pérennité et épanouissement des collaborateurs), d'engagements sociaux, environnementaux et éthiques.

Bonduelle est pionnier dans sa démarche d'entreprise responsable par les 3 piliers de notre B! Pact :

1. **PLANET** : nous soutenons une agriculture responsable, partout dans le monde, et cherchons chaque jour de nouvelles façons de cultiver, préparer et vendre nos produits ;
2. **FOOD** : nous œuvrons chaque jour à rendre l'alimentation végétale accessible à tous et à faire la promotion d'une alimentation savoureuse et plus saine ;
3. **PEOPLE** : nous nous engageons pour que notre impact économique et social soit positif, pour nos employés et les communautés.

Enfin, Bonduelle dispose d'un dispositif de surveillance, de veille, d'analyse, et de gestion des risques concernant sa réputation et son image, notamment sur le web et des réseaux sociaux, permettant d'anticiper les crises potentielles. Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise afin de fournir des réponses et de limiter autant que possibles les impacts négatifs de ces éléments.

Enfin pour prévenir les sources internes d'atteintes à la réputation, Bonduelle a mis à disposition de ses collaborateurs, ambassadeurs de Bonduelle, le guide « Les réseaux sociaux, Bonduelle et Moi » et un « guide de confidentialité ». Ceux-ci rappellent les règles fondamentales pour des prises de paroles « digitales » dans le respect sur les réseaux sociaux, et recensent quelques bonnes pratiques notamment sur les informations, commentaires, photos et vidéos postées sur les réseaux sociaux, la manière de répondre aux messages échangés et la façon de paramétrer ses réseaux sociaux.

Par ailleurs, le groupe bénéficie d'une police d'assurance visant, sous certaines conditions et dans certaines zones, à couvrir les frais de reconstitution de l'image de marque.

Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances

Description

L'activité de Bonduelle dépend de systèmes d'informations, en particulier pour ses activités industrielles (enregistrement des transactions, suivi de stocks, traçabilité des produits...), ses activités commerciales, marketing et financières.

De la dépendance de ces systèmes, les principaux risques sont des risques d'indisponibilité du système, de perte de données et d'arrêt de production. En effet, en cas d'indisponibilité des systèmes d'information, le travail des équipes internes ou des partenaires de Bonduelle serait impacté quelle que soit l'activité concernée : administrative, commerciale et/ou industrielle (que cette indisponibilité ait une origine technique ou malveillante).

En outre, en cas de systèmes d'information non adaptés, arrêt du système ou perte de données, cela peut avoir des effets négatifs en termes d'organisation. Cela peut également avoir des effets néfastes sur la réputation et l'image de Bonduelle, ses marques produit ainsi que sur la marque employeur.

Gestion du risque

La cartographie des risques de sécurité des systèmes d'information est revue annuellement, et une politique d'amélioration continue de la sécurité informatique est mise en place.

Sous la responsabilité du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), rattaché à la Direction des systèmes d'information (DSI) du groupe, des audits de sécurité sont réalisés tous les ans par des auditeurs externes et la DSI.

Des plans d'actions et un programme d'investissements sont menés pour renforcer la sécurité et la surveillance des systèmes d'information et la protection des données afin de s'adapter aux évolutions constantes en la matière, pilotés par le RSSI du groupe.

Les collaborateurs sont sensibilisés également aux risques d'intrusion ou de malveillance. Des sessions de sensibilisation ainsi que plusieurs guides pratiques de sécurité informatique sont mis à leurs dispositions pour limiter les risques internes de mises à dispositions involontaires d'informations confidentielles ou d'intrusion.

Les politiques de protection des données personnelles du groupe (par exemple celles liées à l'application du RGPD) participent également à la mise en place de mesures organisationnelles techniques et de sécurité adéquates pour la protection des données personnelles et des données de manière générale.

Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anticoncurrentielle

Description

Dans le cadre de ses activités, Bonduelle peut être exposé à des risques en matière de pratiques anti-concurrentielles.

Par ailleurs, compte tenu de ses activités et de la localisation de celles-ci, de ses sites de production, d'approvisionnement et de distribution, Bonduelle est exposé à un risque de corruption et d'atteinte aux droits de l'Homme.

En outre, le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans les pays de l'Union européenne renforçant de manière significative la responsabilité des entreprises et les sanctions en cas de non-conformité.

Enfin, des faits de corruptions, des atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement causé par Bonduelle ou l'un de ses partenaires pourraient mettre en cause sa responsabilité (loi de vigilance).

La non-conformité aux lois et réglementations ou bien la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour des faits relevant de l'entreprise ou de ses partenaires exposerait Bonduelle à des impacts néfastes sur ses équilibres financiers (sanctions administratives et/ou indemnités), sa réputation, son attractivité, ses valeurs, ses activités, ses sources de financements et à terme sa croissance, ses résultats et sa capacité à répondre à des appels d'offres ou à se développer.

Gestion du risque

Se donner pour ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », c'est s'investir dans la protection de son environnement et la défense de ses engagements sociaux et éthiques en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et les sept valeurs du Groupe Bonduelle.

Signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise par la volonté de respecter les lois et les règlements, par la définition de valeurs fortes, par un engagement sans équivoque dans la lutte contre la corruption mais également la mise à disposition d'outils pour que chaque collaborateur puisse disposer de moyens pour défendre et maintenir l'éthique dans les affaires et ainsi agir avec conviction de manière responsable.

Ainsi, Bonduelle a déployé :

- en 2012, une Charte éthique ;
- en 2016, un programme de formation concernant les pratiques concurrentielles restrictives ;
- en 2017, un programme de lutte contre la corruption (loi Sapin II) (voir section 2.7.1.6 Programme anti-corruption) et un plan de vigilance (voir section 2.7.2 Plan de vigilance) pour prévenir les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement du fait de ses activités ou de celles des partenaires ;
- en 2018, des politiques de protection des données personnelles ;
- en 2019-2020, les programmes de conformité sont poursuivis (voir 2.7 Éthique et vigilance).

Par des outils internes, Bonduelle développe une culture de l'éthique appuyée au plus haut niveau de l'entreprise auprès de l'ensemble des collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients par le développement de bonnes pratiques et d'outils mis à la disposition de ses partenaires et/ou collaborateurs :

- Charte éthique ;
- Code de conduite pour une pratique éthique des affaires (voir 2.7.1.3) ;
- Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires (voir 2.7.1.4) ;
- Charte d'approvisionnement agricole ;
- le Code de déontologie boursière ;
- les politiques de protection des données personnelles ;
- des guides pratiques ;
- le Manuel de Contrôle Interne (anciennement dénommé Manuel Administratif et Financier), qui présente l'ensemble des principes et des règles applicables dans les entités du Groupe Bonduelle afin d'assurer la fiabilité du contrôle interne et la gestion des risques.

Enfin, un système d'alerte a été mis en place afin de permettre à tous les collaborateurs internes et externes de signaler notamment de manière confidentielle tout acte de corruption, de pratiques anti-concurrentielles, tout cas de pollution ou de dégradation de l'environnement, tout non-respect de droits de l'Homme, ou tout autre crime ou délit.

Répartition géographique des activités

Description

Bonduelle est implanté agro-industriellement dans 12 pays et réalise des ventes et/ou des achats dans plus de 100 pays. Ainsi, Bonduelle a réalisé 45 % de son chiffre d'affaires 2019-2020 en Europe, 46 % en Amériques, 7 % dans la zone Eurasie et 2 % à l'export. Un bouleversement des conditions économiques, politiques ou réglementaires, ou une crise dans certains des pays dans lesquels Bonduelle est présent exposerait Bonduelle à des risques pour son activité, son patrimoine, ses collaborateurs, sa situation financière et sa réputation.

Gestion du risque

Le développement international de Bonduelle induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné. Lorsqu'un risque pays est identifié, la Direction des assurances du Groupe Bonduelle recherche, dans la mesure du possible, des polices d'assurance permettant d'en limiter l'impact financier. Les risques pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

Protection du savoir-faire

Description

Doté d'une histoire agro-industrielle de plus 160 années, Bonduelle s'est enrichi d'un savoir-faire agricole et industriel unique. En outre, *via* sa stratégie tournée vers l'innovation et la R&D, de nouveaux procédés techniques et savoir-faire sont développés et acquis tous les jours. Dans un contexte économique très concurrentiel, un environnement complexe et changeant, la protection et le maintien de la confidentialité et de la disponibilité des ressources, savoirs, savoir-faire techniques de Bonduelle sont essentiels. La divulgation de ces savoir-faire et/ou leur perte présente un risque de contentieux et pourrait avoir un impact, selon les marchés concernés, sur la compétitivité, la stratégie, la pérennité, l'activité et à terme les résultats de Bonduelle.

Gestion du risque

La protection du savoir-faire est au cœur de la stratégie du groupe. Afin de protéger et de pérenniser ses atouts, Bonduelle a établi une cartographie de ses savoir-faire critiques et/ou uniques. Elle applique une politique active de continuité de ses savoir-faire afin de s'assurer de la pérennité et de la transmission de ces derniers et protège ses ressources et innovations *via* des outils juridiques tels que des accords d'exclusivité et de non-concurrence, des dépôts de dessins et modèles ou encore de brevets. Cette politique se traduit également par des actions de sensibilisation et de prévention des risques de fuites ou de pertes d'information (guide de confidentialité). Enfin, Bonduelle met en application une politique volontaire de protection, de fidélisation et de plans de succession de ses personnes clés.



Santé Sécurité

Description

Avec près de 15 000 collaborateurs, dont de nombreux saisonniers, et une activité industrielle, Bonduelle est exposé à des risques concernant la santé et la sécurité des personnes, le dialogue social et le recrutement des personnes.

Au sein des activités agricoles, industrielles ou commerciales du Groupe Bonduelle peuvent survenir des accidents induisant un arrêt du travail pour les collaborateurs du groupe, les travailleurs temporaires et les agriculteurs partenaires et leurs salariés. Ces accidents peuvent être occasionnés par le maniement des outils industriels et agricoles mis en œuvre dans le cadre des activités du groupe, par des défaillances techniques, humaines ou organisationnelles.

Le Groupe Bonduelle déploie des politiques de santé et de sécurité exigeantes dans chacun de ses sites, et s'est donné pour objectif de viser zéro accident du travail d'ici 2025.

Les accidents du travail peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité physique et psychologique des travailleurs, ce qui aurait des conséquences sur les ressources humaines et l'organisation du travail de Bonduelle et de ses agriculteurs partenaires.

Avec la crise de la COVID-19, de nouveaux risques sur la santé, y compris psycho-sociaux, et sur le dialogue social sont apparus. Le nécessaire maintien de l'activité liée à la production de produits de première nécessité telle que celle de Bonduelle favorise aussi l'exposition aux risques sanitaires des salariés participant directement à la production ou à l'acheminement des matières premières ou produits en amont et en aval.

Gestion du risque

En cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe, et au même titre que la pérennité et l'indépendance, l'épanouissement des collaborateurs est au cœur du projet d'entreprise VegeGo! de Bonduelle.

Le respect des règles du droit du travail est une priorité. Bonduelle illustre sa volonté d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à la sécurité, au bien-être, à l'égalité des chances, à la diversité et à la mobilité interne. Bonduelle vise 0 accident avec arrêt de travail à 2025.

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental, notamment à travers d'actions de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

La politique sécurité du Groupe Bonduelle (voir section 2.6.3.1 Sécurité et conditions de travail) a été formalisée en 2012 puis révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Le Comité de Pilotage Santé Sécurité Groupe a été renommé et son action réorientée au cours de l'exercice 2019-2020. Les recommandations et les initiatives du *Global Safety Leadership Council (GSLC)* sont passées en revue et parrainées par le GMC dans le but de promouvoir les meilleures pratiques dans toutes les *business units*. Le GSLC, composé de sept représentants des membres des *business units*, fournit des informations sur les tendances et les initiatives au réseau santé sécurité comprenant près de 250 représentants de la *B!Safe Community* sur tous les sites Bonduelle. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau du groupe et est revu par la Direction générale.

Enfin, tous les collaborateurs en usine sont formés à la sécurité sur le site et leur poste.

Par ailleurs, et à titre d'exemple, lors de la crise de la COVID-19, l'actionnaire familial de référence, les administrateurs et les dirigeants de Bonduelle ont souhaité soutenir ceux qui ont le plus souffert de la crise : ainsi l'Associé commandité de Bonduelle SCA, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2020, au titre du dividende de l'exercice 2019-2020, une réduction de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe. Ce projet a reçu le soutien du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA ont décidé de renoncer à 20 % de leurs jetons de présence. Les membres de la Direction générale ont, quant à eux, diminué de 20 % leur rémunération fixe sur la période de confinement.

Ces sommes contribuent à financer la prime destinée aux collaborateurs qui n'ont jamais cessé de travailler en usine et se sont engagés avec fierté, en mettant de côté leurs inquiétudes légitimes, pour assurer l'accès à l'alimentation de tous.

Les sommes collectées permettent également de compenser la perte de salaire des collaborateurs dont le niveau de rémunération est le plus faible et d'aider les salariés confrontés à des situations médicales difficiles.

Catégorie 4 : Risques exogènes

- Cybercriminalité
- Environnement économique, financier et géopolitique
- Pandémie

Cybercriminalité

Description

L'activité de Bonduelle dépend de systèmes d'information. Les principaux risques liés à la dépendance de ces systèmes sont notamment le risque de fraude, d'attaques informatiques et de tentatives d'intrusion pouvant conduire à l'indisponibilité d'un système d'information, à l'altération, la perte, la divulgation ou la destruction d'informations et éventuellement à la prise en main de machines connectées à un réseau par un cybercriminel, à la détérioration ou à la perte de disponibilité et de sécurité des infrastructures et services ainsi que la baisse ou l'absence de disponibilités, d'intégrité et de confidentialité des données.

Ce risque de fraude ou de cybercriminalité augmente statistiquement en temps de crises et d'incertitudes, comme par exemple en temps de pandémie.

En cas d'attaques malveillantes, les conséquences peuvent aller jusqu'à l'arrêt d'activité partiel ou total engendrant des impacts financiers.

En outre, en cas de pertes de données ou de violation de données personnelles, la réputation et l'image de Bonduelle pourraient être atteintes, ce même en l'absence de faute.

Gestion du risque

La sécurité informatique est une priorité de la Direction des systèmes d'information et se traduit notamment par la mise en place de procédures, de systèmes dédiés, de politiques et de sensibilisation des collaborateurs. Par ailleurs, des audits sécurité suivis de plan d'actions et programmes d'investissement sont réalisés. (Voir « Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances »).

Environnement économique, financier et géopolitique

Description

Compte tenu des implantations de Bonduelle, les salariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique ou financière dans certaines zones (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, dévaluation, crise financière, tensions géopolitiques, aggravation de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).

Un bouleversement des conditions économiques, politiques, sociales, sanitaires ou réglementaires exposerait Bonduelle à des risques pour son activité, son patrimoine, ses collaborateurs, sa situation financière et sa réputation.

Gestion du risque

Le développement international de Bonduelle induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné.

Les risques pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

Lorsqu'un risque pays est identifié, la Direction des assurances du Groupe Bonduelle recherche, dans la mesure du possible, des polices d'assurance permettant d'en limiter l'impact financier.



Pandémie

Description

Compte tenu de son activité, Bonduelle est exposé au risque de pandémie.

Tandis que les activités du groupe s'étendent sur trois continents de la Californie à l'Oural, ses clients et/ou ses fournisseurs sont, quant à eux, répartis sur l'ensemble des continents. Même en l'absence de crise sanitaire à l'échelle mondiale, Bonduelle pourrait donc être impacté par une potentielle épidémie locale ou régionale.

En cas d'épidémie ou pandémie, de multiples mesures restrictives peuvent être décidées dans les pays de la zone concernée pour limiter la propagation (comme cela a été le cas lors de la crise de la COVID-19 de mars à mai 2020) : mises en quarantaine, interdictions des regroupements de population, fermetures des lieux accueillant du public (notamment les lieux de restauration hors foyer, tels les restaurants et les cantines), limitations voire interdictions des déplacements, confinements de tout ou partie de la population, etc.

L'impact de ce risque (qui est survenu en 2020) dépend ainsi du moment de survenance de la pandémie, de sa durée, des zones géographiques concernées, de son ampleur et de ses effets.

La réalisation de ce risque pourrait avoir plusieurs impacts :

- sur l'activité industrielle et commerciale : cela pourrait amener l'entreprise à ralentir ou arrêter ses activités (perte de croissance, de compétitivité, de rentabilité, diminution des investissements, des innovations) (voir risques liés à l'activité de Bonduelle « Ralentissement ou arrêt de production en période de haute activité ») ;
- sur les salariés de Bonduelle et de ses parties prenantes (santé, sécurité, risques psycho-sociaux et sociétaux) (voir risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire « Santé Sécurité ») ;
- sur les clients de Bonduelle à court et à long terme (en particulier les restaurants et les sociétés liés à la restauration hors foyer) ;
- sur les besoins des consommateurs : les consommateurs pourraient changer brutalement leurs habitudes et préférences (voir risques liés à l'activité de Bonduelle « Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs ») ;
- sur la croissance, la compétitivité, la rentabilité, les investissements, l'innovation et les marchés financiers (concernant les impacts sur l'exercice 2019-2020, voir l'annexe des comptes consolidés partie 5) ;
- sur l'environnement économique et la sphère délictuelle et criminelle : augmentation du risque de non-conformités (ex : pratique anti-concurrentielle), de fraude et cybercriminalité ;
- la perte de savoir-faire.

Gestion du risque

La vision long terme du Groupe Bonduelle et la répartition des activités de l'entreprise sur des zones géographiques différentes, des circuits de distribution, des gammes de produits à durée de vie longue et courte peuvent permettre d'atténuer les effets aggravant des impacts précédemment cités ci-contre.

La crise de la COVID-19 a permis de démontrer la capacité du groupe à préserver la santé de ses collaborateurs tout en adaptant les chaînes de production afin de répondre à la demande.

Dans un contexte de pandémie la première priorité du groupe est la sécurisation du milieu du travail pour protéger ses salariés ainsi que ses fournisseurs, partenaires et clients. Afin de réduire les conséquences d'une pandémie ou de troubles sociaux sur son activité, l'entreprise s'appuie sur ses processus de gestion de crise, qui à la suite de crise de la COVID-19, ont été mis à jour afin d'améliorer la capacité de réponse et de résilience du groupe au risque de pandémie.

Les entités du groupe, habituées à mettre en place des protocoles de sécurité, sont en capacité d'adapter leurs méthodes de travail et d'apporter à leur personnel les protections nécessaires, au-delà des dispositions légales et des règles professionnelles.

Des mesures de prévention ont été prises lors de la pandémie COVID-19 telles que :

- équipement des sites : gel, masques, scanners thermographiques ;
- interdiction des voyages transatlantiques et entre les sites ;
- report et annulation des événements prévus ;
- campagne d'information sur les gestes barrières et les précautions hygiéniques ;
- mise en « quatorzaine » des employés à risque ;
- mise en place d'une ligne d'écoute pour répondre aux risques psycho-sociaux ;
- mise en place d'un protocole de nettoyage et de désinfection des sites ;
- pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise, des dispositifs de télétravail ont été mis en place.

En tant qu'industrie de première nécessité, Bonduelle s'assure en permanence de pouvoir assurer la continuité de ses activités.

Le Groupe Bonduelle est particulièrement conscient de sa responsabilité en cas de crise sanitaire, et ce, afin de ne pas ajouter à la crise les effets d'une crise alimentaire. Le maintien de l'activité est donc primordial.

4.3 Risques financiers, juridiques et politique de couverture

Bonduelle est confronté à certains risques financiers et juridiques autres que ceux exposés dans la section 4.2 Facteurs de risques et pour lesquels le risque net est très faible en raison notamment d'une politique de maîtrise de risques et d'une politique de couverture.

4.3.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

4.3.1.1 Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe

(voir note 5.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.1.2 Risques de marché

Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2019-2020, 44,1 % de son chiffre d'affaires et 40,8 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, real brésilien, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en



conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020.

Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières

agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

4.3.1.3 Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2020 s'élèvent à 709,9 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera, à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020, un dividende de 0,40 euro par action, soit une baisse de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe, en comparaison aux années précédentes, comme mentionné dans le communiqué en date du 29 mai 2020.

4.3.2 Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2020, la société détenait 576 899 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est par ailleurs pas exposée au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

4.3.3 Risques juridiques

4.3.3.1 Risques liés à l'activité agro-industrielle et commerciale

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à des réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les principaux risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

4.3.3.2 Propriété intellectuelle et industrielle

La propriété intellectuelle fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des marques du Groupe Bonduelle, procèdent aux dépôts et aux renouvellements, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

4.3.3.3 Autres risques

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles qui seraient mentionnées à la note 9.2 de l'annexe des comptes consolidés.



4.3.4 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos outils de production, de l'évolution de nos *process*, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

Évaluation des risques

La Direction des assurances, qui fait partie de la Direction financière du groupe, est chargée d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles et établit une cartographie révisée annuellement. Les niveaux et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par la Direction des assurances et placés auprès de contreparties de premier rang.

Transfert des risques

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant : (au 1^{er} juillet 2020).

| Risques | Franchise | Assureurs |
|----------------------------------|--|---|
| Dommage/Perte d'exploitation | 200 K€ à 750 K€ selon les sites 5 jours de Perte d'exploitation avec un minimum de 150 K€ | Axa XL RSA Amlin Swiss Re Helvetia Groupama Generali Global |
| Responsabilité civile | 25 K€ | AIG |
| Contamination et image de marque | 1 000 K€ | Allianz Talbot |
| Risque crédit | Couverture 82 % | Atradius |

4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques - GRI 102-11

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

Le contrôle interne et la gestion des risques sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation. Dans le cadre d'acquisitions, un audit du contrôle interne est réalisé dans les 3 mois suivant l'acquisition. Un audit de conformité avec les règles et procédures du groupe est réalisé l'année suivant l'acquisition, afin d'en assurer la correcte application.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent néanmoins pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

4.4.1 L'organisation du Groupe Bonduelle

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SA à laquelle sont rattachées les 5 *business units* du groupe, organisées autour des zones Europe et hors Europe qui, bien qu'opérant sur des zones géographiques différentes, présentent chacune des caractéristiques proches en termes de dynamique, rentabilité, environnement des affaires et stratégie de développement.

Bonduelle SA gère les fonctions suivantes :

- la politique de développement, la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- la conformité aux lois et règlements régissant l'activité du groupe ;
- la gestion des programmes d'assurance du groupe ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- la communication *corporate* ;
- la communication financière et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique ;



- la mise en œuvre du contrôle interne et les activités de gestion des risques ;
- les programmes de recherche et développement ;
- la mise en place et l'animation de la responsabilité sociétale du groupe.

Les *business units* sont organisées par zone géographique et métier, et regroupées en zone Europe et zone hors Europe. Elles sont dotées de moyens financiers propres, sont responsables du développement de leurs produits et en assurent majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance sur la base de la feuille de route communiquée par l'Associé commandité. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans d'actions qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

4.4.2 Les acteurs de la gestion des risques du contrôle interne

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau du groupe

La Direction de Bonduelle SA est exercée, depuis le 1^{er} juillet 2018, par son Directeur général dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

La Direction est composée d'un Directeur général, de 3 Directeurs généraux adjoints, formant ensemble le *Chief Executive Board*, des Directeur(trice)s généraux(générales) des différentes *business units*, du Directeur de Bonduelle Prospective et Développement, de la Directrice RSE et communication externe et de la Directrice des ressources humaines, constituant le *Group Management Committee*. Ce dernier a passé en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions

générales relatives à la vie du groupe et de ses *business units*. Il s'est réuni à 14 reprises durant l'exercice. L'organisation et les responsabilités sont plus largement détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La Direction de l'audit interne du groupe est rattachée à la Direction générale du groupe et peut être sollicitée par le Président. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction générale et le Comité d'Audit. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé aux organes de gouvernance du groupe, aux responsables opérationnels des entités auditées et aux Commissaires aux Comptes. Au titre de l'exercice 2019-2020, 17 missions d'audit ont été menées dans les différents services et *business units* du groupe permettant ainsi une couverture de l'ensemble des activités du groupe sur un cycle de 3 ans. À la suite de chaque mission, des plans d'actions sont élaborés par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels, et enfin, une revue est effectuée par les organes de gouvernance du groupe.

Les Commissaires aux Comptes : dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des états financiers annuels et consolidés de Bonduelle, les Commissaires aux Comptes examinent certaines procédures participant à l'élaboration de l'information comptable et financière. Annuellement ils rendent compte de leurs conclusions au Comité d'Audit.

La proposition des Commissaires aux Comptes à nommer ou à renouveler par l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité d'Audit. Le groupe est audité par un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

Au niveau des *business units*

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, le *Chief Executive Board* se réunit en Conseil d'Administration Interne (CAI) avec les Comités de Direction de chaque *business unit* pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et les perspectives financières et décider de la politique à suivre au niveau de la *business unit*. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en février : résultats semestriels ;
- en juin : budget et investissements N + 1 ;
- en septembre : résultats annuels ;
- en novembre : plan à moyen terme.

Procédures du contrôle interne

Les procédures du contrôle interne sont réunies dans le Manuel du Contrôle Interne. Ce dernier définit :

- les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des *business units* ;
- les règles et processus de nature financière et opérationnelle applicables.

Ce manuel, disponible en français et en anglais, fait l'objet d'une mise à jour a minima une fois par an et en fonction de l'évolution des règles et procédures au sein du groupe.

Le groupe a développé depuis 2017 un processus d'autoévaluation annuel du contrôle interne basé sur un questionnaire destiné à mesurer la correcte application des règles et des procédures de chacune des entités du groupe intégrées globalement. Les conclusions de ces questions sont partagées avec la Direction générale du groupe, la Direction financière, les Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units* du groupe et le Comité d'Audit.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des *business units*.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et des directives fixées par la Direction ;
- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration Interne ;
- le plan à moyen terme, établi pour 3 ans et revu annuellement.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion du groupe et des différentes *business units*.

4.4.3 Procédures de gestion des risques

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites en parties 4.2 « Facteurs de risques » et 4.3 « Risques financiers, juridiques et politique de couverture ».

Pour structurer le pilotage de ces risques, le groupe a, depuis 2008 et au fur et à mesure des années, développé un processus de cartographie des risques à travers l'identification, l'évaluation et la revue de leur maîtrise en 3 ans, s'articulant comme suit :

- année 1 : établissement de cartographies des risques au niveau de chaque *business unit* et au niveau du groupe. Les résultats obtenus ont permis d'accroître la gestion du risque dans l'organisation du groupe et d'adapter celle-ci à la croissance de son périmètre et son développement dans les pays émergents ;
- année 2 : définition et mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units* ;
- année 3 : résultats de la mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units* et revue du niveau de maîtrise des principaux risques.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la mise à jour annuelle des risques majeurs a tenu compte de l'impact de la crise sanitaire et économique due à la pandémie de la COVID-19.

Cette mise à jour fait l'objet d'un processus itératif d'évaluation des risques à la fois identifiés par des instances groupe et également recensés par les Directions locales ou des *business units*.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés par les organes de gouvernance du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'actions et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.



4.4.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction consolidation gestion rattachée à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux entités dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites des systèmes informatiques par chaque entité et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation et d'une diffusion à l'ensemble du groupe et revu par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes annuels et semestriels.

4.4.5 Autres informations

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve d'Ascq ainsi que sur le site Internet de la société www.bonduelle.com.



Comptes consolidés



| | | |
|------------|--|------------|
| 5.1 | Compte de résultat consolidé  | 180 |
| 5.2 | Bilan consolidé  | 181 |
| 5.3 | Tableau de flux de trésorerie consolidé  | 182 |
| 5.4 | Variation des capitaux propres consolidés  | 183 |
| 5.5 | Annexes aux comptes consolidés annuels  | 184 |
| 5.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés  | 235 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

5.1 Compte de résultat consolidé

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 3.1 | 2 777 120 | 2 854 876 |
| Achats et charges externes | 3.2 | (2 014 385) | (2 025 193) |
| Charges de personnel | 4.1 | (560 814) | (598 242) |
| Amortissements et pertes de valeur | | (89 422) | (112 214) |
| Autres produits opérationnels | 3.3 | 43 806 | 26 790 |
| Autres charges opérationnelles | 3.3 | (32 641) | (37 362) |
| Résultat opérationnel courant | | 123 665 | 108 654 |
| Éléments non récurrents | 3.4 | (7 851) | (6 766) |
| Résultat opérationnel | | 115 814 | 101 888 |
| Coût de l'endettement financier net | | (21 887) | (20 344) |
| Autres produits et charges financiers | | (750) | (5 514) |
| Résultat financier | 5.2 | (22 637) | (25 858) |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | | (48) | (80) |
| Résultat avant impôts | | 93 128 | 75 950 |
| Impôts sur le résultat | 6.1 | (20 555) | (21 348) |
| RÉSULTAT NET | | 72 574 | 54 602 |
| • Part du groupe | | 72 617 | 54 620 |
| • Part des minoritaires | | (44) | (18) |
| RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION | 7.1 | 2,26 | 1,71 |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION | 7.1 | 2,24 | 1,68 |

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net de la période | 72 574 | 54 602 |
| Dont reclassable en résultat | 16 414 | (25 224) |
| Couverture de flux de trésorerie | (1 915) | (277) |
| Écarts de conversion | 17 672 | (25 119) |
| Impact fiscal | 657 | 172 |
| Dont non reclassable en résultat | (996) | (7 855) |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | (1 483) | (1 581) |
| Impact fiscal | 487 | 343 |
| Pertes et gains latents sur actifs financiers ⁽¹⁾ | 0 | (6 616) |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | 15 419 | (33 079) |
| TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS | 87 992 | 21 523 |
| Dont quote-part du groupe | 88 036 | 21 541 |
| Dont quote-part des minoritaires | (44) | (18) |

(1) Comprend en particulier les variations de juste valeur des autres titres non consolidés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5.2 Bilan consolidé

Actif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | | 1 122 884 | 1 203 975 |
| Autres immobilisations incorporelles | 8.2 | 57 098 | 58 478 |
| <i>Goodwill</i> | 8.1 | 481 881 | 483 183 |
| Immobilisations corporelles | 8.3 | 527 614 | 523 618 |
| Droits d'utilisation | 8.4 | 0 | 83 669 |
| Titres mis en équivalence | | 278 | 1 589 |
| Autres actifs financiers non courants | 5.4 | 38 519 | 30 175 |
| Impôts différés | 6.1 | 14 588 | 21 133 |
| Autres actifs non courants | 5.3 | 2 908 | 2 130 |
| Actifs courants | | 988 406 | 968 904 |
| Stocks et encours | 3.5 | 627 426 | 627 128 |
| Clients et autres débiteurs | 3.6 | 324 163 | 311 075 |
| Créances d'impôt | | 4 392 | 9 004 |
| Autres actifs courants | 5.3 | 11 883 | 8 336 |
| Autres actifs financiers courants | 5.3 | 3 849 | 6 723 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.6 | 16 693 | 6 638 |
| TOTAL ACTIF | | 2 111 290 | 2 172 879 |

Passif

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|--------------|------------------|------------------|
| Capitaux propres, part du groupe | | 717 398 | 709 853 |
| Capital social | | 56 942 | 56 942 |
| Primes liées au capital | | 38 559 | 38 559 |
| Réserves consolidées | | 621 897 | 614 352 |
| Intérêts minoritaires | 1.1.2 | 7 574 | 16 |
| Capitaux propres | | 724 972 | 709 868 |
| Passifs non courants | | 637 651 | 680 833 |
| Dettes financières | 5.6 | 564 215 | 541 442 |
| Dettes de location | 5.6 | 0 | 64 580 |
| Engagements envers le personnel | 4.2 | 26 076 | 28 007 |
| Autres provisions non courantes | 9.1 | 9 103 | 10 798 |
| Impôts différés | 6.1 | 8 344 | 9 683 |
| Autres passifs non courants | 5.3 | 29 913 | 26 325 |
| Passifs courants | | 748 668 | 782 177 |
| Dettes financières courantes | 5.6 | 127 659 | 117 915 |
| Dettes de location courantes | 5.6 | 0 | 19 647 |
| Provisions courantes | 9.1 | 7 866 | 7 677 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 3.7 | 607 456 | 628 387 |
| Dettes d'impôt | | 3 800 | 6 348 |
| Autres passifs courants | 5.3 | 1 887 | 2 203 |
| TOTAL PASSIF | | 2 111 290 | 2 172 879 |

5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|-----------|------------------|-----------------|
| Résultat net | | 72 574 | 54 602 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | 48 | 80 |
| Amortissements et perte de valeur | 5.1 | 88 254 | 114 603 |
| Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie | | (2 189) | 629 |
| Impôt différé | 6.1 | (2 604) | (5 508) |
| Intérêts courus | | (1 637) | (554) |
| Marge brute d'autofinancement | | 154 446 | 163 852 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (35 449) | 16 207 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 118 997 | 180 059 |
| Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite | | (28 142) | (1 391) |
| Investissements industriels et acquisition d'actifs incorporels ⁽¹⁾ | 8.2 & 8.3 | (118 426) | (97 596) |
| Investissements financiers | | (114) | (911) |
| Cession d'immobilisations et d'actifs financiers ⁽²⁾ | 3.3 | 1 475 | 748 |
| Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées | | 448 | 567 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (144 759) | (98 582) |
| Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle | 2.1 | 0 | (18 539) |
| (Acquisition) Cession d'actions propres | | (1 306) | (2 653) |
| Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an | 5.6 | 128 583 | (19 525) |
| Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an | 5.6 | (100 278) | (11 210) |
| Augmentation (Diminution) des dettes de location | 5.6 | 0 | (20 825) |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires | 5.4 | (8 893) | (16 339) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 18 106 | (89 091) |
| Incidence des variations des taux de change | | 456 | (2 440) |
| Variation de trésorerie | | (7 200) | (10 054) |
| Trésorerie à l'ouverture | | 23 893 | 16 693 |
| Trésorerie à la clôture | | 16 693 | 6 638 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | | (7 200) | (10 054) |

(1) Les investissements correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans les notes 8.2 et 8.3 auxquelles s'ajoute la variation des dettes fournisseurs associées présentées dans la note 3.7.

(2) Les cessions d'immobilisations correspondent au produit reçu diminué des avances et acomptes sur immobilisations.

Variation des capitaux propres consolidés

5.4 Variation des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros) | En nombre d'actions | Capital | Primes | Écarts actuariels | Actions propres | Réserves de conversion | Résultats accumulés | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres totaux |
|--|------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------------|------------------------------|------------------------|--|--------------------------|-------------------------------|
| Capitaux propres au 1^{er} juillet 2018 | 32 281 118 | 56 492 | 31 738 | (3 903) | (7 802) | (95 810) | 658 524 | 639 239 | 7 577 | 646 817 |
| Résultat comptabilisé directement en capitaux propres | | | | (995) | | 17 672 | (1 258) | 15 419 | (1) | 15 418 |
| Résultat 30/06/2019 | | | | | | | 72 617 | 72 617 | (44) | 72 574 |
| Attribution gratuite d'actions | | | | | | | 978 | 978 | 0 | 978 |
| Puts sur minoritaires | | | | | | | (63) | (63) | 88 | 26 |
| Variation de périmètre | | | | (5) | | | (50) | (55) | (47) | (102) |
| Actions Propres | | | | | (755) | | (364) | (1 119) | 0 | (1 119) |
| Autres | | | | | | | (726) | (726) | 0 | (726) |
| Dividendes versés | 257 222 | 450 | 6 822 | | | | (16 165) | (8 893) | 0 | (8 893) |
| Capitaux propres au 30 juin 2019 | 32 538 340 | 56 942 | 38 559 | (4 903) | (8 557) | (78 138) | 713 495 | 717 398 | 7 574 | 724 972 |
| Capitaux propres au 1^{er} juillet 2019 | 32 538 340 | 56 942 | 38 559 | (4 903) | (8 557) | (78 138) | 713 495 | 717 398 | 7 574 | 724 972 |
| Résultat comptabilisé directement en capitaux propres | | | | (1 238) | | (25 119) | (6 722) | (33 079) | 0 | (33 079) |
| Résultat 30/06/2020 | | | | | | | 54 620 | 54 620 | (18) | 54 602 |
| Attribution gratuite d'actions | | | | | | | 2 084 | 2 084 | 0 | 2 084 |
| Puts sur minoritaires | | | | | | | (37) | (37) | 18 | (18) |
| Transactions avec les minoritaires | | | | (139) | | | (10 842) | (10 980) | (7 558) | (18 539) |
| Actions Propres | | | | | (2 142) | | (345) | (2 487) | 0 | (2 487) |
| Autres | | | | | | | (1 328) | (1 328) | 0 | (1 328) |
| Dividendes versés | | | | | | | (16 339) | (16 339) | 0 | (16 339) |
| CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020 | 32 538 340 | 56 942 | 38 559 | (6 280) | (10 699) | (103 257) | 734 588 | 709 853 | 16 | 709 868 |

5.5 Annexes aux comptes consolidés annuels

Sommaire

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| 1. PRINCIPES COMPTABLES | 184 | 6. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT | 220 |
| Note 1.1 Modalités d'élaboration | 184 | Note 6.1 Impôt sur le résultat | 220 |
| Note 1.2 Principes comptables | 189 | 7. RÉSULTAT PAR ACTION | 221 |
| 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 195 | 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | 222 |
| Note 2.1 Évolution principale du périmètre de consolidation et acquisitions d'actifs isolés | 195 | Note 8.1 Goodwill | 222 |
| 3. DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS | 196 | Note 8.2 Autres immobilisations incorporelles | 223 |
| Note 3.1 Informations sectorielles | 196 | Note 8.3 Immobilisations corporelles | 225 |
| Note 3.2 Achats et charges externes | 197 | Note 8.4 Droits d'utilisation | 227 |
| Note 3.3 Autres produits et autres charges opérationnels | 197 | 9. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS | 228 |
| Note 3.4 Éléments non récurrents | 198 | Note 9.1 Autres provisions | 228 |
| Note 3.5 Stocks et encours | 198 | Note 9.2 Risques et litiges | 228 |
| Note 3.6 Clients et autres débiteurs | 198 | Note 9.3 Engagements conditionnels et éventualités | 229 |
| Note 3.7 Fournisseurs et autres créditeurs | 199 | 10. AUTRES INFORMATIONS | 230 |
| 4. CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL | 200 | Note 10.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes | 230 |
| Note 4.1 Rémunérations et effectifs | 200 | Note 10.2 Transactions avec les parties liées | 231 |
| Note 4.2 Engagements envers le personnel | 200 | Note 10.3 Événements postérieurs à la clôture | 232 |
| Note 4.3 Paiements fondés sur des actions | 202 | Note 10.4 Liste des sociétés du groupe | 233 |
| 5. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS | 204 | | |
| Note 5.1 Gestion des risques financiers | 204 | | |
| Note 5.2 Résultat financier | 206 | | |
| Note 5.3 Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie | 208 | | |
| Note 5.4 Autres actifs financiers non courants | 211 | | |
| Note 5.5 Instruments financiers dérivés | 212 | | |
| Note 5.6 Endettement net | 215 | | |

1. PRINCIPES COMPTABLES - GRI 102-45

Note 1.1 Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2019-2020 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2012-02 de l'Autorité des normes comptables.

Les normes, mises à jour et interprétations nouvellement applicables au titre de l'exercice 2019-2020 :

Applicables aux exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} juillet 2019 :

Les principaux textes nouvellement applicables en 2019 concernant le groupe sont les suivants :

- la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 1.1.1) ;
- l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » clarifie les principes de reconnaissance et d'évaluation applicables aux risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. Ces risques naissent lorsqu'il y a une

incertitude liée à une position fiscale retenue par la société qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale. Cette interprétation n'a eu qu'un impact de reclassement sur les états financiers, entre les provisions sur risques fiscaux et les dettes d'impôts.

Il n'y a pas d'autres nouvelles normes, mises à jour et interprétations publiées et d'application obligatoire dont l'impact est significatif pour le groupe.

Les normes IFRS, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2020 qui n'ont pas été appliquées par anticipation lors de cet exercice

Les nouvelles normes IFRS, amendements ou interprétations IFRIC obligatoires pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2020 (et non appliqués par anticipation) sont les suivantes :

- amendement à IFRS 3 : Définition d'un *business* ;
- amendements à IAS 1 et à IAS 8 : Définition de « significatif » ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence ;
- nouveau cadre conceptuel de l'information financière révisé en remplacement du cadre de 2010.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers lors de la première application de ces nouveaux textes à compter du 1^{er} juillet 2020.

1.1.1 Impact de la première application d'IFRS 16

Principes comptables

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme IFRS 16 introduit des changements dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location.

Pour les bailleurs, la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement subsiste, avec une comptabilisation substantiellement inchangée.

Pour le preneur, elle impose désormais à celui-ci de comptabiliser la grande majorité de ses contrats de location selon un modèle unique équivalent à celui appliqué pour comptabiliser les contrats de location financement selon IAS 17.

Les hypothèses retenues par le Groupe Bonduelle parmi les options de transition et traitement permanent prévues par la norme IFRS 16 sont les suivantes :

Mesures de transition

- utilisation de la méthode rétrospective simplifiée. Pas de retraitement des périodes comparatives ;
- maintien du traitement des anciens contrats de location identifiés selon IAS 17 et classification des actifs et passifs correspondants dans les droits d'utilisation et passifs de location, comme autorisé par la norme ;
- le passif au titre de la location est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dus. Le groupe utilise des connaissances acquises *a posteriori*, par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de renouvellement ou de résiliation ;

- le droit d'utilisation à la date de transition est égal au passif du contrat de location, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer. Les coûts directs initiaux sont exclus de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application ;
- exemption des anciens contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} juillet 2019 et des contrats de faibles valeurs retenus par le groupe ;
- les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur les taux d'emprunt marginaux par zone géographique auxquels est ajouté un *spread* lié au groupe. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte de la durée résiduelle des contrats en date de transition. Le taux d'endettement marginal moyen pondéré au 1^{er} juillet 2019 s'élève à 2,8 % ;
- concernant l'impôt différé, le groupe a choisi de comptabiliser un impôt différé pour toute différence temporelle issue des contrats de location.

Traitement permanent

- exemption des nouveaux contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitatives) et les contrats de faible valeur (cinq mille euros) ;
- la durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement que le groupe est raisonnablement certain d'exercer, et toute option de résiliation que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. Le 16 décembre 2019 le Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a publié une décision d'agenda relative aux modalités d'appréciation de la durée à retenir pour la détermination des passifs liés aux engagements locatifs. Ainsi ces passifs sont déterminés selon une durée d'utilisation plutôt qu'une durée contractuelle, en particulier dans le cas des baux commerciaux. Le groupe a tenu compte de cette décision pour la détermination des passifs liés aux engagements locatifs dès le 1^{er} juillet 2019 ;
- le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du groupe ; ce taux est défini en fonction de la durée du contrat afin de prendre en compte les profils de paiement ;
- prise en compte des composantes non locatives (essentiellement maintenance des véhicules).

À leur date de prise d'effet, les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont inscrits :

- en immobilisation à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, des coûts directs initiaux encourus, moins les avantages reçus, ainsi que d'une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant ; et
- en dette financière pour le montant des loyers sur la durée de location telle que déterminée ci-dessus, actualisés au taux tel que déterminé ci-dessus.

Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de location. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre.

Dans les états des flux de trésorerie consolidés, les paiements des passifs de location sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, conformément à IFRS 16 « Contrats de location ».

Impacts sur les états financiers consolidés au 30 juin 2020

Le retraitement du bilan d'ouverture au 1^{er} juillet 2019 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Actif

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Total actifs non courants | 92 307 |
| Immobilisations corporelles | (2 192) |
| Droits d'utilisation | 94 499 |
| Total actifs courants | (1 182) |
| Autres actifs courants | (1 182) |
| TOTAL ACTIF | 91 125 |

(en milliers d'euros)

Passif

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Total passifs non courants | 72 606 |
| Dettes financières | (1 825) |
| Dettes de location | 74 431 |
| Total passifs courants | 18 519 |
| Dettes financières courantes | (132) |
| Dettes de location courantes | 18 966 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (315) |
| TOTAL PASSIF | 91 125 |

Les principaux contrats correspondent à des locations d'usines, de sièges sociaux et de terres agricoles en Europe et aux États-Unis. Les autres contrats concernent la location de véhicules, d'équipements industriels et agricoles.

La réconciliation entre les engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple selon IAS 17 au 30 juin 2019 et la dette financière de location comptabilisée sous IFRS 16 au 1^{er} juillet 2019 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

| | |
|--|---------------|
| Engagements sur contrats de location simple au 01/07/2019 | 101 354 |
| Reclassement des contrats de location-financement (IAS 17) | 2 192 |
| Autres | (289) |
| Actualisation | (9 860) |
| DETTE DE LOCATION AU 01/07/2019 | 93 397 |

Les impacts liés à la norme IFRS 16 au 30 juin 2020 sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Résultat opérationnel courant | Résultat financier | Impôts sur le résultat | Résultat net | REBITDA |
|--|-------------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|----------------|
| Publié au 30/06/2020 | 108 654 | (25 858) | (21 348) | 54 602 | 220 868 |
| IFRS 16 | 817 | (2 541) | 380 | (1 345) | 22 797 |
| Publié au 30/06/2020 (hors IFRS 16) | 107 837 | (23 316) | (21 728) | 55 947 | 198 071 |
| PUBLIÉ AU 30/06/2019 | 123 665 | (22 637) | (20 555) | 72 574 | 213 087 |

| (en milliers d'euros) | Actifs non courants | Actifs courants | Capitaux propres | Endettement net | Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | Flux de trésorerie liés aux activités de financement |
|--|------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--|--|
| Publié au 30/06/2020 | 1 203 975 | 968 904 | 709 868 | 715 234 | 180 059 | (89 091) |
| IFRS 16 | 84 033 | (1 203) | (1 214) | 84 227 | 20 825 | (20 825) |
| Publié au 30/06/2020 (hors IFRS 16) | 1 119 942 | 970 107 | 711 083 | 631 007 | 159 234 | (68 266) |
| PUBLIÉ AU 30/06/2019 | 1 122 884 | 988 406 | 724 972 | 654 748 | 118 997 | 18 106 |

1.1.2 Informations relatives au groupe et événements marquants

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par actions de droit français. Bonduelle, acteur de référence de l'alimentation végétale, détient notamment des positions de leader sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et 4^e gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2020 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en date du 3 décembre 2020.

Prise de participation conjointe minoritaire dans la start-up russe Elementaree

Bonduelle a annoncé le 4 mai 2020 avoir participé à un tour de table avec le fonds souverain de la Fédération de Russie RDIF et pris une participation minoritaire au capital d'Elementaree, une société de fabrication et de livraison de kits de repas préparés (« meal kits »), l'un des leaders du marché en très forte croissance des meal kits dans les agglomérations de Moscou et Saint-Petersbourg. Cette opération, d'un montant financier limité, illustre l'ambition du Groupe Bonduelle d'être le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale au travers ici d'une commercialisation directe aux consommateurs sous des canaux innovants.

Évolution de l'actionnariat de la société Soléal (France)

Présent depuis plus de 40 ans dans le Sud-Ouest de la France, Bonduelle, actionnaire à 48 % de la société Soléal, a acquis en juillet 2019 l'essentiel des participations des coopératives Euralis, Maisadour et Vivadour dans la société.

La société Soléal comprend 2 sites de transformation de maïs doux et de légumes dans le Sud-Ouest de la France

(Labenne et Bordères). Cette évolution de l'actionnariat de Soléal s'accompagne d'engagements d'approvisionnement, renforçant ainsi le partenariat long terme avec les producteurs, et permettra une compétitivité accrue pour le Groupe Bonduelle.

Impact de l'épidémie de la COVID-19 sur l'activité et le résultat de l'exercice 2019-2020

Face à la crise sanitaire actuelle, la première priorité du groupe est la sécurisation du milieu du travail pour protéger et rassurer ses salariés, mais également ses fournisseurs, partenaires et clients. Ainsi, le Groupe Bonduelle a mis en place une organisation du travail spécifique et veille au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité renforcées durant cette période.

Depuis le mois de mars, le groupe a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Dans ce contexte, le Groupe Bonduelle observe une évolution contrastée de son activité selon les métiers - demande soutenue en grande distribution en conserve et surgelé au détriment de l'activité frais, impactée par la baisse de la fréquentation et effondrement des activités de restauration hors foyer - et zones géographiques, et subit des surcoûts.

Ainsi, l'impact global sur le chiffre d'affaires est non significatif, la hausse de l'activité en conserve/surgelé en *retail* compensant la baisse d'activité de la restauration hors foyer et du frais en *retail*.

Les surcoûts liés à cette crise sanitaire (engagements agricoles, primes aux employés, distanciation sociale et mesures d'hygiène renforcées), compensés par des économies (dépenses marketing, déplacements) impactent négativement le résultat opérationnel courant de l'exercice 2019-2020 d'un montant estimé entre 7 et 10 millions d'euros.

Par ailleurs, la COVID-19 n'a pas eu d'autres effets que ceux décrits ci-dessus sur l'activité opérationnelle. En effet, le

groupe n'a pas identifié de risque de défaillance majeure parmi ses clients et à ce titre, n'a pas comptabilisé de dépréciations complémentaires significatives pour pertes attendues sur ses créances. De plus la COVID-19 n'a entraîné aucune modification ou renégociation substantielle des contrats conclus par Bonduelle et qui aurait pu avoir des effets significatifs sur les comptes consolidés.

Les *impairments* tests ont été réalisés dans le contexte de la crise sanitaire et n'ont pas remis en cause la recouvrabilité des actifs.

S'agissant du risque de liquidité, le groupe dispose au 30 juin d'un portefeuille de 349 millions d'euros de lignes confirmées non utilisées. De plus, le groupe n'a pas eu recours aux dispositifs de financement garantis accordés par certains États.

Bonduelle a également mis en place un programme de titres de créances négociables à court terme (Neu CP) de 300 millions d'euros. L'émission inaugurale a été réalisée le 29 juillet 2020 à des conditions particulièrement compétitives, soulignant une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans la solidité financière du groupe.

Par ailleurs, et conformément au communiqué de presse daté du 29 mai 2020, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2020, au titre du dividende de l'exercice 2019-2020, une réduction de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe. Ce projet a reçu le soutien du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA ont décidé de renoncer à 20 % de leurs jetons de présence. Le Président et les membres de la Direction générale ont, quant à eux, diminué de 20 % leur rémunération fixe sur la période de confinement.

Ces sommes contribuent à financer la prime destinée aux collaborateurs qui n'ont jamais cessé de travailler en usine et se sont engagés avec fierté, en mettant de côté leurs inquiétudes légitimes, pour assurer l'accès à l'alimentation de tous. Les sommes collectées permettent également de compenser la perte de salaire des collaborateurs dont le niveau de rémunération est le plus faible et d'aider les salariés confrontés à des situations médicales difficiles.

L'engagement citoyen du groupe et de ses équipes dans le combat contre le coronavirus ne s'arrête donc pas au seul rôle d'acteur responsable de la filière alimentaire. Il se manifeste en interne comme en externe, à tous les niveaux, pour bénéficier à un maximum de publics, ponctuellement quand il faut répondre à des urgences ou dans la durée quand les situations le nécessitent.

1.1.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle.

Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir de décision, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des

actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2020 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Coubanskie Conservi, Bonduelle do Brasil, Bonduelle Kazakhstan, Agro Rost et Bonduelle Belgorod. L'ensemble de ces sociétés est consolidé sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2020.

Certaines sociétés dans lesquelles le Groupe Bonduelle détient directement ou indirectement le contrôle ou une influence notable pourraient ne pas être consolidées dès lors qu'elles ne seraient pas significatives.

Concernant plus particulièrement la société Coopérative France Champignon, compte tenu des relations commerciales et des règles de gouvernance statutaires de cette dernière et en accord avec les normes IFRS, le Groupe Bonduelle n'en détient pas le contrôle. La société France Champignon n'est donc pas consolidée et les titres détenus apparaissent dans le poste « Autres actifs financiers non courants ». Conformément à IFRS 9, ces titres sont évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

1.1.4 Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du reporting interne dénommé également management *approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et zone hors Europe.

La zone Europe couvre les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie et Péninsule ibérique qui forment l'Europe du Sud, Europe du Nord et Europe centrale.

La zone hors Europe couvre l'Europe orientale, l'Asie, le Mercosur, l'Amérique du Nord, et les marchés Export.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteur d'activités.

1.1.5 Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques « produits financiers » et « charges financières » du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice. Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, un cours moyen annuel arithmétique est utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé, en lien avec la saisonnalité de l'activité.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

1.1.6 Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1^{er} juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1^{er} juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1^{er} juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors le *goodwill* négatif (*badwill*) est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des *goodwill* est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Note 1.2 Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2020 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation.

Compte tenu de la nature de nos investissements, les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Jusqu'au 30 juin 2019, les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

1.2.3 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement les écarts d'acquisition et les marques. Les indices de perte de valeur sont notamment une baisse significative de volumes d'activités, une dégradation de la rentabilité à long terme attendue, une évolution de la notoriété ou de la réglementation qui impacte défavorablement l'activité.

La valeur des actifs immobilisés de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), comprenant notamment les *goodwill*, les

immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et, depuis cet exercice, les droits d'utilisation nets des passifs de location (IFRS 16) est soumise à un test de dépréciation lors de l'arrêté annuel et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les *goodwill* affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des *goodwill*, qui sert au calcul d'une éventuelle perte de valeur à constater dans les comptes, correspond à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, dont sont désormais exclus les paiements des loyers des droits d'utilisation.

Si cette valeur d'utilité ne couvre pas la valeur comptable des actifs, la valeur recouvrable retenue (si celle-ci est plus élevée) correspond à leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 6,3 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement de marché à hauteur de 25 % des capitaux permanents et d'un taux sans risque de 0,5 %.

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et zone hors Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais prêt à l'emploi.

Pour la zone hors Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Amérique du Nord et du Sud ;
- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe orientale ;
- l'activité du frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

1.2.4 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

Les prêts

Les prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Clients et comptes rattachés

Créances vis-à-vis des clients

Les créances vis-à-vis des clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti.

Le groupe, dans sa politique de financement, peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation concernent principalement des litiges sur lesquels Bonduelle est en discussion avec les clients. Des provisions pour dépréciation pour pertes attendues sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurent en actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti.

Autres titres non consolidés

Les autres titres non consolidés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur comme les résultats de cession sont enregistrés en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultats.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement des dépôts de garantie essentiellement requis par la réglementation fiscale de certains pays ainsi que des fonds couvrant des régimes postérieurs à l'emploi. Ces actifs sont enregistrés au coût amorti.

1.2.5 Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements (jusqu'au 30 juin 2019) ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IFRS 9 qui a amendé IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

Concernant les dettes de location voir note 1.1.1.

1.2.6 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- les instruments dérivés en gestion de la dette nette et de couverture d'investissements nets à l'étranger sont comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs ;
- les instruments dérivés de change opérationnel sont comptabilisés dans la ligne instruments financiers dérivés actifs ou passifs :
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, ses variations de valeur et celles de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période,
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture d'investissements nets à l'étranger, ses variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres en écarts de conversion et sont recyclées en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif,
 - si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs :
 - les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global et sont recyclées en résultat lorsque

l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique,

- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, *basis spread* des *cross currency swaps*) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global et est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments qualifiés de couvertures et les variations de juste valeur des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

1.2.7 Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

1.2.8 Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne "actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les éventuelles parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

1.2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

1.2.11 Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est la société tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SA, Bonduelle Europe Long Life SAS, Bonduelle Development SAS, Champiloire SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, Champignonnières des Roches SAS, Champignonnières de la Vienne SAS, Euromycel SAS, MOD Bond SAS (ex-Coviju2 SAS), Coviju3 SAS, Coviju4 SAS.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des *goodwill*. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont

limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

| Types de régime | France | Allemagne | Italie |
|---------------------------------|---|---------------------|---------------------------------|
| | Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail | Régimes de retraite | Régimes de cessation d'activité |
| Taux d'actualisation | 0,90 % | 0,90 % | 0,90 % |
| Taux de rendement des actifs | 0,90 % | N/A | N/A |
| Progression future des salaires | 1,95 % | 1,75 % | N/A |
| Age de départ à la retraite | 63 ans | 65 ans | 62 ans |

À l'exception du programme américain pour indemnisation des accidents du travail (*worker's compensation*) décrit au paragraphe 1.2.13, le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (0,90 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte notamment d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ et de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

1.2.12 Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

1.2.13 Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

Concernant les sociétés américaines ayant des programmes de *workers' compensation*, les demandes d'indemnisation nées et non encore réglées à la date d'arrêté des comptes, qu'elles soient reportées ou non, sont couvertes par des provisions déterminées sur la base d'une estimation du coût de leur règlement ainsi que des dépenses relatives à leur traitement. Lorsqu'il existe un historique suffisant de données, provenant du groupe ou du marché, relatives aux demandes d'indemnisations émises et à leurs règlements, la Direction de ces sociétés, avec l'assistance d'actuaire externes, procède à l'estimation des risques couverts par ces sociétés au titre des demandes non encore déclarées en s'appuyant sur une méthode actuarielle d'évaluation des demandes nées mais non encore reportées (*IBNR - Incurred But Not Reported*). Ces provisions sont enregistrées en provisions pour risques et charges sociales dans les comptes du Groupe Bonduelle et sont réévaluées lors de chaque exercice.

1.2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de produits finis. Il est enregistré dans le compte de résultat lorsque le transfert du contrôle des produits aux clients est effectif, c'est-à-dire lorsque le client détient la capacité de décider de l'utilisation des biens et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement et/ou des coûts liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des pénalités éventuelles supportées par Bonduelle. Ces montants sont évalués au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Le chiffre d'affaires peut également comprendre des prestations de transport effectuées par Bonduelle pour ses clients. Le chiffre d'affaires est alors reconnu lorsque la prestation est réalisée.

1.2.15 Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste rassemble essentiellement, des subventions, des produits de cessions d'actifs, des ventes non classées en chiffre d'affaires (notamment les ventes à partenaires) ainsi que des produits liés à des régularisations ou des indemnisations perçues.

1.2.16 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les *badwill*, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les franchises d'assurances et les coûts liés aux sinistres non couverts, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

1.2.17 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attributions gratuites d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges

constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

1.2.18 Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.2.19 Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

1.2.20 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

1.2.21 Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

1.2.22 Indicateurs alternatifs de performance

Le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes comptables. Les principaux indicateurs définis dans les notes annexes sont les suivants :

- **données comparables** : à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :
 - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne,
 - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu ;
- **éléments non récurrents** : note 1.2.16 ;
- **endettement net** : il représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation. Il correspond aux dettes financières courantes et non courantes ajustées des dérivés actifs et passifs, des dettes de locations ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- **gearing** : le *gearing* correspond au ratio de l'endettement net (note 5.6) sur les capitaux propres totaux ;

- **levier d'endettement** : le levier d'endettement correspond à l'endettement net rapporté au REBITDA. Il exprime le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette sur la base de son REBITDA ;
- **marge brute d'autofinancement** : elle correspond aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement. Elle correspond au résultat net corrigé du résultat des sociétés mises en équivalences et des éléments calculés (amortissements et provisions, impôts différés et autres éléments de résultat sans impact sur la trésorerie) ;
- **marge opérationnelle courante** : la marge opérationnelle courante correspond au résultat opérationnel courant rapporté au chiffre d'affaires ;
- **REBITDA (*Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization*)** : il correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles ;
- **résultat opérationnel** : il correspond au résultat opérationnel courant ajusté des éléments non récurrents ;
- **résultat opérationnel courant** : le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur le résultat et du résultat net des sociétés mises en équivalence. Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des éléments non récurrents. Ces derniers correspondent aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise ;
- **ROCE** : ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires et des fonds prêtés par les banques et autres partenaires financiers. Il s'obtient en divisant le résultat opérationnel courant par les capitaux employés, soit la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION - GRI 102-45

Note 2.1 Évolution principale du périmètre de consolidation et acquisitions d'actifs isolés

Évolution de l'actionnariat de la société Soléal (France)

Présent depuis plus de 40 ans dans le Sud-Ouest, Bonduelle, actionnaire à 48 % de la société Soléal, a acquis en juillet 2019 l'essentiel des participations des coopératives Euralis,

Maïsadour et Vivadour dans la société, montant ainsi sa participation à près de 100 %. La société Soléal comprend 2 sites de transformation de maïs doux et de légumes dans le sud-ouest de la France (Labenne et Bordères). Cette évolution de l'actionnariat de Soléal s'accompagne d'engagements d'approvisionnement, renforçant ainsi le partenariat long terme avec les producteurs, et permettra une compétitivité accrue pour le Groupe Bonduelle.

Avant cette opération, la société Soléal était déjà contrôlée par le Groupe Bonduelle et consolidée en intégration globale.

3. DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Note 3.1 Informations sectorielles

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Zone Europe | Zone hors Europe | Éliminations | Total au 30/06/2019 |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|
| Compte de Résultat | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 306 450 | 1 480 073 | (9 402) | 2 777 120 |
| Ventes intersecteurs | (9 402) | 0 | 9 402 | 0 |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 1 297 048 | 1 480 073 | | 2 777 120 |
| Résultat opérationnel courant | 54 717 | 68 947 | | 123 665 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Zone Europe | Zone hors Europe | Total au 30/06/2019 |
|----------------------------------|-------------|------------------|---------------------|
| Actifs non courants | | | |
| France | | 321 505 | 321 505 |
| États-Unis | | 0 | 428 225 |
| Autres | | 165 997 | 373 153 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 487 503 | 1 122 884 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Zone Europe | Zone hors Europe | Éliminations | Total au 30/06/2020 |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|
| Compte de Résultat | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 310 905 | 1 555 332 | (11 362) | 2 854 876 |
| Ventes intersecteurs | (11 362) | 0 | 11 362 | 0 |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 1 299 543 | 1 555 332 | | 2 854 876 |
| Résultat opérationnel courant | 51 210 | 57 444 | | 108 654 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Zone Europe | Zone hors Europe | Total au 30/06/2020 |
|----------------------------------|-------------|------------------|---------------------|
| Actifs non courants | | | |
| France | | 329 300 | 329 300 |
| États-Unis | | 0 | 486 910 |
| Autres | | 170 496 | 387 765 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 499 796 | 1 203 975 |

3.1.1 Informations par activités

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Conserve | Surgelé | Frais | Total au 30/06/2019 |
|--------------------------------|-----------|---------|-----------|---------------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 1 023 393 | 657 908 | 1 095 819 | 2 777 120 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Conserve | Surgelé | Frais | Total au 30/06/2020 |
|--------------------------------|-----------|---------|-----------|---------------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 1 121 485 | 684 967 | 1 048 423 | 2 854 876 |

3.1.2 Informations par zones géographiques de destination

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | | Au 30/06/2020 | |
|---------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| États-Unis | 972 764 | 35 % | 975 779 | 34 % |
| France | 636 421 | 23 % | 636 366 | 22 % |
| Canada | 295 899 | 11 % | 336 521 | 12 % |
| Europe du Sud | 238 501 | 9 % | 230 968 | 8 % |
| Allemagne | 219 210 | 8 % | 214 423 | 7 % |
| Eurasie ⁽¹⁾ | 169 997 | 6 % | 195 360 | 7 % |
| Europe du Nord | 126 988 | 5 % | 132 281 | 5 % |
| Europe centrale ⁽²⁾ | 66 489 | 2 % | 81 533 | 3 % |
| Autres | 50 851 | 1 % | 51 645 | 2 % |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 2 777 120 | 100 % | 2 854 876 | 100 % |

(1) Russie et autres pays de la CEI.

(2) Pays d'Europe de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

Note 3.2 Achats et charges externes

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|--------------------|--------------------|
| Achats de marchandises et autres approvisionnements | (1 464 154) | (1 466 102) |
| Production stockée | 14 469 | 6 792 |
| Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements | 31 426 | 15 214 |
| Autres charges externes | (596 126) | (581 097) |
| TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES | (2 014 385) | (2 025 193) |

Note 3.3 Autres produits et autres charges opérationnels

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|-----------|---------------|---------------|
| Prestations opérationnelles | | 3 745 | 3 786 |
| Reprises de provisions | 9.1 | 2 989 | 2 098 |
| Reprise de perte de valeur sur actif circulant | 3.5 & 3.6 | 2 474 | 2 225 |
| Subventions | | 3 822 | 4 042 |
| Produits de cessions d'actifs | | 1 690 | 806 |
| Autres produits opérationnels * | | 29 085 | 13 832 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS | | 43 806 | 26 790 |

* Ce poste se compose essentiellement de ventes aux partenaires non classées en chiffre d'affaires, d'indemnités d'assurance et de régularisation de comptes de tiers.

| (en milliers d'euros) | Notes | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|-----------|-----------------|-----------------|
| Impôts et taxes | | (23 481) | (25 743) |
| Dotations aux provisions | 9.1 | (2 964) | (4 907) |
| Pertes de valeur sur actif circulant | 3.5 & 3.6 | (6 174) | (6 862) |
| Autres charges opérationnelles | | (21) | 150 |
| TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES | | (32 641) | (37 362) |

Note 3.4 Éléments non récurrents

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|
| Frais de réorganisation et de restructuration | (2 973) | (2 308) |
| Franchises d'assurance et coûts liés aux sinistres | (4 517) | (4 215) |
| Frais et honoraires d'acquisition | (360) | 0 |
| Autres (solde net) | 0 | (243) |
| TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS | (7 851) | (6 766) |

Note 3.5 Stocks et encours

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes au 30/06/2019 | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes au 30/06/2020 |
|--------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|
| Matières et emballages | 181 159 | (1 996) | 179 163 | 185 678 | (1 989) | 183 689 |
| Encours et produits finis | 468 496 | (20 233) | 448 263 | 467 586 | (24 147) | 443 439 |
| TOTAL STOCKS ET ENCOURS | 649 655 | (22 229) | 627 426 | 653 264 | (26 136) | 627 128 |

Détail des provisions pour dépréciation des stocks et encours

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Matières et emballages | | |
| À l'ouverture de l'exercice | (1 710) | (1 996) |
| Dotations | (614) | (760) |
| Reprises | 343 | 731 |
| Écarts de conversion et autres | (15) | 37 |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (1 996) | (1 987) |
| Encours et produits finis | | |
| À l'ouverture de l'exercice | (16 700) | (20 233) |
| Dotations | (4 910) | (5 216) |
| Reprises | 1 703 | 514 |
| Écarts de conversion et autres | (326) | 788 |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (20 233) | (24 147) |

Note 3.6 Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes au 30/06/2019 | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes au 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Clients | 260 986 | (2 041) | 258 945 | 247 492 | (1 850) | 245 642 |
| Créances fiscales et sociales | 41 618 | 0 | 41 618 | 40 542 | 0 | 40 542 |
| Autres créances | 24 005 | (405) | 23 600 | 24 921 | (30) | 24 891 |
| TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS | 326 609 | (2 446) | 324 163 | 312 956 | (1 880) | 311 075 |

Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|---|----------------|----------------|
| Clients | | |
| À l'ouverture de l'exercice | (1 652) | (2 041) |
| Dotations | (636) | (885) |
| Reprises | 279 | 969 |
| Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾ | (32) | 107 |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (2 041) | (1 850) |
| Autres créances | | |
| À l'ouverture de l'exercice | (527) | (405) |
| Dotations | (14) | (1) |
| Reprises | 150 | 375 |
| Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾ | (15) | 2 |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (405) | (30) |

(1) Reclassements de compte à compte.

Échéanciers des clients et comptes rattachés

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|---|----------------|----------------|
| Non échues | 217 871 | 210 890 |
| Échues | | |
| • moins de 30 jours | 35 647 | 25 573 |
| • entre 30 et 90 jours | 2 749 | 5 080 |
| • plus de 90 jours | 2 678 | 4 099 |
| TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS | 258 945 | 245 642 |

Note 3.7 Fournisseurs et autres créditeurs

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 436 858 | 435 077 |
| Dettes sur acquisitions d'actifs | 15 483 | 15 791 |
| Dettes fiscales et sociales | 114 004 | 126 072 |
| Autres dettes | 41 110 | 51 447 |
| TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS | 607 456 | 628 387 |

4. CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Note 4.1 Rémunérations et effectifs

| (en milliers d'euros et nombre de salariés) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Frais de personnel des sociétés intégrées | (560 814) | (598 242) |
| Effectif moyen annuel | 14 589 | 14 617 |
| Effectif permanent | 10 655 | 10 861 |

Note 4.2 Engagements envers le personnel

4.2.1 Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 31 370 milliers d'euros au 30 juin 2020, contre 31 388 milliers d'euros au 30 juin 2019.

4.2.2 Régimes à prestations définies

Le groupe a par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 1.2.12.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

| (en milliers d'euros) | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|--------------|--------------|
| Compte de résultat : Charge de Retraite | | |
| Coût des services rendus dans l'année | 1 316 | 1 461 |
| Effet de l'actualisation | 436 | 333 |
| Rendement attendu des actifs du régime | (45) | (17) |
| (Gains)/Pertes liés à la liquidation du régime | 0 | 0 |
| CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE | 1 707 | 1 777 |

| (en milliers d'euros) | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|---------------|---------------|
| Variation de la valeur actualisée de l'obligation | | |
| Valeur actualisée de l'obligation DBO ⁽¹⁾ au 1^{er} juillet | 26 430 | 27 521 |
| Coût des services rendus dans l'année | 1 316 | 1 461 |
| Effet de l'actualisation | 436 | 333 |
| Cotisations employés | 0 | 0 |
| Réduction et amendement du régime | 0 | 0 |
| Effet de change | 9 | (18) |
| Prestations versées | (2 149) | (1 652) |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques | 9 | 0 |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles | 1 634 | 1 511 |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience | (164) | 87 |
| VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO ⁽¹⁾ AU 30 JUIN | 27 521 | 29 243 |

(1) DBO : Defined benefit obligation.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|--------------|--------------|
| Variation de la juste valeur des actifs du régime | | |
| Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} juillet | 2 935 | 1 445 |
| Rendement attendu des actifs du régime | 45 | 17 |
| Cotisations employeur | 523 | 1 334 |
| Cotisations employés | 0 | 0 |
| Liquidation du régime | 0 | 0 |
| Prestations versées | (2 054) | (1 577) |
| Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience | (4) | 17 |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN | 1 445 | 1 236 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------------|-----------------|
| Réconciliation du montant reconnu au bilan | | |
| Situation financière nette : surplus/(déficit) | (26 076) | (28 007) |
| Effet de la limitation des surplus | 0 | 0 |
| (Provision) au 30 juin | (26 076) | (28 007) |
| ACTIF NET AU 30 JUIN | 0 | 0 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|-----------|-----------|
| Écarts Actuariels | | |
| (Gains)/Pertes actuariels générés au 1 ^{er} juillet | 5 279 | 6 763 |
| (Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 ^{er} juillet et le 30 juin | 1 483 | 1 581 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2018-2019 | 2019-2020 |
|--|-----------------|-----------------|
| Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice | | |
| (Passif) Actif net d'ouverture | (23 495) | (26 076) |
| (Charge) Produit de retraite | (1 707) | (1 777) |
| Prestations payées par l'employeur | 618 | 1 409 |
| Effet de change | (9) | 18 |
| Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres | (1 483) | (1 581) |
| (PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE | (26 076) | (28 007) |

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 1.2.12.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2020, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation du groupe de 1 853 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté l'obligation du groupe de 2 034 milliers d'euros.

Note 4.3 Paiements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et collaborateurs du groupe des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions de la société Bonduelle.

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions (AGA) ⁽¹⁾

| | Plan n° 5 | Plan n° 7 | Plan n° 8 | Plan n° 9 | Plan n° 10 | Plan n° 11 | Plan n° 12 |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Date d'Assemblée : | 03/12/2015 | 03/12/2015 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 16/09/2016 | 06/10/2017 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 |
| Nombre initial d'actions attribuées | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 7 616 | 26 429 | 24 141 | 24 373 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA | N/A | N/A | 11 423 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 0 | 26 429 | 24 141 | 24 373 |
| • Dont autres | 0 | 0 | 0 | 7 616 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre total d'AGA | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 7 616 | 26 429 | 24 141 | 24 373 |
| Nombre total d'AGA annulées ou caduques | 63 196 | | | 0 | | | |
| Date d'attribution effective | 16/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2019 | 31/12/2020 | 28/02/2021 | 31/03/2021 |
| Date de première cession possible | 17/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2020 | 31/12/2020 | 28/02/2021 | 31/03/2021 |
| Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2020 | 13 605 | 0 | 0 | 7 616 | 0 | 0 | 0 |

| | Plan n° 13 | Plan n° 14 | Plan n° 15 | Plan n° 16 | Plan n° 17 | Plan n° 18 | Plan n° 19 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Date d'Assemblée : | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date du Conseil de Gérance | 07/12/2018 | 11/02/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre initial d'actions attribuées | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 | 21 230 | 35 535 | 3 581 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 18 619 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 275 | 0 |
| • Dont autres | 0 | 23 024 | 21 231 | 21 230 | 21 230 | 26 260 | 3 581 |
| Nombre total d'AGA | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 | 21 230 | 35 535 | 3 581 |
| Nombre total d'AGA annulées ou caduques | | | | | | | |
| Date d'attribution effective | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2020 | 13/12/2021 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de première cession possible | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2021 | 13/12/2021 | 13/12/2022 | 14/12/2022 | 14/12/2022 |
| Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2020 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | Plan n° 20 | Plan n° 21 | Plan n° 22 | Plan n° 23 | Plan n° 24 | Plan n° 25 | Plan n° 26 |
|--|------------|----------------|------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Date d'Assemblée : | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date du Conseil de Gérance | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre initial d'actions attribuées | 898 | 136 062 | 364 | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA | 0 | 18 339 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 0 | 94 163 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 786 |
| • Dont autres | 898 | 41 899 | 364 | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 3 602 |
| Nombre total d'AGA | 898 | 136 062 | 364 | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |
| Nombre total d'AGA annulées ou caduques | | | | | | | |
| Date d'attribution effective | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de première cession possible | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2020 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Et d'autre part, dans le cadre d'un mécanisme de fin de carrière des cadres dirigeants, sur la base de l'exécution des plans de successions. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Valorisations des plans d'option et d'attributions gratuites d'actions

Comme indiqué en note 1.2.17, les options d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de

la valeur des dividendes pour les plans d'attributions gratuites d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 2 993 milliers d'euros.

5. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 5.1 Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

5.1.1 Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 5.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.1.2 Risques de marché

Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2019-2020, 44,1 % de son chiffre d'affaires et 40,8 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, réal brésilien, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de

change sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2020.

Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres

agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

5.1.3 Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2020 s'élèvent à 709,9 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera, à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020, un dividende de 0,40 euro par action.

Note 5.2 Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30 juin 2020 s'élève à - 25,9 millions d'euros contre - 22,6 millions d'euros un an auparavant.

| (en milliers d'euros) | | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| Coût de l'endettement financier | A | (21 887) | (20 344) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 107 | 311 |
| Intérêts au taux d'intérêt effectif | | (21 994) | (20 717) |
| Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur | | (7 480) | 149 |
| Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur | | 7 480 | (87) |
| Autres produits et charges financiers | B | (750) | (5 514) |
| Gains et pertes de change | | (875) | (3 535) |
| Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux) | | 503 | 748 |
| Autres charges et produits financiers | | (378) | (2 727) |
| RÉSULTAT FINANCIER | A + B | (22 637) | (25 858) |

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en baisse, passant de - 21,9 millions d'euros au 30 juin 2019 à - 20,3 millions d'euros au 30 juin 2020.

Il est principalement composé des intérêts payés au taux d'intérêt effectif pour 20,7 millions d'euros. Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité résiduelle entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur et les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur liés aux *basis spread* des *cross currency swaps* est enregistré en capitaux propres et sera repris dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément à l'option offerte par IFRS 9 et retenue par le groupe.

La réduction du coût de l'endettement financier net est principalement expliquée par :

- l'effet dilutif du refinancement de l'EuroPP par l'USPP émis en mai 2019 ;
- l'amortissement des instruments de dette USPP et *Term Loan* ;
- une baisse des taux d'intérêts des monnaies dans lesquelles le groupe emprunte.

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 2,15 % contre 2,41 % l'année précédente.

Les autres produits et charges financiers (- 5,5 millions d'euros) se décomposent comme suit :

- 2,8 millions d'euros de résultat de change correspondant au résultat des couvertures de change opérées sur les flux liées aux activités commerciales et de trésorerie en devises. Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité (valeur temps des options) est enregistré en capitaux propres et reclassé dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe ;
- 2,7 millions d'euros d'autres charges et produits financiers principalement dues aux charges d'intérêts sur dettes de location - IFRS 16 pour un montant de - 2,5 millions d'euros.

Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêt qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 points de base sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie groupe, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).

Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

| | Variation des taux d'intérêt de | | | |
|---|---------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| | + 50 bp | | - 50 bp | |
| | Impact Capitaux propres | Impact Résultat | Impact Capitaux propres | Impact Résultat |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Intérêts sur les dettes | 0 | (3 592) | 0 | 3 592 |
| Valorisation <i>mark to market</i> des dettes | 0 | 4 334 | 0 | (4 459) |
| Dettes | 0 | 742 | 0 | (867) |
| Produits financiers des produits dérivés de taux | 0 | 1 423 | 0 | (892) |
| Valorisation <i>mark to market</i> des produits dérivés de taux | 1 445 | (4 017) | (836) | 4 127 |
| Produits dérivés de taux | 1 445 | (2 594) | (836) | 3 235 |
| TOTAL | 1 445 | (1 852) | (836) | 2 368 |

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement (USD, HUF, CAD, RUB, PLN...), les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 §23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % des expositions contre les principales devises a été retenue.

Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

| | Variation des cours de change de | | | |
|------------------------------|--|-----------------|--|-----------------|
| | + 5 % de variation de l'euro contre devise | | - 5 % de variation de l'euro contre devise | |
| | Impact Capitaux propres | Impact Résultat | Impact Capitaux propres | Impact Résultat |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| HUF/EUR | 35 | 36 | (42) | (127) |
| USD/EUR | 56 | (43) | (57) | 27 |
| PLN/EUR | 17 | (12) | (17) | 24 |
| RUB/EUR | (39) | (336) | 74 | 159 |
| USD/CAD | 17 | (78) | (15) | 26 |
| TOTAL | 86 | (433) | (58) | 108 |

Note 5.3 Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

Au 30/06/2019

| | Valeur au Bilan | Juste valeur | Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers | | | Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--|--------------------|-----------------|---|--|---------------------------------|--|
| | | | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Actif non courant | | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 38 519 | 38 519 | 5 876 | 16 287 | 16 358 | 0 |
| Titres de participation | 16 061 | 16 061 | 0 | 16 061 | 0 | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 16 584 | 16 584 | 0 | 226 | 16 358 | 0 |
| Autres immobilisations financières | 5 875 | 5 875 | 5 876 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs non courants | 2 908 | 2 908 | 1 428 | 0 | 0 | 1 480 |
| Autres créances non courantes | 1 428 | 1 428 | 1 428 | 0 | 0 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 1 480 | 1 480 | 0 | 0 | 0 | 1 480 |
| Actif courant | | | | | | |
| Créances clients & autres débiteurs | 330 012 | 330 012 | 330 012 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs courants | 11 883 | 11 883 | 100 | 0 | 0 | 11 783 |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | 93 | 93 | 93 | 0 | 0 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 11 783 | 11 783 | 0 | 0 | 0 | 11 783 |
| Autres actifs | 7 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 3 849 | 3 849 | 0 | 334 | 3 515 | 0 |
| VMP et autres placements | 286 | 286 | 286 | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16 407 | 16 407 | 16 407 | 0 | 0 | 0 |

| | Valeur au Bilan | Juste valeur | Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers | | | Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--|--------------------|-----------------|--|--|---------------------------------|---|
| | | | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Passif non courant | | | | | | |
| Dettes financières | 564 215 | 564 620 | 540 033 | 2 432 | 22 155 | 0 |
| Dette financière hors dérivés | 561 783 | 562 188 | 540 033 | 0 | 22 155 | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs | 2 432 | 2 432 | 0 | 2 432 | 0 | 0 |
| Autres passifs non courants | 29 886 | 29 886 | 19 673 | 0 | 0 | 10 214 |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 10 214 | 10 214 | 0 | 0 | 0 | 10 214 |
| Dettes diverses | 19 673 | 19 673 | 19 673 | 0 | 0 | 0 |
| Passif courant | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs divers | 609 559 | 609 559 | 609 559 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières courantes | 127 659 | 127 689 | 123 057 | 439 | 4 192 | 0 |
| Dette financière hors dérivés | 126 229 | 126 259 | 123 057 | 0 | 3 201 | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs courants | 1 430 | 1 430 | 0 | 439 | 991 | 0 |
| Autres passifs courants | 1 887 | 1 887 | 0 | 0 | 0 | 1 887 |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 1 887 | 1 887 | 0 | 0 | 0 | 1 887 |

Au 30/06/2020

| | Valeur au Bilan | Juste valeur | Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers | | | Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--|--------------------|-----------------|---|--|---------------------------------|--|
| | | | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Actif non courant | | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 30 175 | 30 175 | 4 835 | 10 396 | 14 944 | 0 |
| Titres de participation | 10 353 | 10 353 | 0 | 10 353 | 0 | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 14 988 | 14 988 | 0 | 43 | 14 944 | 0 |
| Autres immobilisations financières | 4 835 | 4 835 | 4 835 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs non courants | 2 130 | 2 130 | 1 238 | 0 | 0 | 892 |
| Autres créances non courantes | 1 238 | 1 238 | 1 238 | 0 | 0 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 892 | 892 | 0 | 0 | 0 | 892 |
| Actif courant | | | | | | |
| Créances clients & autres débiteurs | 311 075 | 311 075 | 311 075 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs courants | 8 336 | 8 336 | 42 | 0 | 0 | 8 294 |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | 33 | 33 | 33 | 0 | 0 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 8 294 | 8 294 | 0 | 0 | 0 | 8 294 |
| Autres actifs | 9 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 6 723 | 6 723 | 0 | 728 | 5 994 | 0 |
| VMP et autres placements | 178 | 178 | 178 | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 460 | 6 460 | 6 460 | 0 | 0 | 0 |

| | Valeur au Bilan | Juste valeur | Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers | | | Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--|--------------------|-----------------|--|--|---------------------------------|---|
| | | | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Passif non courant | | | | | | |
| Dettes financières | 541 442 | 541 751 | 524 969 | 2 052 | 14 730 | 0 |
| Dette financière hors dérivés | 539 390 | 539 699 | 524 969 | 0 | 14 730 | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs | 2 052 | 2 052 | 0 | 2 052 | 0 | 0 |
| Autres passifs non courants | 24 919 | 24 919 | 16 563 | 0 | 0 | 8 356 |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 8 356 | 8 356 | 0 | 0 | 0 | 8 356 |
| Dettes diverses | 16 563 | 16 563 | 16 563 | 0 | 0 | 0 |
| Passif courant | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs divers | 628 387 | 628 387 | 628 387 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières courantes | 117 915 | 117 939 | 111 218 | 1 102 | 5 619 | 0 |
| Dette financière hors dérivés | 115 019 | 115 043 | 111 218 | 0 | 3 825 | 0 |
| Instruments financiers dérivés passifs courants | 2 896 | 2 896 | 0 | 1 102 | 1 794 | 0 |
| Autres passifs courants | 2 203 | 2 203 | 0 | 0 | 0 | 2 203 |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 2 203 | 2 203 | 0 | 0 | 0 | 2 203 |

Compensation des actifs et passifs financiers (amendement IFRS 7)

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : + 21,7 millions d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : - 4,9 millions d'euros.

La juste valeur de 11,5 millions d'euros enregistrée au bilan, relative aux instruments financiers dérivés actifs, concerne principalement les *cross currency swaps* en dollars américains. Ces derniers ont été mis en place pour couvrir la dette obligataire américaine d'un nominal de 87 millions de dollars US au 30 juin 2020.

Ces opérations sont réparties de façon équilibrée sur trois partenaires bancaires de premier rang.

Note 5.4 Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2018 | Acquisition ou dotation | Cession ou reprise | Autres ⁽³⁾ | Au 30/06/2019 |
|--|------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes ⁽¹⁾ | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 17 135 | 0 | 0 | 0 | 17 135 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 13 297 | 0 | 0 | 3 287 | 16 584 |
| Autres immobilisations financières | 5 614 | 628 | (143) | (18) | 6 080 |
| | 36 046 | 629 | (143) | 3 268 | 39 800 |
| Pertes de valeur | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 1 075 | 0 | 0 | 0 | 1 075 |
| Autres immobilisations financières | 206 | 0 | 0 | 0 | 206 |
| | 1 281 | 0 | 0 | 0 | 1 281 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 16 060 | 0 | 0 | 0 | 16 060 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 13 297 | 0 | 0 | 3 287 | 16 584 |
| Autres immobilisations financières | 5 408 | 628 | (143) | (18) | 5 875 |
| | 34 765 | 629 | (143) | 3 268 | 38 519 |

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession ou reprise | Autres ⁽³⁾ | Au 30/06/2020 |
|--|------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes ⁽¹⁾ | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 17 135 | 909 | (5) | 0 | 18 039 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 16 584 | 0 | 0 | (1 596) | 14 988 |
| Autres immobilisations financières | 6 082 | 197 | (635) | (603) | 5 041 |
| | 39 800 | 1 106 | (640) | (2 199) | 38 067 |
| Pertes de valeur | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 1 075 | 6 616 | (5) | 0 | 7 686 |
| Autres immobilisations financières | 206 | 0 | 0 | 0 | 206 |
| | 1 281 | 6 616 | (5) | 0 | 7 892 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 16 060 | (5 707) | 0 | 0 | 10 353 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 16 584 | 0 | 0 | (1 596) | 14 988 |
| Autres immobilisations financières | 5 876 | 197 | (635) | (603) | 4 835 |
| | 38 519 | (5 510) | (635) | (2 199) | 30 175 |

(1) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 1.2.

(2) Cette rubrique correspond à la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe. Elle contient essentiellement la participation du Groupe Bonduelle dans la société Coopérative France Champignon (France) dont le résultat sur l'exercice n'est pas significatif. Conformément à IFRS 10 et 11, cette société n'est pas consolidée (note 1.1.2), le groupe n'en détenant pas le contrôle. La variation de la juste valeur de ces titres est enregistrée dans les capitaux propres.

(3) Reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

Note 5.5 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

5.5.1 Dérivés de Taux

Couvertures de juste valeur

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, deux ont été *swappés* à taux variable dès l'émission. La tranche EUR de l'USPP émis le 6 juillet 2017 a été *swappée* en totalité à taux variable. Ces *swaps* répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 amendée par IFRS 9. La quote-part de dette sous-jacente et les *swaps* sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

Couvertures de flux de trésorerie

En août 2010, le groupe a émis un emprunt obligataire de type USPP de 145 millions de dollars à taux fixe. S'agissant de la quote-part de dette couverte par un instrument dérivé ramenant un taux fixe dollar en taux fixe euro, dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres.

Concernant la tranche EUR de l'USPP émis en juillet 2017, des *caps* ont été mis en place pour se prémunir de la hausse éventuelle des taux d'intérêt. Ceux-ci répondent aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'encours de dettes *swappées* à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêt en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou *caps*, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt ; ces instruments répondent désormais aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9. Au 30 juin 2020, le groupe n'affiche aucune couverture de taux non éligible à la comptabilité de couverture

5.5.2 Dérivés de Change

Couvertures de juste valeur

Le groupe est exposé au risque de variation de valeur en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD sur l'emprunt obligataire en dollar américain émis en 2010. Des instruments dérivés : change à terme ou *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 amendée par IFRS 9, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de la totalité du nominal résiduel.

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur les financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada, Russie, Brésil, Hongrie, Pologne, USA). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais d'achats ou ventes à terme.

Couvertures de flux de trésorerie

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euro. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollars américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

Les *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type *cash flow hedge* ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

Instruments dérivés au 30/06/2019

| (en milliers d'euros) | Notionnel | Valeur de marché | | Valeur comptable | |
|--|-----------|------------------|--------|------------------|--------------|
| | | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Dérivés de taux (A) | | | | | |
| Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾ | 423 266 | 257 | 2 653 | 257 | 2 653 |
| Couvertures de Juste Valeur | 216 784 | 8 114 | 0 | 8 114 | 0 |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments fermes : Swaps</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments conditionnels : Caps</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments conditionnels : Floors</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dont Courant | | | | 401 | 222 |
| Dont Non courant | | | | 7 970 | 2 431 |
| Dérivés de change (B) | | | | | |
| Couvertures de Flux de trésorerie | 25 611 | 303 | 217 | 303 | 217 |
| <i>Dont instruments à terme</i> | 12 832 | 107 | 61 | 107 | 61 |
| <i>Dont instruments optionnels</i> | 12 778 | 197 | 156 | 197 | 156 |
| Couvertures de Juste Valeur | 157 639 | 11 558 | 235 | 11 558 | 235 |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 65 609 | 201 | 756 | 201 | 756 |
| <i>Dont instruments à terme</i> | 35 043 | 133 | 214 | 133 | 214 |
| <i>Dont instruments optionnels</i> | 30 566 | 68 | 542 | 68 | 542 |
| Dont Courant | | | | 3 448 | 1 208 |
| Dont Non courant | | | | 8 614 | 1 |
| TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B) | | | | | |
| Dont Courant | | | | 3 849 | 1 430 |
| Dont Non courant | | | | 16 584 | 2 432 |

(1) Y compris caps non actifs.

Instruments dérivés au 30/06/2020

| (en milliers d'euros) | Notionnel | Valeur de marché | | Valeur comptable | |
|--|-----------|------------------|--------|------------------|--------------|
| | | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Dérivés de taux (A) | | | | | |
| Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾ | 427 671 | 43 | 2 700 | 43 | 2 700 |
| Couvertures de Juste Valeur | 200 902 | 8 927 | 0 | 8 927 | 0 |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments fermes : Swaps</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments conditionnels : Caps</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont instruments conditionnels : Floors</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dont Courant | | | | 554 | 575 |
| Dont Non courant | | | | 8 416 | 2 125 |
| Dérivés de change (B) | | | | | |
| Couvertures de Flux de trésorerie | 35 730 | 728 | 454 | 728 | 454 |
| <i>Dont instruments à terme</i> | 21 246 | 322 | 268 | 322 | 268 |
| <i>Dont instruments optionnels</i> | 14 485 | 406 | 186 | 406 | 186 |
| Couvertures de Juste Valeur | 86 530 | 11 359 | 720 | 11 359 | 720 |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 61 128 | 653 | 1 074 | 653 | 1 074 |
| <i>Dont instruments à terme</i> | 36 874 | 525 | 551 | 525 | 551 |
| <i>Dont instruments optionnels</i> | 24 254 | 128 | 523 | 128 | 523 |
| Dont Courant | | | | 6 169 | 2 248 |
| Dont Non courant | | | | 6 571 | 0 |
| TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B) | | | | | |
| Dont Courant | | | | 6 723 | 2 823 |
| Dont Non courant | | | | 14 988 | 2 125 |

(1) Y compris caps non actifs.

Position nette de change du groupe (hors exposition patrimoniale)

| (en milliers d'euros) | 30/06/2019 | | | | | |
|---------------------------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | USD/EUR | HUF/EUR | USD/CAD | RUB/EUR | PLN/EUR | AUTRES |
| Position nette avant couverture | 2 663 | 13 640 | 14 430 | (6 739) | 4 178 | (5 917) |
| Position nette après couverture | (1 852) | (275) | 9 182 | (384) | 1 436 | (1 203) |

| (en milliers d'euros) | 30/06/2020 | | | | | |
|---------------------------------|------------|---------|---------|---------|---------|----------|
| | USD/EUR | HUF/EUR | USD/CAD | RUB/EUR | PLN/EUR | AUTRES |
| Position nette avant couverture | 4 597 | 17 778 | 16 427 | (7 761) | 5 336 | (10 659) |
| Position nette après couverture | (488) | (1 363) | (451) | (902) | (820) | (2 077) |

Note 5.6 Endettement net

5.6.1 Ventilation par nature de l'endettement net

Au 30/06/2019

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Nominal | < 6 mois | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette obligataire USPP | 436 525 | 28 767 | 0 | 126 275 | 299 559 | 454 601 |
| Locations Financements | 1 957 | 66 | 66 | 913 | 913 | 1 957 |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit | 168 531 | 178 | 35 328 | 132 915 | 110 | 168 531 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 2 906 | 903 | 903 | 549 | 549 | 2 906 |
| Intérêts courus | 3 100 | 3 100 | 0 | 0 | 0 | 3 100 |
| Concours bancaires courants | 56 918 | 56 918 | 0 | 0 | 0 | 56 918 |
| Total endettement Brut avant dérivés | 669 936 | 89 933 | 36 297 | 260 652 | 301 131 | 688 012 |
| Dérivés - Passifs | 0 | 1 318 | 112 | 2 431 | 0 | 3 862 |
| <i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Dont autres dérivés</i> | 0 | 1 318 | 112 | 2 431 | 0 | 3 862 |
| Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés | 0 | 91 251 | 36 409 | 263 083 | 301 131 | 691 874 |
| Dérivés - Actifs | 0 | 3 702 | 147 | 10 228 | 6 355 | 20 433 |
| <i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i> | 0 | 3 241 | 0 | 10 002 | 6 355 | 19 599 |
| <i>Dont autres dérivés</i> | 0 | 461 | 147 | 226 | 0 | 834 |
| VMP | 286 | 286 | 0 | 0 | 0 | 286 |
| Disponibilités | 16 407 | 16 407 | 0 | 0 | 0 | 16 407 |
| TOTAL ENDETTEMENT NET | | 70 856 | 36 261 | 252 855 | 294 775 | 654 748 |

Au 30/06/2020

| (en milliers d'euros) | Nominal | < 6 mois | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette obligataire USPP | 411 592 | 29 410 | 0 | 167 243 | 232 488 | 429 141 |
| Dettes de location | 84 227 | 10 712 | 8 935 | 44 602 | 19 978 | 84 227 |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit | 186 872 | 5 854 | 42 246 | 138 772 | 0 | 186 872 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 276 | 194 | 194 | 887 | 0 | 1 276 |
| Intérêts courus | 2 575 | 2 575 | 0 | 0 | 0 | 2 575 |
| Concours bancaires courants | 34 544 | 34 544 | 0 | 0 | 0 | 34 544 |
| Total endettement Brut avant dérivés | 721 086 | 83 289 | 51 376 | 351 504 | 252 466 | 738 636 |
| Dérivés - Passifs | 0 | 1 910 | 913 | 2 125 | 0 | 4 948 |
| <i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i> | 0 | 720 | 0 | 0 | 0 | 720 |
| <i>Dont autres dérivés</i> | 0 | 1 190 | 913 | 2 125 | 0 | 4 228 |
| Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés | 0 | 85 199 | 52 289 | 353 629 | 252 466 | 743 583 |
| Dérivés - Actifs | 0 | 2 619 | 4 105 | 8 000 | 6 987 | 21 711 |
| <i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i> | 0 | 1 504 | 3 839 | 7 957 | 6 987 | 20 287 |
| <i>Dont autres dérivés</i> | 0 | 1 115 | 266 | 43 | 0 | 1 424 |
| VMP | 178 | 178 | 0 | 0 | 0 | 178 |
| Disponibilités | 6 460 | 6 460 | 0 | 0 | 0 | 6 460 |
| TOTAL ENDETTEMENT NET | | | | | | 715 234 |
| TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16 | | | | | | 631 007 |

5.6.2 Ventilation par taux des dettes financières nettes

| (en milliers d'euros) | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|
| Dette financière nette - hors IFRS 16 | 654 748 | 631 007 |
| Avant couverture de taux | | |
| Taux fixe | 462 564 | 433 428 |
| Taux variable | 192 185 | 197 579 |
| Après couverture de taux | | |
| Taux fixe | 521 882 | 445 471 |
| Taux variable | 132 866 | 185 537 |

5.6.3 Ventilation par devise des dettes financières nettes

| (en milliers d'euros) / (-) = disponibilités | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|
| EUR | 459 888 | 442 160 |
| USD | 178 750 | 178 303 |
| CAD | 17 492 | 6 873 |
| HUF | 9 681 | 8 398 |
| RUB | (26 927) | (12 050) |
| BRL | 5 851 | 3 215 |
| PLN | 7 504 | 2 621 |
| KZT | 2 510 | 1 488 |
| TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16 | 654 748 | 631 007 |

5.6.4 Endettement net (y compris instruments dérivés) et gearing

| | 30/06/2019 | Dettes de location au 01/07/2019 | Augmentation | (Diminution) | Variations de Juste Valeur de la dette | Variations de Juste Valeur des instruments dérivés | Écarts de conversion | Autres ⁽¹⁾ | 30/06/2020 |
|---------------------------------------|------------------|----------------------------------|---------------|-----------------|--|--|----------------------|-----------------------|------------------|
| Passifs financiers | 691 874 | 0 | 19 048 | (49 603) | (492) | 1 130 | (100) | (2 500) | 659 356 |
| Dettes de location | 0 | 91 440 | 18 606 | (21 005) | 0 | 0 | (1 155) | (3 659) | 84 227 |
| Placements et dérivés actifs | 37 126 | 0 | 0 | (7 615) | 0 | 1 315 | (2 570) | 92 | 28 349 |
| Endettement net (A) | 654 748 | 91 440 | 37 653 | (62 993) | (492) | (186) | 1 315 | (6 251) | 715 234 |
| Endettement net - hors IFRS 16 | 654 748 | 0 | 19 048 | (41 988) | (492) | (186) | 2 470 | (2 593) | 631 007 |
| Capitaux propres totaux (B) | 724 972 | | | | | | | | 709 868 |
| CAPITAUX EMPLOYÉS (A + B) | 1 379 720 | | | | | | | | 1 425 103 |
| Gearing (A/B) | 90,3 % | | | | | | | | 100,8 % |

(1) Le poste « autres » correspond essentiellement au reclassement des anciens contrats IAS 17 dans les dettes de location (voir note 1.1.1), à la variation des intérêts courus et à des modifications de contrats sans impact cash pour les dettes de location.

5.6.5 Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ces tableaux, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | | |
|--|-----------------|------------------|------------------|
| | Valeur nominale | Valeur de marché | Valeur comptable |
| Passifs | | | |
| Dettes | | | |
| Dettes obligataire USPP | 436 525 | 464 020 | 454 601 |
| Dettes obligataire EuroPP | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 170 487 | 170 487 | 170 487 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 2 906 | 2 906 | 2 906 |
| Intérêts courus | 3 100 | 3 100 | 3 100 |
| Concours bancaires courants | 56 918 | 56 918 | 56 918 |
| TOTAL | 669 936 | 697 431 | 688 012 |
| <i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i> | | 237 177 | 223 798 |
| <i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i> | | 318 204 | 318 204 |
| Actifs | | | |
| Disponibilités et VMP | 16 693 | 16 693 | 16 693 |
| TOTAL | 16 693 | 16 693 | 16 693 |

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2020 | | |
|--|-----------------|------------------|------------------|
| | Valeur nominale | Valeur de marché | Valeur comptable |
| Passifs | | | |
| Dettes | | | |
| Dettes obligataire USPP | 411 592 | 439 725 | 429 141 |
| Dettes de location | 84 227 | 84 227 | 84 227 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 186 872 | 186 872 | 186 872 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 276 | 1 276 | 1 276 |
| Intérêts courus | 2 575 | 2 575 | 2 575 |
| Concours bancaires courants | 34 544 | 34 544 | 34 544 |
| TOTAL | 721 086 | 749 219 | 738 636 |
| <i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i> | | 219 521 | 208 938 |
| <i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i> | | 247 985 | 247 985 |
| Actifs | | | |
| Disponibilités et VMP | 6 638 | 6 638 | 6 638 |
| TOTAL | 6 638 | 6 638 | 6 638 |

5.6.6 Échéancier de la dette obligataire

| Échéance Notionnel | Devises | < 1 an | | 1 à 5 ans | | > 5 ans | | TOTAL | | | |
|----------------------------|---------|---------|------------|-----------|------------|---------|------------|---------|------------|---------|--------|
| | | Nominal | Intérêts * | Nominal | Intérêts * | Nominal | Intérêts * | Nominal | Intérêts * | | |
| Émissions publiques | | | | | | | | | | | |
| Émissions privées | 2022 | 145 000 | USD | 22 612 | 2 849 | 45 224 | 2 279 | 0 | 0 | 67 836 | 5 128 |
| | 2022 | 15 175 | EUR | 3 035 | 362 | 6 070 | 290 | 0 | 0 | 9 105 | 653 |
| | 2027 | 150 000 | EUR | 0 | 2 640 | 60 000 | 9 507 | 90 000 | 2 377 | 150 000 | 14 524 |
| | 2027 | 50 000 | USD | 0 | 1 719 | 17 860 | 6 191 | 26 790 | 1 548 | 44 651 | 9 458 |
| | 2029 | 140 000 | EUR | 0 | 2 597 | 28 000 | 10 409 | 112 000 | 5 212 | 140 000 | 18 218 |

* Montants exprimés en euros et avant éventuelle couverture de taux.

Au 30 juin 2020

Les émissions sont soumises à des *covenants* financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2020, le groupe respecte ces *covenants* financiers.

5.6.7 Liquidités

Le RCF (*Revolving Credit Facility*), d'un montant total de 300 millions d'euros et d'une maturité finale juillet 2021, est utilisé à hauteur de 85 millions d'euros au 30 juin 2020.

Par ailleurs, à cette même date, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à

échéances allant jusqu'à 2 ans portant le montant des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 440 millions d'euros (idem juin 2019) utilisées à hauteur de 91 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les tirages réalisés dans le cadre des lignes de crédits bancaires (y compris RCF) confirmées à plus d'un an, sont classés au bilan consolidé en dettes financières non courantes.

Par ailleurs, dans une logique de recherche constante d'optimisation de ses financements, Bonduelle a mis en place un programme de titres de créances négociables à court terme (Neu CP) de 300 millions d'euros. L'émission inaugurale a été réalisée le 29 juillet 2020 à des conditions particulièrement compétitives, soulignant une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans la solidité financière du groupe. Ce programme, permettant d'accéder à une nouvelle ressource de financement court terme désintermédiée et flexible, se substitue à des lignes de financement confirmées qui restent disponibles pour le groupe.

6. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Note 6.1 Impôt sur le résultat

6.1.1 Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

| | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Taux d'impôt moyen : | 22,1 % | 28,1 % |

6.1.2 Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | % | Au 30/06/2020 | % |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Résultat net part du groupe | 72 617 | | 54 620 | |
| Intérêts minoritaires | (44) | | (18) | |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence | 48 | | 80 | |
| Charge d'impôt | 20 555 | | 21 348 | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | 93 176 | | 76 030 | |
| Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾ | 32 081 | 34,43 % | 26 177 | 34,43 % |
| Rapprochement : | | | | |
| Différences permanentes | (1 918) | (2,1) % | (253) | (0,3) % |
| Différentiel de taux (pays étrangers) ⁽²⁾ | (8 947) | (9,6) % | (7 321) | (9,6) % |
| Incidence des déficits reportables et autres | (661) | (0,7) % | 2 744 | 3,6 % |
| CHARGE RÉELLE D'IMPÔT | 20 555 | 22,1 % | 21 348 | 28,1 % |

(1) En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est de 3,3 % pour l'exercice 2019-2020. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, est donc de 34,43 % en 2019-2020.

(2) Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont le Canada, la Hongrie et la Russie.

Au 30 juin 2020, le montant de l'impôt versé est de 27 157 milliers d'euros.

6.1.3 Impôts différés

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Provisions et immobilisations | 3 404 | 2 768 |
| Marges sur stocks | 414 | 472 |
| Déficits reportables ⁽¹⁾ | 14 535 | 20 802 |
| Amortissements dérogatoires et provisions réglementées | (14 636) | (14 785) |
| Autres ⁽²⁾ | 2 527 | 2 192 |
| ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS | 6 244 | 11 450 |

(1) En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

(2) Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| À L'OUVERTURE | 1 805 | 6 244 |
| Acquisitions et cessions de filiales | 0 | 0 |
| Impôts imputés au compte de résultat | 2 604 | 5 508 |
| Impôts imputés directement en capitaux propres | 1 740 | (228) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | 95 | (74) |
| À LA CLÔTURE | 6 244 | 11 450 |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont reconnus sur la base de *business plans* établis sur un horizon raisonnable et dans la mesure où l'existence même de ces déficits fiscaux ne fait l'objet d'aucune incertitude.

Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé en raison d'une récupération incertaine liée au manque de visibilité sur la profitabilité future ou d'une remise en cause possible par l'administration locale s'élevaient, à taux courants, au 30 juin 2020 à 209,5 millions d'euros, contre 218,8 millions d'euros au 30 juin 2019.

7. RÉSULTAT PAR ACTION

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 est de 0,40 euro par action.

Au 30 juin 2020, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 538 340 actions d'une valeur nominale de 1,75 euro (voir 5.4 - Variation des capitaux propres consolidés).

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net part du groupe | 72 617 | 54 620 |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul : | | |
| • Du résultat net | 32 093 796 | 31 961 451 |
| • Du résultat net dilué | 32 414 447 | 32 462 281 |
| Résultat par action (en euros) | | |
| • De base | 2,26 | 1,71 |
| • Dilué ⁽¹⁾ | 2,24 | 1,68 |

(1) La dilution s'explique principalement par la probabilité d'exercice des plans de *stocks-options* et les plans d'attributions gratuites d'actions. Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Note 8.1 Goodwill

Le poste *goodwill* varie de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2018 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2019 |
|-----------------------|------------------|----------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|
| VALEUR BRUTE | 461 800 | 11 775 | 0 | 8 305 | 481 881 |
| Perte de valeur | | | | | |
| VALEUR NETTE | 461 800 | 11 775 | 0 | 8 305 | 481 881 |

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2020 |
|-----------------------|------------------|----------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|
| VALEUR BRUTE | 481 881 | 0 | 0 | 1 303 | 483 183 |
| Perte de valeur | | | | | |
| VALEUR NETTE | 481 881 | 0 | 0 | 1 303 | 483 183 |

(1) Écarts de conversion.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2020.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 1.2.1.

Les résultats des tests de dépréciation 2020 n'ont pas conduit à constater une dépréciation des *goodwill*.

Le groupe a analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de 3 paramètres essentiels à l'approche de la valorisation :

- taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- taux de croissance à long terme ;
- taux de marge opérationnelle.

Les UGT considérées sensibles à une de ces trois variables sont celles dont la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.

Au 30 juin 2020, la valeur nette par UGT s'établit de la façon suivante :

Goodwill par UGT

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| Europe/conserves et surgelés | 73 913 | 0 | 0 | (416) | 73 496 |
| Europe/frais prêt à l'emploi | 73 160 | 0 | 0 | 0 | 73 160 |
| Europe orientale/conserves et surgelés | 13 993 | 0 | 0 | (1 397) | 12 597 |
| Amérique du Nord et du Sud/conserves et surgelés | 46 790 | 0 | 0 | (1 316) | 45 474 |
| Amérique du Nord et du Sud/frais prêt à l'emploi | 274 025 | 0 | 0 | 4 431 | 278 457 |
| TOTAL | 481 881 | 0 | 0 | 1 303 | 483 183 |

(1) Écarts de conversion.

Note 8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2018 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2019 |
|---|----------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 25 775 | 10 360 | 0 | 250 | 36 385 |
| Logiciels | 66 693 | 4 392 | (20) | 1 377 | 72 442 |
| Autres | 8 527 | 118 | 0 | 217 | 8 861 |
| Immobilisations en cours | 1 992 | 2 019 | 0 | (1 248) | 2 763 |
| | 102 988 | 16 890 | (20) | 595 | 120 452 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 1 777 | 11 | 0 | 1 | 1 789 |
| Logiciels | 56 307 | 4 676 | (20) | 57 | 61 019 |
| Autres | 510 | 19 | 0 | 17 | 546 |
| | 58 593 | 4 706 | (20) | 75 | 63 354 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 23 998 | | | | 34 596 |
| Logiciels | 10 387 | | | | 11 423 |
| Autres | 8 017 | | | | 8 315 |
| Immobilisations en cours | 1 992 | | | | 2 763 |
| | 44 394 | | | | 57 098 |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2020 |
|---|----------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 36 385 | 16 | 0 | (358) | 36 043 |
| Logiciels | 72 442 | 3 739 | (10) | (804) | 75 368 |
| Autres | 8 861 | 0 | 0 | (201) | 8 660 |
| Immobilisations en cours | 2 763 | 3 002 | (2) | 606 | 6 369 |
| | 120 452 | 6 757 | (13) | (756) | 126 440 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 1 789 | 5 | 0 | (2) | 1 792 |
| Logiciels | 61 019 | 5 044 | (10) | (190) | 65 863 |
| Autres | 546 | 46 | 0 | (285) | 307 |
| | 63 354 | 5 095 | (10) | (478) | 67 961 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Marques, brevets et licences | 34 596 | | | | 34 251 |
| Logiciels | 11 423 | | | | 9 505 |
| Autres | 8 315 | | | | 8 353 |
| Immobilisations en cours | 2 763 | | | | 6 369 |
| | 57 098 | | | | 58 478 |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie, correspondent aux marques, détenues par le groupe et se répartissent comme suit :

Marques par UGT

| | Marque | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2019 |
|--|--------------|---------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------|
| Europe/conserves et surgelés | Cassegrain | 20 215 | 0 | 0 | 0 | 20 215 |
| Europe orientale/conserves et surgelés | Globus | 1 500 | 0 | 0 | 0 | 1 500 |
| Amérique du Nord et du Sud/ conserves et surgelés | Artic Garden | 2 125 | 0 | 0 | (27) | 2 098 |
| Amérique du Nord et du Sud/ conserves et surgelés | Del Monte | 10 484 | 0 | 0 | (295) | 10 189 |
| TOTAL | | 34 324 | 0 | 0 | (323) | 34 002 |

(1) Écarts de conversion.

Note 8.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2018 | Acquisition ou dotation ⁽¹⁾ | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽²⁾ | Au 30/06/2019 |
|---|------------------|---|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Terrains | 52 849 | 5 048 | (151) | 758 | 58 505 |
| Constructions | 485 298 | 13 286 | (3 160) | 12 642 | 508 067 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels ⁽³⁾ | 942 211 | 31 806 | (18 792) | 50 988 | 1 006 213 |
| Autres | 62 851 | 5 823 | (2 009) | 1 705 | 68 370 |
| Immobilisations en cours | 44 458 | 48 385 | (233) | (47 247) | 45 364 |
| | 1 587 668 | 104 347 | (24 343) | 18 847 | 1 686 519 |
| Amortissements | | | | | |
| Terrains | 12 307 | 930 | (29) | 20 | 13 229 |
| Constructions | 320 127 | 22 151 | (2 812) | 2 579 | 342 044 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 705 471 | 56 461 | (17 405) | 7 245 | 751 773 |
| Autres | 46 961 | 5 383 | (1 896) | 377 | 50 825 |
| Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 1 084 866 | 84 925 | (22 142) | 10 221 | 1 157 871 |
| Pertes de valeur | | | | | |
| Terrains | 163 | 0 | 0 | 0 | 163 |
| Constructions | 66 | 200 | 0 | 1 | 268 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 331 | 694 | (605) | 1 | 421 |
| Autres | 0 | 5 | (5) | 0 | 0 |
| Immobilisations en cours | 162 | 20 | 0 | 0 | 183 |
| | 722 | 919 | (610) | 2 | 1 034 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Terrains | 40 379 | | | | 45 114 |
| Constructions | 165 105 | | | | 165 755 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 236 409 | | | | 254 018 |
| Autres | 15 891 | | | | 17 545 |
| Immobilisations en cours | 44 296 | | | | 45 181 |
| | 502 080 | | | | 527 614 |

(1) Les investissements relatifs aux acquisitions d'actifs isolés pour le site de Belgorod (Russie) et Lebanon (USA) s'élèvent respectivement à 6 638 et 9 991 milliers d'euros.

(2) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(3) Dont 66 % en zone Europe en 2018-2019.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit-bail s'élevaient en valeurs brutes et nettes respectivement à 42,6 et 3,2 millions d'euros au 30 juin 2019.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2020 |
|--|------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Terrains | 58 505 | 374 | (68) | (192) | 58 618 |
| Constructions | 508 067 | 10 330 | (674) | (2 826) | 514 897 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels ⁽²⁾ | 1 006 213 | 30 339 | (14 779) | 10 825 | 1 032 597 |
| Autres | 68 370 | 4 050 | (1 090) | 999 | 72 329 |
| Immobilisations en cours | 45 364 | 46 140 | (134) | (41 628) | 49 742 |
| | 1 686 519 | 91 233 | (16 746) | (32 822) | 1 728 184 |
| Amortissements | | | | | |
| Terrains | 13 229 | 820 | 0 | (21) | 14 028 |
| Constructions | 342 044 | 21 761 | (674) | (7 577) | 355 554 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 751 773 | 56 382 | (14 454) | (14 868) | 778 833 |
| Autres | 50 825 | 6 324 | (1 095) | (854) | 55 200 |
| Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 1 157 871 | 85 287 | (16 222) | (23 320) | 1 203 615 |
| Pertes de valeur | | | | | |
| Terrains | 163 | 0 | 0 | 0 | 163 |
| Constructions | 268 | 7 | 0 | 3 | 278 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 421 | 0 | (79) | 5 | 348 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations en cours | 183 | 0 | (20) | 0 | 162 |
| | 1 034 | 7 | (99) | 8 | 951 |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Terrains | 45 114 | | | | 44 428 |
| Constructions | 165 755 | | | | 159 065 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 254 018 | | | | 253 416 |
| Autres | 17 545 | | | | 17 129 |
| Immobilisations en cours | 45 181 | | | | 49 580 |
| | 527 614 | | | | 523 618 |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste (dont reclassement crédit-bail en droits d'utilisation).

(2) Dont 65 % en zone Europe en 2019-2020.

Note 8.4 Droits d'utilisation

Pour la première application d'IFRS 16, voir note 1.1.1.

Par ailleurs, s'agissant des contrats de location, en 2019, les montants d'actifs relatifs sont reconnus en application d'IAS 17 et sont présentés au sein des immobilisations corporelles (note 8.3). Conformément à IFRS 16, ces contrats sont reclassés en droits d'utilisation à partir du 1^{er} juillet 2019.

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Bilan d'ouverture au 01/07/2019 | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Autres ⁽¹⁾ | Au 30/06/2020 |
|--|------------------|--|----------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | | | |
| Terrains | 0 | 15 737 | 3 609 | (24) | (4 278) | 15 043 |
| Constructions | 0 | 57 453 | 4 480 | 0 | 1 223 | 63 156 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 0 | 8 134 | 7 067 | (842) | 6 598 | 20 957 |
| Autres | 0 | 10 982 | 3 572 | (260) | (5 485) | 8 809 |
| | 0 | 92 307 | 18 727 | (1 126) | (1 942) | 107 965 |
| Amortissements | | | | | | |
| Terrains | 0 | 0 | 1 889 | 0 | (142) | 1 747 |
| Constructions | 0 | 0 | 9 788 | 0 | 999 | 10 787 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 0 | 0 | 6 110 | (694) | 3 054 | 8 470 |
| Autres | 0 | 0 | 4 071 | (196) | (581) | 3 293 |
| | 0 | 0 | 21 857 | (890) | 3 330 | 24 296 |
| Pertes de valeur | | | | | | |
| Terrains | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Constructions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeurs nettes | | | | | | |
| Terrains | | | | | | 13 297 |
| Constructions | | | | | | 52 369 |
| Installations techniques, outillages et matériels industriels | | | | | | 12 487 |
| Autres | | | | | | 5 516 |
| | | | | | | 83 669 |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste (dont reclassement crédit-bail en droits d'utilisation).

Les principaux contrats correspondent à des locations d'usines, de sièges sociaux et de terres agricoles, dont les principales caractéristiques et modalités d'évaluation sont les suivantes :

- locations d'usines : les sociétés américaines ont conclu des contrats de location de bâtiments pour certaines usines. La durée de ces contrats a été estimée en utilisant la durée contractuelle ;

- bureaux administratifs : la durée de ces contrats a été estimée en tenant compte de la durée légale des contrats. Le groupe a estimé qu'à l'expiration du contrat de bail, les pénalités ou coûts annexes n'étaient pas suffisamment significatifs pour engendrer une obligation implicite de rester dans les lieux. La durée des contrats s'échelonne entre des durées d'1 an (contrats renouvelables) à 15 ans ;
- terres agricoles : afin de cultiver des produits agricoles certaines de nos entités de production en Europe et aux États-Unis louent des terrains sur des durées de 5 à 100 ans.

9. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Note 9.1 Autres provisions

| (en milliers d'euros) | 30/06/2019 | Dotation | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autre ⁽²⁾ | 30/06/2020 |
|-------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|---------------|
| Risques commerciaux | 1 843 | 100 | (105) | (564) | 0 | 1 275 |
| Risques fiscaux | 582 | 0 | 0 | 0 | (582) | 0 |
| Risques sociaux ⁽¹⁾ | 10 322 | 1 482 | (140) | (83) | (58) | 11 523 |
| Restructurations et réorganisations | 1 164 | 700 | (261) | (25) | 28 | 1 606 |
| Risques agro-industriels | 1 481 | 1 973 | (589) | (854) | (11) | 1 999 |
| Autres risques | 1 577 | 1 352 | (21) | (940) | 103 | 2 071 |
| | 16 969 | 5 607 | (1 116) | (2 466) | (520) | 18 475 |

| (en milliers d'euros) | Courant | Non courant | 30/06/2020 |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Risques commerciaux | 798 | 477 | 1 275 |
| Risques sociaux ⁽¹⁾ | 4 997 | 6 526 | 11 523 |
| Restructurations et réorganisations | 157 | 1 449 | 1 606 |
| Risques agro-industriels | 1 613 | 386 | 1 999 |
| Autres risques | 112 | 1 959 | 2 071 |
| | 7 677 | 10 798 | 18 475 |

(1) La provision concerne principalement une provision pour le régime de workers' compensation. Voir note 1.2.13.

(2) Écarts de conversion et transferts de poste à poste. Dont reclassement des risques fiscaux en dette d'impôt conformément à IFRIC 23.

Note 9.2 Risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Bonduelle peut également faire l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend

notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Au 30 juin 2020, aucun nouveau litige autre que ceux liés à l'activité courante n'est à signaler.

Note 9.3 Engagements conditionnels et éventualités

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements donnés | | |
| Avals et cautions donnés (nets des utilisations) | 56 420 | 39 251 |
| Engagements reçus | | |
| Avals et cautions reçus (nets des utilisations) | 6 668 | 6 075 |

Les engagements correspondent à la couverture de nos activités courantes.

Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : en l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés.

Les émissions du Groupe Bonduelle certifiées et restituées sont de 16 680 TCO₂ au titre de l'année 2019.

Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, à titre d'exemple, l'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à l'*Emission Trading System* (ETS), Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui permet de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas.

Aucune provision significative pour garantie ou pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée au 30 juin 2020.

10. AUTRES INFORMATIONS

Note 10.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Vincent Rambaux, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE.

Deloitte & Associés

Représenté par M. Pierre-Marie Martin, 67 rue de Luxembourg - 59777 EURALILLE.

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2018 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2018-2019 et 2019-2020.

| | Mazars | | | | Deloitte & Associés | | | | Total | | | |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2018-2019 | | 2019-2020 | | 2018-2019 | | 2019-2020 | | 2018-2019 | | 2019-2020 | |
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | |
| Certification des comptes consolidés et statutaires | 723 | 97 % | 985 | 98 % | 850 | 75 % | 547 | 84 % | 1 573 | 84 % | 1 532 | 92 % |
| Autres prestations connexes aux missions de certification | 6 | 1 % | 2 | 0 % | 52 | 5 % | 52 | 8 % | 58 | 3 % | 53 | 3 % |
| Total des honoraires relatifs à des prestations d'audit | 729 | 98 % | 986 | 98 % | 902 | 79 % | 599 | 92 % | 1 631 | 87 % | 1 585 | 95 % |
| Prestations fiscales | 12 | 2 % | 18 | 2 % | 182 | 16 % | 18 | 3 % | 194 | 10 % | 36 | 2 % |
| Autres | 5 | 1 % | 5 | 0 % | 52 | 5 % | 36 | 6 % | 57 | 3 % | 41 | 2 % |
| Total des honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit | 17 | 2 % | 23 | 2 % | 234 | 21 % | 54 | 8 % | 251 | 13 % | 77 | 5 % |
| TOTAL | 746 | 100 % | 1 009 | 100 % | 1 136 | 100 % | 653 | 100 % | 1 882 | 100 % | 1 662 | 100 % |

Les prestations autres que l'audit réalisé par les Commissaires aux Comptes du Groupe Bonduelle correspondent essentiellement à des prestations fiscales réalisées dans des pays hors Union européenne, afin de permettre aux filiales

de répondre à leurs obligations déclaratives locales. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une autorisation par le Conseil de Surveillance et d'une revue annuelle conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Note 10.2 Transactions avec les parties liées

10.2.1 Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 10.4.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Ces transactions correspondent à la fourniture de matières premières et produits finis ainsi qu'à des prestations de services, notamment informatique et ressources humaines, et des intérêts financiers.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour la société mise en équivalence OP OASI, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de cette dernière sont les suivantes :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Bilan | | |
| Clients | 3 555 | 4 240 |
| Fournisseurs | 13 605 | 11 797 |
| Compte de résultat | | |
| Ventes | 3 147 | 2 845 |
| Achats | (82 199) | (72 874) |

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

10.2.2 Organes de direction et de contrôle

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. le *Chief Executive Board* (CEB), composé du Directeur général et des 3 Directeurs généraux adjoints ;
4. le *Group Management Committee* (GMC), constitué de 12 membres au 30 juin 2020, incluant les membres du CEB.

Le compte courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 8 374 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

10.2.3 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Avantages à court terme

Ils se composent :

- de la rémunération de la Gérance, déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle il a été versé la somme de 1 815 milliers d'euros pour l'exercice 2019-2020 ;
- des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance, au cours de l'exercice 2019-2020, pour la somme de 72 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale ;
- des rémunérations brutes fixes et variables versées au *Group Management Committee*.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président et du Directeur général de Bonduelle SA sur proposition du Comité des Rémunérations. La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Le Président non exécutif de Bonduelle SA ne bénéficie pas de rémunération variable.

| (en euros) | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|
| Nombre de membres composant le GMC * (ex-Comité Exécutif) au 30 juin 2020 | 12 | 12 |
| Rémunérations brutes versées au GMC * (ex-Comité Exécutif) | 5 171 061 | 5 461 760 |

* *Group Management Committee*.

Avantages postérieurs à l'emploi

En application du décret du 9 janvier 2012, le groupe a mis en place un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

Ce régime bénéficie à l'ensemble des cadres affiliés à l'AGIRC, ayant une rémunération annuelle brute supérieure à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

La rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires est constituée par la rémunération annuelle de base et le variable. Est exclue de cette rémunération de référence toute somme qui ne peut être qualifiée de salaire au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et qui pourrait ultérieurement revêtir une telle qualification.

Les droits s'acquiert mensuellement. Les cotisations servant au financement du contrat de retraite à cotisations définies s'élèvent à un montant correspondant à 8 % de la rémunération de référence, calculé dans la limite des tranches A, B et C.

Ces cotisations sont prises en charge à 62,5 % par la société et à 37,5 % par le bénéficiaire.

Concernant les charges fiscales et sociétés associées à la charge de la société, il est précisé que :

- la limite fiscale se situe à 8 % de la rémunération brute annuelle limitée à 8 fois le PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale). Les deux cotisations (employeur et salarié) sont à prendre en compte ;
- la limite sociale se situe à 5 % de la rémunération brute annuelle limitée à 5 fois le PASS. Seule la cotisation patronale est considérée ;
- le forfait social de 20 % est dû par l'entreprise sur la part de cotisation dans la limite de l'enveloppe sociale. Au-delà, la cotisation est réintégrée dans le salaire et soumise à charges sociales.

La contribution de la société Bonduelle SA au titre de ce contrat pour l'exercice 2019-2020 est non significative.

Autres avantages à long terme

Néant.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2019-2020, ils représentent une somme de 1 172 milliers d'euros pour les membres du GMC.

Paievements en actions

a) Plans d'actions attribuées antérieurement.

Les actions attribuées aux membres du *Group Management Committee* au titre des plans d'attributions gratuites d'actions antérieurs sont décrites en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions gratuites sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du *Group Management Committee* sont décrites en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

c) Attributions gratuites effectives d'actions du *Group Management Committee* : au 30 juin 2020, 13 605 actions ont été acquises par les membres du *Group Management Committee*.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions, hors attributions gratuites effectives d'actions.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunération.

Note 10.3 Événements postérieurs à la clôture

Bonduelle optimise son financement grâce à la mise en place d'un programme de Neu CP de 300 millions d'euros

Dans une logique de recherche constante d'optimisation de ses financements, Bonduelle a mis en place un programme de titres de créances négociables à court terme (Neu CP) de 300 millions d'euros. L'émission inaugurale a été réalisée le 29 juillet 2020 à des conditions particulièrement compétitives, soulignant une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans la solidité financière du groupe.

Ce programme, permettant d'accéder à une nouvelle ressource de financement court terme désintermédiée et flexible, se substitue à des lignes de financement confirmées qui restent disponibles pour le groupe.

Note 10.4 Liste des sociétés du groupe

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

| | Principales activités | % d'intérêts 30/06/2019 | % contrôle 30/06/2020 | % d'intérêts 30/06/2020 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| I. PAR INTÉGRATION GLOBALE | | | | |
| France | | | | |
| Bonduelle SA | Holding/Centrale detrésorerie | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SAS Champiloire | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Sud Ouest Légumes Alliance - Soléal SAS | Conserve/Surgelé | 47,85 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Frais Traiteur SAS | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Frais France SAS | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Traiteur International SAS | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Europe Long Life SAS | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Development SAS | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SCA Cultures France Champignon | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SAS Champignonnières des Roches | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SCA Champignonnières de l'Est | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SAS Champignonnières de la Vienne | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SCA Champignonnières de Rou Marson | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SCA des Champignonnières du Moulin | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SCA Culture de la Vienne | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Champiland SAS | Conserve/Surgelé | 95,00 % | 95,00 % | 95,00 % |
| Euromycel SAS | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Champifor GIE | GIE | 77,06 % | 77,06 % | 77,06 % |
| MOD Bond SAS (ex-COVIJU2) | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| COVIJU3 SAS | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| COVIJU4 SAS | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Étranger | | | | |
| Bonduelle Northern Europe, Belgique | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Nederland, Pays-Bas | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Deutschland GmbH, Allemagne | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BFP GmbH, Allemagne | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Österreich, Autriche | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Nordic, Danemark | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Limited, Royaume-Uni | Sans activité | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Italia, Italie | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Agricola Lombarda, Italie | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Iberica SAU, Espagne | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BF Agricola 4G, Espagne | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BF Nature Bio 4G, Espagne | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Portugal, Portugal | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Polska, Pologne | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Ceska Republika, République tchèque | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Central Europe, Hongrie | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

| | Principales activités | % d'intérêts 30/06/2019 | % contrôle 30/06/2020 | % d'intérêts 30/06/2020 |
|---|-----------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Bonduelle Kuban, Russie | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Coubanskie Conservi Russie, Russie | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Agro-Rost, Russie | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Belgorod, Russie | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Kazakhstan, Kazakhstan | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle USA Inc., USA | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle US Holding, USA | Holding | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Argentina, Argentine | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Primeurop Argentina, Argentine | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Bonduelle Canada Inc, Canada | Conserve/Surgelé | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Ready Pac Foods Inc, USA | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Ready Pac Produce Inc, USA | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Missa Bay, LLC, USA | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Ready Pac Florence, Partnership, USA | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Salad Time, LLC, USA | Frais | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Étranger

| | | | | |
|------------------------------|------------------|---------|---------|---------|
| OP OASI, Italie | Frais | 35,00 % | 35,00 % | 35,00 % |
| Huerta Gama SC, Espagne | Frais | 16,66 % | 16,66 % | 16,66 % |
| Bonduelle Espagnola, Espagne | Sans activité | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| Aybioo | Conserve/Surgelé | 0,00 % | 34,00 % | 34,00 % |

5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'assemblée générale de la société BONDUELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BONDUELLE SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la gérance le 21 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 Principes comptables - modalités d'élaboration de l'annexe des comptes consolidés qui expose les changements de méthode comptables induits par l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « contrats de location ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des *goodwill* (cf. note 1.2.1 et note 8.1)

Risque identifié

Les *goodwill* représentent 483 M€ au 30 juin 2020 (482 M€ au 30 juin 2019).

Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les *goodwill* de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par Bonduelle intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- Les flux de trésorerie futurs,
- Les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces *goodwill*.

Nous avons donc considéré que les *goodwill* constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société dans le cadre de la préparation des « *mid-term visions* » (MTV) préparées par chacune des « *business units* » (BU) sur lesquelles s'appuient les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux par rapport à la pratique sectorielle.

Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes.

Nous avons apprécié la correcte prise en considération de la dégradation générale de l'environnement macroéconomique dans les tests de dépréciation en lien avec le management de l'ensemble des UGT.

Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des *goodwill*.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance arrêté le 21 septembre 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006

Au 30 juin 2020, le cabinet Deloitte était dans la 14^e année de sa mission sans interruption.

Mazars

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 20 décembre 1989.

Au 30 juin 2020, le cabinet Mazars était dans la 31^e année de sa mission sans interruption et dans la 22^e année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Lille et Villeneuve-d'Ascq, le 28 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Vincent Rambaux

Deloitte & Associés
Pierre-Marie Martin



Comptes sociaux



| | | |
|-----|---|-----|
| 6.1 | Compte de résultat | 242 |
| 6.2 | Bilan | 243 |
| 6.3 | Tableau de flux de trésorerie | 244 |
| 6.4 | Annexes aux comptes sociaux annuels | 245 |
| 6.5 | Renseignements concernant les filiales et participations | 257 |
| 6.6 | Résultats financiers des cinq derniers exercices | 258 |
| 6.7 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 259 |
| 6.8 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 262 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

6.1 Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2019 12 mois | 30/06/2020 12 mois |
|---|----------------------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires HT | | |
| Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges | 4 909 | 7 561 |
| Autres produits d'exploitation | 0 | 0 |
| Produits d'exploitation | 4 909 | 7 561 |
| Autres achats et charges externes | 2 531 | 2 505 |
| Impôts et taxes | 11 | 18 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 4 909 | 7 561 |
| Autres charges | 56 | 89 |
| Charges d'exploitation | 7 507 | 10 173 |
| Résultat d'exploitation | (2 598) | (2 612) |
| Perte transférée | | |
| Produits financiers de participations | 30 055 | 30 055 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 52 | 27 |
| Produits d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| Produits financiers | 30 107 | 30 082 |
| Dotations aux provisions sur actifs financiers | | |
| Intérêts et charges assimilés | 1 228 | 2 456 |
| Charges d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires | 3 849 | 0 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 1 |
| Charges financières | 5 078 | 2 457 |
| Résultat financier | Note 9 25 029 | 27 625 |
| Résultat courant | 22 431 | 25 013 |
| Sur opérations de gestion | 13 | 5 |
| Sur opérations en capital | 775 | 471 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| Produits exceptionnels | Note 10 788 | 476 |
| Sur opérations de gestion | 15 | 5 |
| Sur opérations en capital | 777 | 582 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | |
| Charges exceptionnelles | Note 11 792 | 587 |
| Résultat exceptionnel | (4) | (111) |
| Impôts sur les bénéfices | Note 13 (5 853) | (10 667) |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 28 280 | 35 569 |

6.2 Bilan

Actif

| | | 30/06/2019 Net | 30/06/2020 | |
|--|--------|-------------------|----------------|--------------------------------|
| | | | Brut | Amortissements & provisions |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Immobilisations corporelles | Note 2 | 4 | 4 | 4 |
| Terrains | | 4 | 4 | 4 |
| Constructions | | | | |
| Immobilisations financières | Note 3 | 600 985 | 603 127 | 603 127 |
| Participations | | 592 429 | 592 429 | 592 429 |
| Créances rattachées à des participations | | 14 | 16 | 16 |
| Autres titres immobilisés | | 8 542 | 10 683 | 10 683 |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Actif immobilisé | | 600 989 | 603 131 | 603 131 |
| Créances | | 6 735 | 11 981 | 11 981 |
| Clients et comptes rattachés | | | | |
| Autres créances | Note 4 | 6 735 | 11 981 | 11 981 |
| Valeurs mobilières | Note 5 | 252 | 178 | 178 |
| Disponibilités | | | | |
| Charges constatées d'avance | Note 4 | 40 | 45 | 45 |
| Actif circulant | | 7 027 | 12 205 | 12 205 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 608 016 | 615 336 | 615 336 |

Passif

| | | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|--|--------|-------------------|-------------------|
| | | Avant répartition | Avant répartition |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | |
| Capitaux propres | Note 6 | 428 842 | 448 072 |
| Capital social | | 56 942 | 56 942 |
| Primes d'émission | | 38 660 | 38 660 |
| Réserves | | | |
| Écarts de réévaluation | | 947 | 947 |
| Réserve légale | | 5 600 | 5 694 |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | | 28 280 | 28 280 |
| Report à nouveau | | 270 133 | 281 980 |
| Résultat de l'exercice | | 28 280 | 35 569 |
| Provisions pour risques et charges | Note 7 | 37 052 | 31 322 |
| Dettes | | 142 122 | 135 942 |
| Emprunts Obligataires | Note 8 | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | Note 8 | | |
| Emprunts, dettes fin. divers | Note 8 | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | Note 8 | 226 | 233 |
| Dettes fiscales et sociales | Note 8 | 5 | 35 |
| Autres dettes | Note 8 | 141 891 | 135 674 |
| TOTAL DU PASSIF | | 608 016 | 615 336 |

6.3 Tableau de flux de trésorerie

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2019 12 mois | 30/06/2020 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Opérations d'exploitation | | |
| Résultat net de l'exercice | 28 280 | 35 569 |
| Dotations aux amortissements | | |
| Dotations/Reprises provisions pour risques et charges | 3 018 | 2 652 |
| Dotations/Reprises provisions immobilisations financières et VMP | | |
| Dotations/Reprises Provisions pour Impôt | (2 806) | (8 383) |
| Marge brute d'autofinancement | 28 492 | 29 839 |
| Plus-values sur cession d'actif | | |
| Capacité d'autofinancement | 28 492 | 29 839 |
| Variation sur clients et autres créances | 2 892 | (5 251) |
| Variation des provisions pour risques et charges | | |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes | 125 119 | (6 180) |
| Variation des intérêts courus sur emprunts | (1 704) | |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 126 307 | (11 431) |
| Flux de trésorerie d'exploitation | 154 799 | 18 408 |
| Opérations d'investissements | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (1 468) | (2 582) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Cessions ou remboursements des immobilisations financières | 713 | 440 |
| Flux de trésorerie sur opérations d'investissements | (755) | (2 142) |
| Opérations de financement | | |
| Dividendes | (16 165) | (16 339) |
| Dividendes à verser | | |
| Variation des capitaux propres | 7 272 | |
| Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires) | | |
| Remboursements d'emprunts | (145 000) | |
| Flux de trésorerie sur opérations de financement | (153 893) | (16 339) |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 151 | (74) |
| Trésorerie à la clôture | 252 | 178 |
| Trésorerie à l'ouverture | 101 | 252 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 151 | (74) |

6.4 Annexes aux comptes sociaux annuels

Sommaire

| | | | | | |
|----------------|--|-----|----------------|--|-----|
| Note 1 | Principes, règles et méthodes comptables | 245 | Note 11 | Charges exceptionnelles | 251 |
| Note 2 | immobilisations corporelles | 247 | Note 12 | Informations concernant les entreprises liées et les participations | 251 |
| Note 3 | Immobilisations financières | 247 | Note 13 | Ventilation de l'impôt | 252 |
| Note 4 | État des créances | 248 | Note 14 | Intégration fiscale | 252 |
| Note 5 | Valeurs mobilières de placement | 249 | Note 15 | Situation fiscale latente | 253 |
| Note 6 | Capitaux propres | 249 | Note 16 | Rémunérations de la Gérance | 253 |
| Note 7 | Provisions pour risques et charges | 249 | Note 17 | Engagements hors bilan | 253 |
| Note 8 | Dettes | 250 | Note 18 | Information sur les plans de <i>stock-options</i> et plans d'actions gratuites | 254 |
| Note 9 | Résultat financier | 250 | | | |
| Note 10 | Produits exceptionnels | 251 | | | |

Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

La société a perçu de sa filiale Bonduelle SA un dividende de 30 055 milliers d'euros conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2019.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes généralement admis en France et définis par le Plan Comptable Général, et mis à jour des règlements émis par l'Autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, homologué par un arrêté du 8 octobre 2018).

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire sur la base de leurs durées d'utilisation.

1.3 Immobilisations financières

Titres de participations

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

Actions propres

Il est appliqué le règlement ANC 2014-03 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

L'ensemble des actions propres sont classées en immobilisations financières et sont détenues dans le cadre de contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres.

1.4 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

1.6 Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition. Elles ne sont pas composées d'actions propres.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à leur valeur d'inventaire.

1.8 Plans d'attributions gratuites d'actions

Les actions propres détenues ne sont pas affectées à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions par la Gérance.

Les plans d'attributions gratuites d'actions font l'objet d'une provision pour charges au passif.

La probabilité d'attribution s'apprécie plan par plan compte tenu des dispositions de chaque plan.

Le montant global de cette charge future est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

L'ensemble de ces méthodes est conforme au règlement 2014-03 de l'ANC.

1.9 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 2 immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Acquisition ou dotation | Fusion et apport | Cession ou reprise | Au 30/06/2020 |
|-----------------------|---------------|----------------------------|------------------|--------------------|---------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Terrains | 4 | | | | 4 |
| Constructions | | | | | |
| | 4 | | | | 4 |
| Amortissements | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Valeurs nettes | | | | | |
| Terrains | 4 | | | | 4 |
| Constructions | | | | | |
| | 4 | | | | 4 |

Note 3 Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Valeurs brutes au 30/06/2019 | Acquisition | Cession | Rembt, reclassement et autres | Valeurs brutes au 30/06/2020 |
|---|------------------------------------|--------------|----------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Titres de participation | 592 429 | | | | 592 429 |
| Bonduelle SA | 592 429 | | | | 592 429 |
| Autres créances immobilisées | 14 | 2 | | | 16 |
| Créances rattachées à des participations | | | | | |
| Autres - Compte espèces chez Exane | 14 | 2 | | | 16 |
| Autres immobilisations financières | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Actions propres détenues dans le cadre : | | | | | |
| • d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾ | 457 | 2 228 | (2 267) | | 417 |
| • de croissance externe | 1 126 | | | (78) | 1 048 |
| • couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | | | | | |
| • couverture d'options d'achats d'actions et AGA | 6 960 | 2 580 | (400) | 78 | 9 218 |
| | 600 985 | 4 810 | (2 668) | | 603 127 |

(1) Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont revalorisées au cours de clôture par l'intermédiaire de la colonne « cession ».

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs brutes au 30/06/2020 | Provisions au 30/06/2019 | Dotation | Reprise | Valeurs nettes au 30/06/2020 |
|---|---------------------------------|-----------------------------|----------|---------|---------------------------------|
| Titres de participation | 592 429 | | | | 592 429 |
| Autres créances immobilisées | 16 | | | | 16 |
| Autres immobilisations financières | | | | | |
| Actions propres détenues dans le cadre : | | | | | |
| • d'un contrat de liquidité | 417 | | | | 417 |
| • de croissance externe | 1 048 | | | | 1 048 |
| • couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | | | | | |
| • couverture d'options d'achats d'actions et AGA | 9 218 | | | | 9 218 |
| | 603 127 | | | | 603 127 |
| Évaluation à la clôture : | | | | | |
| Actions propres | | | | | 12 374 |

| <i>(en nombre d'actions)</i> | Au 30/06/2019 | Augmentation | Diminution | Reclassement | Au 30/06/2020 |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Actions propres détenues dans le cadre : | | | | | |
| • d'un contrat de liquidité | 15 851 | 97 803 | 94 227 | | 19 427 |
| • de croissance externe | 64 232 | | | (7 590) | 56 642 |
| • couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | | | | | |
| • couverture d'options d'achats d'actions et AGA | 364 461 | 150 000 | 21 221 | 7 590 | 500 830 |
| | 444 544 | 247 803 | 115 448 | | 576 899 |
| Cours moyen des transactions de la période | | | | | |
| | | 19,40 € | 23,11 € | | |

Note 4 État des créances

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|--|---------------|----------------|---------------|
| Actif circulant | | | |
| Autres créances clients | | | |
| Dont produits à recevoir | | | |
| Groupe et associés | | | |
| Dont produits à recevoir | | | |
| État - Impôts et Taxes | 4 222 | 4 209 | 13 |
| Divers - Fournisseurs débiteurs | 2 | 2 | |
| Groupe et associés | | | |
| Compte-courant Intégration Fiscale | 195 | 195 | |
| Divers - Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 7 561 | 2 185 | 5 377 |
| Divers - Charges constatées d'avance | 45 | 45 | |
| | 12 026 | 6 636 | 5 390 |

(1) Stock-options et AGA : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (voir note 18).

Le produit à venir en contrepartie de la provision pour risque constituée est comptabilisé en transfert de charge.

Note 5 Valeurs mobilières de placement

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Valeurs Mobilières détenues dans le cadre du contrat de liquidités (EXANE) | 252 | 178 |
| | 252 | 178 |

Note 6 Capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Affectation Résultat 2018-2019 | Variation | Au 30/06/2020 |
|-------------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------|----------------|
| Capital social | 56 942 | | | 56 942 |
| Prime d'émission/fusion | 38 660 | | | 38 660 |
| Écarts de réévaluation | 947 | | | 947 |
| Réserve légale | 5 600 | 94 | | 5 694 |
| Réserves réglementées | | | | |
| Autres réserves | 28 280 | | | 28 280 |
| Report à nouveau | 270 133 | 11 847 | | 281 980 |
| Résultat de l'exercice | | | | |
| 30/06/2019 | 28 280 | (28 280) | | |
| 30/06/2020 | | | 35 569 | 35 569 |
| Dividendes | | 16 339 | | |
| | 428 842 | | 35 569 | 448 072 |

Le total des dividendes versés s'élève à 16 056 milliers d'euros pour l'ensemble des actionnaires.

Ce dividende a été en totalité en numéraire.

283 milliers d'euros ont été versés à l'Associé commandité, conformément à l'article 25 des Statuts.

Capital social

Au 30 juin 2020, le capital se composait de 32 538 340 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 13 961 741 actions ordinaires ;
- 18 576 599 actions à droit de vote double.

Les 32 538 340 actions composant le capital de la société représentent 50 538 040 droits de vote.

Note 7 Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Dotation | Reprise | | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | | | Utilisée | Non Utilisée | |
| Provision pour risque liée aux plans de <i>stock-options</i> ou d'attributions gratuites d'actions | 4 909 | 7 561 | | 4 909 | 7 561 |
| Provision pour impôt - Intégration Fiscale ⁽¹⁾ | 32 143 | 1 502 | 1 856 | 8 029 | 23 760 |
| | 37 052 | 9 064 | 1 856 | 12 938 | 31 322 |

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits et crédits d'impôts des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

Note 8 Dettes

| (en milliers d'euros) | 30/06/2019 | 30/06/2020 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| | | Montant brut | À 1 an au plus | + 1 an et 5 ans au plus |
| Emprunts | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾ | 226 | 233 | 233 | |
| Dettes fiscales et sociales | 5 | 35 | 35 | |
| Autres dettes ⁽²⁾ | 141 891 | 135 674 | 135 661 | 13 |
| | 142 122 | 135 942 | 135 929 | 13 |

(1) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

(2) Inclus le compte-courant avec Bonduelle SA et le compte-courant intégration fiscale.

Note 9 Résultat financier

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Produits financiers | | |
| Produits financiers de participation | | |
| • Bonduelle SA | 30 055 | 30 055 |
| • Revenus des prêts | | |
| | 30 055 | 30 055 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 52 | 26 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| | 30 107 | 30 082 |
| Charges financières | | |
| Dotations financières amortissements et provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 1 228 | 2 456 |
| Charges d'Intérêts relatives à l'EURO PP | 3 849 | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 1 |
| | 5 078 | 2 457 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 25 029 | 27 625 |

Note 10 Produits exceptionnels

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | |
| Pénalités – Contrôle Fiscal | 13 | 5 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | |
| • Produits des cessions d'immobilisations corporelles | | |
| • Produits des cessions d'immobilisations financières (<i>boni</i> sur actions propres) | 775 | 471 |
| Reprise sur provision pour risques et charges | | |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 788 | 476 |

Note 11 Charges exceptionnelles

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2019 | Au 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | |
| Pénalités – Contrôle Fiscal | 15 | 5 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | |
| • Sorties d'actif des immobilisations corporelles | | |
| • Sorties d'actif des immobilisations financières (<i>mali</i> sur actions propres) | 777 | 582 |
| • Sorties d'actif des titres de participation | | |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | |
| Total des charges exceptionnelles | 792 | 587 |
| TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (4) | (11) |

Note 12 Informations concernant les entreprises liées et les participations

| Postes (en milliers d'euros) | Montant concernant les entreprises | |
|---|------------------------------------|--|
| | Liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation |
| Participations : | | |
| • valeur brute | 592 429 | |
| • valeur nette | 592 429 | |
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres créances | 7 561 | |
| Autres dettes | 135 628 | |
| Dettes d'exploitation | 3 | |
| Produits financiers de participation | | |
| Produits financiers | 30 081 | |
| Charges financières | 2 455 | |

Note 13 Ventilation de l'impôt

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Résultat courant | Résultat exceptionnel | Total |
|--|------------------|-----------------------|---------------|
| Résultat avant impôt | 25 013 | (111) | 24 902 |
| Impôt sociétés théorique | | | |
| Avoir fiscal | | | |
| Total impôt sociétés théorique | | | |
| Effet intégration fiscale | | | 2 284 |
| Provision pour impôt - Intégration fiscale | | | 8 383 |
| Total de l'impôt | | | 10 667 |
| RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT | | | 35 569 |

Note 14 Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

| Dénomination | Adresse |
|--------------------------------------|--|
| Bonduelle SA | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Bonduelle Europe Long Life SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Bonduelle Development SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Bonduelle Frais Traiteur SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Bonduelle Frais France SA | 90, rue André Citroën - 69740 Genas |
| Bonduelle Traiteur International SAS | 67 route de Concarneau BP 27 - 29140 Rosporden |
| SAS Champiloire | Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur |
| Euromycel SAS | Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur |
| SAS Champignonnières des Roches | Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur |
| SAS Champignonnières de la Vienne | Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur |
| MOD Bond SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Coviju 3 SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |
| Coviju 4 SAS | La Woestyne - 59173 Renescure |

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Résultat fiscal d'ensemble

Le résultat fiscal d'ensemble est un bénéfice de 9 516 milliers d'euros.

Déficits reportables : Néant

Note 15 Situation fiscale latente

Néant.

Note 16 Rémunérations de la Gérance

Tableau récapitulatif des rémunérations dues au gérant (en euros)

| (en euros) | Exercice 2018-2019 | Exercice 2019-2020 |
|--|--------------------|--------------------|
| Pierre et Benoît BONDUELLE SAS ⁽¹⁾ | | |
| Autres rémunérations | 1 810 883 | 1 815 425 |
| TOTAL | 1 810 883 | 1 815 425 |

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant et figure ci-dessus pour son montant hors taxes.

Note 17 Engagements hors bilan

| (en milliers d'euros) | 30/06/2020 |
|---|------------|
| Engagements reçus | Néant |
| Engagements donnés | |
| • Aval et cautions donnés (net des utilisations) ⁽¹⁾ | 411 592 |

(Les engagements correspondent à la couverture des activités courantes et de financement du groupe.)

(1) La notion d'engagement est celle retenue dans l'arrêt de la Cour de Cassation du 26/01/1999, précisant que la simple « obligation des moyens » ne constitue pas une garantie au sens de l'article n° 98 de la loi du 24/07/66, et ne nécessite pas une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Note 18 Information sur les plans de *stock-options* et plans d'actions gratuites

18.1 Plans de *stocks-options*

Néant.

18.2 Plans d'attributions gratuites d'actions

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 5 | Plan AGA n° 7 | Plan AGA n° 8 | Plan AGA n° 9 | Plan AGA n° 10 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 03/12/2015 | 03/12/2015 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 16/09/2016 | 06/10/2017 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 7 616 | 26 429 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 0 | 26 429 |
| Date d'acquisition des actions | 16/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2019 | 31/12/2020 |
| Date de fin de période de conservation | 16/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2020 | 31/12/2020 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | |
| NOMBRE D'ACTIONNAIRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | 13 605 | N/A | N/A | 7 616 | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | 63 196 | N/A | N/A | 0 | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 0 | 47 582 | 72 066 | 0 | 26 429 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 11 | Plan AGA n° 12 | Plan AGA n° 13 | Plan AGA n° 14 | Plan AGA n° 15 | Plan AGA n° 16 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 11/02/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 0 | 0 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 28/02/2021 | 31/03/2021 | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2020 | 13/12/2021 |
| Date de fin de période de conservation | 28/02/2021 | 31/03/2021 | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2021 | 13/12/2021 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | | |
| NOMBRE D'ACTIONNAIRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.



| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 17 | Plan AGA n° 18 | Plan AGA n° 19 | Plan AGA n° 20 | Plan AGA n° 21 | Plan AGA n° 22 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 21 230 | 35 535 | 3 581 | 898 | 136 062 | 364 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 0 | 9 275 | 0 | 0 | 94 163 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de fin de période de conservation | 13/12/2022 | 14/12/2022 | 14/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | | |
| NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 21 230 | 35 535 | 3 581 | 898 | 136 062 | 364 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 23 | Plan AGA n° 24 | Plan AGA n° 25 | Plan AGA n° 26 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0 | 12 786 |
| Date d'acquisition des actions | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de fin de période de conservation | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | |
| NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

18.3 Autres informations sur les plans d'actions

18.3.1 Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice

Les *boni* et *mali* réalisés sur les plans d'actions sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Il n'y a pas eu de levées d'options réalisées sur l'exercice.

18.3.2 Passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2020 pour 7 561 milliers d'euros.

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (voir note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

6.5 Renseignements concernant les filiales et participations

| (en milliers d'euros) | Nombre de titres détenus | Devises | Capital ⁽¹⁾ | Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice ⁽¹⁾ | Quote- part du capital détenue (en %) | Valeurs comptables des titres | | Avances consenties par la société | Cautions données | Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|--------------------------------|---------|------------------------|--|---|-------------------------------------|---------|--|---------------------|--|---|---|
| | | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Sociétés | | | | | | | | | | | | |
| A/Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère | | | | | | | | | | | | |
| 1/ Filiales détenues à plus de 50 % | | | | | | | | | | | | |
| Bonduelle SA | 2 348 058 | EURO | 234 806 | 425 739 | 100 | 592 429 | 592 429 | | 411 592 | 40 809 | 23 315 | 30 055 |
| 2/ Participation détenue entre 10 et 50 % | | | | | | | | | | | | |
| B/Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère | | | | | | | | | | | | |
| 1/ Filiales françaises | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Filiales étrangères | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Participations dans des sociétés françaises | | | | | | | | | | | | |

(1) Dans la monnaie locale de la société.

6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

| (en milliers d'euros) | 30/06/2016 | 30/06/2017 | 30/06/2018 | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|---|------------|------------|------------|------------|---------------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 56 000 | 56 000 | 56 492 | 56 942 | 56 942 |
| Nombre d'actions émises en unités | 32 000 000 | 32 000 000 | 32 281 118 | 32 538 340 | 32 538 340 |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| Revenus des filiales | 30 049 | 30 049 | 30 049 | 30 055 | 30 055 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | | | | | |
| Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions | 23 493 | 22 437 | 21 730 | 22 427 | 24 902 |
| Impôts sur les bénéfices | (2 187) | (10 481) | (311) | (5 853) | (10 667) |
| Participation des salariés | | | | | |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions | 24 538 | 32 438 | 22 218 | 28 280 | 35 569 |
| Montant des bénéfices distribués | 13 760 | 14 400 | 16 141 | 16 269 | 13 015 |
| Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| <i>(en euros)</i> | | | | | |
| Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions | 0,80 | 1,03 | 0,68 | 0,87 | 1,09 |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions | 0,77 | 1,01 | 0,69 | 0,87 | 1,09 |
| Dividende versé à chaque action | 0,43 | 0,45 | 0,50 | 0,50 | 0,40 ⁽¹⁾ |

(1) Projet soumis à l'Assemblée Générale.

Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 35 568 773,91 euros de la manière suivante :

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| – bénéfice de l'exercice | 35 568 773,91 € |
| – report à nouveau | <u>281 979 802,45 €</u> |
| – bénéfice distribuable | 317 548 576,36 € |
| – affectation à l'Associé commandité | 355 687,74 € |
| – réserve légale | 0,00 € |
| – dividende aux actionnaires | 13 015 336,00 € |
| – report à nouveau | 304 177 552,62 € |

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2019-2020, de 0,40 € par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 7 janvier 2021.

6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'assemblée générale de la société BONDUELLE SCA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BONDUELLE SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Gérance le 21 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance arrêté le 21 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

A été nommé commissaire aux comptes de la société
Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale
du 7 décembre 2006

Au 30 juin 2020, le cabinet Deloitte était dans
la 14^e année de sa mission sans interruption.

Mazars

A été nommé commissaire aux comptes de la société
Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale
du 20 décembre 1989

Au 30 juin 2020, le cabinet Mazars était dans la 31^e année
de sa mission sans interruption et dans la 22^e année depuis
que les titres de la société ont été admis aux négociations
sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lille et à Villeneuve-d'Ascq, le 28 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Pierre-Marie Martin

MAZARS
Vincent Rambaux

6.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Programme d'émission de titres de créances (NEUCP)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : Le 29 juillet 2020, Bonduelle SA a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables court-terme (« NEUCP ») d'un montant total maximum de 300 millions d'euros. Chaque titre émis dans le cadre de ce programme aura une échéance inférieure ou égale à un an, une valeur faciale minimum de 150 000 euros et sera émis en euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission. Ce programme est garanti par Bonduelle SCA dans la limite financière de 310 millions d'euros. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (USPP 2019)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : Le 2 mai 2019, Bonduelle SA a émis un emprunt obligataire aux Etats-Unis d'une durée de 10 ans par placement privé (USPP) d'un montant total de 140 millions d'euros. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (Ex Bonduelle SAS) (USPP 2010)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : Les 3 août et 2 septembre 2010, Bonduelle SA a émis un emprunt obligataire aux Etats-Unis d'une durée de 12 ans par placement privé (USPP) en deux tranches d'un montant total de 145 millions de dollars. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (Ex Bonduelle SAS) (USPP 2017)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : Bonduelle SA a émis le 6 juillet 2017, un placement privé aux Etats Unis (USPP) réparti en deux tranches de respectivement 150 millions d'euros et 50 millions de dollars américains, d'une durée de dix ans. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Ces conventions ont été réexaminées par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 25 septembre 2020. Constatant que les conditions économiques de ladite convention n'ont pas évolué, il n'y a pas lieu de la soumettre à nouveau à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Lille et à Villeneuve-d'Ascq, le 28 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & associés

Pierre-Marie Martin

MAZARS

Vincent Rambaux



Informations sur la société et son capital



| | | |
|------------|---|------------|
| 7.1 | Renseignement concernant le capital <small>RFA</small> | 266 |
| 7.1.1 | Historique du capital | 266 |
| 7.1.2 | Montant du capital souscrit | 267 |
| 7.1.3 | Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital | 267 |
| 7.1.4 | Capital potentiel | 270 |
| 7.2 | Actionnariat <small>RFA</small> | 273 |
| 7.2.1 | Répartition du capital et des droits de vote | 273 |
| 7.2.2 | Code de déontologie boursière | 274 |
| 7.2.3 | Pacte d'actionnaires | 274 |
| 7.3 | Action Bonduelle et dividendes | 277 |
| 7.3.1 | Évolution du cours de Bourse | 277 |
| 7.3.2 | Dividendes | 278 |
| 7.4 | Auto détention | 278 |
| 7.5 | Descriptif du programme de rachat d'actions <small>RFA</small> | 279 |
| 7.5.1 | Répartition des objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2020 | 279 |
| 7.5.2 | Description détaillée du programme de rachat d'actions | 279 |
| 7.6 | Renseignements de caractère général concernant la société <small>RFA</small> | 280 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

7.1 Renseignement concernant le capital

7.1.1 Historique du capital

| Année | Opération | Montant nominal | Prime | Montants successifs du capital | Nombre cumulé d'actions |
|--------------------|--|-----------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|
| <i>(en francs)</i> | | | | | |
| Au 01/01/1993 | | | | 307 392 400 | 439 132 |
| 1995 | Rachat de 68 068 actions | (47 467 600) | (95 295 200) | 259 744 800 | 371 064 |
| | Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 FRF à 760 FRF | 22 263 840 | | 282 008 640 | 371 064 |
| | Division du nominal de 760 FRF à 40 FRF | | | 282 008 640 | 7 050 216 |
| | Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions | 5 853 000 | 6 303 103 | 287 861 640 | 7 196 541 |
| | Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs | 10 372 880 | 14 938 800 | 298 234 520 | 7 455 863 |
| 1997 | Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers | 7 142 720 | 10 675 640 | 305 647 240 | 7 641 181 |
| 1998 | Émission de 358 819 actions | 14 352 760 | 30 499 615 | 320 000 000 | 8 000 000 |
| <i>(en euros)</i> | | | | | |
| 2001 | Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros | | | 56 000 000 | 8 000 000 |
| 2005 | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt | 2 068 948 | 17 269 806,14 | 58 068 948 | 8 295 564 |
| 2005 | Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt | (2 068 948) | (17 269 806,14) | 56 000 000 | 8 000 000 |
| | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société L'Angevine | 1 596 000 | 13 933 080 | 57 596 000 | 8 228 000 |
| | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Houssaie | 539 588 | 4 710 603,23 | 58 135 588 | 8 305 084 |
| | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Marjolaine | 646 170 | 5 641 043,42 | 58 781 758 | 8 397 394 |
| | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Pecarrère | 359 464 | 3 138 125,23 | 59 141 222 | 8 448 746 |
| | Réduction de capital par annulation des actions propres de la société reçues au titre des fusions | 3 124 709 | (27 278 709,57) | 56 016 513 | 8 002 359 |
| 2012 | Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues | 16 513 | | 56 000 000 | 8 000 000 |
| 2013 | Réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions ordinaires de 7 € existant actuellement contre 4 actions nouvelles de 1,75 € de valeur nominale chacune | | | 56 000 000 | 32 000 000 |
| 2018 | Augmentation de capital suite à la distribution d'un dividende de 0,45 € par action avec option consentie aux actionnaires, pour le paiement de leurs dividendes, soit en actions, soit en numéraire | 491 956,50 | | 56 491 956,50 | 32 281 118 |
| 2019 | Augmentation de capital suite à la distribution d'un dividende de 0,50 € par action avec option consentie aux actionnaires, pour le paiement de leurs dividendes, soit en actions, soit en numéraire | 450 138,50 | | 56 942 095 | 32 538 340 |



7.1.2 Montant du capital souscrit

Au 30 juin 2020, 32 538 340 actions étaient en circulation, sans changement par rapport au 1^{er} juillet 2019.

Au 31 août 2020, le capital social est fixé à 56 942 095 euros.

Il est divisé en 32 538 340 actions ordinaires de 1,75 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie représentant 51 114 791 droits de vote théoriques, en raison

de l'existence d'un droit de vote double et représentant 50 532 924 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. L'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (autodétention) ainsi que des droits de vote double.

7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

| Nature de la résolution | Date de l'AG | Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance | Date d'expiration | Observation | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2019-2020 |
|--|--|--|-------------------|-------------|---|--|
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital) ⁽¹⁾ . | 06/12/2018 (17 ^e résolution) | 26 mois | 05/02/2021 | | - | - |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital) ⁽¹⁾ . | 06/12/2018 (18 ^e résolution) | 26 mois | 05/02/2021 | | - | - |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires, donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 ^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) ⁽¹⁾ . Limite à 20 % du capital par an Plafond commun avec délégation qui suit. | 05/12/2019 (16 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |

(1) Au jour de l'Assemblée Générale.

Renseignement concernant le capital

| Nature de la résolution | Date de l'AG | Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance | Date d'expiration | Observation | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2019-2020 |
|--|--|--|-------------------|-------------|---|--|
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, et/ou en rémunération de titre dans le capital d'une offre publique d'échange. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) ⁽¹⁾ . Plafond commun avec la délégation qui précède. | 05/12/2019 (15 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |
| Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission, qui ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance, soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant le début de l'offre, soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre avec une décote maximale de 15 %. | 05/12/2019 (17 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ⁽²⁾ . | 06/12/2018 (22 ^e résolution) | 26 mois | 05/02/2021 | | - | - |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions ⁽²⁾ . | 05/12/2019 (18 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. | 05/12/2019 (14 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |

(1) Au jour de l'Assemblée Générale.

(2) L'autorisation d'augmenter le montant des émissions consentie par la vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2018 reste en vigueur pour les émissions décidées en application des résolutions visées qui n'ont pas pris fin lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019.



Renseignement concernant le capital

| Nature de la résolution | Date de l'AG | Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance | Date d'expiration | Observation | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2019-2020 |
|--|--|--|----------------------|-------------|--|---|
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Maximum de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation. | 05/12/2019 (19 ^e résolution) | 26 mois | 04/02/2022 | | - | - |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe. | 06/12/2018 (25 ^e résolution) | 38 mois | 05/02/2022 | | 173 244 | 264 596 |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée étant précisé que le nombre total d'options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital au sein de cette enveloppe. | 06/12/2018 (24 ^e résolution) | 38 mois | 05/02/2022 | | - | - |

Renseignement concernant le capital

7.1.4 Capital potentiel

7.1.4.1 Tableau récapitulatif des instruments dilutifs arrêté à la date du 31 août 2020

| Instruments dilutifs | Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises | Dilution potentielle maximale (en % du capital) |
|--|---|---|
| ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT | 500 830 | 1,5* |

* Sur la base d'un capital de 32 538 340 actions.

Il est précisé qu'il n'existe ni actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

7.1.4.2 Historique des plans d'attributions gratuites d'actions

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 5 | Plan AGA n° 7 | Plan AGA n° 8 | Plan AGA n° 9 | Plan AGA n° 10 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 03/12/2015 | 03/12/2015 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 16/09/2016 | 06/10/2017 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 7 616 | 26 429 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 76 801 | 47 582 | 72 066 | 0 | 26 429 |
| Date d'acquisition des actions | 16/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2019 | 31/12/2020 |
| Date de fin de période de conservation | 16/09/2019 | 06/10/2020 | 05/11/2021 | 07/12/2020 | 31/12/2020 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | |
| NOMBRE D'ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | 13 605 | N/A | N/A | 7 616 | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | 63 196 | N/A | N/A | 0 | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 0 | 47 582 | 72 066 | 0 | 26 429 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.



Renseignement concernant le capital

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 11 | Plan AGA n° 12 | Plan AGA n° 13 | Plan AGA n° 14 | Plan AGA n° 15 | Plan AGA n° 16 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 07/12/2018 | 11/02/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 |
| dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 0 | 0 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 28/02/2021 | 31/03/2021 | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2020 | 13/12/2021 |
| Date de fin de période de conservation | 28/02/2021 | 31/03/2021 | 31/12/2021 | 11/02/2022 | 13/12/2021 | 13/12/2021 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | | |
| NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 24 141 | 24 373 | 18 619 | 23 024 | 21 231 | 21 230 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 17 | Plan AGA n° 18 | Plan AGA n° 19 | Plan AGA n° 20 | Plan AGA n° 21 | Plan AGA n° 22 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 21 230 | 35 535 | 3 581 | 898 | 136 062 | 364 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 0 | 9 275 | 0 | 0 | 94 163 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de fin de période de conservation | 13/12/2022 | 14/12/2022 | 14/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | | | |
| NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 21 230 | 35 535 | 3 581 | 898 | 136 062 | 364 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Renseignement concernant le capital

| Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾ | Plan AGA n° 23 | Plan AGA n° 24 | Plan AGA n° 25 | Plan AGA n° 26 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Date d'Assemblée | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 | 06/12/2018 |
| Date de la décision de la Gérance | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 | 12/12/2019 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |
| Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0 | 12 786 |
| Date d'acquisition des actions | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Date de fin de période de conservation | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 13/12/2022 |
| Conditions de performance ⁽¹⁾ | | | | |
| NOMBRE D'ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | 3 239 | 1 928 | 2 910 | 16 388 |

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.



7.2 Actionnariat - GRI 102-5

7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2018

| | Nombre d'actions | % | Droits de vote théoriques | % | Droits de vote exerçables en AG | % |
|--|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|--|----------------|
| La Plaine SA ⁽¹⁾ | 7 340 423 | 22,74 % | 14 496 327 | 28,77 % | 14 496 327 | 29,08 % |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾ | 2 815 114 | 8,72 % | 4 510 486 | 8,95 % | 4 398 774 | 8,82 % |
| Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS | 10 155 537 | 31,46 % | 19 006 813 | 37,72 % | 18 895 101 | 37,90 % |
| Autres actionnaires familiaux – Action de concert ⁽³⁾ | 5 875 549 | 18,20 % | 11 727 784 | 23,27 % | 11 727 784 | 23,53 % |
| Sous-total Concert | 16 031 086 | 49,66 % | 30 734 597 | 60,99 % | 30 622 885 | 61,43 % |
| Autres actionnaires familiaux – Non concertistes | 1 903 448 | 5,90 % | 3 762 628 | 7,47 % | 3 762 628 | 7,55 % |
| Total actionnaires familiaux | 17 934 534 | 55,56 % | 34 497 225 | 68,46 % | 34 385 513 | 68,98 % |
| Total Auto détention | 430 131 | 1,33 % | 430 131 | 0,85 % | 0 | 0,00 % |
| Total FCPE | 1 088 566 | 3,37 % | 2 145 852 | 4,26 % | 2 145 852 | 4,30 % |
| Total Public | 12 827 887 | 39,74 % | 13 320 318 | 26,43 % | 13 320 318 | 26,72 % |
| TOTAL | 32 281 118 | 100 % | 50 393 526 | 100 % | 49 851 683 | 100 % |

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

Au 30 juin 2019

| | Nombre d'actions | % | Droits de vote théoriques | % | Droits de vote exerçables en AG | % |
|--|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|--|----------------|
| La Plaine SA ⁽¹⁾ | 7 268 839 | 22,34 % | 14 404 738 | 28,15 % | 14 404 738 | 28,46 % |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾ | 3 168 080 | 9,74 % | 5 377 300 | 10,51 % | 5 265 588 | 10,40 % |
| Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS | 10 436 919 | 32,08 % | 19 782 038 | 38,66 % | 19 670 326 | 38,86 % |
| Autres actionnaires familiaux – Action de concert ⁽³⁾ | 5 720 115 | 17,58 % | 11 407 081 | 22,29 % | 11 407 081 | 22,54 % |
| Sous-total Concert | 16 157 034 | 49,66 % | 31 189 119 | 60,95 % | 31 077 407 | 61,40 % |
| Autres actionnaires familiaux – Non concertistes | 2 027 019 | 6,23 % | 4 022 145 | 7,86 % | 4 022 145 | 7,95 % |
| Total actionnaires familiaux | 18 184 053 | 55,89 % | 35 211 264 | 68,81 % | 35 099 552 | 69,34 % |
| Total Auto détention | 444 544 | 1,37 % | 444 544 | 0,87 % | 0 | 0,00 % |
| Total Salariés ⁽⁴⁾ | 1 190 098 | 3,65 % | 2 268 200 | 4,43 % | 2 268 200 | 4,48 % |
| Total Public | 12 719 645 | 39,09 % | 13 248 445 | 25,89 % | 13 248 445 | 26,17 % |
| TOTAL | 32 538 340 | 100 % | 51 172 453 | 100 % | 50 616 197 | 100 % |

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

(4) L. 225-102 Code de commerce.

Au 30 juin 2020

| | Nombre d'actions | % | Droits de vote théoriques | % | Droits de vote exerçables en AG | % |
|--|-------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| La Plaine SA ⁽¹⁾ | 7 268 839 | 22,34 % | 14 404 738 | 28,18 % | 14 404 738 | 28,50 % |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾ | 3 168 080 | 9,74 % | 5 377 300 | 10,52 % | 5 377 300 | 10,64 % |
| Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS | 10 436 919 | 32,08 % | 19 782 038 | 38,70 % | 19 782 038 | 39,14 % |
| Autres actionnaires familiaux - Action de concert ⁽³⁾ | 5 396 966 | 16,59 % | 10 761 632 | 21,05 % | 10 761 632 | 21,29 % |
| Sous-total Concert | 15 833 885 | 48,66 % | 30 543 670 | 59,75 % | 30 543 670 | 60,44 % |
| Autres actionnaires familiaux - Non concertistes | 2 297 779 | 7,06 % | 4 544 272 | 8,89 % | 4 544 272 | 8,99 % |
| Total actionnaires familiaux | 18 131 664 | 55,72 % | 35 087 942 | 68,65 % | 35 087 942 | 69,43 % |
| Total Auto détention | 576 899 | 1,77 % | 576 899 | 1,13 % | 0 | 0,00 % |
| Total Salariés ⁽⁴⁾ | 1 273 534 | 3,91 % | 2 351 636 | 4,60 % | 2 351 636 | 4,65 % |
| Total Public | 12 556 243 | 38,59 % | 13 098 462 | 25,63 % | 13 098 462 | 25,92 % |
| TOTAL | 32 538 340 | 100 % | 51 114 939 | 100 % | 50 538 040 | 100 % |

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

(4) L. 225-102 Code de commerce.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA (voir partie 3.1.4) ;
- la présence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA (voir partie 3.2.3) ;
- la présence de comités spécialisés (voir partie 3.3.2) ;
- l'existence d'un flottant significatif.

La société a réalisé une enquête EUROCLEAR sur les titres au porteur au 30 juin 2020. Cette étude a porté sur 11 233 actionnaires au porteur. 19,7 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant en France et dans les départements, régions ou collectivités d'outre-mer et 17,2 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant à l'étranger. Par ailleurs lorsque l'analyse est faite par type de détenteur, l'étude montre que 8,6 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur particuliers et que 28,3 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels.

7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et a adhéré en 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en place un Code de déontologie boursière en septembre 2011, lequel a été mis à jour en 2020, disponible sur le site www.bonduelle.com ⁽¹⁾.

7.2.3 Pacte d'actionnaires

Accords entre actionnaires

Une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'*affectio societatis* au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. L'Autorité des marchés financiers a considéré que les clauses de cet accord caractérisent une action de concert entre les signataires (Avis AMF n° 214C0595 du 17 avril 2014).

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par l'Autorité des marchés financiers représente au 17 juillet 2019 49,66 % du capital et 60,95 % des 51 172 453 droits de votes théoriques (Avis AMF n° 219C1246 du 23 juillet 2019).

Franchissements de seuils

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juillet 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine qu'elle contrôle, le seuil de 30 % du capital de la société Bonduelle et détenir, à cette date, directement et indirectement 9 635 124 actions Bonduelle représentant 18 476 064 droits de vote, soit 30,11 % du capital et 36,95 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Bonduelle hors marché. À cette occasion, le concert composé des actionnaires familiaux de la société Bonduelle n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 11 juillet 2017, 15 464 932 actions Bonduelle représentant 30 128 890 droits de vote, soit 48,33 % du capital et 60,26 % des droits de vote de cette société (Avis AMF n° 217C2749 du 27 novembre 2017).

Dans le cadre de ce franchissement de seuil, l'Autorité des marchés financiers a examiné, dans sa séance du 12 décembre 2017, une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Bonduelle, qui s'inscrit dans le cadre d'une évolution de l'actionnariat de cette société. En effet, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a acquis, entre le 30 juin 2017 et le 11 juillet 2017, 100 000 actions Bonduelle (dont 64 348 actions acquises le 11 juillet 2017). Au résultat de ces acquisitions, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient, au 11 juillet 2017, 15 464 932 actions Bonduelle représentant 30 128 890 droits de vote, soit 48,33 % du capital et 60,26 % des droits de vote. Par conséquent, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine SAS qu'elle contrôle, le seuil de 30 % du capital de la société Bonduelle, ce qui est générateur d'une obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant la totalité des titres de Bonduelle, conformément à l'article 234-2 du règlement général [...]. Considérant que les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient préalablement aux acquisitions susvisées, 60,06 % des droits de vote de la société Bonduelle, soit la majorité des droits de vote de cette société, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement réglementaire invoqué (Avis AMF n° 217C2910 du 13 décembre 2017).

Dans sa séance du 15 mai 2018, l'Autorité des marchés financiers a examiné une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de

la société Bonduelle, qui s'inscrit également dans le cadre d'une évolution de l'actionnariat de cette société. En effet, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a acquis, entre le 11 juillet 2017 et le 26 avril 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine SA qu'elle contrôle, 420 414 actions Bonduelle. Au résultat de ces acquisitions, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient, au 26 avril 2018, 15 928 431 actions Bonduelle représentant 30 602 032 droits de vote, soit 49,34 % du capital et 60,73 % des droits de vote. Par conséquent, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle d'une part, et la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS ont, entre le 11 juillet 2017 et le 26 avril 2018, accru leurs participations en capital, initialement comprises entre 30 % et 50 %, de plus de 1 % sur moins de 12 mois consécutifs, ce qui est générateur d'une obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant la totalité des titres de Bonduelle, conformément à l'article 234-5 du règlement général de l'AMF [...]. Considérant que les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient préalablement aux acquisitions susvisées 60,26 % des droits de vote de la société Bonduelle, soit la majorité des droits de vote de cette société, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement réglementaire invoqué (Avis AMF n° 218C0885 du 16 mai 2018).

Par courrier reçu le 15 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 16 janvier 2019, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle ont déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2019, le seuil de 50 % du capital de la société Bonduelle et détenir 16 307 593 actions Bonduelle représentant 31 002 475 droits de vote, soit 50,12 % du capital et 60,39 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende de la société en actions Bonduelle (Avis AMF n° 219C0117 du 17 janvier 2019).

Par courrier reçu le 17 juillet 2019, complété notamment par un courrier reçu le 22 juillet 2019, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, à titre de régularisation :

- la société par actions simplifiée Pierre et Benoît Bonduelle (La Woestyne, 59173 Renescure) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 décembre 2018, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 10 % des droits de vote de la société Bonduelle ; et
- les actionnaires familiaux de la société Bonduelle ont déclaré avoir franchi en baisse, le 15 avril 2019, par suite de la sortie de l'action de concert de certains actionnaires à la suite de leur dénonciation du pacte conclu le 15 avril 2008, le seuil de 50 % du capital de la société Bonduelle et détenir, au 17 juillet 2019, 16 157 034 actions Bonduelle représentant 31 189 119 droits de vote, soit 49,66 % du capital et 60,95 % des droits de vote de cette société.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS déclare :

- le franchissement de seuil de 10 % en direct est dû à l'acquisition automatique de droits de vote double du fait de la détention de titres de la société Bonduelle au nominatif depuis 3 ans ;

Actionnariat

- cette acquisition de droits de vote double n'a, par définition, fait l'objet d'aucun financement ;
- il est rappelé que la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, actionnaire de référence, appartient à un concert lequel détient plus de la majorité des droits de vote de la société Bonduelle ;
- aucune intention ni stratégie d'acquisition n'est envisagée. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS pourra cependant procéder à des achats d'actions en fonction des situations de marché, comme elle a pu y procéder ces dernières années ;
- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS agissant de concert n'envisage pas de modifier sa stratégie vis-à-vis de Bonduelle et de mettre en œuvre au sein de la société Bonduelle l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6 du règlement général de l'AMF ;
- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS n'est pas partie à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9, ni à des accords de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- l'Associé commandité de la société Bonduelle, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS n'envisage pas de demander sa nomination au sein du Conseil de Surveillance, ni celle d'autres personnes. » (Avis AMF n° 219C1246 du 23 juillet 2019).

7.3 Action Bonduelle et dividendes

7.3.1 Évolution du cours de Bourse

Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2019)



Auto détention

Données boursières

| Cours de l'action | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Plus haut (en euros) | 33,94 | 47,50 | 32,60 | 29,35 |
| Plus bas (en euros) | 20,03 | 30,55 | 25,90 | 16,80 |
| Dernier cours de l'exercice (en euros) | 32,82 | 30,95 | 28,80 | 21,45 |
| Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros) | 1 050,24 | 999,1 | 937,1 | 697,95 |
| Moyenne des échanges journaliers (en euros) | 493 653 | 642 083 | 479 138 | 471 627 |

Place de cotation : Euronext Paris
 Marché : Euronext valeurs locales
 Type : Compartiment B
 Code ISIN : FR 000063935
 Code Reuters : BOND.PA

Code Bloomberg : BON FP
 Titres en circulation : 32 538 340
 Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC Food Producers
 Éligible : SRD

7.3.2 Dividendes

Dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices :

| | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action (éligible à la réfaction) (en euros) | 0,43 | 0,45 | 0,50 | 0,50 | 0,40 |
| Montant global du dividende versé (en milliers d'euros) | 13 760 * | 14 400 * | 16 141 * | 16 269* | 13 015* |

* Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

La politique de dividende de la société a pour objectif de distribuer une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi l'autofinancement de ses investissements et de sa croissance externe.

Il est rappelé les termes du communiqué du 29 mai 2020, par lequel l'actionnaire familial de référence, les administrateurs

et les dirigeants de Bonduelle ont souhaité soutenir ceux qui ont le plus souffert de la crise : ainsi l'Associé commandité de Bonduelle SCA, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2020, au titre du dividende de l'exercice 2019-2020, une réduction de 20 % des ratios habituels de distribution du groupe.

7.4 Auto détention

Au 31 août 2020, 581 867 actions étaient détenues par l'émetteur lui-même, soit 1,79 % du capital, représentant une valeur comptable de 10 761 340,05 euros et une valeur nominale de 1 018 267,25 euros. Aucune action n'est détenue par des filiales.



7.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions du règlement délégué n° 2016/1052 du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020. L'avis de réunion sera publié au BALO du 28 octobre 2020.

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 581 867 titres.

7.5.1 Répartition des objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2020

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 24 395 ;
- opérations de croissance externe : 56 642 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 500 830 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0 ;
- annulation : 0.

7.5.2 Description détaillée du programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 3 décembre 2020.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3 253 834 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant

au 31 août 2020 à 581 867 (soit 1,79 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 671 967 actions (soit 8,22 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 60 euros.
- **Montant maximal du programme** : 195 230 040 euros.
- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Tous pouvoirs seront donnés à la Gérance à l'effet de procéder aux opérations de rachat, d'arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2020.

- **Objectifs** :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bondulle par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 5 décembre 2019 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 soit jusqu'au 2 juin 2022.

Pour toute information :
finance@bondulle.com
Tél. : (33) 03 20 43 60 60

7.6 Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale - GRI 102-1

Bonduelle

Siège social - GRI 102-3

« La Woestyne »
59173 - Renescure
Tél. : +33 (0)3 28 42 60 60
Site web : www.bonduelle.com⁽¹⁾

Siège administratif

Rue Nicolas Appert
BP 30173
59653 - Villeneuve d'Ascq

Forme juridique - GRI 102-5

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Numéros d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6420 Z

Code LEI : 969500QVHHN3NNVYRE94

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ; et
- plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2020 de compléter l'article 2 des Statuts à l'effet d'adopter une raison d'être.

Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants peuvent être consultés sur le site de la société (www.bonduelle.com) :

- la dernière version à jour des Statuts ;
- le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- les rapports financiers annuels et semestriels.

Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

(1) Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes figurant dans le présent document d'enregistrement universel à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

Renseignements de caractère général concernant la société

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès-verbal de l'Assemblée concernée.

Droit de vote double (instauré par l'Assemblée Générale Mixte du 24 octobre 1997 dans sa 10^e résolution à caractère extraordinaire - article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 du Code de commerce) ;
- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint

ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué. (article L. 225124 du Code de commerce).

Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement que sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrement peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, Associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du 2^e exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Renseignements de caractère général concernant la société

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

Pouvoirs de la Gérance (article 16 des Statuts)

Rapports avec les tiers

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'Associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

Éléments de changement de contrôle

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits au paragraphe 3.5 du présent document d'enregistrement universel.

Historique du groupe

1853-1926

Les origines : la naissance d'une légende

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

1926-1946

Les débuts de la conserverie

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

1947-1962

De l'artisanat à l'industrie : une marque à l'écoute des consommateurs

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.



1963-1974

Une période de forte expansion

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

1975-1984

L'ère du redéploiement : au-delà de la Picardie

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque *leader* et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de *leader* européen en légumes transformés est bien solide !

1985-1993

À la conquête de l'Europe

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

1994-1999

Croissance en Europe et hors Europe, le frais 3^e métier du groupe et introduction en Bourse

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

L'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, l'Argentine découvre les produits en 1996 et début du développement en Russie.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la 4^e gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4^e gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques de Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

2000 à 2012

Croissance et développement continu

2000

- Organisation du groupe en fédération de filiales ;
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (Frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998 ;
- Création de Bonduelle Frische (Frais, Allemagne).

2001

- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du Frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerne).

2003

- Rachat de Vita, *leader* du marché du légume frais 4^e gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben ;
- 150^e anniversaire ;
- Acquisition de l'usine de Békéscsaba en Hongrie ;
- Acquisition de Michel Caugant - Création d'une 6^e filiale ;
- *Sponsoring* sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque et participation en 2004 au Vendée Globe Challenge.

2004

- Démarrage de l'usine de Novotitarovskaya en Russie.

2006-2007

À la conquête de l'Amérique du Nord

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, *leader* canadien des légumes en conserve et des légumes surgelés.

Renseignements de caractère général concernant la société

2007-2008

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle prend le contrôle à 100 % du *leader* canadien des légumes en conserve et surgelés. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

2008-2009

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée dans les marques de distributeurs en Europe du Nord.

2009-2010

Bonduelle, leader européen du champignon transformé

Le groupe procède sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon, *leader* européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon produit et commercialise des champignons sous toutes les formes (conserve, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) en Europe.

2010-2011

Déploiement au Brésil

Implantation industrielle et développement commercial au Brésil

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

L'implantation industrielle, effective en septembre 2010, comprend la construction d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

La commercialisation des produits locaux a démarré en novembre 2010, la production ayant elle commencé en septembre 2010.

2011-2012

3 acquisitions qui accentuent l'internationalisation du groupe

Le groupe annoncé au 2^e semestre de l'exercice 2011-2012 trois acquisitions en Hongrie, Russie et États-Unis.

En Hongrie et en Russie, les acquisitions des actifs industriels de Kelet-Food et des actifs commerciaux et agro-industriels de Cecab permettent de sécuriser l'approvisionnement des marchés à forte croissance en Europe centrale et orientale, en y renforçant la présence commerciale du groupe.

Aux États-Unis, l'acquisition des actifs surgelés d'Allens permet à la Filiale Bonduelle Amérique du Nord d'accentuer sa présence aux États-Unis et de devenir un acteur de référence dans cette technologie en Amérique du Nord.

2012 à aujourd'hui

VegeGo! Une ambition pour 2025

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement et défini une vision pour le groupe en 2025. Une démarche, impliquant les actionnaires familiaux, les membres du Comité Exécutif, 300 managers et des experts extérieurs au groupe, a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!.

Plan de transformation visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

Organisé depuis 2013 en *business units* dédiées chacune à un couple technologie/géographie, le groupe favorise ainsi l'autonomie et l'agilité des entités opérationnelles en charge de l'exécution de la stratégie de développement.

2012-2016

Activités et rentabilités records

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle fête en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers. Le groupe atteint en 2014-2015 un record historique de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant, record qu'il surpasse en 2015-2016 à taux de change constants.

2016-2017

Une étape clé de VegeGo!

En mars 2017, Bonduelle acquiert le *leader* américain des salades *Snacking Ready* Pac Foods qui devient la 5^e *business unit* dénommée Bonduelle Fresh Americas. Activité en forte croissance, renforçant son internationalisation, économe en capitaux, cette acquisition transforme le profil du groupe faisant des États-Unis le premier pays d'activité et du frais prêt à l'emploi la première activité du groupe.

Le groupe franchit sur l'exercice la barre symbolique des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Bonduelle fête en 2017 les 70 ans de la marque, aujourd'hui présente dans plus de 100 pays.

2017-2018

Un plus haut historique, 20 ans de cotation et une nouvelle gouvernance

Grâce à l'acquisition de Ready Pac Foods devenu Bonduelle Fresh Americas, le Groupe Bonduelle célèbre les 20 ans de sa cotation à la Bourse de Paris par un plus haut historique tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité.

Le groupe réunit début 2018 ses 1 300 managers et annonce la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général afin d'adapter la gouvernance à la taille et aux enjeux du groupe, organisant ainsi une transmission managériale dans la continuité. Cette gouvernance rénovée est devenue effective au 1^{er} juillet 2018.

**2018-2019****Poursuite du développement international**

Dans un environnement commercial exigeant et malgré une climatologie défavorable, le Groupe Bonduelle affiche une performance stable à un plus haut historique et poursuit son développement en Amérique du Nord et en Russie au travers de 3 acquisitions.

Bonduelle revendique son engagement sociétal en publiant son manifesto et en engageant une démarche de certification B Corp.

2019-2020**Un contexte exceptionnel**

Dans un contexte exceptionnel dû à la crise sanitaire mondiale engendrée par la COVID-19, le Groupe Bonduelle a montré sa résilience et affiche des résultats préservés malgré des situations et des conséquences contrastées selon les technologies et canaux de distribution, tout en ayant maintenu l'activité de l'ensemble de ses sites à travers le monde et l'emploi de l'ensemble de ses collaborateurs.

Le groupe poursuit également sa démarche vers une certification B Corp à l'horizon 2025 et a rendu publics ses 7 engagements The B! Pact.



Informations complémentaires



| | | |
|------------|--|------------|
| 8.1 | Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel  | 288 |
| 8.1.1 | Personne responsable des informations | 288 |
| 8.1.2 | Attestation du responsable | 288 |
| 8.2 | Contrôleurs légaux | 289 |
| 8.3 | Documents accessibles aux actionnaires et au public | 290 |
| 8.3.1 | Contact | 290 |
| 8.3.2 | Calendrier des communications financières | 290 |
| 8.4 | Tables de concordance | 291 |
| 8.4.1 | Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD) 2019-2020 | 291 |
| 8.4.2 | Table de concordance du rapport financier annuel | 294 |
| 8.4.3 | Table de concordance du rapport de gestion | 295 |
| 8.4.4 | Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise | 297 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

8.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

8.1.1 Personne responsable des informations

Le gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) - Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son représentant permanent, Guillaume DEBROSSE.

8.1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion qu'il contient, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant en partie 8.4.3, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 16 octobre 2020

Le gérant

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS

*Représentée par son représentant permanent,
M. Guillaume DEBROSSE*



8.2 Contrôleurs légaux

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Vincent RAMBAUX, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE

Deloitte & Associés

Représenté par M. Pierre-Marie MARTIN, 67 rue de Luxembourg - 59777 EURALILLE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2018, leurs mandats se poursuivront jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public :

- le site Internet www.bonduelle.com⁽¹⁾, qui présente au long de l'année l'ensemble des actualités de l'entreprise et explique la stratégie et l'organisation. Il comporte également un espace dédié aux informations financières, l'espace « Investisseurs » ;
- la revue de l'actionnaire, envoyée par courrier aux actionnaires et mise à disposition du public sur www.bonduelle.com⁽¹⁾ ;
- le document d'enregistrement universel, édité en français et en anglais, il commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe, présente l'activité et l'ensemble des états financiers annuels. Il intègre également le rapport de responsabilité sociétale d'entreprise. Ce support est disponible dans l'espace « Investisseurs » de www.bonduelle.com⁽¹⁾.

La Direction de l'entreprise rencontre par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

Une présentation détaillée du groupe est disponible sur son site Internet.



8.3.1 Contact

Groupe Bonduelle
Direction financière
Rue Nicolas Appert – BP 30173
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60
Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
Mail : finance@bonduelle.com

En savoir plus : www.bonduelle.com⁽¹⁾

Retrouvez l'actualité du groupe sur Twitter 
[@Bonduelle_Group](https://twitter.com/Bonduelle_Group) et son actualité financière
sur [@BonduelleCFO](https://twitter.com/BonduelleCFO).



8.3.2 Calendrier des communications financières

Pour l'exercice 2019-2020 :

03/12/2020 Assemblée Générale Annuelle

Pour l'exercice 2020-2021 :

05/11/2020 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

01/02/2021 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre

26/02/2021 Résultats du 1^{er} semestre –
La période d'embargo*
débutera le 11/02/2021

03/05/2021 Chiffre d'affaires du 3^e trimestre

02/08/2021 Chiffre d'affaires annuel

27/09/2021 Résultats annuels –
La période d'embargo*
débutera le 12/09/2021

02/12/2021 Assemblée Générale Annuelle

* Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, il a été décidé d'instaurer une période d'embargo : période de 15 jours calendaires précédant les résultats annuels et semestriels au cours de laquelle aucune information nouvelle sur la marche des affaires et les résultats de Bonduelle ne sera divulguée aux analystes financiers et aux investisseurs.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.





8.4 Tables de concordance

8.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD) 2019-2020

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

| | N° de pages | N° de chapitres |
|---|-------------------------------------|-----------------|
| 1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente | | |
| 1.1 Identité des personnes responsables | 288 | 8 |
| 1.2 Déclaration des personnes responsables | 288 | 8 |
| 1.3 Déclaration d'experts | N/A | |
| 1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers | N/A | |
| 1.5 Déclaration relative au dépôt du document | 1 | - |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 289 | 8 |
| 3. Facteurs de risque | 155 à 169 | 4 |
| 4. Informations concernant Bonduelle | 280 | 7 |
| 5. Aperçu des activités | | |
| 5.1 Principales activités | | |
| 5.1.1 Nature des opérations et principales activités | 8 à 9 ; 14 à 19 ; 148 à 149 | 1 ; 4 |
| 5.1.2 Nouveaux produits et services | 46 à 52 ; 149 | 2 ; 4 |
| 5.2 Principaux marchés | 7 à 9 ; 13 à 19 | 1 |
| 5.3 Événements importants | 4 à 5 ; 150 à 151 ; 195 ; 245 | 1 ; 4 ; 5 ; 6 |
| 5.4 Stratégie et objectifs | 4 à 5 ; 8 à 11 ; 21 à 104 | 1 ; 2 |
| 5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de procédés de fabrication | 8 à 9 ; 149 ; 157 ; 166 ; 172 ; 223 | 1 ; 4 ; 5 |
| 5.6 Position concurrentielle | 15 | 1 |
| 5.7 Investissements | | |
| 5.7.1 Investissements importants réalisés | 6 ; 8 à 11 ; 149 | 1 ; 4 |
| 5.7.2 Investissements en cours ou engagements fermes | N/A | |
| 5.7.3 Co-entreprises et participations significatives | 233 à 234 ; 257 | 5 ; 6 |
| 5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles | 36 à 53 ; 71 à 76 | 2 |
| 6. Structure organisationnelle | | |
| 6.1 Description sommaire du groupe | 6 à 9 ; 15 à 19 | 1 |
| 6.2 Liste des filiales importantes | 233 à 234 | 5 |
| 7. Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 7.1 Situation financière | | |
| 7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière | 6 à 7 ; 77 à 98 ; 148 à 153 | 1 ; 2 ; 4 |
| 7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement | 33 à 51 ; 48 à 49 ; 149 | 2 ; 4 |
| 7.2 Résultat d'exploitation | | |
| 7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements | 148 à 150 | 4 |
| 7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 148 à 150 | 4 |

| | N° de pages | N° de chapitres |
|---|--|-----------------|
| 8. Trésorerie et capitaux | | |
| 8.1 Informations sur les capitaux | 149 à 150 | 4 |
| 8.2 Flux de trésorerie | 182 ; 212 à 214 ; 215 à 219 ; 244 | 5 ; 6 |
| 8.3 Besoin de financement et structure de financement | 149 à 150 ; 182 ; 204 à 207 ; 215 à 219 | 4 ; 5 |
| 8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux | N/A | |
| 8.5 Sources de financement attendues | 204 ; 212 à 219 | 5 ; 6 |
| 9. Environnement réglementaire | | |
| 9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de l'émetteur | 157 ; 165 ; 172 | 4 |
| 10. Informations sur les tendances | | |
| 10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice | 151 ; 232 | 4 ; 5 |
| 10.2 Évènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives | 4 à 5 ; 151 | 1 ; 4 |
| 11. Prévisions et estimations du bénéfice | | |
| 11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées | N/A | |
| 11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions | N/A | |
| 11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables | N/A | |
| 12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale | | |
| 12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de Direction, de surveillance et de Direction générale | 114 à 129 ; 132 | 3 |
| 12.2 Conflits d'intérêts | 130 ; 134 | 3 |
| 13. Rémunération et avantages | | |
| 13.1 Rémunération versée et avantages en nature | 141 à 142 ; 253 | 3 ; 6 |
| 13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre | 200 à 201 | 5 |
| 14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | |
| 14.1 Date d'expiration des mandats | 120 à 128 | 3 |
| 14.2 Contrats de service | 130 | 3 |
| 14.3 Comités | 116 ; 120 à 128 ; 133 à 134 | 3 |
| 14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur | 132 | 3 |
| 14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise | 120 ; 132 | 3 |
| 15. Salariés | | |
| 15.1 Répartition des salariés | 6 ; 8 ; 94 à 95 ; 132 | 1 ; 2 ; 3 |
| 15.2 Participations et <i>stock-options</i> | 114 ; 120 à 126 ; 254 | 3 ; 6 |
| 15.3 Accord de participation des salariés au capital | 279 | 7 |
| 16. Principaux actionnaires | | |
| 16.1 Répartition du capital | 114 ; 273 à 275 | 3 ; 7 |
| 16.2 Existence de droits de vote différents | 281 | 7 |
| 16.3 Contrôle de l'émetteur | 273 à 275 | 7 |
| 16.4 Accord d'actionnaires | 274 à 275 | 7 |
| 17. Transactions avec les parties liées | 130 | 3 |



| | N° de pages | N° de chapitres |
|---|--|-------------------|
| 18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 18.1 Informations financières historiques | 1 ; 180 à 234 ; 242 à 259 | - ; 5 ; 6 |
| 18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit | 1 ; 235 à 238 ; 259 à 261 | - ; 5 ; 6 |
| 18.1.2 Changement de date de référence comptable | N/A | |
| 18.1.3 Normes comptables | 184 à 195 ; 245 à 246 | 5 ; 6 |
| 18.1.4 Référentiel comptable | 184 à 195 ; 245 à 246 | 5 ; 6 |
| 18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives | 242 à 256 | 6 |
| 18.1.6 États financiers consolidés | 180 à 234 | 5 |
| 18.1.7 Date des dernières informations financières | 290 | 8 |
| 18.2 Informations financières intermédiaires et autres | | |
| 18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées | 290 | 8 |
| 18.3 Audit des informations financières annuelles historiques | 1 ; 235 à 238 ; 259 à 263 | - ; 5 ; 6 |
| 18.4 Informations financières <i>pro forma</i> | N/A | |
| 18.5 Politique de distribution de dividendes | | |
| 18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable | 278 | 7 |
| 18.5.2 Montant du dividende par action | 132 ; 151 ; 153 ; 221 ; 258 ; 266 ; 278 | 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 |
| 18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage | 172 ; 228 | 4 ; 5 |
| 19. Informations supplémentaires | | |
| 19.1 Informations sur le capital | | |
| 19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées | 266 à 267 | 7 |
| 19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital | 270 | 7 |
| 19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur | 114 ; 150 ; 153 à 154 ; 172 ; 183 ; 267 | 3 ; 4 ; 5 ; 7 |
| 19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 270 | 7 |
| 19.1.5 Conditions de droits d'acquisition et/ou toute obligation | 202 à 203 | 5 |
| 19.1.6 Option ou accord | 203 | 5 |
| 19.1.7 Historique du capital social | 266 | 7 |
| 19.2 Acte constitutif et Statuts | | |
| 19.2.1 Registre et objet social | 280 | 7 |
| 19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions | 281 | 7 |
| 19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle | 145 ; 282 | 3 ; 7 |
| 20. Contrats importants | N/A | |
| 21. Documents disponibles | 290 | 8 |

8.4.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent URD intègre les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document d'enregistrement les informations faisant partie du rapport financier annuel.

| | N° de pages | N° de chapitres |
|--|-------------------|-----------------|
| 1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel | 288 | 8 |
| 2. Comptes sociaux | 241 à 258 | 6 |
| 3. Comptes consolidés | 179 à 239 | 5 |
| 4. Rapport de gestion | | |
| - analyse de l'évolution des affaires | 4 à 5 ; 148 à 154 | 1 ; 4 |
| - analyse des résultats | 6 à 7 ; 148 à 154 | 1 ; 4 |
| - analyse de la situation financière | 148 à 154 | 4 |
| - principaux risques et incertitudes | 155 à 173 | 4 |
| - indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel | 21 à 103 | 2 |
| - rachats par la société de ses propres actions | 154 ; 279 | 4 ; 7 |
| 5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux | 259 à 261 | 6 |
| 6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 235 à 238 | 5 |



8.4.3 Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100-1 et suivants du Code de commerce.

| | N° de pages | N° de chapitres | Textes de référence |
|---|---|-----------------|---|
| 1. Informations relatives à l'activité de la société et du groupe | | | |
| 1.1 Exposé de la situation de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par <i>business unit</i> | 4 à 5 ; 8 à 9 ; 15 à 19 ; 148 à 154 | 1 ; 4 | L. 232-1 et L. 233-6 du Code de commerce |
| 1.2 Évolution prévisible de l'émetteur et/ou du groupe | 4 à 5 ; 151 | 1 ; 4 | L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce |
| 1.3 Événements post-clôture de l'émetteur et/ou du groupe | 151 ; 232 ; 246 | 4 ; 5 ; 6 | L. 233-26 du Code de commerce |
| 1.4 Activités en matière de recherche et de développement de l'émetteur et du groupe | 8 ; 33 à 51 ; 48 à 49 ; 149 | 1 ; 2 ; 4 | L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce |
| 1.5 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du groupe | 148 à 154 | 4 | L. 225-100-1 et L. 233-26 du Code de commerce |
| 1.6 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) de l'émetteur et du groupe | 6 à 7 ; 71 à 78 ; 94 à 98 ; 195 | 1 ; 2 ; 5 | L. 225-100-1 du Code de commerce |
| 1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté | 77 à 78 ; 155 à 169 | 2 ; 4 | L. 225-100-1 du Code de commerce |
| 1.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire | 161 | 4 | L. 225-100-1 du Code de commerce |
| 1.9 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | 174 à 177 | 4 | L. 225-100-1 du Code de commerce |
| 1.10 - Objectifs et politique de couverture des transactions - Indications sur l'utilisation des instruments financiers - Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe | 170 à 173 ; 204 à 205 | 4 ; 5 | L. 225-100-1 du Code de commerce |
| 2. Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur | | | |
| 2.1 Répartition et évolution de l'actionnariat | 114 ; 273 à 274 | 3 ; 7 | L. 233-13 du Code de commerce |
| 2.2 Noms des sociétés contrôlées | 233 à 234 | 5 | L. 233-13 du Code de commerce |
| 2.3 État de la participation des salariés au capital social | 114 ; 153 à 154 ; 202 à 203 ; 273 à 274 | 3 ; 4 ; 5 ; 7 | L. 225-102 du Code de commerce |
| 2.4 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français | 187 | 5 | L. 233-6 du Code de commerce |
| 2.5 Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions) | 150 ; 279 | 4 ; 7 | L. 225-211 du Code de commerce |
| 2.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | 228 | 5 | L. 464-2 du Code de commerce |
| 2.7 Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières | N/A | | R. 228-90 du Code de commerce |



Tables de concordance

| | N° de pages | N° de chapitres | Textes de référence |
|--|--|-----------------|--|
| 2.8 Dividendes mis en distribution au cours des 3 derniers exercices | 258 ; 278 | 6 ; 7 | 243 bis CGI |
| 2.9 Délais de paiement fournisseurs et clients | 153 | 4 | L. 441-6-1 du Code de commerce ; D. 441-4 du Code de commerce ; A. 441-2 du Code de commerce |
| 2.10 Conditions de levées et de conservation des options par les mandataires sociaux | N/A | | L. 225-185 du Code de commerce |
| 2.11 Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux | 254 à 255 ; 270 à 272 | 6 ; 7 | L. 225-197-1 du Code de commerce |
| 2.12 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices | 258 | 6 | R. 225-102 du Code de commerce |
| 2.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris Seveso) | 21 à 103 | 2 | L. 225-102-1 du Code de commerce |
| 2.14 Plan de vigilance | 71 à 76 | 2 | L. 225-102-4 du Code de commerce |
| 3. Informations RSE de l'émetteur | | | |
| 3.1 Déclaration de performance extra- financière | 8 à 11 ; 15 à 19 ; 20 à 103 ; 77 à 78 ; 155 à 169 | 1 ; 2 ; 4 | L. 225-102-1 du Code de commerce ; R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce |
| 3.2 Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la Déclaration de performance extra- financière | 85 à 86 | 2 | L. 225-102-1 V et R. 225-105-2 du Code de commerce |
| 4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise | Table de concordance | 8 | Table de concordance |





8.4.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L. 225-37-3 et suivants du Code de commerce.

| | N° de pages | N° de chapitres | Textes de référence |
|---|--------------------------------|-----------------|--|
| 1. Informations sur les rémunérations et avantages octroyés | | | L. 225-37-3 du Code de commerce |
| 1.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés par l'émetteur aux mandataires sociaux | 141 ; 231 à 232 | 3 ; 5 | |
| 1.2 Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux | 141 à 142 ; 231 à 232 | 3 ; 5 | |
| 1.3 Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux | 231 à 232 | 5 | |
| 1.4 Niveau de rémunération des mandataires sociaux mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des 5 exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison | 142 à 143 | 3 | |
| 2. Informations sur la gouvernance | | | L. 225-37-4 du Code de commerce |
| 2.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice | 120 à 126 | 3 | |
| 2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) | 131 ; 132 à 135 ; 262 à 263 | 3 ; 6 | |
| 2.3 Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en œuvre | 131 | 3 | |
| 2.4 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice | 130 ; 267 à 269 | 3 ; 7 | |
| 2.5 Modalités d'exercice de la Direction générale en cas de modification | N/A | | |
| 2.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance | 132 à 135 | 3 | |
| 2.7 Mention de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance | 120 | 3 | |
| 2.8 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général | N/A | | |
| 2.9 Code de gouvernement d'entreprise | 132 | 3 | |
| 2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions des Statuts qui prévoient ces modalités | 131 ; 280 à 281 | 3 ; 7 | |



Tables de concordance

| | | N° de pages | N° de chapitres | Textes de référence |
|------|--|---|-----------------|---------------------------------|
| 3. | Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange | | | L. 225-37-5 du Code de commerce |
| 3.1 | Structure du capital de l'émetteur | 145 ; 249 ; 266 à 267 ; 270 à 271 | 3 ; 6 ; 7 | |
| 3.2 | Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions | 145 | 3 | |
| 3.3 | Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur | 145 ; 270 à 271 | 3 ; 7 | |
| 3.4 | Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci | 145 | 3 | |
| 3.5 | Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier | 145 ; 280 à 282 | 3 ; 7 | |
| 3.6 | Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote | 145 ; 274 à 276 | 3 ; 7 | |
| 3.7 | Règles applicables à la nomination et au remplacement de la Gérance ainsi qu'à la modification des Statuts de l'émetteur | 145 ; 281 à 282 | 3 ; 7 | |
| 3.8 | Pouvoirs de la Gérance en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions | 145 ; 267 à 269 ; 279 | 3 ; 7 | |
| 3.9 | Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts | 145 | 3 | |
| 3.10 | Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange | 145 | 3 | |





Le document
d'enregistrement universel
a été réalisé conjointement
par la Direction Financière
et la Direction
de la Communication
corporate et RSE.
Merci à l'ensemble
des contributeurs de
ce document

Crédits photos
Nicolas Blandin, Barbara
Crossmann, Julien Pebrel,
Offset.com, Photothèque
Bonduelle

**Territoire visuel
et iconographie**
M&C SAATCHI Little Stories

Iconographie
The B! Pact
Team creatif group

Rédaction du rapport RSE
Ici et Demain

Ce document est imprimé
en France par un imprimeur
certifié Imprim'Vert sur
un papier certifié PEFC issu
de ressources contrôlées
et gérées durablement.

© Bonduelle - 2020



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM


Bonduelle
La nature, notre futur



POUR EN SAVOIR +
WWW.BONDUELLE.COM

SUIVEZ-NOUS



Découvrez notre
film de marque,
La nature, notre futur :
youtube.com/GroupeBonduelle

